

2014 | BLUE  
SOLUTIONS

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

# ORGANES DE DIRECTION

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 19 MARS 2015

### VINCENT BOLLORÉ

Président du Conseil d'administration

### DIDIER MARGINEDES

Vice-Président

### CYRILLE BOLLORÉ

### SÉBASTIEN BOLLORÉ

### VIRGINIE COURTIN

### VALÉRIE HORTEFEUX

### JEAN-LOUIS MILIN

### MARTINE STUDER

## DIRECTION GÉNÉRALE

### GILLES ALIX

Directeur général

# SOMMAIRE

2 MESSAGE DU PRÉSIDENT

4 CHIFFRES CLÉS

6 BLUE SOLUTIONS, UNE TECHNOLOGIE UNIQUE

8 BLUE APPLICATIONS, LES APPLICATIONS MOBILES

12 BLUE APPLICATIONS, LES APPLICATIONS STATIONNAIRES

14 SYSTÈMES, IER ET POLYCONSEIL

16 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

17 RAPPORT FINANCIER ANNUEL

# | INTRODUCTION

Cotée en Bourse depuis le 30 octobre 2013, Blue Solutions est la société qui regroupe les activités de stockage d'électricité développées par le Groupe Bolloré. En diversifiant son activité historique de producteur de papiers et de films plastiques ultrafins, le Groupe Bolloré est devenu le leader mondial des films diélectriques pour condensateurs. À partir de cette expertise et après vingt ans de recherche et développement, le Groupe a mis au point des composants de stockage d'électricité et des solutions qui les mettent en œuvre ; ces composants reposent sur des technologies uniques : la batterie LMP® (Lithium Métal Polymère) ainsi que des supercapacités carbone-carbone.

À l'heure où les questions de développement durable et de stockage de l'électricité sont devenues des enjeux majeurs pour les citoyens, les villes et les États, le Groupe Bolloré s'appuie sur cette expertise pour développer des solutions de production, de stockage et de consommation intelligente de l'électricité.

Ces solutions prennent vie dans des applications mobiles (voitures, bus, tramways, bateaux) mais également stationnaires (pour les entreprises, collectivités et particuliers...) développées et commercialisées par d'autres entités du Groupe réunies au sein de Blue Applications, qui connaissent depuis 2011 un développement rapide en France et sur tous les continents. Blue Solutions dispose d'options lui permettant d'acquérir à compter de septembre 2016 les différentes activités de Blue Applications.

Ensemble, Blue Solutions et Blue Applications estiment bénéficier d'un positionnement unique d'intégrateur disposant à la fois des composants de stockage et des solutions complètes pour répondre aux nouveaux besoins liés à la transition énergétique.

# | MESSAGE DU PRÉSIDENT



VINCENT BOLLORÉ

« PROMOUVOIR LA MOBILITÉ  
ÉLECTRIQUE, PRODUIRE, STOCKER  
ET DISTRIBUER DE L'ÉLECTRICITÉ  
PROPRE, INÉPUISABLE ET À MOINDRE  
COÛT, PARTOUT, POUR TOUS ET  
PAR TOUS TEMPS, TELLE EST  
L'AMBITION DE BLUE SOLUTIONS  
ET DE BLUE APPLICATIONS. »

**2014 a été une année importante pour Blue Solutions, grâce aux forts développements des activités mobiles et stationnaires de Blue Applications. La capacité de production annuelle s'élève désormais à 300 MWh, ce qui équivaut à 10000 batteries de 30 kWh.**

**Blue Solutions a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 97,2 millions d'euros, contre 47,4 millions d'euros en 2013, grâce à l'augmentation des livraisons de batteries passées de 1 056 à 2 396 unités en 2014, augmentation liée à la croissance de l'auto-partage et au développement dans le stationnaire.**

Après trois ans d'existence, Autolib', le service d'auto-partage de voitures 100% électriques d'Île-de-France, est un véritable succès : à fin décembre 2014, au total, 194 000 personnes ont testé le service depuis son lancement et une moyenne de 600 000 locations par mois a été enregistrée. Cette expérience a permis de montrer la fiabilité et la robustesse des batteries LMP® développées par Blue Solutions et de susciter l'intérêt de la part d'autres grandes villes. En effet, après avoir observé la réussite d'Autolib' à Paris, Bluely dans le Grand Lyon et Bluecub dans la région de Bordeaux, de nouveaux services d'auto-partage sont attendus notamment à Indianapolis et à Londres pour 2015.

À travers ces services d'auto-partage, le Groupe Bolloré a permis de mettre en circulation plus de 3 300 véhicules électriques et est devenu le premier opérateur de points de charge électrique en France avec plus de 6 000 bornes déployées principalement en Île-de-France et dans les régions de Bordeaux et de Lyon. En 2015, le Groupe deviendra opérateur national d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en installant sur quatre ans 16 000 points de charge sur toute la France métropolitaine. Ce projet venant d'être reconnu de « dimension nationale » par les ministères de l'Économie et de l'Écologie permettra de promouvoir la mobilité électrique pour tous et partout.

Le Groupe Bolloré poursuit l'accroissement des ventes et locations longue durée de ses modèles de voitures électriques, la Bluecar®, la Bluesummer et la Blueutility, aux particuliers, aux entreprises et aux institutions ainsi que la commercialisation de bus électriques notamment auprès de la RATP qui a retenu la société Bluebus suite à deux appels d'offres (bus de 6 mètres et prochainement de 12 mètres).

Blue Solutions a inauguré en janvier 2015, en présence du Premier ministre français, son usine de Bluetram, un tramway 100% électrique ne nécessitant aucune infrastructure coûteuse (sans rail et sans caténaire) et équipé des supercapacités produites par Blue Solutions qui se chargent en quelques secondes lors de l'arrêt en station.

La technologie de batterie ayant fait ses preuves dans les applications mobiles, le Groupe a initié ces derniers mois des tests grandeur nature dans le domaine du stationnaire en Afrique. Fin

2014, ces développements ont montré l'ampleur de leur potentiel, et 2015 verra leur intensification. À Abidjan (Côte d'Ivoire), Yaoundé (Cameroun) et Angkor (Cambodge), des solutions de stockage d'énergie solaire stationnaires s'appuyant sur les batteries LMP® en association avec des panneaux solaires de Sunpower, filiale de Total, ont été déployées pour mettre en place une solution de recharge autonome et durable pour nos transports propres (Bluecar® et Bluebus).

Le Groupe Bolloré, fort de ces réussites techniques, a entrepris d'investir en première mondiale sur le continent africain pour y développer des Bluezones en Guinée à Conakry, au Togo à Lomé, au Niger à Dosso et à Niamey et bientôt au Bénin. Ces projets démontrent la pertinence d'une combinaison photovoltaïque/stockage d'énergie LMP® dans des pays caractérisés par leur déficience en matière d'infrastructures de production et de distribution d'électricité.

Ces Bluezones, d'environ 4 hectares, implantées aux cœurs des villes africaines, sont totalement autonomes en électricité et en eau potable, grâce la production d'électricité fournie par la batterie électrique couplée à des champs de panneaux photovoltaïques (360 m<sup>2</sup>).

La fourniture permanente d'énergie autonome permet d'imaginer tous les possibles en palliant le circuit électrique local très souvent défaillant. Dans ces Bluezone, le Groupe Bolloré, faisant appel à l'ensemble des compétences de son Groupe, a installé l'accès à l'énergie, l'accès à l'eau potable, des centres de santé, de e-learning, du Wi-Fi, des installations sportives, des salles de spectacle. En Guinée par exemple, dans l'un des quartiers historiques de la capitale Conakry, la Bluezone de Kaloum, inaugurée le 26 juin 2014, a déjà permis de connecter chaque jour jusqu'à 6 000 personnes.

Dans chaque pays où ces Bluezones sont implantées, les besoins des populations locales sont pris en compte et hiérarchisent les services que nous proposons. Par exemple au Niger, l'éducation et la santé sont notamment des priorités, ce qui nous conduit, dans la Bluezone de Dosso (l'une des villes les plus importantes au sud du pays, vers le Nigeria) et dans celle de Niamey, la capitale, à développer des écoles, des bibliothèques et des dispensaires.

Chaque Bluezone se trouve située le long de lignes de chemin de fer, existantes ou en cours de création et/ou de réhabilitation par notre Groupe. C'est en effet le long du chemin de fer que se trouvent les bassins de populations et les centres de développement et de croissance futurs.

**Fort des succès rencontrés dans les batteries électriques et les applications mobiles et stationnaires, Blue Solutions et Blue Applications poursuivent en 2015 leurs investissements pour apporter une contribution significative à la transition énergétique. —**

# CHIFFRES CLÉS

PLUS DE 97 MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES

PLUS DE 350 SALARIÉS EN FRANCE ET AU CANADA

UN PORTEFEUILLE DE 1 000 BREVETS DÉPOSÉS PAR BLUE SOLUTIONS  
ET BLUE SOLUTIONS CANADA

UNE CAPACITÉ DE PRODUCTION DE 300 MWH ÉQUIVALENTE  
À 10 000 BATTERIES

BATTERIE D'UNE DURÉE DE VIE SUPÉRIEURE À 3 000 CYCLES

## DATES CLÉS

### ► 2001

Création de Batscap qui regroupe l'activité de production des batteries Lithium Métal Polymère LMP® et des supercapacités.

### ► 2004

Développement de la Bluecar®, prototype de véhicule électrique équipé de batteries LMP®.

### ► 2007 – 2008

Partenariat avec Pininfarina pour la fabrication des Bluecar® et Gruau pour la fabrication des bus électriques.

### ► 2009

Installation des unités de production d'Ergué-Gabéric (Bretagne) et inauguration de l'usine de Boucherville (Canada).

### ► 2011

Lancement d'Autolib' à Paris.

### ► 2013

Gains de nouveaux projets d'auto-partage à Lyon, Bordeaux et Indianapolis (États-Unis).

Partenariat avec Total dans les solutions de panneaux photovoltaïques (Bluesun).

Projets pilotes dans les applications stationnaires.

Introduction en Bourse de Blue Solutions à la Bourse de Paris.

### ► 2014 – 2015

Lancement du programme d'auto-partage à Indianapolis.

Lancement du programme de développement des bornes de charge de la métropole londonienne.

Développement des applications stationnaires en Afrique avec le programme Bluezone.

Signature d'un accord industriel avec le groupe Renault pour la construction des Bluecar® et le développement de systèmes d'auto-partage.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	97,2	47,4	61,7
EBITDA <sup>(1)</sup>	11,1	(13,2)	(7,7)
Résultat opérationnel	(6,0)	(28,0)	(18,0)
Résultat financier	0,5	(7,8)	(4,6)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	0,1	0,1	0,1
Impôts	(0,2)	-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(5,7)</b>	<b>(35,7)</b>	<b>(22,4)</b>
dont part du Groupe	(5,7)	(35,7)	(22,4)

(1) L'EBITDA n'est pas un agrégat comptable normé. Il correspond au résultat opérationnel consolidé hors dotations nettes aux amortissements et provisions.

## BILAN

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	133,9	139,2	(32,3)
Capitaux propres, part du Groupe	133,9	139,2	(32,3)
Endettement net	20,4	21,9	176,5
Trésorerie nette	14,6	11,1	(144,6)

## LIVRAISON DE BATTERIES

	2014	2013	2012
Nombre de batteries livrées	2 396	1 056	1 413

## ÉVOLUTION DU COURS depuis l'introduction en bourse

(en euros)



Blue Solutions fait parti de l'indice TECH-40 depuis mai 2015.

## UNE TECHNOLOGIE UNIQUE POUR UNE GESTION INTELLIGENTE DE L'ÉNERGIE

Blue Solutions développe et produit des supercapacités et des batteries électriques reposant sur une technologie unique au monde, dont il est propriétaire, le Lithium Métal Polymère (LMP®), et qui trouvent leurs débouchés dans des applications embarquées ou stationnaires déployées par Blue Applications.

### CHIFFRES 2014

**NOMBRE D'USINES : 3**

**CAPACITÉ DE PRODUCTION ANNUELLE :**  
10 000 batteries de 30 kWh

**CHIFFRE D'AFFAIRES 2014 :**  
97,2 millions d'euros

**INVESTISSEMENTS NETS 2014 :**  
11 millions d'euros

**EFFECTIFS : 362 personnes**

Blue Solutions dispose de trois usines de production de batteries : deux en Bretagne et une au Canada, dont la capacité de production annuelle s'élève à 300 MWh, équivalant à 10 000 batteries de 30 kWh, qui sera portée à environ 1 GWh, soit l'équivalent de 32 500 batteries, à l'horizon 2019-2020.

#### **LMP® : UNE TECHNOLOGIE UNIQUE**

La technologie LMP® est l'aboutissement d'un programme de recherche et développement ambitieux, débuté il y a plus de vingt ans. Composées de films fins issus des techniques d'extrusion maîtrisées par le Groupe Bolloré, les batteries LMP® se distinguent par leur puissance, leur forte densité énergétique et leur sécurité d'utilisation. Elles permettent d'offrir une autonomie incomparable et sont insensibles aux variations climatiques. Ce sont des batteries sèches (c'est-à-dire « tout solide »), ce qui leur confère de nombreux avantages, notamment en termes de sécurité. L'électrolyte solide limite en effet les risques de pollution locale en cas d'accident ou d'atteinte à l'intégrité du pack batterie.

Ces batteries sont en mesure de satisfaire de nombreux marchés et de répondre aux deux principaux enjeux de la transition énergétique : le développement de transports propres et la gestion intelligente de l'énergie. Blue Solutions dispose des droits de propriété intellectuelle lui permettant de fabriquer et de commercialiser les batteries intégrant la technologie LMP®.

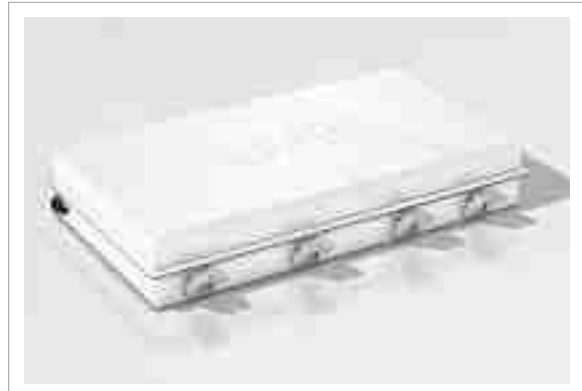
#### **UN PROCESSUS INDUSTRIEL COMPLEXE, MAÎTRISÉ ET PROTÉGÉ PERMETTANT UNE INDUSTRIALISATION RAPIDE**

Le processus de fabrication des films ultramincés des batteries LMP® repose sur l'extrusion. S'appuyant sur le savoir-faire maîtrisé par le Groupe Bolloré dans la production de films ultrafins, ce processus confère de nombreux avantages à Blue Solutions dans le cadre de l'industrialisation et de l'augmentation des capacités de production de batteries :

- ▶ c'est un processus propre ne faisant pas appel à des produits polluants ou à des solvants au cours de la fabrication de la batterie, protégeant ainsi les opérateurs et l'environnement;
- ▶ ce processus de fabrication permet à Blue Solutions de produire des films constitutifs de la batterie de qualité homogène, malgré les contraintes liées à leur finesse;
- ▶ ce processus permet une industrialisation rapide puisqu'il permet d'atteindre des rendements de production élevés.

Blue Solutions a su développer et concevoir les principaux éléments de la chaîne de fabrication des batteries, afin de la rendre la plus automatique possible. Son automatisation permet de limiter les risques d'erreurs liées à la manipulation humaine. Certains équipements de la chaîne de production de batteries de Blue Solutions se sont avérés être des solutions innovantes et ont fait l'objet de dépôts de brevets.





#### **UNE CONCEPTION DE LA BATTERIE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT**

La batterie LMP® ne contient aucun solvant, un avantage en termes de protection de l'environnement, qui facilite son recyclage. Pour l'utilisateur, l'absence de solvant limite les risques de dégagement gazeux et d'événement thermique au niveau du pack de la batterie, même en cas de forte chaleur ou de fort appel de puissance.

La batterie LMP® ne contient pas de terres rares. Les éléments constitutifs de la batterie sont le cuivre, l'aluminium, le lithium, des polymères, un sel de lithium, du phosphate de fer et du carbone, matières premières dont l'approvisionnement pérenne est assuré par les ressources naturelles.

#### **UNE CONCEPTION DE LA BATTERIE ALLIANT PERFORMANCE ET FIABILITÉ**

La cellule de base de la batterie est un élément de grande taille d'une capacité énergétique comparable à une batterie au plomb de voiture thermique. Cette forte capacité permet de réduire le nombre d'éléments dans chaque batterie. Ce procédé permet ainsi de réduire le nombre de connexions nécessaires entre les éléments. L'optimisation de la taille de l'élément et la limitation du nombre de connexions permettent de limiter les coûts des batteries mais également d'accroître leur fiabilité, notamment dans les applications embarquées confrontées à un environnement sévère en termes de vibrations et de variations climatiques.

La température interne de fonctionnement de la batterie LMP® est comprise entre 60 °C et 80 °C. Un travail poussé a été fait sur le packaging de la batterie afin de limiter l'impact des conditions extérieures. Ainsi, la batterie LMP®, peu sensible aux conditions de température, offre à Blue Solutions un avantage compétitif dans les applications de type bus électriques à plancher plat, les batteries pouvant ainsi être situées sur le toit.

#### **LES SUPERCAPACITÉS**

Blue Solutions a développé un autre composant de stockage d'électricité, les supercapacités, qui trouvent leurs principales applications dans le développement de transports en commun propres et de voitures hybrides. Blue Solutions est un des seuls fabricants au monde de ce type de produits.

Les supercapacités se caractérisent par une densité de puissance très élevée, un temps de charge et de décharge très court, et la faculté de cycliser plusieurs millions de fois sans dégradation. Le Groupe Bolloré a, grâce à cette technologie, développé un tramway ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes (absence de rail et de caténaire) et réduisant les investissements pour les collectivités. Par ailleurs, couplées à un moteur thermique, les supercapacités permettent de faire diminuer la consommation de carburant et la pollution atmosphérique de 20 % par rapport à un moteur thermique fonctionnant seul. —

## LES APPLICATIONS MOBILES POUR UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA MOBILITÉ

Développée par Blue Applications, cette large gamme d'applications mobiles vient essentiellement répondre aux enjeux de développement de transports propres pour le confort des citoyens et, plus largement, aux préoccupations écologiques des villes et des États mobilisés sur les questions environnementales.

### VÉHICULES ÉLECTRIQUES

#### BLUECAR®

Bluecar développe, produit et commercialise des voitures électriques utilisant les batteries LMP®.

Le Groupe Bolloré s'est associé dès 2007 avec le célèbre carrossier turinois Pininfarina, synonyme d'excellence dans le design automobile, pour réaliser le premier concept-car, le modèle « B0 » de la Bluecar®. La version actuelle de la Bluecar® est fortement inspirée de ce design tout en étant adaptée aux contraintes d'une production industrielle. La Bluecar® est un véhicule propre, 100% électrique, sûr et silencieux. Bluecar a développé une électronique de puissance dédiée à la batterie LMP® afin d'obtenir le meilleur rendement possible du moteur. Dans le même temps, tout a été fait dans la conception de la caisse et du châssis de la voiture pour prendre en compte les contraintes liées à l'utilisation d'une batterie comme réservoir d'énergie de traction :

- ▶ le positionnement de la batterie, entre les deux essieux, sous les sièges, offre une répartition des masses optimale et assure une tenue de route sécurisante;
- ▶ le châssis est fait d'acier et d'aluminium, assurant à la Bluecar® sa légèreté tout en gardant une rigidité maximale;
- ▶ la caisse de la Bluecar® est entièrement réalisée en aluminium, ce qui lui permet de limiter son poids à 1 150 kg en intégrant la batterie LMP® de 300 kg.

La conjonction de ces innovations dans la conception de la Bluecar® lui confère l'autonomie la plus large du marché pour une citadine électrique quatre places : 250 kilomètres dans des conditions normales d'utilisation de conduite urbaine.

La Bluecar® a été en 2012 le véhicule électrique le plus immatriculé en France avec 1 543 unités, soit près de 30 % du nombre total en France.

En 2014, c'est 1 170 Bluecar® qui ont été immatriculées (versus 658 en 2013), à la fois en direction des services d'auto-partage et en direction des particuliers et des entreprises qui souhaitent acquérir un véhicule électrique.



# BLUE APPLICATIONS

## BLUEUTILITY

Blueutility est la voiture utilitaire 100 % électrique de la gamme Bluecar®. Véhicule capable d'assurer des fonctions très différentes, la Blueutility a été conçue pour accompagner les professionnels en répondant aux besoins des différents métiers et des différents secteurs (entreprises, artisans, collectivités...) dans leurs activités quotidiennes.

Fiable et pratique, ce véhicule utilitaire léger, 2 places, offre un espace de chargement spacieux de 0,9 m<sup>3</sup> et accepte jusqu'à 230 kg de charge utile, ce qui lui permet de répondre aux exigences des professionnels. La Blueutility combine confort et sécurité, et allie efficacité et esthétique dans un seul véhicule, 100 % électrique.

## BLUESUMMER

Dessinée par Philippe Guédon (ancien PDG de Matra Automobile), la Bluesummer est une version cabriolet développée par Bluecar. Sa carrosserie teintée, ses charnières apparentes et sa capote démontable lui confèrent un aspect ludique. Ce cabriolet est totalement modulable. Aussi à l'aise en ville que sur les chemins de campagne, il permet de transporter quatre passagers ou de charger des objets encombrants grâce à sa banquette arrière rabattable.

## BLUEBUS

Bluebus développe des solutions de transport collectif propre, urbain et périurbain, utilisant les batteries LMP® :

► **Le Bluebus de 6 mètres** de long a la plus forte énergie embarquée du marché des bus électriques dans sa catégorie, grâce aux trois packs de batteries LMP® stockés dans le plafond qui lui permettent d'assurer plus de 120 kilomètres d'autonomie (nécessaire à une journée entière d'exploitation). Son efficacité est en outre renforcée par l'utilisation de systèmes de récupération d'énergie en décélération, qui favorisent la recharge en cours d'utilisation. Les caractéristiques du Bluebus et de sa technologie embarquée qui permettent l'implantation des batteries LMP® sur le toit améliorent la sécurité et la maniabilité du véhicule, ainsi que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite grâce à un plancher plat et bas (au niveau du trottoir). Convivial et compact, tout en étant spacieux et lumineux, il peut accueillir une vingtaine de personnes et se faufiler dans les rues de centre-ville. Il a déjà intégré les réseaux de transport en commun de sites aussi variés que Tours, La Réunion, Rambouillet, Laval, le Grand-Duché du Luxembourg, Bayonne, Tarbes, Bordeaux, mais également des sites industriels comme celui du CEA à Grenoble, et assure la navette de la Fondation Louis Vuitton et de Canal+.

► Le Groupe Bolloré développera en 2015 un **bus de 12 mètres**, pouvant accueillir 80 personnes, destiné aux marchés périurbains et disposant d'une grande autonomie.

La RATP, qui a engagé une mutation énergétique de son parc de bus dans le but d'intégrer des bus 100 % électriques à son réseau de transport en commun, à Paris, d'ici à 2025, a confirmé le choix des bus Bolloré de 6 mètres suite à un appel d'offres lancé en octobre 2013. Le Bluebus de 12 mètres a été aussi retenu par la RATP et fera son apparition dès le quatrième trimestre 2015, sur ses lignes.

## BLUETRAM

Bluetram est un nouveau concept de transport en commun en cours de développement, proche du tramway, qui devrait voir le jour en 2015. Le Bluetram aura un coût de cinq à dix fois moins élevé qu'une ligne de tramway classique puisqu'il ne nécessite pas le développement d'infrastructures coûteuses. Grâce aux supercapacités, il peut franchir plus d'un kilomètre sans apport d'électricité par caténaire et sans rail, en se rechargeant à chaque station d'arrêt en quelques secondes pendant que les utilisateurs montent et descendent. La société Bluetram, grâce à l'expérience Autolib' et aux programmes de R&D des sociétés Polyconseil et IER, filiales de Blue Applications, pourra proposer à terme une solution intégrée de gestion de lignes de tramway (véhicules, stations, système de gestion informatique des flux et du trafic).

## BLUEBOAT

Blue Applications développe des projets (au stade de prototype en cours de finalisation) dans le domaine des bateaux électriques au sein de la société Blueboat.

Ces bateaux 100 % électriques, sans aucune émission directe, sont destinés au transport fluvial. —



# BLUE APPLICATIONS

## LES SOLUTIONS D'AUTO-PARTAGE

Blue Solutions et les sociétés de Blue Applications développent, déploient et opèrent des solutions d'auto-partage en trace directe (sans retour obligatoire au point de départ), intégrées, basées sur des véhicules 100 % électriques.

Cette solution apporte une réponse aux problématiques des villes en les rendant :

- ▶ plus propres grâce à un déploiement à grande échelle d'un système de transport non polluant;
- ▶ moins congestionnées en diminuant le nombre de véhicules en circulation;
- ▶ plus égalitaires en rendant l'accès à un véhicule individuel moins onéreux;
- ▶ plus agréables à vivre en diminuant les nuisances sonores et olfactives.

Après le succès rencontré par Autolib', Bluecarsharing poursuit aujourd'hui son développement de nouveaux services d'auto-partage 100 % électrique, en France et dans le monde.

### AUTOLIB'

À l'initiative du Maire de Paris de l'époque, Bertrand Delanoë Paris accueillait le 5 décembre 2011 une première mondiale, Autolib', un service d'auto-partage 100 % électrique développé à l'échelle d'une métropole, pour offrir aux Franciliens un mode de transport inédit, économique et pratique, « qui révolutionne » leurs habitudes de déplacement.

En trois ans, le service Autolib' n'a pas tardé à trouver sa place dans le paysage francilien et a très rapidement convaincu un grand nombre d'utilisateurs grâce à son offre en trace directe et à la possibilité de réserver une voiture au départ ou une place à l'arrivée depuis son portable.

Disponible dans Paris et près de 70 communes d'Île-de-France, Autolib' propose une offre d'auto-partage flexible et abordable, qui permet de s'abonner pour un jour, une semaine, un mois ou un an, en fonction des besoins de chaque utilisateur. Ce service offre une grande liberté d'utilisation, dès l'obtention du permis de conduire. Depuis 2012, Autolib' a obtenu la certification « énergie renouvelable » par EDF.

#### Chiffres au 31 décembre 2014

- ▶ Parc de véhicules en service : 2 847
- ▶ Nombre de stations déployées : 879
- ▶ Nombre de bornes : 4 721
- ▶ Nombre d'abonnés premium : 87 500
- ▶ Nombre de locations de véhicules au cours de l'exercice : 3 858 395
- ▶ Nombre de locations cumulées depuis le lancement : 7 558 395



# BLUE APPLICATIONS



## BLUELY

Ville d'initiative et d'expérimentation dans le domaine de l'énergie, des Smart Grids, des nouvelles mobilités, Lyon et sa région ont adopté depuis octobre 2013, le service Blueely.

D'ici à 2015, 250 Bluecar®, 100 stations, 500 bornes équiperont les 12 communes partenaires du service Blueely.

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et le Groupe Bolloré ont décidé de coopérer dans les domaines de l'approvisionnement et du stockage d'électricité. À cet effet, la CNR est entrée à hauteur de 5% dans le capital de Blueely, à qui elle fournit une électricité 100% renouvelable.



## BLUECUB

Depuis le 9 janvier 2014, le service Bluecub s'est installé sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux pour compléter l'offre d'écomobilité promue par la mairie de Bordeaux.

À ce jour, le service dispose de 40 stations à Bordeaux et dans 6 communes limitrophes, et d'une flotte de 90 voitures électriques, en libre-service. D'ici à fin 2015, le parc s'étendra à 200 véhicules sur 80 stations. Depuis le mois de novembre 2014, l'électricité utilisée par le service Bluecub est fournie par CNR, grâce à son offre dédiée à la mobilité électrique Move in pure®.



## BLUEINDY

C'est à Indianapolis, le temple des courses automobiles, que le service Blueindy s'est installé en test depuis mai 2014. Blueindy est en passe de devenir le plus grand service d'auto-partage de véhicules électriques, en trace directe, aux États-Unis. Le service sera ouvert au grand public courant 2015. À terme, il comprendra 500 véhicules électriques, 200 stations de location équipées de 1 000 bornes de charge.



## BLUECITY

À partir du réseau de bornes de recharge électrique BluepointLondon, un réseau d'auto-partage va être progressivement développé à Londres, qui devrait à terme permettre de relier l'ensemble des arrondissements (les boroughs) constituant le Grand Londres. —

## LES SOLUTIONS DE GESTION DE FLOTTE

Le Groupe Bolloré propose des solutions de gestion de flotte sur mesure et privatives pour les entreprises et les collectivités qui souhaitent agir pour l'environnement et réduire leur facture énergétique. Chaque solution comprend des offres souples et attractives de véhicules en location longue durée (LLD) tout inclus, y compris la maintenance et la gestion connectée et à distance de ces flottes de véhicules. Les véhicules électriques mis à disposition sont ceux de la gamme de véhicules Bolloré qu'il s'agisse de voitures ou de bus. Avec cette gamme d'offres sur mesure, garantissant fiabilité, qualité de service et réactivité, Blue Applications propose à ses clients de prendre une longueur d'avance sur l'évolution incontournable de leurs solutions de mobilité.

Les entreprises et collectivités qui nous font confiance : Atos, Unibail, PagesJaunes... —



# BLUE APPLICATIONS

## LES APPLICATIONS STATIONNAIRES : DES PRODUITS ET DES SOLUTIONS AU CŒUR DES DÉFIS ÉNERGÉTIQUES

Porteuses de progrès, ces applications stationnaires font la promesse du développement économique et social comme l'accès à l'électricité, à l'eau potable, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) qui permettent, entre autres, de mettre en place des espaces éclairés pour la lecture, des centres de santé et de prévention.

### INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

#### BLUESTATIONS

BlueStations a obtenu l'agrément des ministères de l'Économie et de l'Écologie qui reconnaissent le projet du Groupe de devenir opérateur d'un réseau national d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques de « dimension nationale ».

Déjà premier opérateur de points de charge électrique avec environ 6 000 bornes notamment en Île-de-France, à Bordeaux et à Lyon, le Groupe s'est engagé à développer 16 000 points de charge en quatre ans sur l'ensemble du territoire métropolitain pour un investissement de 150 millions d'euros.

Le plan consiste à déployer les points de charge après avoir obtenu l'accord des communes et défini avec elles les lieux d'implantation. Par son ambition, ce réseau va permettre de promouvoir la mobilité électrique « pour tous et partout ».

Le Groupe a privilégié pour ce projet une solution de qualité avec des bornes intelligentes et connectées permettant la meilleure gestion du parcours client et le dialogue avec les utilisateurs. La puissance de charge dite « semi-accélérée » délivrant 7,4 kW (recharge complète en quatre heures) est optimale pour le client et respecte les contraintes de la transition énergétique, en évitant de déstabiliser le réseau électrique par des appels de puissance trop brutaux, tout en prolongeant la durée de vie des batteries des véhicules.

#### BLUEPOINTLONDON

Transport for London a choisi le Groupe Bolloré pour assurer le développement des véhicules électriques à Londres et reprendre la gestion de 1 400 bornes de charge. Le Groupe Bolloré va également opérer la solution de gestion informatique incluant la connexion des bornes de charge à un système de commande centralisé, la mise en place d'un call center pour permettre aux abonnés de réserver leurs emplacements et de bénéficier d'une assistance 24 heures sur 24, et le développement d'un site Internet et d'applications mobiles pour géolocaliser les bornes.



À terme, la société Bluecarsharing complétera cette solution par le développement d'un service d'auto-partage de type Autolib' avec dans un premier temps la mise en circulation de 50 véhicules pour 100 bornes de charge supplémentaires et dédiées.

#### BLUESTORAGE

Bluestorage développe une gamme de solutions de stockage d'énergie, allant de quelques kilowattheures à plusieurs mégawattheures d'énergie stockée, orientées vers différents clients finaux : les acteurs des réseaux électriques et les consommateurs d'électricité (entreprises et particuliers).

Pour les entreprises et particuliers, les solutions développées par Bluestorage permettront de pallier les intermittences du réseau (pannes électriques) et d'améliorer la gestion de la consommation d'énergie.

Les solutions développées par Bluestorage pour les acteurs du réseau électrique permettront notamment d'améliorer les performances économiques des fermes solaires et éoliennes en faisant coïncider les périodes de production d'électricité avec les périodes de pics de

# BLUE APPLICATIONS

consommation. Bluestorage développe aussi des solutions permettant une meilleure intégration des énergies renouvelables sur le réseau, en apportant des services de régulation de fréquence et en renforçant les capacités et la fiabilité des réseaux électriques. Le Groupe est entré en partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône (producteur d'électricité d'origine 100 % renouvelable) pour équiper une de ses centrales solaires (Bollène dans le Vaucluse) de stockage d'électricité afin d'en améliorer les performances (puissance et qualité du courant électrique).

Bluestorage a créé une filiale, BlueElec, dont l'objectif est de développer et d'opérer des solutions de stockage d'énergie permettant de valoriser les capacités d'effacement de consommation. Les principaux marchés visés par BlueElec sont le marché de l'effacement industriel et celui de l'effacement diffus.

## BLUESUN

Bluesun est une filiale commune constituée entre Bluestorage et Total Énergie Développement, qui donne accès à des panneaux solaires de dernière génération produits par Sunpower. Ces panneaux sont intégrés à des solutions de génération propre et de stockage d'énergie proposées par Bluestorage au marché. Bluesun développe des solutions tant dans le domaine stationnaire que dans le domaine des transports :

- ▶ transport en communs 100 % verts : Bluesun a développé un concept de transports en communs 100 % verts reposant sur des panneaux solaires, des batteries LMP® stationnaires et des Bluebus. Ce concept est déjà déployé et opéré sur le campus de Cocody à Abidjan, à Yaoundé au Cameroun et sur le site des temples d'Angkor au Cambodge ;
- ▶ recharge solaire pour véhicules électriques ;
- ▶ système d'auto-partage avec stations de recharge solaires.

## BLUE APPLICATIONS EN AFRIQUE : BLUEZONE

Le Groupe Bolloré, fort de sa nouvelle technologie, a entrepris d'investir en première mondiale sur le continent africain, où la fracture énergétique est un véritable frein au développement, pour y déployer des applications stationnaires autour de la batterie LMP®.

C'est ainsi que sont nées les premières Bluezones en Guinée à Conakry, au Togo à Lomé, au Niger à Dosso et à Niamey et bientôt au Bénin.

Véritables villes dans la ville, ces Bluezones, d'environ 4 hectares, implantées au cœur des villes africaines, sont totalement autonomes en électricité et en eau potable.

Grâce à l'électricité produite par des champs de panneaux photovoltaïques et stockée dans des containers remplis de batteries LMP®, des hectares de terrain en friche, sans aucun accès au réseau électrique, deviennent des espaces éclairés, alimentés en eau potable et connectés à Internet. Ces nouveaux espaces de vie permettent le développement d'activités économiques, culturelles et sportives. Ces projets démontrent la pertinence d'une combinaison photovoltaïque/stockage d'énergie dans des pays caractérisés par leur déficience en matière d'infrastructures de production et de distribution d'électricité.

Dans chaque pays où les Bluezone sont implantées, le Groupe Bolloré propose des services entièrement pensés autour des besoins des populations locales.

Ces espaces permettent aux habitants de bénéficier de l'électricité en continu, d'un point d'eau potable et de nombreux services : centres de santé, d'écoute et de prévention, écoles, bibliothèques, médiathèques, incubateurs pour jeunes entrepreneurs, Internet grâce au Wi-Fi, ateliers de fabrication pour les artisans, infrastructures sportives, espaces culturels...—





IER est le leader des solutions conçues pour optimiser et sécuriser les flux des biens et des personnes. Dans ce cadre, IER a développé des terminaux, des bornes self-service ainsi que des systèmes d'identification et de géolocalisation qui lui ont permis plus récemment de devenir un acteur clé du marché de l'auto-partage.

## BORNES EN LIBRE-SERVICE

IER est leader mondial pour la conception, la fabrication et la commercialisation de bornes pour les grands réseaux de transport (aérien, ferroviaire et maritime) mais aussi de terminaux de billetterie et de consultation mis à la disposition des usagers de certains services publics (La Poste, CMAF).

IER a lancé plus récemment deux nouveaux produits pour répondre aux besoins du marché :

- ▶ une borne d'enregistrement des bagages pour les aéroports ;
- ▶ une borne de libre encaissement destinée aux petites et moyennes surfaces et permettant un important gain de temps aux clients des centres-villes.

## IDENTIFICATION AUTOMATIQUE

IER conçoit, développe et intègre un ensemble de solutions d'identification, de traçabilité et de mobilité à l'usage des opérateurs de la logistique, de l'industrie et de la grande distribution. Maîtrisant l'ensemble des technologies et tout particulièrement la RFID, IER est devenu une référence en intégration et en service.

## NOUVELLES MOBILITÉS

Grâce à son expertise dans le domaine des bornes et des développements réalisés dans les solutions d'identification automatiques, IER est devenu un acteur majeur des nouvelles solutions de mobilité pour le transport et tout particulièrement pour l'auto-partage électrique. À travers les services d'auto-partage Autolib', Bluely et Bluecub, IER a déployé plus de 6 000 bornes de charge dans les régions parisienne, lyonnaise et bordelaise, soit le plus grand réseau de bornes de charge en Europe. Par ailleurs, IER a déployé près de 900 bornes de location ainsi qu'une centaine de bornes d'abonnement fonctionnant en vidéoconférence. IER a également mis au point des solutions informatiques embarquées dans les Bluecar®, ainsi que les outils de gestion appropriés.

En septembre 2014, IER a exporté son savoir-faire dans la gestion des parcs de bornes de charge en opérant le réseau de Londres, Source London.—







Polyconseil, créé en 1989, propose à ses clients des solutions IT complètes, allant du cadrage stratégique (étude d'opportunité, de faisabilité, définition de la stratégie) à l'exploitation et au suivi des résultats, en passant par le pilotage du projet et sa mise en œuvre. Son équipe de consultants, composée de plus de 100 personnes, construit sa pertinence sur son expérience de gestion de projets complexes et sur une équipe de 80 ingénieurs de très haut niveau dans les domaines des télécoms, d'Internet, des technologies « M2M » (mobile to mobile), de la gestion et de la supervision d'énergie électrique.

## MARCHÉS

Polyconseil propose une offre complète de transformation digitale pour les entreprises du CAC 40, et intervient aux côtés des gouvernements et des collectivités pour construire les villes de demain.

## SMART CITIES

Spécialiste des nouvelles technologies et des usages numériques, Polyconseil accompagne ses partenaires publics et privés sur des problématiques de mobilité intelligente, de réseaux électriques intelligents (Smart Grid), d'aménagement numérique du territoire, de services innovants pour les collectivités, de connectivité embarquée ou encore de véhicules communicants.

La mission de Polyconseil dans le cadre du projet Autolib' a consisté à piloter dans son intégralité le projet de création de l'opérateur d'auto-partage Autolib'. Depuis l'ouverture du service au public, Polyconseil participe au développement d'Autolib' et de son activité en France (Bluely à Lyon, Bluecub à Bordeaux) et à l'international. Elle oriente ses choix technologiques pour devenir un leader de la mobilité intelligente.

Par ailleurs, Polyconseil est fortement impliqué dans le développement des activités de Blue Solutions et de Blue Applications. Il est notamment en charge de la création de BlueElec, opérateur d'énergie intégré et fournisseur de solutions de gestion énergétique innovantes.

Fort de son expertise en matière d'études stratégiques et économiques, de sa compréhension des enjeux énergétiques en France, en Europe et à l'international et de sa connaissance du cadre réglementaire des différents pays, Polyconseil travaille avec Blue Solutions sur :

- ▶ l'identification des opportunités stratégiques pour la valorisation de ses capacités de stockage électrique sur ces différents marchés ;
- ▶ la définition de sa feuille de route pour devenir le leader incontournable sur les segments du stockage, de la gestion énergétique et l'intégration des énergies renouvelables ;
- ▶ la conception de son offre de valeur pour les particuliers, les entreprises, les producteurs d'énergie et les collectivités.

Les autres secteurs d'expertise de Polyconseil sont les télécoms, la stratégie média et les marchés émergents. —

# RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Blue Solutions, en tant que filiale, intègre et applique la politique du Groupe Bolloré en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Cette politique repose sur quatre axes principaux qui en constituent le socle : partager une même éthique des affaires ; s'engager avec et pour les collaborateurs ; produire et innover durablement ; agir pour le développement local.

## PARTAGER UNE MÊME ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Les engagements éthiques de Blue Solutions, préalable indispensable à une bonne gouvernance, témoignent de sa volonté de préserver et développer les relations de confiance nécessaires à la pérennité de ses activités. Cette démarche éthique mise en œuvre par le Groupe suppose qu'au développement économique soit toujours associé un comportement irréprochable.

Afin d'assurer le respect de ces engagements par tous, le Groupe s'appuie sur un dispositif éthique efficace et cohérent dans lequel Blue Solutions s'intègre parfaitement, il est composé :

- ▶ d'un Comité Éthique qui définit et coordonne le déploiement de la démarche éthique au sein du Groupe Bolloré ;
- ▶ d'un Directeur de l'Éthique Groupe Bolloré qui assure un rôle permanent de conseil auprès de la Direction générale et qui coordonne le réseau des Responsables de l'Éthique et de la conformité de Blue Solutions ;
- ▶ d'un réseau de Responsables de l'Éthique et de la conformité « Division », dont la principale mission est de veiller au respect des principes et règles figurant dans les codes de conduite et à en assurer la mise en œuvre au sein des sociétés qui leur sont rattachées ;
- ▶ d'une procédure d'alerte qui permet aux collaborateurs de signaler aux personnes ayant le pouvoir d'y mettre fin, les dysfonctionnements ou les irrégularités qu'ils ont constatés au sein de l'entreprise et dont ils estiment qu'ils font courir à celle-ci un risque sérieux.

## S'ENGAGER AVEC ET POUR LES COLLABORATEURS

La performance économique du Groupe Bolloré et de Blue Solutions repose sur l'engagement des femmes et des hommes qui y concourent. Sa politique sociale se traduit par cinq engagements d'importance :

- ▶ assurer et veiller à la santé de l'ensemble des collaborateurs ;
- ▶ anticiper les évolutions des métiers, développer les compétences et promouvoir les talents locaux ;
- ▶ accompagner les changements organisationnels et favoriser la mobilité au sein du Groupe ;
- ▶ intégrer toutes les diversités et garantir l'égalité des chances tout au long du parcours professionnel ;
- ▶ favoriser le dialogue social, l'implication et l'engagement des collaborateurs.

Confronté à différents défis tels que l'évolution des attentes des collaborateurs et la raréfaction de certaines compétences techniques, le Groupe intervient comme acteur économique et social.

Cela se traduit notamment par :

- ▶ une politique santé et prévoyance qui veille à offrir à ses collaborateurs des garanties efficaces ;

- ▶ une politique formation conciliant besoins opérationnels et évolution stratégique future de nos activités ;
- ▶ l'accompagnement de nos managers dans le développement de leurs aptitudes managériales ;
- ▶ le renfort des expertises indispensables au développement pérenne de nos activités.

## PRODUIRE ET INNOVER DURABLEMENT

### Prévenir et réduire l'impact de ses activités

Exercer ses métiers de façon responsable exige avant tout de maîtriser les risques qui y sont liés. La cartographie réalisée en 2008 pour le Groupe a permis d'identifier les risques prioritaires pour chacune des divisions et de consolider le dispositif de gestion des risques tout en tenant compte de la diversité de ses activités.

Les risques identifiés ont été validés et évalués en termes d'impact, de fréquence et de niveau de maîtrise par les comités de direction de chaque division. Les plans d'actions découlant de cette analyse des risques ont transformé en opportunité ce qui a pu apparaître comme une entrave au développement, tant technologique qu'économique, des métiers du Groupe.

### Intégrer la performance environnementale dans la stratégie globale du Groupe

Le Groupe Bolloré attache une grande importance à la réduction de l'impact environnemental de ses activités. Blue Solutions apporte une réponse à deux défis environnementaux : le développement de transports propres et la maîtrise des énergies.

### Innover pour anticiper les nouvelles exigences environnementales

La contrainte énergétique, le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources sont autant de facteurs qui pèsent désormais sur le mode de consommation des clients.

L'innovation a toujours été une composante essentielle de la culture du Groupe. Depuis plus de vingt ans, il a investi dans un programme de recherche et de développement sur le stockage d'énergie électrique. Grâce à ce programme, deux technologies innovantes de stockage d'énergie ont été développées : la batterie LMP® et les supercapacités. Blue Solutions oriente ainsi les recherches afin de mettre au point des services capables de répondre aux nouveaux challenges environnementaux.

## AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Une politique sociétale organisée autour de trois engagements :

- ▶ instaurer des relations d'écoute, de dialogue et de collaboration avec les parties prenantes ;
- ▶ renforcer l'ancrage territorial des activités de Blue Solutions ;
- ▶ promouvoir l'engagement solidaire des collaborateurs. —

2014 | RAPPORT  
FINANCIER  
ANNUEL

## SOMMAIRE

<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>20</b>
<b>2. NOMS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX</b>	<b>20</b>
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>21</b>
<b>4. FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>23</b>
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	<b>32</b>
Histoire et évolution de la société	
Investissements	
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	<b>33</b>
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	<b>56</b>
Description, principales filiales	
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	<b>59</b>
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	<b>61</b>
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>62</b>
<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>63</b>
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	<b>64</b>
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES</b>	<b>65</b>
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>65</b>
Information sur les organes d'administration et de direction	
<b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>74</b>
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>80</b>
Mandats des administrateurs, Comité d'audit, régime de gouvernement d'entreprise et organisation des travaux du Conseil	
<b>17. INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>83</b>
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>94</b>
Renseignements concernant l'actionariat et les droits de vote au 31 décembre 2014, contrôle de l'émetteur et accord pouvant entraîner un changement de contrôle	
<b>19. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS</b>	<b>94</b>

## SOMMAIRE

<b>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	<b>95</b>
Informations incluses par référence	95
Informations financières pro forma	95
États financiers consolidés au 31 décembre 2014	97
Comptes annuels au 31 décembre 2014	129
Politique de distribution des dividendes	145
<b>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>147</b>
Informations relatives au capital, actes constitutifs et statuts	
<b>22. CONTRATS SIGNIFICATIFS</b>	<b>151</b>
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>154</b>
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>154</b>
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>154</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>155</b>
Tableau de passage entre le rapport de gestion et le document de référence de Blue Solutions	156
Table de concordance entre le document de référence et le rapport financier annuel	157
Table de concordance	158
Rapport du Président sur la composition, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société	160
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	168
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	169
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015	170
Présentation des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire	170
Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015	172

## 1. PERSONNES RESPONSABLES

### 1. PERSONNES RESPONSABLES

#### PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Gilles Alix, Directeur général, Blue Solutions.

#### ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

##### ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BLUE SOLUTIONS

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, contenu dans le présent document de référence comme précisé en annexe page 156, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Fait à Puteaux,  
Le 27 mai 2015  
Gilles Alix

### 2. NOMS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

##### CONSTANTIN ASSOCIÉS

185, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine – France

##### Représenté par Jean-Paul Séguret

Inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Date de première nomination : 11 décembre 1998.

Renouvellement du mandat : Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010.

Durée du mandat : six exercices.

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

##### AEG FINANCES

100, rue de Courcelles  
75017 Paris – France

##### Représenté par Jean-François Baloteaud

Inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

Date de première nomination : 14 juin 2013.

Durée du mandat : six exercices.

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

##### CISANE

185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine – France

Inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Date de première nomination : 17 juin 2010.

Durée du mandat : six exercices.

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

##### INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – IGE

3, rue Léon-Jost  
75017 Paris – France

Inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

Date de première nomination : 14 juin 2013.

Durée du mandat : six exercices.

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### 3. INFORMATIONS FINANCIÈRES

## 3. INFORMATIONS FINANCIÈRES

### 3.1. BLUE SOLUTIONS

#### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	97,2	47,4	61,7
EBITDA <sup>(1)</sup>	11,1	(13,2)	(7,7)
Résultat opérationnel	(6,0)	(28,0)	(18,0)
Résultat financier	0,5	(7,8)	(4,6)
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	0,1	0,1	0,1
Impôts	(0,2)	-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(5,7)</b>	<b>(35,7)</b>	<b>(22,4)</b>
dont part du Groupe	(5,7)	(35,7)	(22,4)

(1) L'EBITDA n'est pas un agrégat comptable normé. Il correspond au résultat opérationnel consolidé hors dotations nettes aux amortissements et provisions.

#### BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	133,9	139,2	(32,3)
Capitaux propres, part du Groupe	133,9	139,2	(32,3)
Endettement net	20,4	21,9	176,5
Trésorerie nette	14,6	11,1	(144,6)

#### INDICATEUR

	2014	2013	2012
Nombre de batteries livrées	2 396	1 056	1 413

### 3. INFORMATIONS FINANCIÈRES

#### 3.2. BLUE APPLICATIONS

Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'euros)	2014	2013
Bluecarsharing, Bluecar, Autolib' et autres sociétés d'auto-partage <sup>(1)</sup>		
– Chiffre d'affaires	30 520 <sup>(2)</sup>	19 746 <sup>(2)</sup>
– Résultat opérationnel	(101 226)	(77 694)
Bluebus <sup>(3)</sup>		
– Chiffre d'affaires	4 920 <sup>(4)</sup>	5 424 <sup>(4)</sup>
– Résultat opérationnel	(8 573)	(6 841)
Blueboat <sup>(5)</sup>		
– Chiffre d'affaires	0	0
– Résultat d'exploitation	(276)	(5)
Bluetram <sup>(5)</sup>		
– Chiffre d'affaires	0	0
– Résultat d'exploitation	(430)	(6)
Bluestorage <sup>(3)</sup>		
– Chiffre d'affaires	8	0
– Résultat opérationnel	(8 354)	(8 629)
IER <sup>(6)</sup>		
– Chiffre d'affaires	133 312 <sup>(7)</sup>	132 935 <sup>(7)</sup>
– Résultat opérationnel	(1 998)	1 868
Polyconseil <sup>(5)</sup>		
– Chiffre d'affaires	21 993 <sup>(8)</sup>	17 048 <sup>(8)</sup>
– Résultat d'exploitation	5 546	4 285

- (1) Données combinées en normes IFRS (non auditées). Ne comprend pas en 2013 les subventions de 36 millions d'euros versées par Bluecar à Blue Solutions, traitées en capitaux propres.  
(2) Dont 795 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 68 milliers d'euros au 31 décembre 2013 réalisés avec d'autres entités composant Blue Solutions ou Blue Applications.  
(3) Données combinées en normes IFRS (non auditées).  
(4) Au 31 décembre 2014, 359 milliers d'euros sont réalisés avec des entités composant Blue Solutions ou Blue Applications. Au 31 décembre 2013, 548 milliers d'euros étaient réalisés avec des entités composant Blue Solutions et Blue Applications.  
(5) Données issues des comptes sociaux audités en normes françaises.  
(6) Données issues des comptes consolidés en normes IFRS (non audités).  
(7) Dont 19 177 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 18 995 milliers d'euros au 31 décembre 2013 réalisés avec d'autres entités de Blue Applications et 281 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 408 milliers d'euros au 31 décembre 2013 réalisés avec Blue Solutions.  
(8) Dont 13 959 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 10 086 milliers d'euros au 31 décembre 2013 réalisés avec d'autres entités de Blue Applications et 12 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 3 milliers d'euros au 31 décembre 2013 réalisés avec Blue Solutions.



## 4. FACTEURS DE RISQUES

### 4. FACTEURS DE RISQUES

Les risques sont ceux dont Blue Solutions estime que la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur Blue Solutions, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et dont la connaissance est importante.

#### 4.1. RISQUES LIÉS AUX CHOIX TECHNOLOGIQUES ET AU SECTEUR D'ACTIVITÉ DE BLUE SOLUTIONS

##### 4.1.1. BLUE SOLUTIONS NE PEUT PAS GARANTIR QUE LES TECHNOLOGIES QU'IL DÉVELOPPE, EN PARTICULIER LES BATTERIES LITHIUM MÉTAL POLYMÈRE (LMP®), RENCONTRERONT LE SUCCÈS QUE BLUE SOLUTIONS ANTICIPE, ET D'AUTRES TECHNOLOGIES, EXISTANTES OU FUTURES, POURRAIENT S'AVÉRER PLUS EFFICACES

Blue Solutions produit et commercialise des batteries électriques et des supercapacités dont le développement a nécessité des investissements importants. Même s'il est confiant dans les perspectives qu'offrira cette activité, Blue Solutions reste néanmoins prudent face au risque technologique que peuvent présenter les technologies qui ont fait l'objet de tels investissements.

Le Groupe Bolloré a fortement investi dans le développement et la mise au point de batteries reposant sur la technologie lithium métal polymère (LMP®) que Blue Solutions estime être le seul à développer, ainsi que de supercapacités de haute performance. Blue Solutions base sa stratégie et ses objectifs sur ces technologies. Les batteries LMP® et les supercapacités sont, les seules technologies développées par Blue Solutions. Blue Solutions estime que la technologie LMP® présente des avantages par rapport aux technologies existantes et qu'il est en mesure de répondre aux besoins des clients potentiels dans différents secteurs d'activités, notamment dans les secteurs émergents des véhicules électriques et des batteries de stockage. Cependant, les développements et les besoins des marchés concernés par les produits qu'il commercialise ou commercialisera pourraient ne pas correspondre aux anticipations de Blue Solutions. Blue Solutions ne peut ainsi garantir que ses produits répondront aux attentes de ses clients potentiels ni garantir le succès de ses technologies et sa capacité à les rendre incontournables sur les marchés visés.

En outre, des technologies différentes, existantes ou futures, pourraient répondre aux mêmes besoins que ceux couverts par les technologies de Blue Solutions. Blue Solutions ne peut garantir la compétitivité de ses produits face aux produits développés sur la base de ces technologies. Si les technologies retenues par Blue Solutions devaient être supplantées par d'autres technologies, les activités et les résultats de Blue Solutions pourraient en être significativement affectés.

Par ailleurs, au cas où les technologies de Blue Solutions ne rencontreraient pas le succès attendu et en l'absence de solutions alternatives développées par Blue Solutions, le déploiement de nouvelles technologies ou de technologies améliorées requerrait des investissements importants et du temps. Toute incapacité de Blue Solutions et de Blue Applications à développer de nouvelles technologies ou des technologies améliorées ou de réagir aux changements impactant les technologies existantes pourrait retarder significativement le développement et la commercialisation de nouveaux produits par Blue Solutions, ce qui pourrait entraîner une perte de compétitivité, de revenus et de parts de marché au profit de ses concurrents.

La réalisation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-dessus pourrait affecter de manière défavorable les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

##### 4.1.2. LE MARCHÉ DU STOCKAGE DE L'ÉNERGIE ET SES APPLICATIONS DÉPENDENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les activités liées au stockage de l'énergie sont actuellement favorablement influencées par les politiques publiques, nationales ou internationales, de soutien aux énergies propres, que ce soit à travers des tarifs d'achat favorables, des crédits d'impôts, des subventions ou d'autres mécanismes incitatifs, ainsi que par les règles relatives à l'environnement comme, par exemple, les normes en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Le marché des applications de stockage d'énergie est également influencé par ces politiques. À titre d'exemple, en France, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013, une subvention de 6 300 euros TTC est versée pour tout achat d'un véhicule électrique. Par ailleurs, l'État allemand subventionne les particuliers pour l'installation de batteries à leur domicile. La remise en cause ou la modifi-

cation de ces mécanismes pourraient affecter défavorablement l'intérêt du marché pour ces produits.

La réduction des recettes fiscales, découlant de crises économiques ou du ralentissement de l'activité économique, pourrait impacter négativement le montant des fonds publics disponibles pour la mise en œuvre de telles politiques de soutien aux solutions de stockage d'énergie. En période de difficultés économiques, les politiques publiques en faveur des solutions de stockage d'énergie pourraient ne pas être considérées comme prioritaires ou être abandonnées, notamment en raison de la perception selon laquelle les investissements et le temps requis seraient trop lourds pour être supportés. En outre, les politiques publiques actuellement en place pourraient être remplacées par des mesures moins favorables.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

##### 4.1.3. LES ACTIVITÉS DE BLUE SOLUTIONS DÉPENDRONT NOTAMMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PAR RAPPORT AUX ÉNERGIES FOSSILES TRADITIONNELLES (PÉTROLE ET GAZ) OU AUX TECHNOLOGIES ALTERNATIVES (GPL ET BIOCARBURANTS)

Le développement de certains marchés dans lesquels Blue Solutions a investi et le succès de ses activités dépendront notamment de la compétitivité de la production d'énergie électrique par rapport aux sources d'énergie fossile traditionnelles. Cette compétitivité dépendra notamment des investissements et coûts nécessaires à la production d'énergie, des fluctuations des prix, des conditions d'approvisionnement en matières premières et/ou en énergies fossiles (pétrole et gaz naturel, par exemple). Dans le domaine des énergies renouvelables, la production d'électricité peut ainsi requérir des investissements et des coûts importants. Si ces investissements et coûts devaient s'avérer supérieurs à ceux résultant de la production d'énergie issue des énergies fossiles, l'activité de Blue Solutions pourrait en être affectée.

Dans le domaine de la mobilité, la demande croissante de batteries pour véhicules électriques est notamment liée à l'instabilité du prix du pétrole au cours de ces dernières années et aux réglementations et politiques destinées à favoriser les sources alternatives d'énergie. Une baisse importante du prix des énergies fossiles et/ou une baisse à moyen ou long terme du prix de l'essence pourrait impacter les politiques et initiatives gouvernementales et privées en faveur des énergies alternatives, ainsi que la perception de l'intérêt économique de ces énergies par les consommateurs finaux. En outre, le développement significatif de technologies alternatives, telles que les diesels modernes, l'éthanol, les cellules à combustible (piles à hydrogène), le gaz naturel comprimé, ou des améliorations du moteur à combustion pourrait réduire l'intérêt existant pour les véhicules entièrement électriques et avoir un effet défavorable significatif sur les activités et les perspectives de Blue Solutions.

Le succès des produits et solutions développés par Blue Solutions dépendra donc notamment de sa capacité à proposer des batteries présentant de meilleures caractéristiques techniques et à des prix plus compétitifs que les énergies fossiles traditionnelles ou les technologies alternatives plus récemment développées.

Enfin, la compétitivité de l'énergie électrique par rapport aux énergies fossiles traditionnelles ou aux technologies plus récentes dépendra également de la réglementation nationale et internationale, notamment en matière fiscale. L'imposition de taxes sur l'énergie électrique pourrait affecter sa compétitivité par rapport aux autres énergies et ainsi avoir un impact sur les activités de Blue Solutions.

Tout changement dans les facteurs décrits ci-dessus pourrait entraîner une diminution de la demande de batteries pour les applications mobiles ou stationnaires et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

##### 4.1.4. LES SOLUTIONS DE STOCKAGE D'ÉNERGIE ET, PLUS PARTICULIÈREMENT, LES TECHNOLOGIES DÉVELOPPÉES PAR BLUE SOLUTIONS POURRAIENT NE PAS ÊTRE ACCEPTÉES PAR LE MARCHÉ

Le développement et le succès des activités de Blue Solutions dépendent de l'acceptation par le marché des solutions de stockage d'énergie qu'il développe et commercialise dans les domaines de la mobilité (notamment le véhicule électrique) ou du stationnaire. Blue Solutions ne peut garantir que les solutions de stockage d'énergie qu'il commercialise ou qui sont commercialisées par d'autres acteurs du secteur répondront aux besoins

## 4. FACTEURS DE RISQUES

du marché et des clients potentiels. Dans la mesure où le marché du stockage de l'énergie est en développement, l'acceptation des produits et solutions proposés dépendra de différents facteurs parmi lesquels les conditions tarifaires, la réglementation applicable, les services proposés, et la perception par le marché des technologies proposées notamment en termes de prix, de qualité, de performance et de sécurité.

Blue Solutions dispose, à la date du présent document, d'une position unique sur le marché en tant que précurseur de la technologie LMP® et doit en cette qualité initier ses clients à l'utilisation de ses solutions et à leur intégration dans leurs systèmes de production d'énergie. Toutefois, l'adéquation aux besoins de la clientèle et l'acceptation par le marché des batteries LMP® reste incertaine dans la mesure où ce marché se trouve à un stade relativement précoce de développement. Une telle acceptation est directement liée à la perception qu'ont, et que pourraient avoir dans le futur, les consommateurs finaux à l'égard des batteries LMP®, notamment en termes de fiabilité, de coût et de sécurité. Par ailleurs, la confiance du consommateur final dans la fiabilité de la technologie LMP® pourrait être altérée par la survenance d'incidents techniques sur les batteries LMP®, mais aussi, plus indirectement, sur des produits et services proposés par Blue Applications ou même sur des produits utilisant des technologies concurrentes.

En particulier, dans le domaine de la mobilité, le développement des véhicules électriques et leur adéquation aux besoins et habitudes des consommateurs finaux sont principalement limités par la double nécessité d'utiliser, en amont, des batteries disposant d'une autonomie suffisante et d'assurer, en aval, la disponibilité d'infrastructures de recharge. En raison de ces facteurs, Blue Solutions estime que les véhicules électriques constituent un moyen de transport adapté aux zones urbaines, mais ne peut garantir que le marché se développera.

La réalisation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-dessus pourrait affecter de manière défavorable les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

### 4.1.5. DES DIFFICULTÉS SURVENANT DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE POURRAIENT IMPACTER LES ACTIVITÉS DE BLUE SOLUTIONS ET DE BLUE APPLICATIONS

Une partie des activités de Blue Solutions et de Blue Applications est liée à l'industrie automobile et pourrait être affectée par les difficultés que celle-ci pourrait rencontrer.

À la date du présent document, les activités de Blue Solutions et les hypothèses utilisées pour l'établissement du plan d'affaires et des objectifs de Blue Solutions ne comprennent pas l'établissement de relations commerciales avec les acteurs de l'industrie automobile en vue de la commercialisation de ses batteries et supercapacités. Cependant, en cas de commercialisation de ses batteries et supercapacités auprès de constructeurs automobiles, Blue Solutions pourrait être impacté par les difficultés économiques subies par les acteurs de cette industrie, incertaines et difficiles à anticiper. Ces difficultés pourraient entraîner la remise en cause de commandes de produits et solutions ou de partenariats à moyen ou long terme, la réduction des dépenses affectées au développement de systèmes d'énergie alternative destinés au marché automobile, des délais ou annulations du développement ou de la commercialisation de véhicules hybrides et électriques ou de programmes nouveaux ou existants.

En outre, la demande sur le marché de l'automobile est très volatile et dépend, dans une large mesure, de l'environnement politique, économique et social. Toute variation dans la demande pourrait affecter de manière défavorable la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

Les difficultés de l'industrie automobile pourraient ainsi avoir un effet défavorable à l'avenir sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions ou de Blue Applications.

### 4.1.6. LA PRODUCTION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ET TECHNOLOGIES DÉVELOPPÉS PAR BLUE SOLUTIONS DANS LE DOMAINE DE LA MOBILITÉ DÉPENDRONT DE SA CAPACITÉ ET DE CELLE DE BLUE APPLICATIONS À CONCLURE ET MAINTENIR DES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DU MARCHÉ DE L'AUTOMOBILE

Blue Applications a conclu des accords avec des partenaires intervenant à différents échelons de la chaîne de production automobile, notamment pour la construction et l'assemblage des véhicules ainsi que pour les systèmes

informatiques. Blue Solutions pourrait également être amené à conclure de tels accords. En cas de résiliation ou de non-renouvellement des accords avec ces partenaires, Blue Applications ou, le cas échéant, Blue Solutions, pourrait rencontrer des difficultés à conclure avec d'autres partenaires des accords présentant des conditions techniques et financières équivalentes ou, du moins, satisfaisantes, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les quantités et les conditions d'achat des éléments livrés par Blue Solutions à Blue Applications. Blue Applications s'attache cependant à maintenir des négociations avec différents partenaires potentiels afin d'assurer la mise en place de solutions complémentaires ou de substitution.

### 4.1.7. BLUE SOLUTIONS POURRAIT NE PAS RÉALISER UN RETOUR SUR INVESTISSEMENT POSITIF, NE PAS MAÎTRISER SES COÛTS DE PRODUCTION OU NE PAS ATTEINDRE LA RENTABILITÉ

Le Groupe Bolloré et Blue Solutions ont effectué des dépenses significatives en matière de recherche et développement ainsi que pour développer les capacités de production de Blue Solutions, par conséquent Blue Solutions n'a pas atteint l'équilibre jusqu'à ce jour. Il anticipe d'autres pertes et des dépenses importantes dans un avenir proche dans la mesure où son activité et ses capacités de production demeurent en phase de développement. En outre, Blue Solutions pourrait subir des pertes additionnelles non anticipées à ce jour pour un certain nombre de raisons, en ce compris les autres risques décrits dans la présente section, et pourrait avoir à souffrir des dépenses, difficultés, complications, retards et événements imprévus.

Les coûts de production et d'exploitation de Blue Solutions sont encore élevés en raison notamment d'une activité en phase de développement. L'amélioration de la rentabilité dépendra de différents facteurs, notamment de la croissance des volumes de production et de commercialisation et, ainsi, de l'amélioration du taux d'absorption des coûts fixes de production, d'une réduction des coûts variables de production ou d'une réduction du coût des matières premières. Blue Solutions ne peut garantir qu'il parviendra à maîtriser ces coûts à l'avenir et ainsi à améliorer ses résultats. En outre, Blue Solutions pourrait à l'avenir devoir supporter de nouvelles dépenses. Ces facteurs pourraient empêcher d'atteindre et de maintenir la rentabilité future de Blue Solutions. Si Blue Solutions n'est pas en mesure de maintenir un niveau de dépenses en adéquation avec son chiffre d'affaires, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives pourraient en être défavorablement affectés.

Le niveau de développement de ses activités et le degré de maturité de ses marchés rendent difficile l'appréciation des perspectives futures de développement de Blue Solutions à partir des états financiers consolidés actuels. Le développement de ses activités ou de ses marchés pourrait ne pas correspondre aux anticipations de Blue Solutions. La situation financière et les résultats de Blue Solutions pourraient ainsi significativement différer de ses objectifs ou prévisions.

### 4.1.8. BLUE SOLUTIONS POURRAIT NE PAS ÊTRE EN MESURE DE SUIVRE LA CROISSANCE DES BESOINS EN BATTERIES ÉLECTRIQUES ET DONC PERDRE DES PARTS DE MARCHÉ

Les décisions des clients sont affectées par un ensemble de facteurs (tels que l'évolution du marché ou des réglementations publiques) qui peuvent difficilement être anticipés.

En cas de succès de la technologie de Blue Solutions et, plus généralement, du développement de l'utilisation des batteries pour des applications mobiles ou stationnaires, Blue Solutions pourrait devoir engager des investissements supplémentaires, ou ne pas être en mesure d'augmenter sa capacité de production de manière rentable. Afin d'anticiper les développements de son activité, Blue Solutions a, à la date du présent document, lancé une importante campagne d'investissement en vue d'augmenter significativement la capacité de production de ses sites français et canadien. Les circonstances ci-dessus décrites pourraient toutefois lui faire perdre des parts de marché et avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives d'une manière qui est actuellement imprévisible.

## 4. FACTEURS DE RISQUES

### 4.2. RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET À L'ORGANISATION DE BLUE SOLUTIONS

#### 4.2.1. LES BATTERIES DE BLUE SOLUTIONS POURRAIENT FONCTIONNER DE MANIÈRE INSATISFAISANTE, VOIRE TOMBER EN PANNE, CE QUI POURRAIT L'OBLIGER À LES REMPLACER ET BÉNÉFICIER À SES CONCURRENTS

En raison de la complexité technologique des batteries fabriquées par Blue Solutions et de leurs applications, Blue Solutions n'est pas en mesure de garantir que Blue Applications et ses clients ne seront pas confrontés à des défaillances ou difficultés liées à la qualité de ses produits.

En dépit de l'expérience acquise au travers de Blue Applications à l'occasion du développement de projets d'auto-partage, Blue Solutions reste à un stade d'apprentissage des technologies et de découverte des problèmes potentiels qui pourraient être liés à la qualité de ses produits. En particulier, Blue Solutions continue, en collaboration avec Blue Applications et ses clients, à appréhender le fonctionnement et l'intégration de ses produits dans les systèmes et applications finales commercialisés par Blue Applications. Blue Solutions pourrait ne pas avoir anticipé tous les défauts ou les problèmes de qualité que les produits pourraient rencontrer. Les produits vendus dans des environnements exigeants tels que les transports publics et le marché de l'automobile pourraient requérir des caractéristiques opérationnelles additionnelles qui pourraient interférer de manière imprévisible avec le bon fonctionnement des produits commercialisés par Blue Solutions.

Les batteries LMP® fabriquées par Blue Solutions peuvent en outre expérimenter des déficiences liées à l'électronique (convertisseur, connexion...) qui peuvent donner lieu à la réparation ou au remplacement des éléments défectueux concernés ainsi qu'à des actions correctrices sur les batteries LMP® à produire dans le futur. De telles défaillances ont un impact limité en raison du système de contrôle actif et passif intégré dans les batteries LMP® fabriquées par Blue Solutions. Par ailleurs, la garantie consentie par Blue Solutions sur les produits vendus est d'un an pour les batteries LMP® et de un à deux ans pour les supercapacités. Dans l'hypothèse d'une location des batteries LMP®, Blue Solutions s'engage au remplacement du produit défectueux pour la durée de la location. En l'absence de dysfonctionnements majeurs au cours des deux dernières années, aucune provision n'a été constituée dans les comptes de Blue Solutions.

Bien qu'ayant développé des processus afin d'anticiper les déficiences technologiques de ses produits ou, le cas échéant, de répondre aux retours de produits et de mettre en œuvre les moyens correctifs nécessaires si un défaut était identifié, Blue Solutions pourrait toutefois ne pas être en mesure de détecter et de remédier à tous les défauts affectant les produits vendus et de gérer les difficultés relatives au retour des produits défectueux. Le traitement des déficiences identifiées pourrait entraîner des dépenses supplémentaires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. En outre, le rappel de produits défectueux et le traitement des défauts identifiés pourraient avoir un impact défavorable sur l'image de Blue Solutions et de ses produits.

#### 4.2.2. BLUE SOLUTIONS POURRAIT NE PAS ÊTRE EN MESURE DE RÉPONDRE AUX EXIGENCES DES CLIENTS EN TERMES DE QUALITÉ ET DE SERVICE APRÈS-VENTE

L'impossibilité pour Blue Solutions de répondre aux exigences des clients en termes de qualité des produits et de service après-vente pourrait donner lieu à des réclamations à son encontre, à une altération de la marque et, plus généralement, pourrait porter atteinte à sa réputation. Elle pourrait également avoir pour effet de détourner ses ressources d'autres allocations, dans la mesure où elle engendrerait des dépenses supplémentaires en matière de mise en conformité ou d'indemnisation, ce qui serait susceptible de nuire à ses efforts commerciaux et de marketing et pourrait ainsi détériorer sa position concurrentielle et, plus généralement, d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

#### 4.2.3. BLUE SOLUTIONS DÉPEND DE FOURNISSEURS EXTÉRIEURS POUR LA FOURNITURE DE MATIÈRES PREMIÈRES ET DE COMPOSANTS CLÉS ET, EN CAS DE SUCCÈS DE LA TECHNOLOGIE DES BATTERIES DANS LES TRANSPORTS ET DANS D'AUTRES APPLICATIONS, L'ACCÈS À CES COMPOSANTS À DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES SATISFAISANTES POURRAIT ÊTRE RESTREINT

Blue Solutions dépend de tiers pour l'obtention de matières premières, de composants et d'équipements de fabrication, et pourrait avoir des difficultés à substituer un fournisseur à un autre, à augmenter le nombre de fournisseurs, ou à changer des composants en raison d'une interruption de fournitures ou d'une demande accrue de l'industrie.

À la date du présent document, Blue Solutions s'approvisionne, pour chacun des principaux composants et matières premières nécessaires à la fabrication des batteries LMP® (lithium métal, sels de lithium, polymères et phosphate de fer lithié) et des supercapacités, auprès d'au moins deux fournisseurs, sauf pour le collecteur de courant quatre bandes, pour lequel elle s'approvisionne auprès d'une seule source. Rien ne permet de garantir que Blue Solutions puisse continuer à s'approvisionner auprès de ses fournisseurs à des conditions raisonnables et satisfaisantes.

Par ailleurs, ces approvisionnements ne font pas nécessairement l'objet de contrats formalisés ou de longue durée. La conclusion de contrats sur une base annuelle permet à Blue Solutions d'avoir la possibilité d'optimiser et de renégocier les prix en fonction de ses besoins et de ne pas être contraint de contracter des engagements de volume à long terme.

Blue Solutions est par ailleurs dépendant de la qualité des produits et composants achetés auprès de ses fournisseurs.

Blue Solutions peut donc être dépendant de certains fournisseurs de certaines matières premières ou composants, soit du fait d'une relation d'exclusivité ou de quasi-exclusivité, soit du fait du poids important des fournisseurs dans les achats réalisés. L'évolution de l'équilibre entre l'offre et la demande, l'existence de défauts dans les produits ou composants fournis, la défaillance d'un fournisseur ou la survenance d'un litige avec un fournisseur pourraient affecter la capacité de Blue Solutions à obtenir, dans les délais, des matières premières de qualité, des composants ou des équipements de fabrication dans des quantités suffisantes et à des prix compétitifs. La survenance d'un ou plusieurs de ces événements pourrait retarder la production de batteries, affecter la capacité de Blue Solutions à honorer des commandes actuelles ou futures et nuire à sa réputation et à sa rentabilité et en conséquence avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

#### 4.2.4. BLUE SOLUTIONS POURRAIT NE PAS ÊTRE EN MESURE DE MAINTENIR SA CAPACITÉ DE PRODUCTION

Les produits de Blue Solutions sont fabriqués dans une usine près de Quimper en France et dans une usine près de Montréal au Canada. En outre, Blue Solutions a lancé une campagne d'investissements importants en vue d'augmenter les capacités de production de ses sites, notamment par l'intermédiaire de la construction d'une nouvelle usine en Bretagne et l'installation de nouvelles lignes de production en Bretagne et au Canada. Les sites de production de Blue Solutions pourraient connaître des incidents interrompant de manière temporaire ou durable la fabrication des produits de Blue Solutions, ce qui pourrait affecter défavorablement les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions. En outre, Blue Solutions ne peut garantir que les investissements en cours de réalisation seront suffisants pour satisfaire la demande de produits et répondre aux exigences du marché.

#### 4.2.5. BLUE SOLUTIONS DÉPEND DE CERTAINS PERSONNELS CLÉS ET DEVRA RECRUTER DES PERSONNES DISPOSANT DE COMPÉTENCES SIMILAIRES POUR FAIRE FACE AU DÉVELOPPEMENT DE SES ACTIVITÉS

Le succès des activités de Blue Solutions dépend notamment de l'implication et de l'expertise des membres de son équipe de direction et de collaborateurs clés.

Le départ de l'une ou plusieurs de ces personnes pourrait entraîner des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus importantes en cas de départ à la concurrence. Des carences en termes de compétences techniques pourraient ralentir l'évolution nécessaire des activités de Blue Solutions et altérer à terme sa capacité à atteindre ses objectifs.

## 4. FACTEURS DE RISQUES

Par ailleurs, Blue Solutions pourrait avoir besoin de recruter de nouveaux dirigeants ou collaborateurs hautement qualifiés et difficiles à attirer pour le développement de ses activités. Blue Solutions estime cependant avoir mis en place une politique de rémunération et de formation attractive afin d'attirer et de conserver ses collaborateurs clés.

Si Blue Solutions ne parvenait pas à attirer et retenir de telles personnes clés, ceci pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Blue Solutions ne bénéficie pas de garanties dites « pertes d'hommes clés ».

### 4.2.6. BLUE SOLUTIONS POURRAIT FAIRE L'OBJET D'ATTEINTES À SA RÉPUTATION

Blue Solutions est exposé au risque d'attaques de diverses natures pouvant atteindre sa réputation. Les produits et solutions de Blue Solutions font notamment l'objet d'études ou d'analyses qui pourraient inclure des données ou conclusions erronées ou défavorables à l'image de Blue Solutions ou de Blue Applications. En outre, la réalisation d'un ou plusieurs des risques décrits dans le présent chapitre du document, notamment en cas de défaillance technique des produits et solutions développés par Blue Solutions ou, plus indirectement par Blue Applications, pourrait avoir un impact négatif sur la réputation de Blue Solutions.

Ces atteintes peuvent être facilitées par l'utilisation des nouveaux moyens de communication comme l'Internet et les médias sociaux qui se caractérisent par des réactions en temps réel et une propagation exponentielle de l'information. L'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Blue Solutions pourraient être affectés de manière défavorable en cas d'atteinte à l'image de Blue Solutions ou de survenance d'événements négatifs.

## 4.3. RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION DES RELATIONS ENTRE BLUE SOLUTIONS ET BLUE APPLICATIONS

### 4.3.1. LA TOTALITÉ DES BATTERIES FABRIQUÉES PAR BLUE SOLUTIONS EST ACTUELLEMENT DISTRIBUÉE À BLUE APPLICATIONS, ET BLUE SOLUTIONS EST DONC DIRECTEMENT EXPOSÉ AUX RISQUES AUXQUELS BLUE APPLICATIONS EST EXPOSÉ

La totalité des batteries LMP® produites par Blue Solutions, est vendue ou louée à Blue Applications (Bluecar, Bluebus, Bluestorage et Bluesun). L'activité de Blue Solutions est donc fortement dépendante de la situation de Blue Applications ainsi que de sa capacité à assurer de manière constante le développement et la commercialisation de ses applications de stockage. Toutefois, la concrétisation de la négociation de partenariats dans le domaine de la mobilité avec des acteurs de l'industrie automobile et/ou une réorientation, partielle ou totale, de la stratégie commerciale de Blue Solutions vers des acteurs du marché du stationnaire autres que Blue Applications pourraient réduire cette dépendance dans le futur.

Tout événement affectant Blue Applications, incluant notamment un incident portant sur l'un des services ou produits proposés par Blue Applications et dont la cause ne proviendrait pas nécessairement des produits distribués par Blue Solutions, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

Les technologies développées par Blue Solutions pourraient ne pas être adoptées par les clients de Blue Applications, ou ne pas répondre aux exigences de l'industrie en termes de puissance et de capacité de stockage de manière efficace et sécuritaire. En particulier, Blue Applications pourrait ne pas être en mesure de développer et vendre de nouveaux produits innovants, de sensibiliser le client potentiel sur la valeur de ses produits ou de maintenir un avantage compétitif.

Blue Solutions et Blue Applications ont conclu un contrat à long terme visant à organiser la fourniture de produits par Blue Solutions à Blue Applications (voir section 22.1.2.3. du présent document). Blue Solutions ne peut toutefois garantir le maintien de ce contrat et de ses termes.

La réalisation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-dessus pourrait affecter de manière défavorable les résultats financiers et opérationnels de Blue Solutions. Blue Solutions ne peut garantir dans cette hypothèse qu'il sera en mesure de développer et de maintenir des relations commerciales avec d'autres clients potentiels.

### 4.3.2. LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE BLUE SOLUTIONS DÉPENDRA DE L'EXERCICE DES PROMESSES DE VENTE PORTANT SUR BLUE APPLICATIONS

La société, qui reste contrôlée par le Groupe Bolloré après l'admission de ses titres sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, bénéficie de sept promesses de vente consenties par le Groupe Bolloré lui permettant d'acquiescer auprès du Groupe Bolloré à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et jusqu'au 30 juin 2018 chacune des entités de Blue Applications.

Les activités déployées par Blue Applications constituant les débouchés naturels des produits et solutions proposés par Blue Solutions, le développement des activités de Blue Solutions et leur pérennisation ainsi que les perspectives de Blue Solutions dépendront notamment de l'exercice ou non de ces promesses par la société. La société n'est en mesure de garantir, à la date du présent document, ni l'exercice de ces promesses ni, le cas échéant, leur date d'exercice. En outre, certaines de ces promesses étant indépendantes, la société pourrait décider de n'exercer qu'une partie de celles-ci.

Le prix d'exercice de chacune des promesses sera déterminé par un expert indépendant désigné par le Président du tribunal de commerce à la demande de la société. La société prendra sa décision concernant l'exercice des promesses consenties sur la base du rapport de cet expert indépendant. En conséquence, le prix d'exercice de chacune des promesses n'est pas déterminé à ce jour. En dépit du recours à un expert indépendant, le prix d'exercice sera fixé en fonction d'un ensemble de critères que l'expert jugera pertinents et pourrait ne pas refléter la valeur réelle des activités de Blue Applications, ce qui pourrait affecter la situation financière de Blue Solutions.

L'exercice des promesses de vente dépendra de la capacité de la société à mettre en place un financement à des conditions satisfaisantes. La société pourrait se financer au travers du Groupe Bolloré. Aucun engagement n'a été pris sur la mise à disposition d'un tel financement à la date du présent document. La société ne peut donc garantir qu'elle bénéficiera du financement nécessaire à l'exercice de chacune des promesses de vente à la date d'exercice de chacune d'entre elles. La société ne peut pas non plus garantir les modalités d'un tel financement (notamment si ce financement prendra la forme d'une augmentation de capital ou d'un endettement).

Au cas où la société procéderait à une augmentation de capital pour financer l'exercice d'une ou plusieurs promesses de vente, la société entend, sous réserve des conditions de marché à cette date, privilégier les opérations permettant aux actionnaires existants de la société de souscrire à cette augmentation de capital en priorité (par exemple par l'exercice d'un droit préférentiel de souscription). Cette souscription nécessiterait toutefois un investissement supplémentaire de la part des actionnaires. À défaut de souscription, la quote-part de capital et de droits de vote détenue par ces actionnaires dans la société serait diminuée.

En cas d'exercice de tout ou partie des promesses, la situation financière, les résultats et les perspectives de Blue Solutions dépendront de sa capacité à intégrer les activités de Blue Applications ainsi acquises et à en assurer le développement. Blue Solutions ne peut garantir que l'intégration des activités acquises se déroulera conformément au calendrier anticipé. Blue Solutions pourrait en outre rencontrer des difficultés pour réaliser les synergies escomptées dans les délais prévus. Blue Solutions pourrait également supporter des coûts d'intégration supérieurs à ceux initialement envisagés.

Les cessions de titres résultant de l'exercice par la société des promesses de vente qui lui ont été consenties pourraient entraîner la mise en jeu de mécanismes prévus par les contrats conclus par les entités de Blue Applications concernées (par exemple, information ou autorisation préalable du cocontractant, mise en œuvre de promesses d'achat ou de vente, droit de préemption, droit de demander la résiliation anticipée du contrat), ce qui pourrait avoir un impact sur le maintien des contrats concernés ou, du moins, sur leur maintien à des conditions identiques ou satisfaisantes pour Blue Solutions et Blue Applications, et, ainsi, affecter l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions et Blue Applications.

Enfin, la situation financière, les résultats et les perspectives de Blue Solutions dépendront des activités de Blue Applications et de leurs débouchés. Blue Solutions ne peut garantir que ceux-ci évolueront conformément à ses attentes. Par ailleurs, les promesses ne confèrent pas à la société un droit d'intervention dans la vie sociale des sociétés de Blue Applications. Elles n'interdisent pas notamment au Groupe Bolloré de mettre en place des partenariats ou de décider, ou d'autoriser, s'il le considère justifié, la réorientation de l'activité de ces sociétés ou leur mise en sommeil.

## 4. FACTEURS DE RISQUES

### 4.4. RISQUES LIÉS AUX RELATIONS AVEC LE GROUPE BOLLORÉ

#### 4.4.1. LE GROUPE BOLLORÉ CONTRÔLE ET CONTINUERA À CONTRÔLER LA SOCIÉTÉ ET TOUTES LES DÉCISIONS PRISES PAR SA DIRECTION ; UNE TELLE SITUATION POURRAIT ÊTRE GÉNÉRATRICE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS ENTRE LE GROUPE BOLLORÉ ET LA SOCIÉTÉ

Bolloré SA et Bolloré Participations détiennent, au 31 décembre 2014, respectivement 71,20% et 17,80% du capital et des droits de vote de la société. Ces sociétés peuvent ainsi adopter seules les décisions relevant des Assemblées générales ordinaires, comme la nomination des membres des organes sociaux, l'approbation des comptes ou la distribution de dividendes, mais également toutes les décisions relevant d'une Assemblée générale extraordinaire, comme une modification des statuts. Bolloré SA et Bolloré Participations peuvent donc influencer significativement :

- l'activité opérationnelle de Blue Solutions ;
- la nomination des dirigeants ;
- la modification des statuts de la société, notamment en cas d'émission de titres financiers ;
- et, d'une manière générale, la stratégie de Blue Solutions et ses projets de développement, par exemple en matière d'acquisitions.

En particulier, le Groupe Bolloré exerce, à la date du présent document, une influence notable sur l'opportunité d'exercer les promesses de vente portant sur les entités de Blue Applications qu'il a consenties à la société (voir section 22.1.1. du présent document). Par ailleurs, l'existence des promesses n'interdira pas notamment au Groupe Bolloré de décider, ou d'autoriser, s'il le considère justifié, la réorientation de l'activité de ces sociétés, leur mise en sommeil ou leur liquidation. De telles circonstances pourraient donner lieu à un conflit d'intérêts entre la société et ses actionnaires majoritaires, les sociétés Bolloré SA et Bolloré Participations.

Cependant, le risque de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exercice des promesses est atténué par l'insertion de stipulations spécifiques dans les promesses de vente qui prévoient que :

- le prix d'exercice de chacune des promesses de vente sera déterminé par un expert indépendant désigné par le Président du tribunal de commerce de Paris à la demande de la société, suivant les méthodes d'évaluation que l'expert désigné jugera adaptées. Une telle demande pourra être faite une fois par exercice au cours des exercices 2016, 2017 et 2018. Si le prix auquel les sociétés de Blue Applications s'approvisionnent en batteries LMP® doit entrer en ligne de compte dans la détermination du prix de vente des actions, l'expert ne se référera qu'aux termes et conditions du contrat d'approvisionnement de ces batteries. La société prendra sa décision concernant l'exercice des promesses consenties sur la base des conclusions de cet expert indépendant ;
- le règlement intérieur de la société impose à son Directeur général d'émettre, en 2017 et en 2018 (lors des Conseils d'administration arrêtant les comptes des exercices 2016 et 2017), une recommandation sur l'intérêt pour la société d'exercer les options. Cette recommandation sera établie sur la base de l'évaluation à dire d'expert, précédemment mentionnée. Le Conseil d'administration devra à son tour inclure dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la société un avis sur la recommandation du Directeur général ; cet avis devra mettre en évidence la position des administrateurs indépendants si elle diffère de l'opinion majoritaire ;
- l'exercice ainsi que toute modification des promesses seront soumis à la procédure d'approbation des conventions réglementées en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, Bolloré SA et les administrateurs communs à Bolloré SA et à la société ne prenant pas part au vote du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la société ;
- et, s'agissant de chaque promesse, si la société n'a pas exercé ladite promesse au 30 juin 2018 et que les actions sont cédées ou transférées à un tiers par le promettant dans les dix-huit mois suivant cette date, la société sera en droit de percevoir le gain qu'elle aurait fait si elle avait exercé ladite promesse puis réalisé elle-même la cession en question (voir section 22.1.1. du présent document).

Le Groupe Bolloré contrôle les sociétés de Blue Applications et constitue donc à la fois l'actionnaire de la société et celui de son client principal.

#### 4.4.2. BLUE SOLUTIONS SE TROUVE DANS UNE SITUATION DE DÉPENDANCE VIS-À-VIS DU GROUPE BOLLORÉ

La gestion et le financement des activités de Blue Solutions et Blue Applications dépendent du Groupe Bolloré.

En effet, à la date du présent document, Blue Solutions doit son équilibre financier au soutien du Groupe Bolloré. Le financement des activités de Blue Solutions est ainsi assuré par une convention de trésorerie dont la centralisation est assurée au niveau de Bolloré SA. Blue Solutions est donc tributaire de la décision du Groupe Bolloré de maintenir cette convention de trésorerie et de poursuivre ou non le financement de ses activités. Le Groupe Bolloré s'est engagé à maintenir cette convention de trésorerie jusqu'au 30 juin 2016. Blue Solutions ne peut garantir que le Groupe Bolloré maintiendra ce financement au-delà de cette date.

En outre, Bolloré SA centralise les directions fonctionnelles et rassemble les effectifs des fonctions dédiées à la gestion du Groupe Bolloré. Bolloré SA a ainsi conclu des contrats de prestations de services avec la société dans les domaines financiers, de la trésorerie, juridique, comptable, des ressources humaines ou des systèmes d'information. La société ne peut garantir que Bolloré SA maintiendra ces prestations à l'avenir et que, dans l'hypothèse où ces relations cesseraient, elle sera en mesure de mettre en place et de gérer dans des délais satisfaisants des fonctions comparables et présentant un même niveau de qualité. La mise en place de fonctions comparables pourrait par ailleurs avoir un impact significatif sur la situation financière de Blue Solutions.

La réalisation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-dessus pourrait affecter de manière défavorable les résultats financiers et opérationnels de Blue Solutions.

### 4.5. RISQUES LIÉS À BLUE APPLICATIONS

#### 4.5.1. LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE BLUE SOLUTIONS DÉPEND DE MARCHÉS D'APPLICATIONS DU STOCKAGE D'ÉNERGIE DÉVELOPPÉS NOTAMMENT PAR BLUE APPLICATIONS, QUI SONT EN PHASE DE DÉVELOPPEMENT

Les débouchés des produits de Blue Solutions se trouvent à la date du présent document majoritairement sur les marchés de Blue Applications. Blue Applications cible des marchés récents tels que le marché des véhicules électriques ou des applications de stockage d'énergie stationnaires en développant des applications basées sur les technologies de Blue Solutions. Ces marchés sont encore émergents, c'est-à-dire en phase de développement. Blue Solutions ne peut en conséquence pas garantir que ces marchés se développeront suffisamment et assez rapidement pour offrir des débouchés satisfaisants à ses produits. Si ces marchés devaient ne pas se développer suffisamment ou assez rapidement, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

Par ailleurs, en cas de développement du marché du véhicule électrique, Blue Applications pourrait ne pas être en mesure de proposer de nouveaux modèles qui satisfassent les exigences des clients.

Blue Applications cible également des marchés qui n'ont pas encore fait l'objet de développements à la date du présent document ou qui ne sont qu'à l'état de pilote (tels que le marché des bateaux électriques, des produits de stockage pour les énergies renouvelables ou des solutions de back-up). Blue Solutions ne peut garantir que ces marchés se développeront un jour et, s'ils se développent, que ses produits seront en mesure de répondre à la demande et aux attentes des clients potentiels. En l'absence de développement de ces marchés, l'activité, la situation financière, et les perspectives de Blue Solutions en seraient affectés.

Par ailleurs, à l'avenir, Blue Applications pourrait faire face à une concurrence sur ses différents marchés.

#### 4.5.2. CERTAINS PRODUITS DE BLUE APPLICATIONS REPOSENT SUR UN SYSTÈME D'EXPLOITATION INFORMATIQUE TRÈS SOPHISTIQUÉ QUI POURRAIT CONNAÎTRE DES DYSFONCTIONNEMENTS

La conduite des activités de Blue Applications repose notamment sur l'efficacité de ses systèmes d'information, en particulier dans les activités d'auto-partage où ils apportent une plus-value « intelligente ». Ces systèmes d'information sont gérés et contrôlés chez Blue Applications au sein d'une structure dédiée en interne, dotée d'un personnel qualifié et bénéficiant de l'expertise d'IER et de Polyconseil. Leur sécurité est assurée par la mise en

## 4. FACTEURS DE RISQUES

place de systèmes de back-up, de maintenance et d'alerte informatique en continu, conformes aux normes en vigueur.

Blue Applications ne peut garantir que le dimensionnement des systèmes d'information sera en adéquation avec son activité et ses projets de développement.

De plus, Blue Applications ne peut garantir que ses systèmes d'information ne seront pas sujets à des défaillances techniques. En outre, Blue Applications peut avoir recours à des prestataires informatiques qui pourraient s'avérer défaillants.

L'impossibilité pour Blue Applications d'assurer un niveau de fonctionnement satisfaisant de ses systèmes pourrait altérer la qualité de ses produits et donner lieu à des réclamations à son encontre, à une altération de la marque et, plus généralement à sa réputation. En outre, toute défaillance pourrait requérir des investissements supplémentaires ce qui pourrait affecter la situation financière et les résultats de Blue Solutions et Blue Applications.

### 4.5.3. CERTAINS CONTRATS IMPORTANTS DE BLUE APPLICATIONS POURRAIENT NE PAS ÊTRE RENOUELLÉS

Une modification des relations commerciales de Blue Applications avec ses principaux clients pourrait avoir un effet négatif significatif sur ses activités commerciales et par conséquent sur celles de Blue Solutions.

En particulier, certains clients pourraient décider de ne plus acheter les produits commercialisés par Blue Applications. De même, les communes et collectivités locales dans lesquelles une offre d'auto-partage est proposée pourraient en freiner le développement, soit en ne remplissant pas leur part des engagements contractuels, soit en refusant d'accroître l'offre d'auto-partage lorsque le contrat prévoit un développement par phases optionnelles, soit en ne renouvelant pas le contrat à son terme.

De tels événements pourraient avoir des conséquences défavorables pour Blue Applications et, par voie de conséquence, pour Blue Solutions.

Certaines offres de Blue Applications sont développées par des organismes publics en France ou à l'étranger et sont soumises aux caractéristiques et risques inhérents aux règles relatives à l'attribution et à l'exécution des contrats et autorisations publics.

### 4.5.4. CERTAINES OFFRES DE BLUE APPLICATIONS (PAR EXEMPLE L'AUTO-PARTAGE) SONT SOUMISES AUX RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES, EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER, À L'ATTRIBUTION ET À L'EXÉCUTION DES CONTRATS ET AUTORISATIONS PUBLICS, QUI PEUVENT ÊTRE SOURCE DE CONTRAINTES SUPPLÉMENTAIRES

En France, l'attribution de contrats publics ou d'autorisations par des collectivités territoriales pour le développement d'offres d'auto-partage est susceptible de faire l'objet de recours gracieux ou contentieux par des tiers. De tels recours peuvent, le cas échéant, conduire à l'annulation de ces contrats et autorisations.

L'exécution des contrats de la commande publique et des autorisations d'occupation du domaine public est quant à elle soumise à des règles particulières. Par exemple, ces contrats ou autorisations peuvent être résiliés ou modifiés unilatéralement lorsqu'un motif d'intérêt général le justifie. Lorsqu'il est prévu par le contrat, le droit à indemnisation du cocontractant peut ne pas couvrir l'intégralité du préjudice subi. Par exemple, la convention cadre d'occupation du domaine public conclue entre la communauté urbaine de Lyon et la société Bluely pour l'installation de stations de recharge pour véhicules électriques et d'auto-partage limite le droit à indemnisation de Bluely au seul cas d'une résiliation pour motif d'intérêt général et exclut certains postes de préjudice, pouvant ainsi, en cas de résiliation, entraîner une réduction significative du chiffre d'affaires de Blue Applications. Une convention similaire a été signée avec la société Bluecub pour la mise en place d'un système d'auto-partage au sein de la Communauté Urbaine de Bordeaux et contient des stipulations similaires. Les contrats publics peuvent en outre prévoir des clauses spécifiques relatives au changement de contrôle du titulaire, ou encore une faculté pour la personne publique de racheter le contrat, sous réserve d'une indemnisation. C'est le cas, par exemple, pour la convention de délégation de service public dont est titulaire la société Autolib'.

### 4.5.5. LE DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE D'AUTO-PARTAGE DANS LES COLLECTIVITÉS DANS LESQUELLES ELLE EST IMPLANTÉE SE FAIT PAR PHASES PROGRAMMÉES, ET LE CALENDRIER DE CES PHASES POURRAIT NE PAS ÊTRE EN ADÉQUATION AVEC LA DEMANDE DES UTILISATEURS OU LA CAPACITÉ DE BLUE APPLICATIONS À SUIVRE CES PHASES DE DÉPLOIEMENT

Les dépenses en capital et les investissements en capacités de production réalisés par Blue Applications sont principalement fondés sur une estimation des commandes et des appels d'offres potentiels ou effectivement remportés. En particulier, des investissements sont réalisés en amont afin d'être en mesure de répondre dans les meilleures conditions à un appel d'offres, sans garantie que ces investissements seront productifs et donneront lieu à une vente, ou à une vente dans les délais escomptés. Les résultats et la rentabilité de Blue Applications dépendent de la conclusion de tels contrats et marchés publics, ainsi que de sa capacité à satisfaire à ses obligations à ce titre. Si la demande du marché n'augmentait pas aussi rapidement que prévu, si les prévisions de commandes des clients étaient réduites, ou si Blue Applications ne parvenait pas à conclure, remporter ou réaliser des contrats ou appels d'offres comme prévu, Blue Applications pourrait ne pas être en mesure de compenser ces coûts et de réaliser des économies d'échelle, et ses résultats opérationnels pourraient en être affectés de manière défavorable en raison de dépenses opérationnelles élevées, de marges réduites, de sous-utilisation de capacités, et de frais d'amortissement élevés. À l'inverse, si la demande venait à excéder ses prévisions, Blue Applications pourrait être confronté à une insuffisance de ses capacités de production ou à des difficultés liées au développement rapide de sa main-d'œuvre, à la fourniture des ressources adéquates, ou à la localisation de fournisseurs tiers qui lui permettraient d'honorer des volumes de production plus élevés, ce qui pourrait l'empêcher d'être en mesure de répondre effectivement aux demandes de modification des produits existants ou à de nouvelles demandes de produits des clients, et son activité actuelle ou future, ses relations clients et, plus généralement, sa réputation pourraient en être affectées.

### 4.5.6. LES OFFRES D'AUTO-PARTAGE SONT EXPOSÉES AU RISQUE DE VANDALISME OU DE MAUVAIS USAGE DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DES USAGERS

Les véhicules mis à la disposition des usagers d'Autolib' sont susceptibles de faire l'objet de vols, d'actes de vandalisme, d'accidents et de mauvais usage. Certains des coûts liés à ces dégradations sont pris en charge au titre de polices d'assurance responsabilité civile, vol et incendie couvrant les véhicules, le montant résiduel étant pris en charge par Autolib'. Par ailleurs, en cas de mauvais usage, le conducteur du véhicule mis à disposition acquitte une franchise d'un montant pouvant aller de 150 à 200 euros selon le type d'abonnement souscrit (ce montant s'élevant à 800 euros pour les personnes morales) et est directement redevable des amendes résultant d'infractions aux règles édictées par le Code de la route. Enfin, les équipements mis en service dans le cadre du projet Autolib' font l'objet d'un suivi en temps réel, grâce à un système de contrôle et de géolocalisation, et les corrections apportées à un équipement sont dupliquées en amont sur l'ensemble du parc automobile (retrofit).

Ces dégradations impactent néanmoins directement la qualité du service, ainsi que la perception de ce dernier par le consommateur final.

Elles réduisent le nombre de véhicules mis en service, leur durée de vie et sont source de coûts de réparation et de remise en état importants pour Blue Applications, et éventuellement d'augmentation des primes d'assurance.

Des dégradations répétées pourraient significativement affecter les relations de Blue Applications avec ses clients ainsi que sa réputation, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

## 4. FACTEURS DE RISQUES

### 4.6. RISQUES JURIDIQUES

#### 4.6.1. BLUE SOLUTIONS EST FORT DE L'EXCLUSIVITÉ DE SA TECHNOLOGIE ET DE SON SAVOIR-FAIRE, QUI SONT PROTÉGÉS PAR SES BREVETS ET AUTRES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété industrielle de Blue Solutions comporte un important savoir-faire protégé en France par des enveloppes Soleau<sup>(1)</sup> et par un portefeuille de brevets et de marques conséquent.

Blue Solutions dépend dans une large mesure de ses droits de propriété intellectuelle et de son savoir-faire et de leur protection. Blue Solutions mène depuis de nombreuses années une politique active de protection de ses droits de propriété intellectuelle et de son savoir-faire.

Les contrats de travail conclus avec les salariés de Blue Solutions ne comportent pas tous de clause de cession concernant les inventions et créations réalisées par lesdits salariés. Toutefois, les droits respectifs de Blue Solutions et de ses inventeurs salariés sont dévolus par un règlement sur les inventions de salariés (mis en place en 2011 chez Blue Solutions et en cours de mise en place dans les sociétés du périmètre Blue Applications) qui prévoit au profit des inventeurs salariés un complément de rémunération raisonnable, afin de réduire le risque de départ de salariés clés pour les domaines d'excellence de Blue Solutions.

Certains brevets susceptibles d'être utilisés par Blue Solutions peuvent être détenus par des tiers lui ayant conféré une licence, notamment Hydro-Québec. Blue Solutions Canada détient en particulier une licence consentie en 2012 par Hydro-Québec et portant sur les quatre brevets les plus importants pour son activité. Certains droits de propriété intellectuelle utilisés par Blue Solutions peuvent avoir été développés en commun et être détenus en copropriété avec des tiers. En conséquence le renouvellement de ces droits pourrait requérir leur autorisation. Toutefois, Blue Solutions s'est efforcé de régler ses droits par contrats et d'en obtenir l'exclusivité dans son secteur d'activité.

Blue Solutions n'est pas titulaire de toutes les marques, demandes de marque et noms de domaine nécessaires à son activité, notamment de marques françaises « Blue Solution(s) », d'une demande de marque française « Blue Solutions » et d'une marque communautaire semi-figurative « bluesolution ». En effet, une partie du portefeuille de marques, demandes de marque et de noms de domaine utilisés par Blue Solutions appartient soit à Bolloré SA, soit à la société Bluecarsharing.

Blue Solutions détient des droits de propriété intellectuelle ou a effectué des demandes d'obtention de droits de propriété intellectuelle en France, en Europe (notamment en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne) ou à l'international (notamment au Japon et en Chine). Comme tout déposant de brevets, Blue Solutions ne peut par ailleurs garantir que les dépôts effectués en vue de l'obtention de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle aboutiront à leur délivrance. Néanmoins, le dépôt de chaque demande de brevet est précédé d'une recherche d'antériorités conduite par des spécialistes en propriété industrielle, permettant de cibler chaque brevet sur un objet dont la brevetabilité peut être démontrée, afin d'en obtenir la délivrance et de ne pas être confronté à une opposition éventuelle de tiers. De plus, des demandes de brevets sont déposées chaque fois qu'un sujet brevetable peut être protégé sans divulguer un savoir-faire dont une protection par le secret industriel serait plus adaptée. Par ailleurs, la protection à l'étranger des titres de propriété intellectuelle est étudiée au cas par cas en privilégiant les pays où Blue Solutions pourrait avoir des marchés dans un avenir à vingt ans (correspondant à la durée de protection d'un brevet) et les pays où des concurrents sont implantés.

La protection par Blue Solutions de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets, aux rémunérations supplémentaires et juste prix versés aux inventeurs et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle.

Bien que Blue Solutions emploie peu de brevets, procédés ou logiciels appartenant à des tiers, l'impossibilité d'obtenir une licence portant sur une invention ne lui appartenant pas pourrait engendrer des retards ainsi que des frais supplémentaires dans le développement de ses produits.

Malgré les efforts de Blue Solutions pour protéger ses droits de propriété intellectuelle, ses technologies et son savoir-faire, des tiers pourraient tenter de copier ou d'utiliser frauduleusement ses droits, technologies ou savoir-faire. C'est pourquoi Blue Solutions effectue une veille des brevets de ses concurrents afin de protéger efficacement ses droits et d'en

empêcher le détournement ou les utilisations non autorisées, notamment dans les pays étrangers où ses droits seraient moins bien protégés.

Dans le cadre de la conduite de ses affaires, Blue Solutions peut être amené à donner accès à des tiers à certaines informations sensibles, protégées ou non par des brevets. Blue Solutions s'assure que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser ou communiquer ces informations, au moyen d'accords de confidentialité ou d'une obligation de confidentialité dans les accords de collaboration de recherche.

#### 4.6.2. LA RESPONSABILITÉ DE BLUE SOLUTIONS ET BLUE APPLICATIONS POURRAIT ÊTRE MISE EN JEU DU FAIT DES PRODUITS QU'ILS FABRIQUENT ET COMMERCIALISENT

Le risque de mise en jeu de la responsabilité de Blue Solutions et Blue Applications en matière de produits défectueux est inhérent au développement, à la fabrication, à la commercialisation et à la vente de leurs produits.

Blue Solutions et Blue Applications peuvent voir leur responsabilité engagée, en leurs qualités de fabricant et de distributeur, du fait des produits fabriqués par Blue Solutions ou Blue Applications (comme, par exemple, les Bluecar®).

Certains des composants utilisés pour la fabrication des batteries, ainsi que les batteries elles-mêmes, ou encore les produits intégrant les batteries pourraient en effet causer des dommages aux personnes ou aux biens et ainsi engager la responsabilité de Blue Solutions ou de Blue Applications. Tout accident impliquant les batteries de Blue Solutions ou les produits les intégrant pourrait en outre impacter les demandes de produits développés par Blue Solutions. La situation financière, les résultats et les perspectives de Blue Solutions et de Blue Applications pourraient en être affectés.

De plus, dans la mesure où certaines des batteries de Blue Solutions sont destinées à une utilisation dans les véhicules et dans la mesure où des accidents de véhicules peuvent provoquer des accidents de personnes ou de biens, Blue Solutions et Blue Applications sont soumis à un risque de réclamation pour les dommages en résultant. La situation financière, les résultats et les perspectives de Blue Solutions et Blue Applications pourraient en être affectés.

La réputation de Blue Solutions et de Blue Applications pourrait également être affectée par une publicité négative résultant de difficultés ou d'accidents causés par des tiers utilisateurs de produits incorporant ses batteries. Blue Solutions ne peut garantir que de telles réclamations ne seront pas formulées dans le futur.

#### 4.6.3. LES ACTIVITÉS DE BLUE SOLUTIONS SONT SOUMISES À DES RÉGLEMENTATIONS ET À DES NORMES CONTRAIGNANTES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Les activités de Blue Solutions sont soumises à des réglementations spécifiques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité aussi bien en ce qui concerne les sites de production, les substances utilisées, le transport et la fin de vie des produits ainsi que le traitement et/ou l'élimination des batteries usagées. Ces réglementations concernent aussi bien la France, l'Europe que le Canada.

Pour la fabrication des batteries, Blue Solutions utilise des substances dont certaines sont combustibles ou toxiques (notamment le lithium). L'exploitation des activités de la société sur le site d'Ergué-Gabéric en France est soumise à autorisation préalable du préfet du Finistère au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). En conséquence, la société est soumise à des prescriptions strictes concernant notamment les émissions dans l'air, dans l'eau, l'utilisation et la manipulation de substances dangereuses, le stockage et l'élimination des substances dangereuses et des déchets, la prévention et la gestion des risques technologiques et des pollutions accidentelles ainsi que la remise en état et la dépollution du site en fin d'exploitation. Le respect des prescriptions applicables et, de manière plus générale, les responsabilités de Blue Solutions imposent des dépenses de fonctionnement ou d'investissements importantes et régulières de la part de Blue Solutions. En outre, la responsabilité de la société au titre de la remise en état d'une ICPE perdurera pendant trente ans après la déclaration de mise à l'arrêt définitif, période durant laquelle le préfet pourra, à tout moment, ordonner les mesures de remise en état supplémentaires.

(1) Moyen de preuve de création permettant de conserver la création au secret pendant une durée de cinq ans renouvelable une fois après réalisation de formalités de dépôt peu contraignantes auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle.

## 4. FACTEURS DE RISQUES

Les processus industriels de Blue Solutions produisent des déchets divers qui peuvent constituer un risque pour l'environnement. Pour l'ensemble des déchets produits, Blue Solutions a mis en place une politique de réduction à la source, de tri, de recyclage des déchets et de traitement des déchets spéciaux par des sociétés spécialisées conformément à la réglementation. Cependant, la défaillance de ses sous-traitants pourrait entraîner la mise en cause de la responsabilité de Blue Solutions et entraîner des frais importants ainsi qu'une atteinte à l'image de la société.

En tant que producteur de batteries, la société est soumise à des obligations particulières au titre notamment de l'application de la directive 2006/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 septembre 2006 relative aux piles et aux accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs et de la réglementation française transposant cette directive. Ces dispositions interdisent la mise sur le marché de certaines piles et de certains accumulateurs contenant du mercure ou du cadmium dans une proportion supérieure à un seuil déterminé. En outre, Blue Solutions est soumis à des obligations de reprise, collecte, traitement et recyclage des batteries usagées ainsi qu'à des obligations d'information des utilisateurs concernant les effets des substances utilisées et les systèmes de collecte et de recyclage mis à leur disposition. Ces obligations concernent aussi bien le domaine de la mobilité (obligation de recyclage portant à terme sur 90% à 95% des produits développés) que le domaine du stationnaire (obligation de recyclage portant sur 50% des produits développés). Le non-respect de ces obligations est sanctionné pénalement. La société est enregistrée au registre national des producteurs de piles et accumulateurs. Le respect par Blue Solutions de ses obligations au titre de la réglementation applicable aux piles et accumulateurs est susceptible d'imposer des frais de fonctionnement et des investissements importants de la part de Blue Solutions.

Certains produits de Blue Applications (cartes électroniques présentes dans les batteries) ainsi que des produits de Blue Solutions sont soumis aux réglementations issues de la directive n° 2002/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques dite directive « RoHS I » (Restriction of the use of Hazardous Substances) et de la directive n° 2002/96/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques dite directive « DEEE I » (en cours de refonte). En application de ces réglementations, les fabricants d'équipements électriques et électroniques doivent limiter certaines substances dangereuses dans leurs produits, à savoir le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, les polybromobiphényles (PBB) et les polybromodiphényléthers (PBDE), établir une documentation technique et apposer un marquage sur les équipements qu'ils fabriquent. En ce qui concerne les déchets d'équipements électriques et électroniques, les producteurs d'équipements électriques et électroniques sont soumis à des obligations de reprise, collecte, traitement et recyclage.

En tant que fabricant d'articles pouvant contenir des substances chimiques, Blue Solutions est soumis au règlement 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 dit « règlement REACH » (Registration Evaluation and Authorization of Chemicals) relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi qu'aux restrictions applicables à ces substances. En application de cette réglementation, Blue Solutions a pour obligation de procéder à l'enregistrement des substances chimiques qu'il met en œuvre et d'informer ses clients sur les substances particulièrement dangereuses que la batterie pourrait contenir. Les risques décrits ci-dessus pourraient affecter de manière défavorable les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Blue Solutions.

### 4.6.4. RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION ET AUX PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE BLUE SOLUTIONS ET BLUE APPLICATIONS À L'INTERNATIONAL

Blue Solutions exploite ses activités en France et au Canada, et Blue Applications commercialise ses produits dans le monde entier. Blue Solutions et Blue Applications ont en outre pour objectif de développer leurs activités à l'international, notamment dans le cadre des projets d'auto-partage. Blue Solutions et Blue Applications pourraient donc être confrontés aux risques inhérents au caractère international de leurs activités et de leurs implantations, tels que notamment :

- les fluctuations des taux de change et les dévaluations monétaires ;
- des régimes fiscaux différents ;
- les contraintes et les coûts liés au respect des normes juridiques et des mécanismes d'exécution des jugements différents ;

- les contraintes et restrictions liées aux investissements étrangers, aux transferts de capitaux, aux droits de douane, aux taxes, aux contrôles à l'exportation et aux autres barrières à l'échange ;
- les modalités et délais variés de recouvrement des créances clients ; ou
- l'instabilité économique et politique.

La survenance d'un ou plusieurs de ces risques pourrait affecter défavorablement l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Blue Solutions et Blue Applications.

### 4.6.5. RISQUES LIÉS AUX RÉGLEMENTATIONS JURIDIQUES ET FISCALES

Blue Solutions a structuré ses activités commerciales et financières au regard de ses obligations juridiques et fiscales dans les pays dans lesquels il opère.

Les règles juridiques et fiscales dans les différents pays où Blue Solutions opère peuvent ne pas prévoir de doctrines claires ou définitives. En conséquence, le régime juridique et fiscal appliqué aux opérations de Blue Solutions et aux flux intragroupe ou aux flux avec les autres sociétés du Groupe Bolloré peut être fondé sur les interprétations raisonnées de Blue Solutions des règles en vigueur. Blue Solutions ne peut pas garantir que ces interprétations ne seront pas remises en cause, ce qui pourrait affecter défavorablement sa situation financière ou ses résultats.

### 4.6.6. RISQUES RELATIFS AUX LITIGES

La société a notamment fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les déclarations de crédit d'impôt recherche sur les exercices 2010 et 2011, contestée par la société et qui n'a pas fait l'objet d'une provision dans les comptes annuels au 31 décembre 2014, dans la mesure où la société estime que les risques liés à cette procédure sont faibles à la fois en termes de montant et d'occurrence. Par ailleurs, le contrôle fiscal sur Blue Solutions Canada a pris fin en 2014, et ce, sans redressement.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont Blue Solutions a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Blue Solutions.

Blue Solutions ne peut toutefois exclure que de nouvelles procédures précontentieuses ou contentieuses voient le jour à raison d'événements ou de faits qui ne seraient pas connus et dont le risque associé ne serait donc pas déterminable ou quantifiable à la date du présent document. De telles procédures pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière ou ses résultats.

## 4.7. RISQUES FINANCIERS

### 4.7.1. RISQUES DE CRÉDIT ET/OU DE COUNTERPARTIE

Blue Solutions estime ne pas être exposé, à la date du présent document, au risque de contrepartie, 98,2% de son chiffre d'affaires étant réalisé avec Blue Applications (contrôlé par le Groupe Bolloré) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### 4.7.2. RISQUE DE CHANGE

Le chiffre d'affaires de Blue Solutions lié aux ventes de batteries est réalisé en euros. En conséquence, la société considère ne pas être exposée de manière significative au risque de change de par son chiffre d'affaires.

Blue Solutions réalise toutefois certaines opérations en devises : les achats intragroupe de batteries et la majorité des coûts de production de Blue Solutions Canada sont réalisés en dollars canadiens. Certains composants sont achetés auprès de fournisseurs extérieurs en dollars US. La société considère que les impacts liés aux devises restent toutefois limités dans leur ensemble sur le résultat opérationnel du Groupe et ne font, en conséquence, l'objet d'aucune couverture spécifique.

Ainsi, les pertes et gains de change nets totaux liés aux flux opérationnels en devises se sont élevées au 31 décembre 2014 pour le Groupe à -447 milliers d'euros, soit 7,4% du résultat opérationnel, et -230 milliers d'euros au 31 décembre 2013, soit 0,8% du résultat opérationnel de l'année ; le résultat opérationnel du Groupe n'est pas exposé de façon significative au risque de change.

En 2014 et 2013, le financement de Blue Solutions Canada a été assuré par Blue Solutions en dollars canadiens. Les pertes et gains de change latents résultant de la conversion du prêt pour la contre-valeur euros de la devise



## 4. FACTEURS DE RISQUES

ont été comptabilisés en résultat financier à chaque clôture. Les impacts nets de change financiers totaux se sont élevés respectivement à 1 552 milliers d'euros et -5 147 milliers d'euros pour les périodes closes au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013.

Les impacts d'une variation à la hausse de 1% du dollar canadien sur la conversion des données du Groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	13	6
Résultat opérationnel	58	(64)
Résultat financier	448	432
Résultat net	507	368
Capitaux propres	475	359

La gestion du risque de change est centralisée au niveau du Groupe Bolloré en France et en Europe : chaque filiale ayant des flux annuels en devises vis-à-vis de tiers externes tant en export/ventes qu'en import/achats supérieurs à 150 milliers d'euros peut y participer. Blue Solutions s'inscrit dans cette démarche et peut avoir recours ponctuellement à des achats-ventes à terme de devises en fonction de l'échéance de ses flux opérationnels, ces opérations restant à très courte échéance. Au 31 décembre 2014, Blue Solutions n'avait pas d'opération de ce type en cours.

### 4.7.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe Blue Solutions dispose d'une convention de trésorerie avec le Groupe Bolloré qui peut, le cas échéant, couvrir ses besoins de liquidité, étant entendu que le Conseil d'administration du 30 août 2013 a autorisé Bolloré à s'engager à maintenir le financement du Groupe par le biais de sa convention de trésorerie jusqu'au 30 juin 2016.

Au 31 décembre 2014, son endettement financier net s'élevait à 20,4 millions d'euros (21,9 millions d'euros en 2013). Il comprenait -12,6 millions au titre de la convention de trésorerie avec Bolloré SA (-9,4 millions d'euros 31 décembre 2013) et 35,0 millions d'euros au titre de la dette liée à la clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis de Bolloré SA (33,0 millions d'euros au 31 décembre 2013).

La société s'est engagée à rembourser un montant de 37,5 millions d'euros à Bolloré SA, montant correspondant à la créance abandonnée en 2009, par versement du tiers du résultat courant positif avant impôt de la société, plafonné au montant du résultat net comptable, jusqu'à extinction de la dette.

La dette comptabilisée à ce titre dans les comptes (35,0 millions d'euros au 31 décembre 2014) correspond à la valeur présente de l'engagement et est estimée sur la base des prévisions de résultats futurs disponibles aux dates de production des états financiers pour Blue Solutions. Une charge d'intérêt représentative du passage du temps est comptabilisée dans le coût net du financement sur la base d'un taux d'intérêt effectif correspondant au taux de financement moyen du prêteur. Ces intérêts ne donnent toutefois pas lieu à décaissement.

Le Groupe estime que le Groupe Bolloré dispose des liquidités suffisantes pour assurer son financement dans les années à venir. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence 2014 de ce groupe.

### 4.7.4. RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2014, le Groupe fait apparaître un endettement net à taux variable de 20,4 millions d'euros, contre 21,9 millions d'euros au 31 décembre 2013. La convention de trésorerie avec Bolloré SA présente une position active nette de 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre une position active nette de 9,4 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette convention de trésorerie porte intérêt au taux EONIA moyen trimestriel + 1,50% pour les avances consenties par Bolloré SA et à EONIA trimestriel + 0,75% pour les avances consenties à Bolloré SA.

Les charges d'intérêt relatives à la dette liée à la clause de retour à meilleure fortune se sont élevées à -1,1 million d'euros au 31 décembre 2014 sur la base d'un taux d'intérêt de 3,10% (-1,1 million d'euros au 31 décembre 2013 sur la base d'un taux d'intérêt de 3,41%).

La sensibilité de la dette à une variation de taux de +1% est la suivante : l'impact annuel sur les frais financiers serait de -0,2 million d'euros au 31 décembre 2014, contre -0,2 million d'euros au 31 décembre 2013.

Le Groupe Blue Solutions n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de couverture de taux au 31 décembre 2014 et n'en utilisait pas au 31 décembre 2013.

### 4.7.5. RISQUE SUR ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Blue Solutions ne détient pas de participations autres que celles détenues dans Blue Solutions Canada et Cirtem. Elle estime en conséquence ne pas être sujette au risque de variation du marché des actions.

### 4.7.6. RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Les principales matières premières sont les sels de lithium, le lithium, le phosphate de fer lithié et le polymère. La société considère que, compte tenu des quantités disponibles et de l'évolution des prix, il n'existe pas de risque sur matières premières, et n'a pas effectué d'analyse de sensibilité, au vu des enjeux sus-décrits.

Compte tenu de la part que représente chacun des matières premières et composants dans ses charges opérationnelles, Blue Solutions n'a pas mis en place de mesures de ce risque ni de mesures de couverture de ce risque.

## 4.8. GESTION DES RISQUES, ASSURANCES – COUVERTURES DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS PAR BLUE SOLUTIONS

La société n'a pas développé de procédures de gestion des risques, d'assurance ou de couverture des risques auxquels elle est exposée qui lui sont propres. En qualité de filiale de Bolloré SA, la société et ses filiales sont intégrées dans les procédures mises en place par Bolloré SA. La société peut toutefois gérer directement les risques opérationnels auxquels elle est confrontée.

La société analyse et gère ces risques dans la démarche mise en œuvre par Bolloré SA.

### 4.8.1. GESTION DES RISQUES

Le Groupe Bolloré a réalisé en 2008 une « cartographie des risques » étendue à l'ensemble des activités, ayant comme principaux objectifs :

- l'identification des risques majeurs susceptibles d'avoir une incidence sur les opérations de ses divisions ;
- l'initiation et/ou l'amélioration des process, afin de réduire et/ou d'éliminer l'impact de ces risques ;
- l'analyse de l'adéquation de la politique d'assurance du Groupe Bolloré et l'achat de capacité et de garanties ;
- l'alimentation de la réflexion sur le choix du Groupe Bolloré en matière de transfert de risques au marché d'assurance et de réassurance et/ou d'appel à l'autoassurance ;
- le renforcement des dispositifs de gestion de crise et de communication.

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Le Groupe Bolloré a décidé de pérenniser cette démarche par la mise en place d'un progiciel informatique permettant le suivi et la mise à jour des risques et des plans d'actions destinés à les réduire ou à les prévenir.

Le tableau ci-dessous présente les risques industriels liés à l'environnement et les plans d'actions mis en œuvre :

Risques identifiés	Actions entreprises
Pollution par déchets	Tri sélectif à la source, recyclage des déchets et traitement par des sociétés spécialisées
Risque Incendie	Séparation des risques par cloisonnement coupe-feu
	Extinction automatique sprinkler ou gaz
	Tests d'inflammabilité des produits
Rejets de produits polluants	Installation de films conformément à la directive Atex (norme sur les risques d'explosion)
	Traitement des rejets atmosphériques par filtre, condensation ou oxydation catalytiques
Batteries pour véhicules électriques	Tests de sécurité en condition d'utilisation abusive ; partenariats avec les pompiers et recyclage

### 4.8.2. ASSURANCES

La politique d'assurance du Groupe Bolloré a pour objectif principal de permettre la poursuite des activités exercées par les différentes sociétés le composant en cas de survenance d'un sinistre, et s'articule autour :

- de procédures de prévention et de protection internes ;
- du transfert de ses risques au marché de l'assurance et de la réassurance en faisant appel aux structures de programmes internationaux d'assurances, quelles que soient la branche d'activité et/ou la zone géographique.

Blue Solutions bénéficie dans le cadre de ses activités de l'ensemble des garanties d'assurances offertes par les polices du Groupe Bolloré. En particulier :

- Blue Solutions est couvert partout où il exerce ses activités pour les conséquences de sinistres pouvant affecter ses installations industrielles et de stockage ;
- Blue Solutions est également garanti en responsabilité civile pour ses risques d'exploitation, ses risques après livraison et ses risques liés aux activités de service et de conseil. Ainsi, Blue Solutions bénéficie d'une garantie responsabilité civile à concurrence de 150 millions d'euros par an pour les conséquences dommageables, qu'elles soient corporelles, matérielles ou immatérielles, que l'utilisation et/ou la production des batteries pourraient causer à des tiers.

Ces garanties d'assurance répondent aux exigences des directives européennes sur les produits défectueux. Par ailleurs, dans le cadre de l'assurance responsabilité civile, Blue Solutions bénéficie d'une garantie « frais de retrait » à concurrence de 3 millions d'euros par an, dans l'hypothèse où l'utilisation des batteries, du fait même de leur conception, serait de nature à causer des dommages corporels aux tiers entraînant leur retrait immédiat du marché. Cependant, les études et/ou interventions de nature à éliminer les causes de la défectuosité du produit, de même que la garantie de la valeur des batteries défectueuses ne sont pas couvertes par ces garanties.

Blue Solutions n'est pas assuré pour les conséquences dommageables résultant d'une carence de fournisseurs liée soit à la disparition des matières premières, soit des composants entrant dans le cadre de la fabrication des batteries.

Blue Solutions ne bénéficie pas par ailleurs de garanties dites « pertes d'homme clé ».

Les sites d'exploitation des activités industrielles du Groupe Bolloré ainsi que les sites de stockage/entreposage sont garantis par des programmes d'assurance dommages à concurrence du montant de l'estimation des valeurs des biens assurés. Les sociétés industrielles du Groupe Bolloré bénéficient d'une garantie « perte d'exploitation » à concurrence de 100% de la marge brute annuelle.

Blue Solutions dispose également d'une police d'assurance garantissant les risques environnementaux auxquels il est exposé.

Les programmes d'assurance ci-dessus décrits ont été souscrits auprès d'assureurs et de réassureurs internationaux de premier plan, et les plafonds de garantie en vigueur sont conformes à ceux disponibles sur le marché et en adéquation avec l'exposition aux risques des sociétés du Groupe Bolloré.

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

### 5.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

#### 5.1.1. RAISON SOCIALE

La dénomination sociale de la société est « Blue Solutions ».

#### 5.1.2. LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

La société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 421 090 051.

#### 5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La société a été constituée le 11 décembre 1998 sous la forme d'une société anonyme pour une durée de quatre-vingt-dix-sept ans, soit jusqu'au 31 décembre 2095, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

#### 5.1.4. SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Le siège social de la société est situé à Odet - 29500 Ergué-Gabéric - France. La société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, régie par les lois et règlements en vigueur en France ainsi que par ses statuts.

#### 5.1.5. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

### 5.2. INVESTISSEMENTS

#### 5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR BLUE SOLUTIONS AU COURS DES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2013 ET 2014

Le tableau ci-dessous présente les investissements nets réalisés par Blue Solutions au cours des exercices 2013 et 2014.

Investissements opérationnels nets (en milliers d'euros)	2013	2014
Immobilisations corporelles	15 118	9 477
Immobilisations incorporelles	1 586	1 478
Titres et autres immobilisations financières	282	2
<b>TOTAL</b>	<b>16 986</b>	<b>10 957</b>

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

### 5.2.1.1. Investissements financiers

En 2010, la société a acquis une participation minoritaire de 24,89% au sein de la société Cirtem. Cette participation a été portée à 33,74% en 2013, soit un investissement de 281 milliers d'euros, par exercice d'une promesse de vente consentie le 10 février 2010.

### 5.2.1.2. Investissements industriels

Les flux de trésorerie liés aux investissements industriels s'élevaient à -11,0 millions d'euros en 2014 et -16,7 millions d'euros en 2013. Ces investissements sont liés à l'augmentation de capacité des usines de production de batteries.

## 5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS DE RÉALISATION ET À VENIR

### 5.2.2.1. Principaux investissements en cours de réalisation

En 2015, Blue Solutions va poursuivre l'augmentation de la capacité de production de ses usines.

Au titre de l'exercice 2015, Blue Solutions s'est engagé au paiement du solde (quatrième annuité) de la licence de phosphate de fer qui lui a été consentie par Hydro-Québec.

### 5.2.2.2. Principaux investissements à venir

Blue Solutions a pour objectif d'atteindre une capacité de production installée de batteries LMP® d'environ 1 GWh (32 500 batteries de 30 kWh) à l'horizon 2019-2020. Cette capacité est de 300 MWh à fin 2014 (10 000 batteries de 30 kWh).

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

### 6.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Blue Solutions produit et commercialise des batteries électriques et supercapacités innovantes reposant sur une technologie propre.

Ces batteries et supercapacités, fabriquées par Blue Solutions dans des sites de production en France et au Canada, sont utilisées pour des applications de stockage d'énergie, mobiles et stationnaires. Ces applications sont développées et commercialisées par l'intermédiaire de Blue Applications, un ensemble de sociétés du Groupe Bolloré sur lesquelles Blue Solutions bénéficie de sept promesses de vente. Blue Solutions réalise 98,2% de son chiffre d'affaires total avec les sociétés de Blue Applications (Bluecar, Bluebus, Bluestorage et Bluesun), le reste de son chiffre d'affaires étant réalisé par la vente de supercapacités à des clients extérieurs, notamment à Bombardier et Alstom.

La technologie développée aujourd'hui par Blue Solutions est une solution répondant à deux enjeux majeurs pour l'environnement : le développement de transports propres et la gestion intelligente de l'énergie, notamment à travers une meilleure intégration des énergies renouvelables.

#### 6.1.1. PRODUCTION DE BATTERIES ET SUPERCAPACITÉS (BLUE SOLUTIONS)

##### Batteries

À partir de compétences existantes dans le stockage d'électricité avec les films pour condensateurs, Blue Solutions a été créé pour développer et mettre au point une batterie lithium métal polymère (LMP®) et des supercapacités de haute performance. La batterie LMP® se distingue par une densité d'énergie (exprimée en Wh/kg) et une densité de puissance (exprimée en W/kg) très élevées et par une grande sûreté d'utilisation dont témoigne l'expérience d'Autolib' qui, au 31 décembre 2014, totalise plus de 75 millions de kilomètres parcourus et 4 millions d'utilisations sans incident significatif lié à la batterie.

En raison de sa conception, la batterie LMP® est, selon Blue Solutions, plus sûre que les autres technologies de batteries. La batterie LMP® est notamment insensible aux conditions climatiques externes et présente donc une sécurité d'utilisation. En outre, uniquement composée de matériaux non polluants, elle représente un danger limité pour l'environnement. En fin de vie, tous ses composants seront recyclés.

Les débouchés actuels de la batterie LMP® trouvent en premier lieu application dans la technologie embarquée. En effet, d'une capacité unitaire pouvant aller jusqu'à 30 kWh, cette batterie permet à un véhicule électrique tel que la Bluecar® de rouler à une vitesse de pointe de 130 km/h et de bénéficier d'une autonomie de plus de 250 kilomètres dans des conditions normales d'utilisation de conduite urbaine. Les batteries LMP® équipent ainsi les Bluecar® et les Bluebus®.

La société estime que, dans des conditions normales d'utilisation, la batterie LMP® dispose d'une durée de vie supérieure à 3 000 cycles.

Parallèlement aux applications embarquées, les équipes de recherche et développement de Blue Solutions ont poursuivi le développement de batteries spécifiques pour des applications stationnaires. Ces batteries, connectées au réseau électrique, permettent de stocker de l'énergie et ainsi de pallier l'instabilité des réseaux de distribution d'électricité en se prémunissant contre les risques de coupures de courant et en fournissant une solution aux pics d'utilisation du réseau électrique. Elles permettent en outre de stocker l'énergie électrique lorsque son coût est bas pour l'utiliser lorsqu'il est élevé. Ces batteries peuvent être connectées à des sources d'énergie renouvelable (solaire, éolien) et sont ainsi capables de gérer leur intermittence, laquelle est une contrainte pour leur utilisation par le réseau électrique. Elles peuvent enfin être installées dans des systèmes autonomes de production et de gestion d'énergie, donnant ainsi accès à l'énergie à des personnes non connectées à un réseau électrique.

Blue Solutions, qui possède déjà deux usines en Bretagne et au Canada, investit afin d'accroître ses capacités industrielles de production de batteries. Blue Solutions dispose d'une capacité de production de 300 MWh (équivalant à 10 000 batteries de 30 kWh) à la fin de l'année 2014, qui sera portée à environ 1 GWh à l'horizon 2019-2020.

##### Supercapacités

Blue Solutions a, par ailleurs, développé un autre composant de stockage d'électricité, les supercapacités, qui trouvent leurs principales applications dans le domaine des transports propres, notamment les voitures hybrides, les bus et les tramways électriques. Les supercapacités absorbent et restituent de fortes puissances sur des temps très courts. Les développements en cours se concentrent plus particulièrement sur les applications de transports en commun, et notamment les tramways. Équipés de supercapacités, ceux-ci peuvent ainsi fonctionner sans caténaire, se rechargeant le temps de l'arrêt en station, donnant naissance à des lignes de tramways ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes (absence de caténaire et de rail) et réduisant les investissements pour les collectivités. Par ailleurs, couplées à un moteur thermique, les supercapacités permettent de diminuer la consommation de carburant et la pollution atmosphérique jusqu'à 20% par rapport à un moteur thermique fonctionnant seul (source : société). Blue Solutions produit ces supercapacités dans une usine en Bretagne dont la capacité peut être portée à un million d'unités par an.

Le chiffre d'affaires de Blue Solutions s'élève à 97,2 millions d'euros en hausse de 105% par rapport à l'exercice précédent.

#### 6.1.2. SOLUTIONS DE STOCKAGE D'ÉNERGIE ET D'AUTO-PARTAGE (BLUE APPLICATIONS)

La technologie développée par Blue Solutions couvre de nombreuses applications dont le stade de développement est plus ou moins avancé et pour lesquelles Blue Applications propose des solutions aussi bien en matière de services (location de voitures, transport) que de produits. Ces applications bénéficient en outre de l'expertise d'IER et de Polyconseil. Ces activités sont plus amplement décrites à la section 6.3. du présent document.

Les entités de Blue Applications décrites ci-dessous sont au 31 décembre 2014 détenues à 100% par le Groupe Bolloré, directement ou par l'intermédiaire de sociétés contrôlées.

##### Véhicules électriques et auto-partage

###### Bluecar

Bluecar (ex-VEPB - Véhicules Électriques Pininfarina-Bolloré) avait livré à fin 2014 plus de 3 500 véhicules électriques Bluecar® en France (dont près de 900 à destination de l'activité Autolib' en 2014), première voiture « grand public » conçue dès l'origine pour la propulsion électrique, soit une part de marché de près de 30% des véhicules électriques immatriculés en France (source : Automobile Propre).

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

Ce véhicule électrique de trois portes et quatre places, qui bénéficie de l'expérience reconnue de Pininfarina dans le domaine du design ainsi que de la batterie LMP® produite par Blue Solutions, offre des performances de haut niveau avec une vitesse de pointe de 130 km/h et une autonomie de 250 kilomètres dans des conditions normales d'utilisation de conduite urbaine.

### Autolib'

Le Groupe Bolloré a été choisi, en décembre 2010, par le syndicat mixte regroupant la ville de Paris et 46 communes de l'Île-de-France pour y développer le système Autolib', système de voitures propres en auto-partage et en trace directe (sans obligation de restitution au point de départ). Le service Autolib' a été officiellement lancé le 5 décembre 2011 avec 250 voitures et 250 stations. Au 30 juin 2012, il est monté en puissance, avec 1 740 Bluecar® mises à disposition, réparties sur 600 stations, soit 3 700 bornes de charge en Île-de-France, conformément aux objectifs du plan de développement prévu dans la convention de délégation de service public. Au 31 décembre 2014, Autolib' compte plus de 67 000 abonnés annuels « Premium » et un cumul de 7,5 millions d'utilisations entre l'ouverture du service et le 31 décembre 2014.

### Bluecarsharing

Bluecarsharing est la société qui exploite les autres systèmes d'auto-partage.

Des projets développés sur la base du modèle Autolib' ont démarré à Lyon (Blueily) et à Bordeaux (Bluecub). Un service d'auto-partage va ouvrir en 2015 à Indianapolis aux États-Unis et un projet est à l'étude en Asie. Bluecarsharing détient les sociétés d'exploitation des dispositifs d'auto-partage de Lyon et Bordeaux ainsi que les brevets et droits d'utilisation relatifs aux bornes et au système d'information.

L'ensemble « voitures électriques et auto-partage », composé des sociétés Bluecar, Autolib', Bluecarsharing et leurs filiales, a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires combiné de 30,5 millions d'euros et un résultat opérationnel de -101,2 millions d'euros (données combinées en norme IFRS, non auditées), hors subvention d'exploitation versée à Blue Solutions traitée en capitaux propres.

### Bluebus

Bluebus (ex-Gruau Microbus) produit et commercialise des microbus 100% électriques, véhicules de transport de personnes urbain et périurbain, d'une autonomie de 120 kilomètres, utilisant les batteries LMP® produites par Blue Solutions. Après les premières livraisons de Bluebus® à Luxembourg et à Laval en 2011, Bluebus a poursuivi ses livraisons à Tours, à La Réunion et au Mont-Saint-Michel en 2012. Au 31 décembre 2014, un total de 48 Bluebus® a été commercialisé.

L'ensemble composé des sociétés Bluebus et Bluestation a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires combiné de 4,9 millions d'euros et un résultat opérationnel de -8,6 millions d'euros (données combinées en normes IFRS, non auditées). Le chiffre d'affaires de Bluebus se compose essentiellement de la vente de Bluebus® et de pièces de rechange, de prestations d'entretien (full service) et de la location de véhicules et de batteries.

### Blueboat

Blue Applications développe également des projets (au stade de prototype en cours de finalisation à la date du présent document) dans le domaine des bateaux électriques au sein de la société Blueboat. Aucun chiffre d'affaires n'a été généré par cette activité en 2014.

### Bluetram

Blue Applications développe également des projets dans le domaine des tramways électriques au sein de la société Bluetram. Aucun chiffre d'affaires n'a été généré par cette activité en 2014. Le résultat d'exploitation s'élève à -0,4 million d'euros.

### Stationnaire

Blue Applications a développé des solutions de stockage d'énergie dans le domaine du stationnaire :

- par l'intermédiaire de Bluestorage (en vue de la commercialisation, d'une part, de solutions de stockage de batteries stationnaires pour particuliers ayant pour objet de pallier les intermittences et d'optimiser l'économie entre les différences de tarifs, et, d'autre part, de shelters (voir glossaire) visant à gérer l'intermittence des énergies renouvelables) ; et
- par l'intermédiaire de Bluesun, filiale de Bluestorage et joint-venture créée en partenariat avec Total Énergie Développement afin d'adopter les solutions de stockage intégrant les batteries LMP® aux panneaux solaires de dernière génération produits par Sunpower.

L'ensemble stationnaire composé des sociétés Bluestorage, Bluesun et BlueElec, a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires combiné de 0 million d'euros et un résultat opérationnel de -8,4 millions d'euros (données combinées en norme IFRS, non auditées).

### Terminaux et systèmes spécialisés (IER)

IER conçoit et commercialise des solutions dans les domaines de la gestion des flux de personnes et de biens, du libre-service et de la sécurité des accès. IER est un des leaders mondiaux dans le domaine de la conception, fabrication et commercialisation de terminaux de billetterie de contrôle et de lecture pour les grands réseaux de transport aérien, ferroviaire et maritime. IER conçoit, développe et intègre un ensemble de solutions d'identification, de traçabilité et de mobilité à l'usage des opérateurs de la logistique, de l'industrie et du transport (technologies code à barres, RFID, vocal, Wi-Fi et GPRS). Dans ce cadre, et forte de l'expérience ainsi acquise, IER a développé des terminaux, des bornes en libre-service, des systèmes d'identification et de géolocalisation ainsi que des infrastructures de charge pour les besoins de l'activité d'auto-partage déployée par Autolib' et Bluecarsharing. IER joue ainsi un rôle clé dans cette activité.

IER dispose de deux sites de production à Besançon et Buc, ainsi que d'un centre logistique et SAV à Nantes. IER est également présente sur le marché des contrôles d'accès par l'intermédiaire de sa filiale Automatic Systems, qui a ouvert une nouvelle unité d'assemblage à Shanghai en 2013.

En 2014, IER et ses filiales ont réalisé un chiffre d'affaires de 133,3 millions d'euros et un résultat opérationnel de -2,0 millions d'euros. Ces données sont issues des comptes consolidés (non audités) en normes IFRS du groupe IER.

Afin de supporter le déploiement des solutions liées au stockage d'électricité (notamment bornes et informatique embarquée des Bluecar®), IER consacre 5% de son chiffre d'affaires au développement technologique et à l'innovation.

### Polyconseil

Polyconseil propose à ses clients des solutions IT complètes, allant du cadrage stratégique (étude d'opportunité, de faisabilité, définition de la stratégie) à l'exploitation et au suivi des résultats, en passant par le pilotage du projet et sa mise en œuvre.

Polyconseil dispose de quatre domaines d'intervention principaux : les smart cities, les télécoms, les médias et les marchés émergents.

Le chiffre d'affaires de Polyconseil pour 2014 s'élève à 22 millions d'euros et son résultat d'exploitation à 5,6 millions d'euros. Ces données sont issues des comptes sociaux en normes françaises de la société.

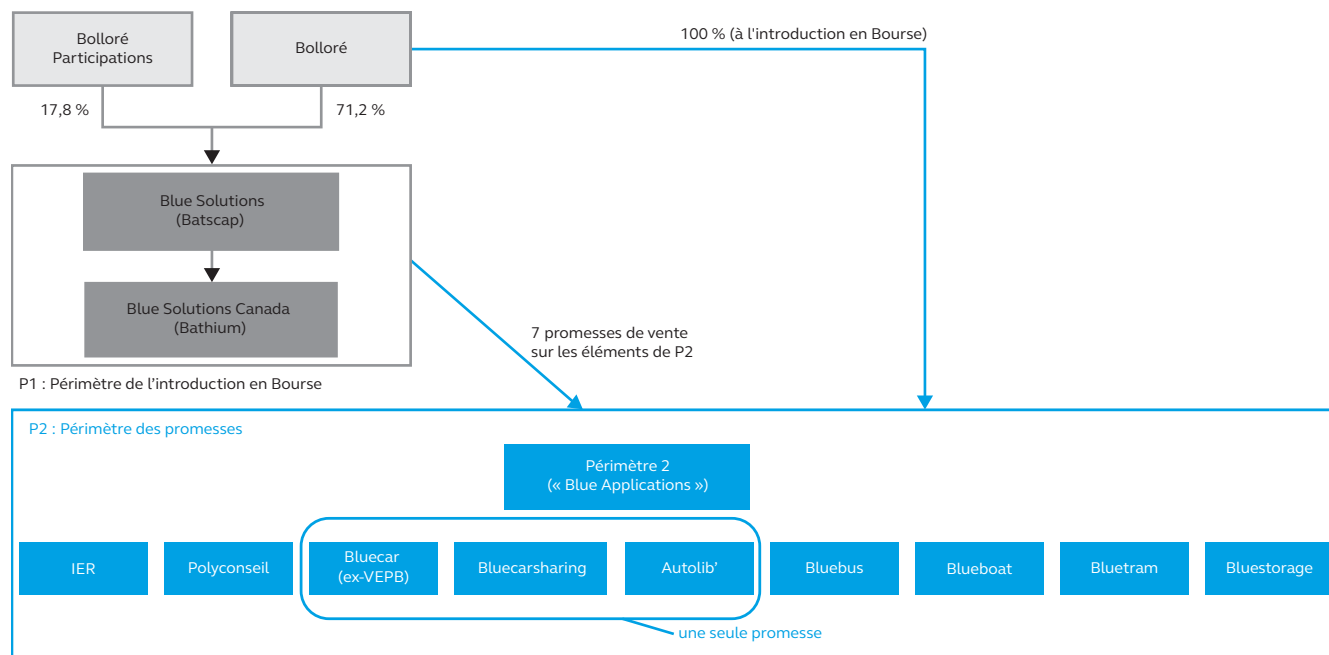
### 6.1.3. RELATIONS ENTRE BLUE SOLUTIONS ET BLUE APPLICATIONS

Les relations de Blue Solutions et Blue Applications sont matérialisées par des liens à la fois capitalistiques, dans la mesure où ils sont tous deux contrôlés par le Groupe Bolloré, et commerciaux, puisque la totalité des batteries LMP® produites par Blue Solutions est vendue ou louée à des entités de Blue Applications. En particulier, la vente de batteries LMP® à Bluecar est effectuée en vertu d'un contrat d'approvisionnement à long terme prévoyant un prix fixe d'achat des batteries LMP® de 38 000 euros hors taxe, prix ensuite indexé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur la base d'une formule de prix dégressive en fonction des volumes.

Blue Solutions et les sociétés de Blue Applications ne se situent cependant pas, à la date du présent document, à des stades de développement similaires : si Blue Solutions a développé des technologies arrivées à maturité, et actuellement commercialisées auprès de certaines sociétés de Blue Applications (notamment Bluecar, Bluebus, ou encore Autolib'), les activités d'autres sociétés composant Blue Applications (en particulier, Blueboat, Bluetram et Bluestorage) sont en phase de développement (prototypes et tests). À ce titre, ces dernières nécessitent, à la date du présent document, des investissements importants et supportent des pertes opérationnelles à court terme, que le Groupe Bolloré prévoit de prendre en charge jusqu'au 30 juin 2016. Afin de permettre à Blue Solutions une maîtrise à terme de l'intégralité de la chaîne de valeur (de la fabrication des technologies à la commercialisation de solutions innovantes les intégrant), Blue Solutions bénéficie, à la date du présent document, de sept promesses de vente lui permettant d'acquiescer auprès du Groupe Bolloré à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et jusqu'au 30 juin 2018 l'intégralité des entités du groupe Blue Applications.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

Au 31 décembre 2014 les périmètres respectifs de Blue Solutions et Blue Applications sont les suivants :



La technologie LMP® développée par Blue Solutions trouve ses applications naturelles dans les activités exploitées par Blue Applications.

### 6.1.4. ATOUTS CONCURRENTIELS ET STRATÉGIE

Blue Solutions possède de nombreux avantages concurrentiels qui résultent des technologies développées et du positionnement qui a été adopté en partenariat avec Blue Applications :

- **une expérience reconnue en tant que spécialiste du stockage d'énergie** : fort de plus de cinquante ans d'expérience du Groupe Bolloré en tant qu'acteur du stockage de l'énergie, Blue Solutions, s'appuyant sur Blue Applications, s'est positionné comme un acteur majeur des solutions du stockage d'énergie avec le service Autolib', la Bluecar® et le Bluebus® ;
- **une technologie unique** : Blue Solutions dispose des droits de propriété intellectuelle lui permettant de fabriquer et commercialiser les batteries intégrant la technologie LMP®, fruit de nombreuses années de recherche et développement ;
- **un processus industriel complexe, maîtrisé et protégé permettant une industrialisation rapide** : le processus de fabrication s'appuie sur le savoir-faire historiquement maîtrisé par le Groupe Bolloré pour offrir une industrialisation rapide et compétitive avec à la clé la garantie d'un fonctionnement uniforme de tous ses produits ;
- **une conception de la batterie respectueuse de l'environnement** : la batterie LMP® ne contient aucun solvant, ce qui assure sa sécurité de production et d'utilisation et son recyclage. Les ressources naturelles permettent un approvisionnement pérenne en matières premières ;
- **une conception de la batterie alliant performances et fiabilité** : les performances de la batterie LMP® lui permettent de bénéficier, selon Blue Solutions, d'avantages compétitifs intrinsèques ;
- **un actionnaire de référence permettant de poursuivre l'effort d'investissement sur le long terme** : le Groupe Bolloré est un groupe diversifié et habitué des projets complexes nécessitant un investissement soutenu sur une longue durée ;
- **un positionnement différenciant qui devrait lui permettre de bénéficier d'un statut de leader sur certains de ses marchés** : d'ores et déjà, Blue Solutions, s'appuyant sur Blue Applications, bénéficie d'une position de premier plan sur certains marchés. Son approche de fournisseur de solutions lui permet notamment, selon ses estimations, d'exploiter le plus grand réseau d'auto-partage mondial en trace directe, fort de sa maîtrise de l'intégralité de la chaîne de valeur. Sa stratégie vise à répliquer ce positionnement sur l'ensemble des applications mobiles et stationnaires ;

- **une visibilité forte et un potentiel de diffusion mondiale** : le service d'auto-partage – Autolib' à Paris – a permis à Blue Solutions et Blue Applications de faire connaître leurs solutions très rapidement au monde entier. Le développement des solutions d'auto-partage dans d'autres villes (Lyon, Bordeaux, Indianapolis...) va permettre d'accroître cette visibilité ;
- **une stratégie de partenariats industriels permettant à Blue Solutions et à Blue Applications d'acquérir rapidement des positions clés** : Blue Solutions et Blue Applications peuvent notamment profiter des liens qu'ils ont noués au travers de Bluesun avec Sunpower pour développer des solutions énergétiques complètes basées sur des panneaux photovoltaïques et des batteries LMP® ;
- **des synergies fortes avec les autres divisions du Groupe Bolloré** : Blue Solutions entend profiter, pour son propre développement, de la position de leader du Groupe Bolloré dans les régions qui sont actuellement des sources de croissance économique au niveau mondial : l'Afrique et l'Asie. Ainsi, fort de ces atouts concurrentiels, Blue Solutions bénéficie d'un positionnement unique d'intégrateur qui lui permet de proposer des solutions innovantes et ambitionne de devenir un opérateur majeur sur les marchés de la mobilité et du stationnaire en proposant des services qui lui assureront des revenus récurrents en se positionnant sur des marchés à forte croissance.

Dans le domaine de la mobilité, la réussite commerciale et technologique d'Autolib' procure, selon ses estimations, à Blue Solutions, s'appuyant sur Blue Applications, une position de leader mondial dans le domaine de l'auto-partage à grande échelle de véhicules électriques en trace directe lui permettant de dupliquer ce modèle reconnu dans les métropoles du monde entier. Ces projets contribuent à l'expansion de son savoir-faire relatif au véhicule électrique pour particuliers et collectivités, mais aussi aux solutions de bus et de tramways, voire de bateaux et navettes électriques. Enfin, Blue Solutions se concentre également sur le développement de ses solutions de mobilité autour des supercapacités avec le développement de tramways légers reposant sur cette technologie.

Dans le domaine du stationnaire, Blue Solutions et Blue Applications souhaitent utiliser les technologies développées en ciblant de nouvelles opportunités à forte croissance permettant de répondre aux besoins de sécurisation des réseaux, d'intégration des énergies renouvelables et d'accès à l'énergie dans les zones non connectées au réseau qui nécessitent la mise en place de solutions de gestion d'énergie intelligente. La présence mondiale du Groupe Bolloré, notamment en Afrique, devrait permettre un développement rapide de ses solutions stationnaires.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

### 6.2. PRÉSENTATION DES MARCHÉS ET DE L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL DE BLUE SOLUTIONS

Les technologies développées par Blue Solutions visent à répondre aux besoins du marché du stockage d'énergie, c'est-à-dire à proposer une offre de systèmes permettant de convertir l'électricité sous une forme qui peut être stockée et reconvertie en vue d'une utilisation ultérieure en fonction de la demande.

#### 6.2.1. LES ENJEUX DU STOCKAGE DE L'ÉNERGIE

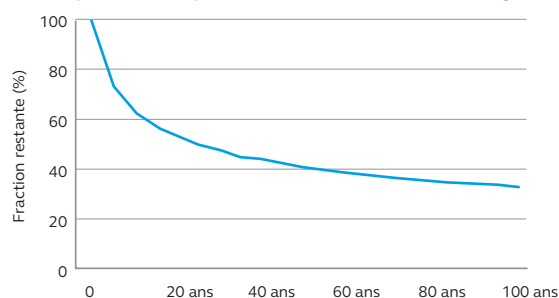
Les conditions macroéconomiques et les besoins grandissants d'outils permettant de gérer les flux énergétiques qui en résultent constituent des facteurs importants de développement du marché du stockage de l'énergie que les politiques mises en œuvre au niveau local ou international s'efforcent de favoriser.

Selon certaines analyses scientifiques, les effets du changement climatique se font d'ores et déjà sentir, et il faudrait s'attendre à une multiplication et une intensification des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, tempêtes et vagues de chaleur), ainsi qu'à une hausse des températures mondiales et du niveau des mers.

La pollution atmosphérique pourrait également avoir un impact à long terme sur la santé publique. L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) lors de travaux portant sur 76 unités urbaines françaises (un peu plus de 15 millions de personnes âgées de 30 ans ou plus) a estimé que, dans cette population en 2002, 600 à 1 100 décès par cancer de poumon, selon les hypothèses de risque retenues, et 3 000 à 5 000 décès par maladie cardio-respiratoire seraient attribuables à l'exposition chronique aux particules fines. Sous les mêmes hypothèses, un total de 6 000 à 9 000 décès seraient imputables à cette exposition chronique (source : Institut français de l'environnement, d'après l'Afsset, *Impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine*, mai 2004). Des résultats similaires seraient observables au niveau européen (source : société).

Un rapport de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) publié en 2008 indique que, pour limiter la hausse de la température moyenne mondiale à 2 °C, les niveaux de CO<sub>2</sub> atmosphérique devraient être limités à 450 particules par million en 2030 (source : AIE, *World Energy Outlook 2008*). Le secteur du transport se trouve au cœur de ce défi dans la mesure où il représentait déjà en 2006 23 % des émissions de CO<sub>2</sub> (source : AIE, *World Energy Outlook 2008*) et où cette problématique est d'autant plus accentuée que les émissions de CO<sub>2</sub> provenant des véhicules motorisés ont un impact à long terme. On estime en effet que 33 % des émissions de CO<sub>2</sub> générées par les gaz d'échappement seront toujours présents dans l'atmosphère dans une centaine d'années et 20 % dans un millier d'années (source : *The Green Car Report*, 10 novembre 2008).

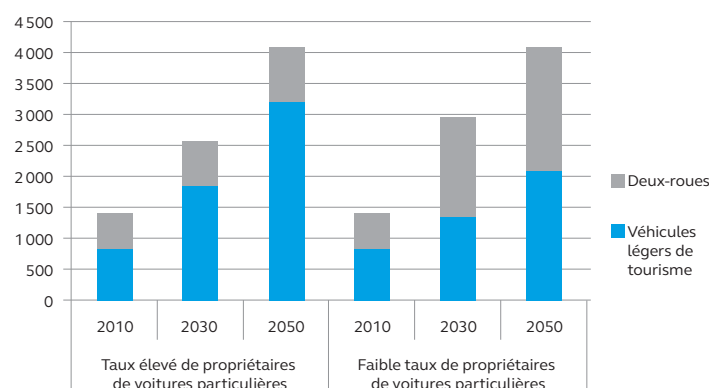
#### Décomposition des particules de CO<sub>2</sub> issues des énergies fossiles



Source : *The Green Car Report*, 10 novembre 2008.

Pour respecter l'indication de 450 ppm donnée par l'AIE, les véhicules légers devront réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> de 49 % en 2030 (de 176 g/km en moyenne aujourd'hui à 90 g/km). Dans le même temps, on estime que le nombre de véhicules sera multiplié par plus de quatre, soit trois fois plus rapidement que la population mondiale, ce qui implique que les nouveaux véhicules mis en circulation devront émettre encore moins de CO<sub>2</sub> (source : AIE, *World Energy Outlook 2008*). Cette augmentation prévisionnelle du nombre de véhicules résulte notamment d'un phénomène de rattrapage des pays émergents dont la population, à mesure qu'elle atteint des niveaux de vie plus aisés, accède à la propriété d'un véhicule.

#### Stock mondial de véhicules privés, véhicules légers (PLDV) et deux-roues (two-wheelers), 2010-2050, selon les scénarii High Car Ownership et Low Car Ownership (en millions) <sup>(1)</sup>



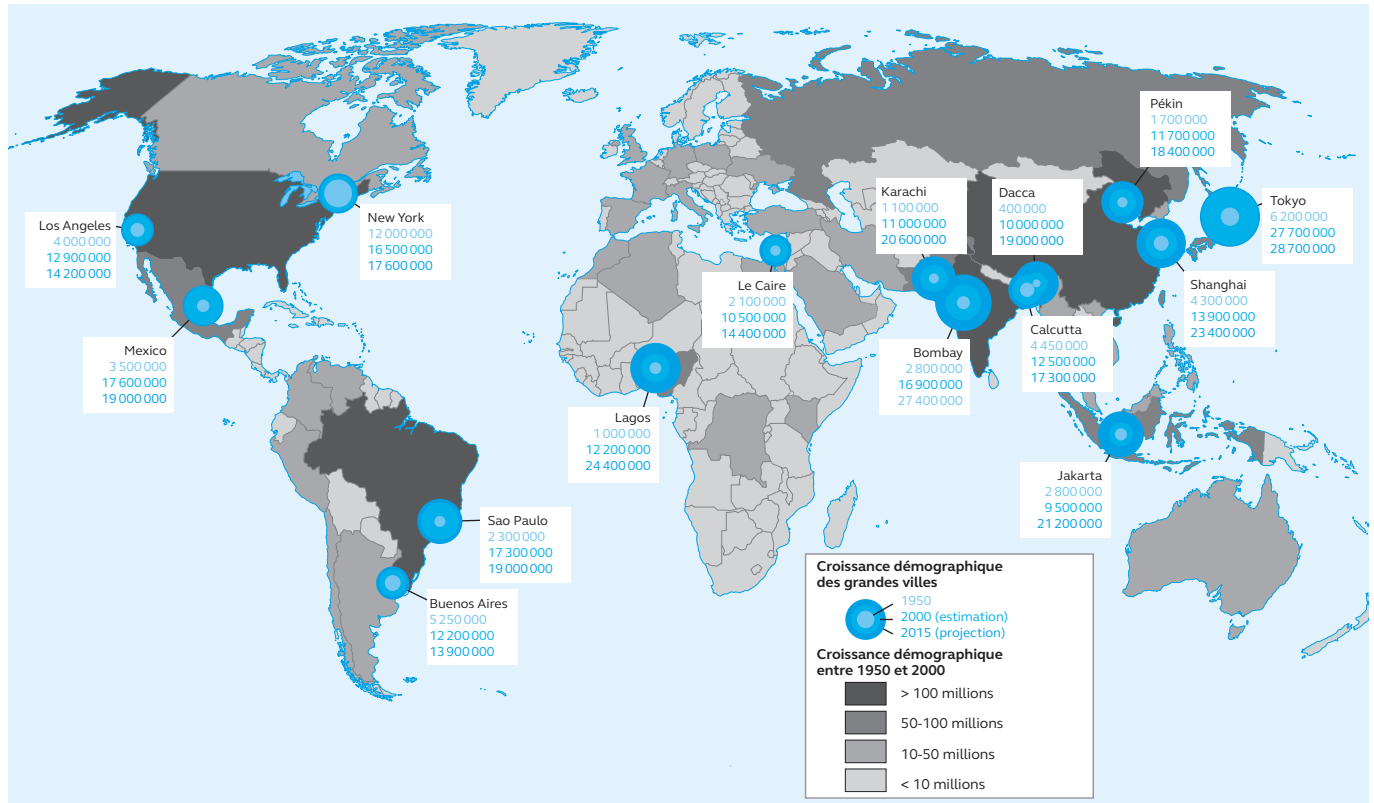
(1) Données calculées selon le Mobility Model (MoMo) de l'AIE.  
Source : International Transportation Forum, *Transport Outlook 2012*.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

### Le défi des nouvelles mobilités urbaines

Par ailleurs, l'urbanisation croissante devient un phénomène mondial. Cela se traduit à la fois par une augmentation de la densité – à horizon 2025, on estime que près de 60 % de la population mondiale vivra dans les villes – et par une extension des maillages urbains avec l'apparition du phénomène des « mégalopoles » – à l'horizon 2025, près de 40 villes dans le monde compteront plus de 10 millions d'habitants (source : www.UNpopulation.com).

### La croissance attendue des mégalopoles (1)



(1) Villes de plus de 10 millions d'habitants.

Source : The National Geographic Society et United Nations.

Si aujourd'hui l'automobile représente encore la majorité des déplacements en zone urbaine, sa prédominance pourrait être remise en cause progressivement du fait des contraintes réglementaires et budgétaires qu'elle subit. En effet, outre le fait que l'usage automobile est soumis à des contraintes économiques réelles (notamment le prix du carburant), la pollution et l'encombrement poussent par ailleurs les autorités à restreindre son utilisation au travers de réglementations multiples :

- les péages urbains : restreindre l'accès au centre-ville pour réduire le trafic et optimiser les déplacements (exemples de Londres, Oslo, Stockholm, Bergen, Trondheim, Singapour...);
  - les zones d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA) en France permettant notamment de privilégier l'accès du centre-ville aux véhicules les moins polluants. En juin 2011, Paris, Saint-Denis, Clermont-Ferrand, Nice, Grenoble, Lyon, Aix-en-Provence, Bordeaux étaient volontaires pour un test dès 2012 d'une durée minimale de trois ans. L'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni, Singapour et Melbourne ont également adopté des réglementations similaires;
  - une politique de stationnement dans les centres-villes plus restrictive.
- Dans ce contexte, le développement des transports est devenu un élément prioritaire des politiques publiques et les agglomérations développent des réseaux de transport en commun très denses permettant de desservir toutes les zones urbaines, rendant nécessaire l'organisation et l'optimisation des réseaux de transport urbains, respectueux de l'environnement. Cependant, les réseaux de transport public nécessitent des investissements lourds et se révèlent moins efficaces dans les zones périurbaines, moins denses. En outre, les modes doux (marche et vélo) n'apparaissent pertinents que sur des distances courtes avec des conditions climatiques clémentes.

Face à ces contraintes, les citoyens sont à la recherche d'offres alternatives de mobilité qui peuvent se substituer à la possession d'un véhicule ou compléter un réseau focalisé sur les grands flux, comme par exemple des solutions d'auto-partage.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les systèmes d'auto-partage permettant ainsi :

- de remplacer un véhicule qui ne servirait pas ou peu – une voiture est en effet à l'arrêt en moyenne 95 % du temps et les trajets quotidiens domicile-travail sont longs d'environ 35 kilomètres (source : Eurostaf, *Auto-partage, covoiturage : le marché des nouvelles mobilités urbaines*, avril 2012);
- de compléter efficacement l'offre proposée par les transports en commun.

### Le défi de l'efficacité énergétique

La demande d'énergie devrait s'accroître en suivant les croissances démographiques, économiques et industrielles à travers le monde. Dans le même temps, les émissions de gaz à effet de serre devront être significativement réduites pour limiter les conséquences du changement climatique. Ce défi est au cœur de la problématique de la gestion intelligente de l'énergie (smart grid) (voir glossaire), dont les solutions de stockage d'énergie constituent une des clés technologiques.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

- **Le développement rapide des énergies éolienne et solaire**

Les énergies renouvelables se sont rapidement imposées comme une part indispensable du mix énergétique mondial dans une perspective de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. D'ici à 2035, les énergies renouvelables représenteront près d'un tiers de la production totale d'électricité et devraient égaler le charbon comme première source mondiale d'électricité (source : International Energy Agency, *World Energy Outlook 2012*). Cette croissance rapide est soutenue par la baisse des coûts technologiques, par l'augmentation des prix des combustibles fossiles et notamment celui du charbon, mais aussi par le maintien des subventions : de 88 milliards de dollars en 2011 au niveau mondial, elles s'élèveront à près de 240 milliards de dollars en 2035 (source : AIE, *World Energy Outlook 2012*).

Cependant, le développement rapide des énergies renouvelables accroît les risques de tension sur les réseaux électriques en raison :

- de l'intermittence de la production en fonction des conditions climatiques : par exemple, une éolienne terrestre fonctionne environ un quart du temps, contre 40 % pour une éolienne offshore (source : société) ;
- de l'impossibilité de commander cette production, les autres moyens de production d'électricité devant s'adapter ;
- du développement de l'éolien offshore qui nécessite la mise en place de réseaux pour acheminer l'électricité des lieux de production aux zones terrestres.

- **L'inefficacité de la chaîne de production énergétique**

C'est plus généralement dans ce contexte de croissance généralisée de la demande d'énergie, que la question de l'efficacité de la chaîne de production énergétique se pose.

### **La stabilité et la sécurité des réseaux d'électricité non encore assurées :**

Les épisodes d'instabilité des réseaux restent fréquents et concernent aussi bien les pays industrialisés que ceux en voie de développement comme en témoignent les blackouts survenus sur la côte Est des États-Unis en 2003, en Inde en 2012 (plus de 600 millions de personnes, soit 9 % de la population mondiale, plongées dans l'obscurité, notamment à cause d'un déséquilibre de fréquence), ou en Europe en 2006 (une dizaine de millions d'utilisateurs privés d'électricité pendant près d'une heure avec des écarts de fréquence observés au niveau continental ayant eu des répercussions sur certains pays dans lesquels l'Union européenne exporte de l'électricité : Algérie, Maroc, Tunisie). Ces épisodes représentent un coût significatif pour les collectivités et les entreprises.

### **Une faible lisibilité de la consommation énergétique.**

Les périodes de pointe de consommation sont fréquentes en particulier en raison du climat. RTE estime ainsi que, pour la France métropolitaine, un degré de moins l'hiver nécessite un appel de puissance complémentaire de 2 300 MW et que, en été, un degré en plus génère un appel de puissance complémentaire d'environ 500 MW (source : RTE cité par Eurostaf, *Le Marché des smart grids en France et en Europe*, juin 2012). Lors des périodes de pointe et d'extrême pointe, les prix s'envolent : par exemple, en France, le prix de l'électricité a atteint 1 938 euros par MWh au plus fort de la vague de froid de février 2012, reflétant la rareté de l'offre (source : Eurostaf, *Le Marché des smart grids en France et en Europe*, juin 2012).

### **6.2.1.1. Le stockage d'énergie, une technologie clé permettant la gestion intelligente de l'énergie**

Le stockage d'énergie constitue un outil central de gestion et de régulation intelligente des flux d'électricité.

#### **Production intelligente d'énergie**

Le stockage permet notamment de réguler les variations de l'offre et de la demande d'électricité, d'améliorer la stabilité du réseau électrique (en termes de fréquence), de pallier des carences ponctuelles et l'intermittence des énergies renouvelables et d'intégrer la production décentralisée des acteurs indépendants et des consommateurs finaux.

#### **Distribution intelligente d'énergie**

Le stockage constitue également un enjeu majeur en vue de fournir de l'électricité dans des zones qui ne sont pas raccordées à un réseau électrique, ce qui pourrait concerner plus d'un milliard d'individus en 2025 (source : Mc Kinsey Global Institute, *Disruptive Technologies: Advances that will transform life, business and the global economy*, mai 2013). D'ores et déjà, en milieu insulaire, et en présence d'un taux élevé de pénétration d'énergies renouvelables intermittentes, le stockage de l'énergie électrique est une composante importante de la stabilité du réseau et devient rapidement économiquement rentable compte tenu des prix de revient locaux de l'électricité (source : Centre d'analyse stratégique, août 2012).

#### **Gestion intelligente de l'énergie**

Les solutions de stockage permettent d'optimiser la consommation énergétique. L'électricité peut être stockée en heures creuses et utilisée en heures pleines, contribuant ainsi à une plus grande lisibilité de la consommation énergétique et des prix.

#### **Véhicules électriques**

Le développement des véhicules à motorisation hybride ou électrique ainsi que les changements dans leurs modes d'utilisations (auto-partage) devraient également entraîner un développement du marché du stockage. La conjonction de ces facteurs devrait se traduire par un fort développement du marché du stockage de l'électricité, pour différents usages, à différentes échelles de capacités et avec des technologies variées.



## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

### Principales applications de stockage d'énergie stationnaire en fonction des besoins

Application	Besoins	Taille	Durée d'utilisation	Cycles	Espérance de vie
<b>Marché de gros</b>	Arbitrage	10 à 300 MW	2 à 10 heures	300 à 400/an	15 à 20 ans
	Services auxiliaires (régulation de tension)				
	Régulation de fréquence	1 à 100 MW	15 minutes	> 8 000/an	15 ans
	Réserve de puissance	10 à 100 MW	1 à 5 heures		20 ans
<b>Intégration des énergies renouvelables</b>	Intégration éolien : rampe en soutien de la tension	1 à 10 MW en décentralisé 100 à 400 MW en centralisé	15 minutes	5 000/an	20 ans
	Intégration éolien : stockage période basse	100 à 400 MW	5 à 10 heures	300 à 500/an	20 ans
	Intégration photovoltaïque	1 à 2 MW	15 minutes à 4 heures	> 4 000/an	15 ans
<b>Support transmission et distribution stationnaire</b>	Report de charge en milieux urbain et rural	10 à 100 MW	2 à 6 heures	300-500/an	15-20 ans
<b>Support transmission et distribution mobile</b>	Report de charge en milieux urbain et rural	1 à 10 MW	2 à 6 heures	300-500/an	15-20 ans
<b>Systèmes distribués de stockage d'énergie</b>	« Agglomération » de plusieurs systèmes de stockage pour un quartier	25 à 75 kW	2 à 4 heures	100 à 150/an	10 à 15 ans
<b>Solution d'amélioration de la qualité du courant</b>	Permet de limiter les défauts de courant et de tension	50 kW à 1 MW	3 à 6 heures	400 à 1 500/an	15 ans
<b>Solution d'amélioration de la fiabilité du courant délivré</b>	Permet de lisser les pannes sur le réseau	50 kW à 1 MW	4 à 10 heures	< 50/an	15 ans
<b>Solution de gestion de l'énergie</b>	Réduction de la facture énergétique	50 kW à 1 MW	3 à 6 heures	400 à 1 500/an	15 ans
<b>Gestion de l'énergie pour le foyer</b>	Amélioration de l'efficacité énergétique	2 à 5 kW	2 à 4 heures	150 à 400/an	10 à 15 ans
<b>Stockage de secours</b>	Fiabilité électrique	2 à 5 kW	2 à 4 heures	150 à 400/an	10 à 15 ans

Source : EPRI, *Electricity energy storage technology options, a white paper on applications, costs and benefits*, décembre 2010.

L'amélioration du stockage de l'énergie pourrait avoir un impact économique annuel mondial compris entre 90 milliards et 635 milliards de dollars d'ici à 2025 (source : McKinsey Global Institute, *Disruptive Technologies: Advances that will transform life, business and the global economy*, mai 2013).

#### 6.2.1.2. Une position volontariste de nombreux gouvernements apportant à la fois un encadrement réglementaire et un soutien financier incitatif

En Europe, cette position volontariste s'est traduite dès 2008 par l'adoption de six textes réglementaires, le « paquet énergie-climat », qui s'articulent autour de trois grands objectifs (communément appelés les « 3 x 20 ») :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % ;
- l'augmentation de la part des énergies renouvelables à 20 % dans la consommation d'énergie finale ;

- l'augmentation de l'efficacité énergétique de 20 %.
- Le 8 juillet 2009, les États membres du G8 se sont engagés à adopter des réglementations qui conduiraient à limiter l'augmentation de la température mondiale moyenne à 2 °C.
- Les pays émergents ont également annoncé des objectifs similaires.

#### • L'adoption du véhicule électrique

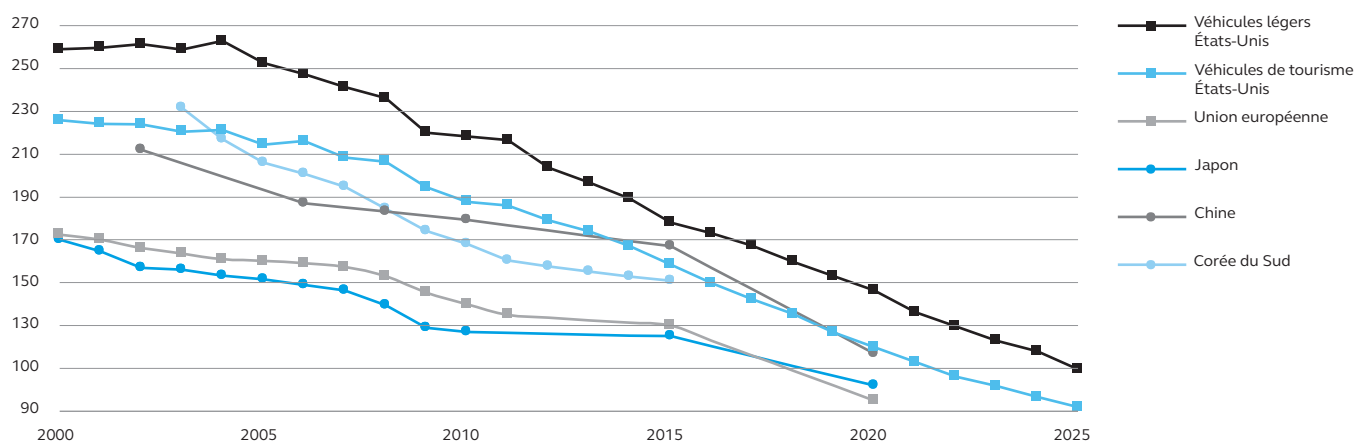
La plupart des pays développés ont rapidement établi des objectifs de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> passant par l'amélioration des technologies liées aux véhicules.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

UNION EUROPÉENNE (règlement n° 443/2009 amendé et règlement n° 510/2011)	ÉTATS-UNIS	JAPON
<p>Pour les voitures particulières neuves, le niveau moyen d'émission de CO<sub>2</sub> devra être de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 130 g de CO<sub>2</sub>/km à partir de 2015 ;</li> <li>- 95 g/km à partir de 2020.</li> </ul> <p>Pour les voitures particulières neuves, les constructeurs dépassant les objectifs d'émissions se verront imposer le paiement d'une prime sur les émissions excédentaires de CO<sub>2</sub>, calculée de manière graduelle de 2012 à 2018 puis s'élevant à 95 euros dès le premier gramme excédentaire à partir de 2019.</p> <p>Pour les véhicules utilitaires légers neufs, le niveau moyen d'émission de CO<sub>2</sub> devra être de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 175 g/km à partir de 2017 ;</li> <li>- 147 g/km à partir de 2020.</li> </ul>	<p>La National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) et l'Environmental Protection Agency (EPA) ont fixé des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> pour les véhicules particuliers neufs et les véhicules utilitaires légers neufs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 250 g de CO<sub>2</sub>/mile en 2016 (décision au Federal Register du 7 mai 2010) ;</li> <li>- 163 g/mile en 2025 (décision du Federal Register du 15 octobre 2012).</li> </ul> <p>(1 mile = environ 1,6 km, soit approximativement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 155 g/km en 2016 ;</li> <li>- 101 g/km en 2025).</li> </ul>	<p>Les objectifs pour 2015 sont d'améliorer le rendement énergétique pour les véhicules légers pour le porter à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 16,8 km/litre de carburant.</li> </ul> <p>(Soit environ 125 g de CO<sub>2</sub>/km en appliquant le mode de calcul du nouveau cycle européen de conduite (New European Driving Cycle (NEDC)).</p>

Des objectifs similaires ont progressivement été adoptés par les pays émergents et on observe aujourd'hui une convergence mondiale vers des réglementations plus restrictives.

Gramme de CO<sub>2</sub> par kilomètre, normalisé sur le nouveau cycle européen de conduite (NEDC)



Source : International Council on Clean Transportation.

Pour atteindre ces objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, l'adoption du véhicule électrique paraît indispensable. Des mécanismes d'incitation financière, liés au développement des infrastructures ou au soutien de la R&D, viennent compléter ce dispositif.

### • Le basculement vers les sources d'énergie renouvelable

Parmi les objectifs 3 x 20 du paquet énergie-climat adopté par l'Union européenne en 2008, la proportion des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale est fixée à 20 %. Ces objectifs ont été adaptés à chaque État selon divers critères (poids des pays dans la consommation européenne, part actuelle des énergies renouvelables, niveau du PIB).

Aux États-Unis, des politiques fédérales et nationales incitent au déploiement des énergies renouvelables. Des standards établissant une part définie d'énergie renouvelable dans la production d'électricité existent maintenant dans 29 États. Le Clean Energy Standard Act de 2012, toujours à l'étude au Congrès en juillet 2013, instituerait pour la première fois des objectifs nationaux pour l'électricité propre, définie comme étant produite par les énergies renouvelables, le nucléaire et la génération thermique au gaz.

Au Japon, après la catastrophe de Fukushima, l'Innovative Strategy for Energy and the Environment, annoncée en septembre 2012, inclut notamment l'objectif de réduire le rôle du nucléaire au profit en partie des énergies renouvelables. À horizon 2030, la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie devrait tripler par rapport à 2010, atteignant environ 30 % de la génération totale (source : UNDESA, ESCAP, ILO, UNEP, Green Growth and Green Jobs for Youth, décembre 2012).

En Chine, la politique liée aux énergies renouvelables est encadrée par la Renewable Energy Law de 2005 et ses amendements successifs, l'objectif étant d'augmenter la part d'énergie non fossile (nucléaire et renouvelable) dans la génération d'électricité à 15 % à horizon 2020 (contre 9 % en 2008) (source : Éric Martinot, *Renewable power for China : Past, present, and future*, 2010).

Cet effort réglementaire est également fortement soutenu par les subventions reçues qui s'élevaient, selon l'AIE, à 88 milliards de dollars en 2011, en augmentation de 24 % par rapport à 2010, dont 64 milliards de dollars à destination de la production d'électricité (source : AIE, *Renewable Energy Outlook*, 2012).

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

### Le stockage d'énergie, élément clé d'un mix énergétique décarboné

Pour éviter que les contraintes liées aux réseaux ne soient un obstacle à la pénétration des énergies renouvelables, certains États font évoluer le cadre réglementaire favorablement aux solutions de stockage.

- **Les incitations directes à utiliser des solutions de stockage d'énergie**  
Aux États-Unis, la situation légale et réglementaire devient de plus en plus favorable au stockage. Ainsi en Californie, l'Energy Storage Bill AB 2514, adopté en septembre 2009, prévoit qu'une commission fixe soit versée aux électriciens en fonction d'objectifs d'installations de systèmes de stockage. Les cahiers des charges de nouveaux projets de production d'énergie intermittentes comportent une obligation de stockage. La California Public Utility Commission (CPUC) doit établir avant le 1<sup>er</sup> octobre 2013 des objectifs de stockage d'énergie qui seront imposés aux fournisseurs d'énergie, avec un premier objectif à atteindre en décembre 2015 et un second objectif pour décembre 2020.

En France, l'appel d'offres éolien de 2010 pour la Corse et les DOM-TOM mentionne explicitement une contrainte relative au stockage d'énergie pour une meilleure intégration au réseau. En février 2012, neuf candidats ont été retenus pour une puissance totale de 95 MW répartie sur les régions de Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin (source : Conseil général de l'environnement et du développement durable). Ces installations, qui devraient être opérationnelles en 2014, devront être équipées de dispositifs de stockage d'énergie électrique et de prévision de production.

- **Les incitations indirectes : exemple du marché de capacité en France**  
La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite « loi NOME », prévoit que les fournisseurs d'électricité doivent disposer de garanties de capacités d'effacement de consommation et de production d'électricité, afin de mieux équilibrer la production et la consommation d'électricité. L'effacement consiste à reporter sur les périodes « creuses » la consommation d'électricité qui aurait pu être effectuée en période de pointe (voir glossaire). Ces capacités d'effacement ou de production pourront être échangées sur un marché de capacité (voir glossaire).

Un tel dispositif est susceptible d'offrir un espace économique aux solutions de stockage électrique dans la mesure où les installations de stockage d'énergie sont susceptibles de produire (restituer) de l'électricité durant les périodes de forte consommation. En pratique, elles feront l'objet d'une certification et se verront attribuer un certain montant de « garanties de capacités », qui pourront être vendues auprès des fournisseurs d'électricité devant mobiliser des capacités d'effacement. Cette nouvelle source de revenus, complémentaire de celles des revenus tirés des arbitrages économiques liés à la vente de l'électricité, est susceptible d'ouvrir un espace économique aux solutions de stockage d'énergie.

- **Les programmes publics d'incitation au développement des technologies de stockage**

Les choix technologiques dépendent de nombreux paramètres, nécessitant une analyse précise pour chaque situation. C'est la raison pour laquelle de nombreuses pistes de recherche et développement sont actuellement explorées, avec le soutien de programmes gouvernementaux d'envergure comme celui du DoE (Department of Energy) américain ou du NEDO (New Energy and Industrial Technology Development Organization) au Japon. La loi américaine ARRA (American Recovery and Reinvestment Act) de 2009, plan de relance de l'économie adopté par l'administration Obama, donne une impulsion très forte pour l'émergence de démonstrateurs de stockage américains et l'installation d'usines de fabrication de systèmes de stockage aux États-Unis. L'Allemagne subventionne depuis le printemps 2013 l'installation de batteries chez les particuliers.

#### 6.2.1.3. Perspectives de développement

Le marché potentiel est donc très large, notamment du fait de la variété des besoins : stockage massif et centralisé, installations distribuées dans les centrales solaires et près de postes de distribution, petites unités à domicile pour maximiser la consommation d'énergie solaire, batteries embarquées dans les moyens de transport.

L'exigence et le développement de systèmes de stockage à différentes échelles (du stockage de masse visant à assurer la stabilité du réseau au stockage diffus (voir glossaire) approprié à l'utilisation localisée d'une production solaire) fondés sur des technologies variées ont vocation à

répondre à la diversité des besoins et ainsi à trouver des débouchés économiques. La variété de l'offre répond ainsi aux objectifs du stockage de l'électricité : l'autonomie (pour l'utilisateur), la flexibilité (pour le réseau) ainsi que la sécurité et la stabilité.

### 6.2.2. LE MARCHÉ DU STOCKAGE DE L'ÉNERGIE ET SES COMPOSANTES

Le stockage d'énergie trouve ses applications dans des domaines très variés. Les applications utilisant des batteries ou des supercondensateurs (qui entrent dans le domaine des opérations de Blue Solutions) peuvent être regroupées en fonction des marchés qu'elles servent dans les catégories suivantes :

- **Applications mobiles** : systèmes de stockage embarqués essentiellement utilisés dans le secteur des transports, en particulier pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables ;
- **Auto-partage** : l'une des applications mobiles phare qui consiste en un ensemble d'initiatives et systèmes de services permettant la mise en commun au profit d'utilisateurs d'une flotte de véhicules pour des trajets de durée limitée, principalement en milieu urbain et périurbain ;
- **Applications stationnaires** : systèmes de stockage visant à permettre la gestion intelligente des réseaux électriques et à augmenter la sûreté/disponibilité de l'approvisionnement en énergie du client final par le biais de diverses solutions, ainsi que la création de réseaux électriques autonomes en particulier couplés avec des énergies renouvelables.

Compte tenu du stade de développement varié de ces applications, il convient d'analyser séparément ces dernières en fonction de leur taille, de leurs acteurs principaux ou concurrents et des défis auxquels elles doivent faire face. Blue Solutions, qui, avec Blue Applications, constitue un acteur complètement intégré sachant déployer sa technologie dans le cadre de solutions développées pour chacun de ces segments, devrait bénéficier d'avantages compétitifs forts pour exploiter la croissance attendue de tous ces marchés.

#### 6.2.2.1. La mobilité et ses applications

##### Les applications mobiles, un marché en devenir

Les systèmes de stockage embarqués, en particulier pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, répondent à des besoins de densité d'énergie et de puissance contraignants dans un environnement difficile (vibrations, température).

La commercialisation auprès du grand public de ce type de véhicules a débuté récemment. Son avenir dépend des progrès des batteries, particulièrement en matière de sécurité, de densité d'énergie, et de coût.

Le véhicule particulier représente le principal consommateur d'énergie du secteur des transports : 46,4 % de la consommation d'énergie de traction en 2010 (auxiliaires non pris en compte). C'est également le principal émetteur de CO<sub>2</sub> du secteur routier : 56,5 % en 2009 (suivi des véhicules lourds avec 24,6 %). Ainsi, pour des questions de coût et de respect de l'environnement (notamment les émissions de CO<sub>2</sub>/km avec un objectif dans l'Union européenne à 130 g de CO<sub>2</sub>/km (en moyenne sur la gamme d'un constructeur) en 2015, puis 90-95 g de CO<sub>2</sub>/km en 2020 et potentiellement 50 g de CO<sub>2</sub>/km en 2030), le véhicule particulier doit être techniquement repensé. Les recherches actuelles portent principalement sur l'amélioration du rendement des motorisations thermiques, sur le développement de la motorisation électrique et sur les possibilités d'allègement des véhicules (source : Centre d'analyse stratégique, *Des technologies compétitives au service du développement durable*, août 2012).

Les enjeux pour la technologie de la batterie se trouvent donc dans le renforcement de la sécurité (diminution des risques d'incendie par ajout d'additifs) et l'augmentation de l'autonomie sans accroître la masse du véhicule par amélioration de la densité d'énergie. La durée de vie calendaire de la batterie doit être suffisante ainsi que sa cyclabilité (plusieurs milliers de cycles en charge/décharge profonde). Le système de gestion de la batterie (Battery Management System (BMS)) qui recouvre l'électronique de contrôle-commande de chacune des cellules constitue un élément clé pour la sûreté de fonctionnement, la durée de vie et l'efficacité de la batterie. La technologie LMP® de Blue Solutions, en fonctionnement depuis plus de quatre ans à travers le service Autolib', qui a fait la preuve de son efficacité avec des millions d'utilisations sans dysfonctionnement significatif, devrait nécessairement participer à l'essor des véhicules électriques, du fait de ses qualités de sécurité et d'autonomie et de l'expérience de Blue Applications dans les produits et services nécessaires à leur bon fonctionnement.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

Le tableau ci-dessous résume les principales applications de stockage d'énergie dans les véhicules :

Architectures électriques véhicules	Fonctions	Tension requise	Puissance/Énergie électrique requise	Type de batterie requis	Exemples de véhicules
<b>Stop &amp; start renforcé</b>	Stop & start + stabilisation réseau de bord	12 à 28 V	P < 5 kW E : 5 Wh	Supercapacités	Peugeot 3008
<b>Mild hybrid</b>	+ fonction boost + récupération énergie freinage Sous-dimensionnement du moteur thermique	27 à 120 V	P : 10 à 20 kW E : 20 à 80 Wh	Supercapacités	Mazda 6
<b>Full hybrid</b>	+ autonomie électrique sur courtes distances	200 à 400 V	P : 20 à 80 kW E : 1 à 2 kWh	Batteries NiMH ou Li-ion	Toyota Prius
<b>Plug-in hybrid</b>	+ autonomie électrique sur longues distances (30 à 50 kilomètres)	200 à 400 V	P : 80 kW E : 5 à 10 kWh	Batteries Lithium	Ford Volt Opel Ampera
<b>Véhicule électrique</b>	Toutes fonctions électriques autonomie > 200 kilomètres	400 à 600 V	P : 80 kW E : 30 kWh	Batteries Lithium	Bluecar® Renault Zoé

Source : société.

En ce qui concerne le véhicule électrique à pile à combustible fonctionnant à l'hydrogène, son développement nécessite de fortes améliorations technologiques en vue d'en réduire le coût : il est aujourd'hui pénalisé par le coût élevé de la production d'hydrogène et de la pile à combustible, les dispositions sécuritaires et la mise en place tant des infrastructures de distribution que de production décarbonée de l'hydrogène.

Les supercapacités sont également utilisées dans les applications mobiles, et leur capacité à absorber et restituer des quantités de puissance électrique importantes sur des temps très courts leur permet de constituer le composant idéal pour récupérer l'énergie de freinage et la restituer lors des accélérations. Elles sont utilisées pour assurer de manière simple et fiable les fonctions d'hybridation stop & start, ainsi qu'une assistance à l'accélération. Les développements en cours se concentrent plus particulièrement sur les applications de transports en commun, et notamment les tramways. Équipés de supercapacités, ceux-ci peuvent ainsi fonctionner sans caténaire, se rechargeant le temps de l'arrêt en station, donnant naissance à des lignes de tramway ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes (absence de caténaire et de rails).

### Taille du marché

Selon certaines études, le marché de la batterie pour véhicules électriques ou partiellement électriques pourrait atteindre jusqu'à 50 milliards de dollars en 2025 selon un scénario optimiste (source : Roland Berger, *Global Vehicle LiB Market Study Update*, avril 2012). En 2020, les véhicules électriques ou partiellement électriques pourraient représenter jusqu'à 30 % des nouvelles immatriculations en Europe (source : Roland Berger, octobre 2012).

L'impact économique potentiel du stockage d'énergie pour les véhicules électriques pourrait se situer entre 20 milliards et 450 milliards de dollars par an d'ici 2025 (source : McKinsey Global Institute, *Disruptive Technology: Advances that will transform life, business and the global economy*, mai 2013).

### 6.2.2.2. Le marché de l'auto-partage

#### 6.2.2.2.1. Principaux enjeux liés au marché de l'auto-partage

L'auto-partage regroupe l'ensemble des initiatives et systèmes permettant la mise en commun au profit d'utilisateurs d'une flotte de véhicules pour des trajets de durée limitée, principalement en milieu urbain et périurbain. Il représente une alternative à la possession de véhicules particuliers par l'usage de véhicules partagés.

Constituant un élément de réponse aux défis posés par l'urbanisation croissante, l'auto-partage permet notamment :

- la réduction du nombre de véhicules urbains : les utilisateurs ont tendance à remplacer la propriété d'un véhicule par l'usage de véhicules en auto-partage, notamment en raison des coûts liés à l'achat et à l'entretien d'un véhicule pour une utilisation parfois ponctuelle. Ainsi, en octobre 2011, le Transportation Sustainability Center de l'université de Berkeley estimait que les systèmes d'auto-partage permettraient une réduction de quatre à dix voitures détenues par des particuliers et par véhicule en auto-partage en Europe, de neuf à treize véhicules en

Amérique du Nord et de sept à dix véhicules pour l'Australie. Il estimait également que la réduction d'émission de dioxyde de carbone liée à ce phénomène de substitution s'élevait de 39 % à 54 % en Europe et à 71 % en Amérique du Nord (source : Transportation Sustainability Center, University of California Berkeley, *Worldwide Carsharing and Bikeshearing Market Dynamics*, octobre 2011) ;

- la réduction du trafic et de la pollution : le recours à l'auto-partage incite à l'intermodalité et à la multimodalité (voir glossaire) ;
- la libération de l'espace urbain grâce à la moindre nécessité d'espaces de stationnement : 77 000 véhicules en auto-partage d'ici 2016 pourraient remplacer plus d'un million de véhicules particuliers en Europe (source : Frost & Sullivan, *A Strategic Insight Into Carsharing Market Developments and Dynamics*, février 2012) ;
- la complémentarité avec l'offre proposée par les transports en commun dans les zones de plus faible densité et sur toutes les plages horaires.

#### 6.2.2.2.2. Principes généraux et organisation des systèmes d'auto-partage

L'auto-partage se différencie de la location de véhicules classique pratiquée par les grands loueurs (tels que Hertz, Avis, Europcar, etc.) qui, pour certains, ont déjà développé ou sont en cours de développement d'offres d'auto-partage. Il présente généralement les caractéristiques suivantes :

- des réservations, locations et restitutions à des horaires flexibles, y compris la nuit, puisque le retrait et la restitution sont réalisés sur des bornes automatiques ou directement sur le véhicule (pas de guichet) ;
- des locations possibles sur de très courtes durées ;
- des tarifs définis au temps passé ou à la distance parcourue, s'ajoutant au montant de l'abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel ;
- des utilisateurs ayant rempli les démarches en amont de la location (vérification du permis de conduire, etc.) et des modes de fonctionnement ne demandant donc pas une vérification systématique à chaque location ;
- pour certains systèmes, l'assurance et le carburant sont calculés et inclus directement dans le prix de la location.

Selon le Transportation Sustainability Center de l'Université de Berkeley (*Worldwide Carsharing and Bikeshearing Market Dynamics*, octobre 2011), les systèmes d'auto-partage s'adressent à un grand nombre de segments de marché :

- les habitants des quartiers résidentiels urbains et périurbains ;
- les entreprises ;
- les universités et grandes écoles, notamment en Australie et en Amérique du Nord ;
- les administrations, notamment en Asie, en Europe et en Amérique du Nord ;
- les sociétés de transports en commun ;
- les trajets en « trace directe » (tels que décrits ci-après) ;
- le partage de véhicules personnels ;
- les centres de vacances et de loisir.

Il existe à ce jour différentes catégories d'organisations des systèmes d'auto-partage :

- systèmes associatifs ou coopératifs fondés sur une organisation locale ou entre particuliers, avec une flotte de véhicules qui peut être détenue et mise en commun ;

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

- systèmes « peer to peer » dans lequel la flotte de véhicules est détenue par les utilisateurs particuliers qui louent directement leur véhicule personnel à d'autres utilisateurs particuliers à travers le système d'auto-partage. Certains systèmes « peer to peer » incluent l'assurance du véhicule loué pour le conducteur dans les services proposés ;
- systèmes d'auto-partage opérés directement par des sociétés privées ou potentiellement par des établissements publics (Business to Client, ou B2C) fonctionnant sur la base d'abonnements et/ou de location courte durée par les utilisateurs finaux, avec une flotte de véhicules pouvant être détenue ou louée par la société opératrice. Cette catégorie devrait représenter près de 90 % du marché de l'auto-partage à horizon 2017 contre environ deux tiers en 2010 (source : Frost & Sullivan, *A Strategic Insight Into Carsharing Market Developments and Dynamics*, février 2012). La « trace directe » est l'une des innovations les plus marquantes de ces dernières années. Ce service, proposé par certains systèmes d'auto-partage, permet à grande échelle d'effectuer des trajets de point à point (c'est-à-dire un aller simple), alors que des systèmes fondés sur des trajets aller-retour prévalaient jusque-là, notamment pour les systèmes « peer to peer » ou associatifs. Les systèmes d'auto-partage développés par Blue Applications fonctionnent en « trace directe » (Autolib' à Paris, Bluely à Lyon et Bluecub à Bordeaux).

Les véhicules en auto-partage sont à ce jour majoritairement des véhicules à moteur à combustion. Cependant, le mode d'utilisation des véhicules en auto-partage (location sur une durée limitée et trajets généralement courts) se prête, sous réserve des performances de la batterie (notamment en termes de durée de charge, d'autonomie et de capacité à fonctionner dans des conditions climatiques changeantes) à l'usage de véhicules électriques, permettant ainsi de générer des économies d'énergie et d'émission de CO<sub>2</sub>. Frost & Sullivan estime par exemple que 20 % du parc de véhicules d'auto-partage européen sera constitué par des véhicules électriques à horizon 2016 (source : Frost & Sullivan, *A Strategic Insight Into Carsharing Market Developments and Dynamics*, février 2012). À l'heure actuelle, et contrairement à l'offre développée par Blue Applications, la plupart des solutions d'auto-partage proposent des véhicules thermiques, et non électriques.

L'auto-partage permet pourtant d'optimiser l'utilisation des véhicules électriques dans ses plages de disponibilité :

- avec ses caractéristiques (notamment l'autonomie), le véhicule électrique paraît devoir s'imposer dans les zones urbaines denses, pour des voyages quotidiens et de courte durée ;
- les plages de stationnement du véhicule permettent la recharge.

### 6.2.2.3. Offres d'auto-partage sur les principaux marchés européens

Les premiers projets d'auto-partage ont été lancés en Europe en 1948 à Zurich en Suisse, avant d'être mis en place dans les années 1970 et 1980 dans le reste de la Suisse, en France, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et en Allemagne. Au début des années 1980, les premiers systèmes d'auto-partage en Amérique du Nord ont été expérimentés (source : Transportation Sustainability Center, University of California Berkeley, *Worldwide Carsharing and Bikesharing Market Dynamics*, octobre 2011). En 2009, les principaux marchés de l'auto-partage en Europe étaient l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suisse.

Frost & Sullivan estime qu'à horizon 2016, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et la Suisse devraient représenter 75 % du marché européen de l'auto-partage.

### 6.2.2.4. Développement du marché de l'auto-partage et perspectives

Le marché de l'auto-partage est resté longtemps un marché très limité avec des systèmes d'auto-partage de taille modeste et relativement peu nombreux. Cependant, grâce notamment aux évolutions technologiques liées aux systèmes informatiques (Internet pour les systèmes en « peer to peer », gestion de la flotte à distance pour les systèmes opérés par des sociétés privées, etc.), un certain nombre d'acteurs développent aujourd'hui des systèmes d'auto-partage de véhicules électriques à grande échelle (par exemple Autolib' à Paris, Bluely à Lyon et Bluecub à Bordeaux en France, Car2go à Amsterdam (Pays-Bas) et Austin (États-Unis)).

Le marché de l'auto-partage présente ainsi un potentiel de développement élevé.

Le marché mondial de l'auto-partage pourrait représenter 32 millions d'abonnés et 500 000 véhicules en 2020 (source : Frost & Sullivan, *A Strategic Insight Into Carsharing Market Developments and Dynamics*, février 2012).

#### Évolution du marché mondial de l'auto-partage entre 2006 et 2020

Année	2006	2008	2010	2012	2015	2020
Nombre d'abonnés (en millions)	0,3	0,7	1,2	1,8	8,5	32,0
Nombre de véhicules en auto-partage (en milliers)	12	19	31	44	120	500

Source : Transportation Sustainability Center, University of California Berkeley, *Worldwide Carsharing and Bikesharing Market Dynamics*, octobre 2011 ; Frost & Sullivan, *A Strategic Insight Into Carsharing Market Developments and Dynamics*, février 2012.

Le marché européen pourrait s'élever à près de 200 000 véhicules en 2020 (soit une croissance annuelle moyenne d'environ 26 % entre 2012 et 2020) et à 14 millions d'abonnés. À cette même date, le marché de l'auto-partage européen pourrait représenter 7 milliards d'euros contre 250 millions d'euros en 2010 (source : Frost & Sullivan, *A Strategic Insight Into Carsharing Market Developments and Dynamics*, février 2012).

#### Évolution du marché européen de l'auto-partage entre 2006 et 2020

Année	2006	2008	2010	2012	2015	2020
Nombre d'abonnés (en millions)	0,2	0,3	0,6	0,7	5,5	14,0
Nombre de véhicules en auto-partage (en milliers)	7	11	17	20	-	200
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	-	-	250	-	-	7 000

Source : Transportation Sustainability Center, University of California Berkeley, *Worldwide Carsharing and Bikesharing Market Dynamics*, octobre 2011 ; Frost & Sullivan, *A Strategic Insight Into Carsharing Market Developments and Dynamics*, février 2012.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

### 6.2.2.3. Le stationnaire et ses applications

#### Applications stationnaires

- **Lissage des pointes par les responsables d'équilibre du réseau**

L'une des principales applications du stockage d'électricité dans le marché stationnaire vise à gérer les pointes de consommation électriques. En Europe, les puissances adaptées à ce type d'usage se trouvent entre la gamme de 100 MW et 1 GW, pour des durées de charge/décharge de plusieurs heures. Les technologies les plus utilisées sont les stations de pompes-turbinages (STEP) et d'air comprimé (CAES), qui sont les moyens les moins coûteux.

Au-delà de la concurrence des cycles combinés gaz, le stockage se trouve en concurrence lors des pointes avec les possibilités d'effacement de la consommation d'électricité en industrie ou d'effacement diffus dans le secteur résidentiel-tertiaire, option qui devrait notamment être offerte par les smart grids.

- **Stabilisation en fréquence/puissance**

Le stockage est ici un outil au service des responsables d'équilibre du réseau face aux aléas, notamment dus aux variations brutales des sources renouvelables intermittentes. Les caractéristiques de tels stockages sont typiquement les suivantes : fortes puissances (1-100 MW), excellente tenue au cyclage (des dizaines de milliers de cycles), grande réactivité pour encaisser des durées de charge/décharge courtes (de quelques secondes à quelques dizaines de minutes). Parmi les technologies répondant à ce cahier des charges se trouvent notamment certaines batteries et supercapacités ainsi que les volants d'inertie.

- **Énergie répartie – intégration des sources d'énergies renouvelables intermittentes**

Le développement des énergies renouvelables, en particulier leur intégration au réseau de distribution, conduit à des besoins nouveaux en matière de stockage d'énergie. Le stockage d'énergie dans sa forme stationnaire permet de gérer l'intermittence de ces sources d'énergie voire leur absence de raccordement au réseau électrique.

Cette application récente nécessite de fortes puissances (de 100 kW à 50 MW), à dimensionner en fonction de l'équipement de production ou du site à alimenter (selon l'autonomie de celui-ci). Cette application nécessite une très bonne tenue en cyclage, une grande réactivité, de bons rendements, et doit assurer des durées de décharge de quelques minutes à quelques heures. Les technologies adaptées à cet usage sont diverses et n'ont pas toutes atteint le même niveau de maturité. Si les STEP et les CAES peuvent être utilisés dans le cas de fortes capacités, selon Blue Solutions, les batteries devraient pouvoir constituer une solution moins coûteuse, plus flexible et plus adaptée dans ce cadre grâce à leur autonomie et leur durée de vie. La technologie LMP® de Blue Solutions devrait, selon ce dernier, naturellement capter une partie du marché, avec le développement de plusieurs prototypes en Afrique où le manque d'infrastructures rend d'autant plus nécessaire l'essor de solutions diffuses de production d'électricité.

- **Stockage délocalisé**

Les stockages développés pour les sites isolés peuvent pallier un réseau de mauvaise qualité ou inexistant (dans certaines régions, en particulier en Afrique où des solutions de type photovoltaïque associées à des batteries peuvent répondre aux besoins locaux), ou – comme en Allemagne – promouvoir l'autoconsommation lorsqu'ils sont associés à des installations photovoltaïques ou éoliennes de petite dimension (toitures...). Il peut aussi s'agir d'un stockage à l'échelle d'un quartier. De puissance allant de quelques kilowatts à quelques mégawatts, pour des durées de décharge de moins d'une heure à quelques heures, ces stockages potentiellement très diffus géographiquement pourraient à l'avenir être traités de façon agrégée, techniquement parlant, par un opérateur de service.

C'est un marché potentiellement vaste, qui concerne majoritairement les batteries, avec de forts développements à prévoir en Afrique où Blue Solutions peut s'appuyer sur l'implantation du Groupe Bolloré.

L'impact économique potentiel de l'amélioration de la distribution d'électricité par le stockage d'énergie pour des marchés mal desservis (zones rurales des pays en voie de développement) pourrait se situer entre 25 milliards et 150 milliards de dollars par an en 2025. L'impact économique potentiel de l'amélioration de la stabilité de la fourniture d'électricité dans les pays en voie de développement pourrait se situer entre 25 milliards et 100 milliards de dollars par an en 2025. L'impact économique potentiel de la fourniture supplémentaire d'électricité par le stockage pourrait atteindre 50 milliards de dollars par an en 2025 (source : Mc Kinsey Global Institute, *Disruptive Technologies: Advances that will transform life, business and the global economy*, mai 2013).

- **Alimentation sans interruption (ASI)**

Les ASI (UPS) sont installées en complément de systèmes de gestion énergétique, pour assurer l'alimentation permanente d'infrastructures critiques. Elles peuvent aussi être utilisées pour optimiser les usages électriques face à des tarifications dynamiques et des offres d'effacement, notamment aux États-Unis. Ces systèmes intègrent des éléments de stockage d'énergie comme des batteries ou des volants d'inertie, couplés à des éléments d'électronique de puissance. Ils permettent d'éviter des pertes d'informations ou d'équipements suite à des coupures d'alimentation et d'assurer leur fonctionnement pendant des arrêts.

Le marché mondial des ASI est en forte croissance (12 % entre 2010 et 2011). Il a atteint 8,2 milliards de dollars US (en chiffre d'affaires) en 2011 et devrait atteindre 13,2 milliards de dollars américains en 2015 (source : Navigant Research). Cette croissance est tirée, notamment dans les pays émergents, par le besoin accru de protéger des infrastructures critiques, notamment des systèmes d'information, contre les instabilités d'alimentation électrique. Ce marché est dominé par les solutions individuelles, avec une forte croissance des systèmes pour les centres de données centralisés couplés à des productions d'énergie réparties et s'intégrant aux systèmes de gestion énergétique des bâtiments.

- **Arbitrage**

L'arbitrage, sur les réseaux électriques, consiste à utiliser, ou non, telle ou telle source d'énergie afin de répondre à la demande. L'arbitrage va devenir de plus en plus stratégique dans la gestion des infrastructures électriques avec la pénétration des énergies renouvelables (qui sont aujourd'hui écoulées au fil de l'eau dans le réseau électrique). Le fait de pouvoir passer rapidement et facilement d'une source à une autre, le tout dans des conditions techniques et économiques optimales, aura une importance capitale. Le stockage d'énergie offre la possibilité d'avoir une action d'arbitrage plus efficace car il permet de mettre en ligne des équipements qui sont déjà équilibrés en fréquence et donc qui ne polluent pas le réseau. Les batteries permettent d'offrir au réseau une réserve d'énergie afin de pouvoir arbitrer plus efficacement entre les sources d'approvisionnement d'énergie. Selon Blue Solutions, c'est un marché important dont la croissance est corrélée à celle des énergies renouvelables, ainsi qu'à la hausse de la demande énergétique.

- **Décalage d'investissements sur les réseaux**

Les investissements dans les réseaux électriques sont réalisés afin d'augmenter les capacités de ceux-ci et leur permettre de répondre à la hausse constante de la demande en électricité de la part du consommateur final. Les investissements effectués pour augmenter les capacités de transport du réseau se font par rapport au scénario le plus extrême : assurer que le réseau puisse répondre au pic de demande. Les investissements sont donc dimensionnés en fonction du pic de demande à un horizon de plusieurs années. Le stockage d'énergie peut aider à différer cet investissement en permettant à l'exploitant de réseau d'accroître les capacités de son réseau au plus près de l'augmentation annuelle de la demande. Le stockage d'énergie permet donc à l'opérateur de réseau d'économiser en investissement et en coût de fonctionnement d'une infrastructure lourde tout en retardant l'investissement final qui devra être fait. C'est une problématique à laquelle sont confrontés tous les opérateurs de réseaux dans le monde. Selon Blue Solutions, c'est donc un vaste marché qui concerne principalement des outils de stockage réactifs et mobiles, tels que les batteries.

#### Taille du marché

Entre 2010 et 2012, les capacités de production des énergies renouvelables au niveau mondial ont augmenté de 17 % et les capacités de production des énergies renouvelables hors production hydraulique ont augmenté de 52 % (source : REN21, *Renewables 2013 – Global Status Report*).

En 2010, le marché mondial du stockage stationnaire était de l'ordre de 3 milliards de dollars US, largement dominé par les STEP (stations de transfert d'énergie par pompage), et de 400 millions à 600 millions de dollars pour les batteries, supercapacités et volants d'inertie. Les projections pour 2020 sont comprises entre 16 milliards et 35 milliards de dollars pour de nouvelles capacités installées (de 7 GW à 14 GW par an) (source : Centre d'Analyse Stratégique, *Des technologies compétitives au service du développement durable*, août 2012).

L'AIE (*Prospects for Large-Scale Energy Storage in Decarbonised Power Grids*, 2009) prévoit le développement des capacités de stockage mondial qui passerait de 100 GW actuellement à 189 GW en 2050 si le taux d'insertion de l'éolien était de 15 %, voire 305 GW pour 30 % d'éolien.

Depuis 2008, les financements de l'ARRA se sont élevés à 185 millions de dollars pour un total d'investissements de 772 millions de dollars.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

En Europe, le besoin de stockage d'ici 2050 serait de 60 GW pour 15 % de taux d'éolien à 100 GW pour 30 % d'éolien (IEA, *Prospects for Large-Scale Energy Storage in Decarbonised Power Grids*, 2009).

### Perspectives de développement du marché du stationnaire pour les applications liées aux réseaux électriques

Le marché mondial du stockage d'énergie pour les réseaux électriques est en forte croissance, en particulier en Chine, avec d'importantes perspectives d'investissement de la part des opérateurs de réseaux et des énergéticiens afin de permettre notamment l'intégration d'une plus grande part d'énergies intermittentes.

À titre d'exemple, l'entreprise chinoise BYD et State Grid Corporation of China (SGCC) – le distributeur d'électricité national – ont annoncé le 30 décembre 2011 l'inauguration de l'une des plus grandes stations de

stockage d'énergie au monde. Implantée à Zhangbei (province d'Hebei), l'infrastructure – baptisée « State Grid Project » – combine à la fois production d'énergie solaire et éolienne à hauteur de 140 MWh et possibilité de stocker sur place 36 MWh de l'électricité produite. SGCC a choisi la technologie de batteries fer-phosphate de BYD en raison de sa longévité (près de vingt ans). L'investissement total pour l'ensemble du site s'élève à 500 millions de dollars (source : Cleantechrepublic.com, janvier 2012).

En Europe, le marché est aussi tiré par la rénovation des STEP existantes et la conversion de barrages hydrauliques en STEP.

Pike Research a recensé environ 152 GW de nouvelles capacités de stockage d'électricité, réparties sur environ 600 projets, annoncées ou en cours de construction au niveau mondial (source : Direction générale de l'énergie et du climat, *Pétrole, gaz, énergies décarbonées, Rapport sur l'industrie 2011*).

### 6.2.3. LES TECHNOLOGIES

Les principaux types de stockage d'énergie existants et les technologies clés associées sont les suivants :

Type de stockage	Technologie	Principales applications, à titre d'exemple
i) Mécanique	STEP, CAES, Volant d'inertie	Production d'électricité à grande échelle
ii) Thermique	Concentrateur solaire	Marché industriel et résidentiel
iii) Chimique	Pile à combustible	Transport
iv) Electrochimique	Batteries	Matériel informatique, téléphonie, automobile
v) Electrostatique	Supercapacités	Régulation, augmentation de la qualité du signal électrique, transport

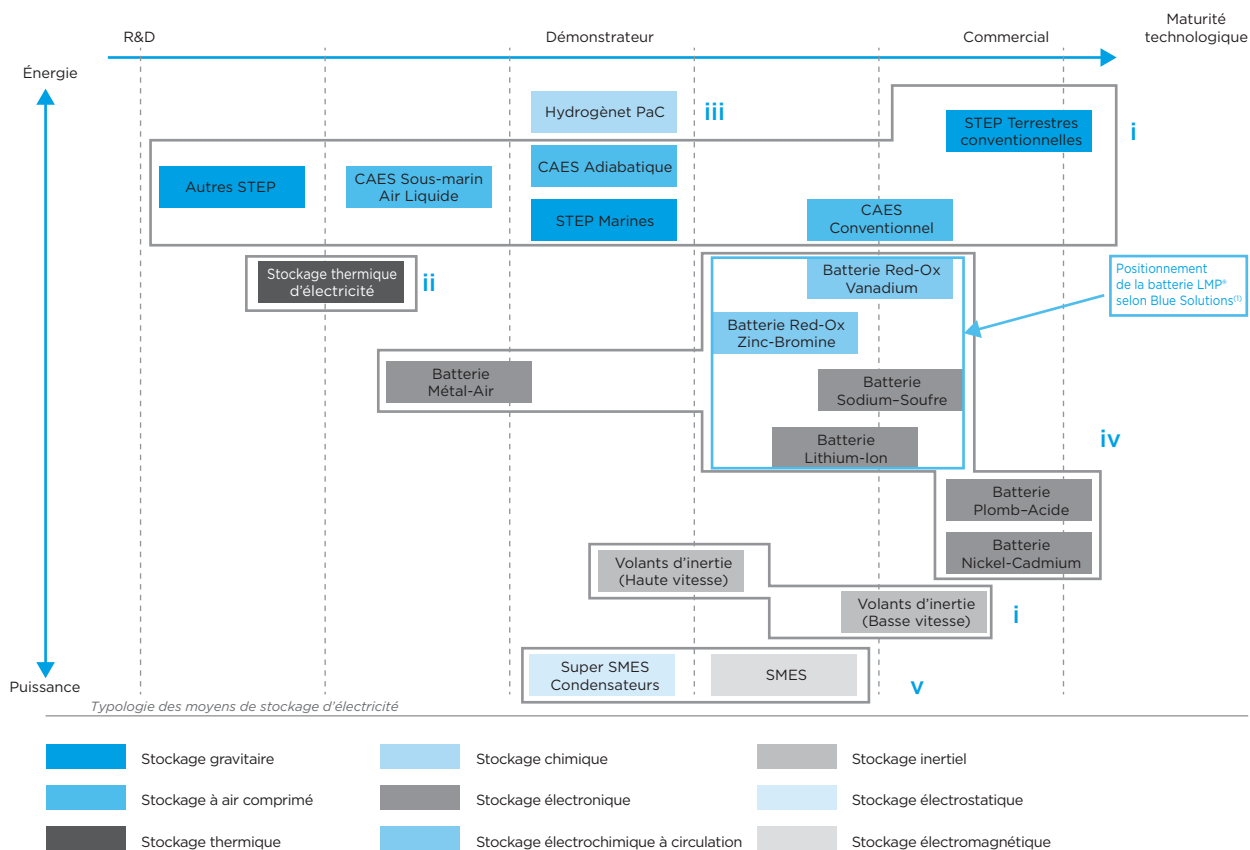
Source : Direction générale de l'énergie et du climat, *L'Industrie des énergies décarbonées en 2010*.

Ces technologies de stockage d'énergie se caractérisent par des usages différents en fonction des besoins en énergie et en puissance (vitesse à laquelle l'énergie est fournie d'un système à un autre). Ainsi, les stockages mécanique, chimique et électrochimique sont susceptibles de générer des quantités d'énergie significatives mais avec un niveau de puissance limité.

À l'inverse, les volants d'inertie et les supercapacités permettent de fournir des niveaux de puissance élevés pendant un laps de temps court, mais leur contenu énergétique est plus faible.

Comme illustré dans ce schéma, ces technologies de stockage sont à des stades de développement et de maturité variés.

### Différents supports de stockage d'électricité



(1) Ajouté par la société.

Source : Enea Consulting Facts and figures, *Le Stockage d'énergie*, mars 2012.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

### i) Stockage mécanique

#### Stations de transfert d'énergie par pompage (STEP)

Les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) représentent la majorité des capacités de stockage massif (c'est-à-dire de grande capacité) dans le monde (source : EPRI, *Electricity Storage Technology Options*, 2010). Ces stations sont des installations hydroélectriques qui puisent de l'eau dans un bassin en aval aux heures creuses afin de remplir une retenue en amont ; l'eau est ensuite relâchée en fonction des besoins, entraînant des turbines qui produisent de l'électricité.

Les STEP requièrent des sites adaptés (barrages de retenues, présence de deux bassins) qui n'existent qu'en nombre limité et sont déjà largement utilisés, ce qui constitue une limite à leur développement. Néanmoins, du fait de sa taille critique, cette technologie pourrait continuer à représenter l'essentiel des capacités de stockage installées à l'horizon 2030 (source : BCG, *Revisiting Energy Storage*, février 2011), mais il est important de noter, comme expliqué ci-dessus, qu'elle n'intervient pas dans les mêmes domaines d'applications que ceux visés par Blue Solutions.

#### Compressed Air Energy Storage (CAES)

La technologie dite CAES (Compressed Air Energy Storage) consiste à comprimer l'air au moyen d'un compresseur électrique puis à stocker l'air comprimé dans des cavités souterraines. En cas de besoin, l'air est détendu et son passage dans une turbine permet de convertir l'énergie stockée en électricité. Le rendement des CAES est réduit en raison des pertes de la chaleur du gaz comprimé, et des solutions de stockage sont en cours de développement (source : Direction générale de l'énergie et du climat, *L'Industrie des énergies décarbonées en 2010*).

#### Stockage sous forme cinétique (Volants d'inertie)

Un volant d'inertie est, dans une machine tournante, une masse liée à la partie animée d'un mouvement de rotation, répartie autour de l'axe de telle sorte qu'elle confère à l'ensemble une plus grande inertie en rotation. En lui donnant de la vitesse, on lui fournit de l'énergie qu'il est possible de récupérer lors du ralentissement du volant. C'est une technologie applicable au lissage des variations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables intermittentes (éolienne ou photovoltaïque), mais aussi à la régulation (fréquence, puissance instantanée) du réseau. Le stockage est de courte durée (de quelques minutes à une heure), l'énergie stockée allant de 10 kWh à quelques MWh (source : Direction générale de l'énergie et du climat, *L'Industrie des énergies décarbonées en 2010*).

### ii) Stockage thermique (concentrateur solaire)

L'énergie peut être stockée sous forme de chaleur suivant deux scénarios distincts. Elle peut être stockée, d'une part, par élévation de la température du matériau de stockage (stockage par chaleur sensible) et est dans ce cas proportionnelle au volume, ou, d'autre part, par changement de l'état physique (solide/liquide ou liquide/vapeur, stockage par chaleur latente). Ce stockage de chaleur concerne principalement le chauffage ou la climatisation des bâtiments.

### iii) Stockage chimique – Hydrogène (pile à combustible)

L'énergie électrique (en provenance des énergies renouvelables ou d'autres moyens de production) peut être transformée en un autre vecteur énergétique, par exemple en produisant de l'hydrogène par électrolyse. L'hydrogène est ensuite valorisable : en chimie, dans le réseau de gaz naturel, pour la production de carburants de synthèse, ou encore dans le cadre de la valorisation de CO<sub>2</sub> (par coélectrolyse ou par chimie). L'hydrogène peut aussi être stocké pour une utilisation ultérieure en pile à combustible, par exemple pour des applications dans les transports, ou encore pour réinjection d'électricité dans le réseau. Actuellement, la rentabilité économique de ce type de système est obérée par plusieurs éléments (tels que le rendement global du système, les coûts encore élevés des électrolyseurs et des dispositifs de stockage).

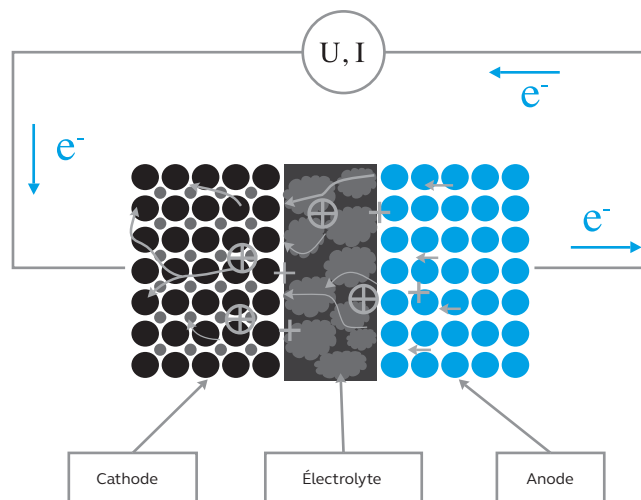
### iv) Stockage électrochimique (batteries)

Il existe deux principaux types de batteries, les batteries non rechargeables et les batteries rechargeables :

- les matières actives d'une batterie non rechargeable sont irréversiblement converties au cours de la réaction chimique produisant de l'énergie. Les principales technologies utilisées dans les batteries non rechargeables sont le Carbone-Zinc, l'Alcaline et le Lithium ;
- les batteries rechargeables sont des sources d'alimentation électriques qui peuvent être utilisées (c'est-à-dire chargées et déchargées) de nombreuses fois. Un « cycle » se constitue d'une phase de charge et d'une phase de décharge complètes. Le nombre maximum de cycles varie en fonction de la technologie utilisée et constitue un important facteur concurrentiel.

#### Principe général de fonctionnement

Une batterie électrochimique est composée principalement d'une anode (électrode négative), d'une cathode (électrode positive) et d'un électrolyte (voir glossaire).



L'électrode positive et l'électrode négative constituent les deux potentiels d'oxydoréduction, et la différence de potentiel crée la tension au sein de la batterie. En cours d'utilisation (l'accumulateur se décharge), l'électrode négative relâche des ions positifs qui migrent vers l'électrode positive, via l'électrolyte. Le passage de chaque ion positif au sein de l'accumulateur est compensé par le passage d'un électron dans le circuit externe : dans le cas du véhicule électrique, c'est ce qui crée le courant électrique faisant fonctionner le moteur du véhicule.

#### Les batteries Lithium Métal Polymère (LMP®)

Sur la base de son expertise, et en raison notamment de la flexibilité qu'elle offre, Blue Solutions a choisi de développer la technologie LMP® (Lithium Métal Polymère). Misant sur les batteries dotées d'une grande énergie (15 kWh et 30 kWh), la technologie vise ainsi les applications aussi bien mobiles (déjà opérationnelles, comme le prouve le bon fonctionnement des Bluecar® en circulation, notamment via le service Autolib', voir section 6.4.1.2 du présent document) que stationnaires (projets de stockage intelligent permettant de pallier l'intermittence d'énergies renouvelables – éolien, solaire).

Les accumulateurs LMP® se distinguent par un électrolyte solide et se présentent sous la forme de films minces d'épaisseur comprise entre 10 et 50 µm, empilés pour former des éléments de forte capacité. Ils n'utilisent ni solvant ni polluant majeur. Ces batteries tout solide n'ont pas d'effet mémoire – atténuation de la performance des batteries si elles ne sont pas complètement déchargées avant d'être rechargées, ce phénomène concerne les batteries Nickel-Cadmium et Nickel-Hydrure métallique (source : Recyc-Quebec, Jean Roberge, *Les piles domestiques, Fiches informatives*) –, et n'ont donc pas besoin d'être vidées complètement pour être rechargées. En outre, le fonctionnement de ces batteries est optimal indépendamment des fortes variations de température extérieures (voir section 6.3.2.1 du présent document). Ces batteries équipent les Bluecar®, utilisées notamment dans le système d'auto-partage Autolib' en service depuis décembre 2011 (voir section 6.4.2.2 du présent document). L'absence de dysfonctionnement significatif de ces batteries constitue la meilleure preuve de leur sûreté, après 2,1 millions d'utilisations au 30 juin 2013. Les caractéristiques de la batterie LMP® sont décrites à la section 6.3.2.1 du présent document.

#### Les batteries Sodium-Soufre (Na-S)

La batterie Sodium-Soufre est une technologie rechargeable qui s'appuie sur un système d'électrodes de sodium et de soufre liquides et d'un électrolyte solide intermédiaire. Elle présente une grande densité d'énergie (de l'ordre de 100 Wh/kg) et des rendements de 89 % à 92 %. Sa température de fonctionnement autour de 350 °C ainsi que la nature corrosive du Sodium Polysulfide rendent son utilisation restreinte au stockage stationnaire pour l'optimisation de la consommation d'électricité pour les résidentiels, la régulation de l'intensité sur les réseaux de distribution basse tension ou encore le lissage de la production d'un parc éolien.



## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

### Les batteries Redox-flow

À l'inverse des batteries électrochimiques usuelles, dans lesquelles les électrolytes sont dans le même contenant que les cellules (c'est-à-dire celui dans lequel la réaction électrochimique intervient, voir schéma précédent), les batteries de flux (à circulation VRB par exemple) utilisent des électrolytes stockés dans un contenant séparé, hors de la cellule de batterie. Lorsque les batteries de flux se chargent ou se déchargent, l'électrolyte est transporté entre son contenant et la cellule de batterie. C'est l'avantage majeur de ces batteries car la durée de stockage peut être augmentée en ajoutant plus d'électrolytes. Leur coût demeure néanmoins élevé et, selon Blue Solutions, le couplage avec les énergies renouvelables ou le réseau nécessite d'être amélioré, tout comme l'augmentation de la durée de vie des composants critiques, en particulier les membranes.

### Les batteries Nickel-Hydrure métallique (NiMH)

La technologie des batteries Nickel-Hydrure métallique consiste en un accumulateur d'énergie rechargeable dont l'électrode positive est composée de nickel et l'électrode négative d'un alliage métallique. Bien que ces batteries aient l'avantage de supporter de forts courants de charge et de décharge (par rapport aux batteries Li-Cobalt par exemple) et soient plus fiables en cas de surchauffe, la technologie NiMH présente une performance plus faible que les batteries à base de lithium, notamment en termes de densité énergétique.

### Les batteries Lithium-ion (Li-ion)

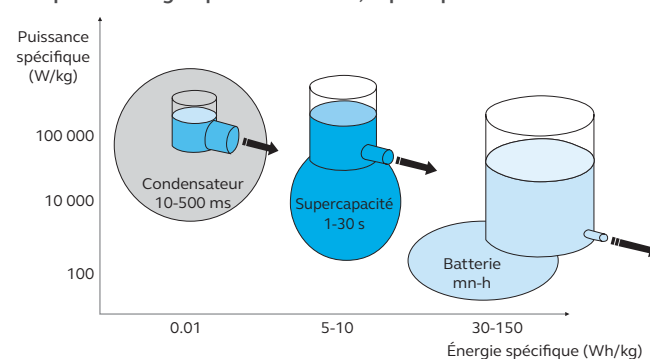
Les batteries Lithium-ion font partie des technologies de stockage rechargeables. Les ions lithium (atomes lithium ayant perdu un électron) partent de l'anode vers la cathode lorsque la batterie est en fonctionnement actif (décharge) et dans le sens inverse lors de la charge. Les différentes dénominations usuelles des batteries Lithium-ion dépendent de la composition de la cathode (cobalt, manganèse, nickel cobalt manganèse ou phosphate qui forment des structures complexes auxquelles s'ajoutera le lithium). L'utilisation du lithium, le métal le plus léger, qui jouit d'une forte électro-positivité (facilité à perdre des électrons et donc à créer un courant électrique dans le cas d'une batterie), donne à la batterie Lithium une plus grande densité d'énergie que les batteries à base de nickel métal par exemple (source : BofA Merrill Lynch Global Research 2011). La technologie Lithium permet également un grand nombre de cycles (1 200 pour le lithium phosphate) (source : BofA Merrill Lynch Global Research).

### v) Stockage électrostatique (supercapacités, bobines supraconductrices)

Les supercapacités sont une technologie à mi-chemin entre les condensateurs (composants électroniques de stockage) et les batteries.

Elles présentent en effet une densité d'énergie comprise entre 5 et 10 Wh/kg (30-150 Wh/kg pour les batteries et 0,01 Wh/kg pour les condensateurs) et une densité de puissance autour de 10 kW/kg (0,1 kW/kg pour les batteries et 100 kW/kg pour les condensateurs). Permettant ainsi de stocker et de restituer une grande quantité d'énergie en un laps de temps très court, elles trouvent leurs applications dans le transport pour récupérer l'énergie au freinage et la restituer à l'accélération, pendant des millions de cycles. De leurs côtés, les inductances supraconductrices, dans lesquelles l'énergie est stockée sous forme magnétique, se trouvent en tout début de développement. La technologie supraconductrice (absence de résistance électrique) permet d'éviter le dégagement de chaleur. Le stockage par inductance supraconductrice fournit une puissance instantanée ainsi qu'un temps de stockage rapide. Le système de refroidissement (la supraconductivité se manifestant à des températures très basses, proches du zéro absolu à -273,15 °C) nécessaire à son fonctionnement rend son utilisation onéreuse.

### Comparatif énergétique des batteries, supercapacités et condensateurs



Source : société.

### Taille de marché potentiel

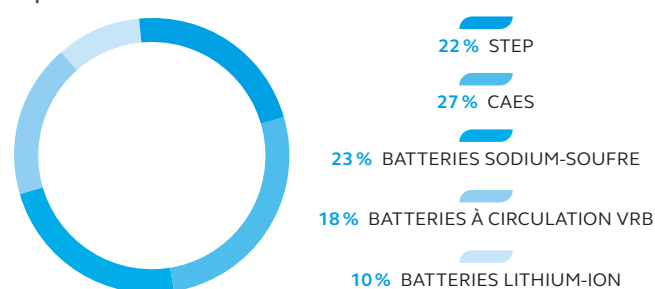
Avec le développement des énergies renouvelables et la forte augmentation attendue des besoins en énergie, le marché global du stockage d'énergie est appelé à connaître une forte croissance avec un montant attendu d'investissements cumulés de l'ordre de 280 milliards d'euros d'ici à 2030 (incluant le remplacement de systèmes existants). En particulier, les batteries devraient constituer près de 50 % du marché en termes d'investissements financiers cumulés sur cette période, soit environ 140 milliards d'euros représentant une capacité de stockage en puissance d'environ 140 GW (source : BCG, *Revisiting Energy Storage*, février 2011).

### Estimation des capacités installées de stockage d'électricité et des investissements pour les applications des réseaux électriques, par technologie de stockage, entre 2010 et 2030

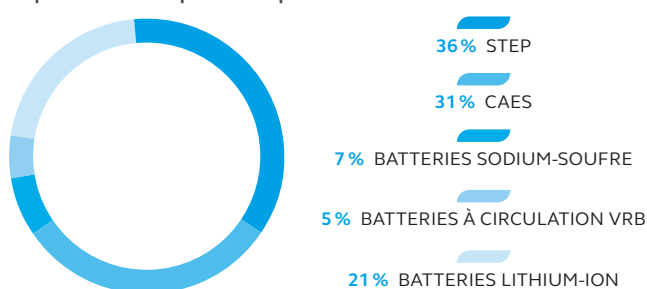
Technologie	Capacité installée en puissance (GW) (% de la capacité totale)		Capacité installée en énergie en GWh (% de la capacité totale)		Valeur des investissements en million d'euros (% du montant total)	
	2010-2030	2010-2030	2010-2030	2010-2030	2010-2030	2010-2030
STEP	151	36 %	1 341	46 %	60 700	22 %
CAES	133	31 %	1 142	39 %	73 600	27 %
Batteries Sodium-Soufre	30	7 %	216	7 %	64 700	23 %
Batteries à circulation VRB	21	5 %	124	4 %	49 800	18 %
Batteries Lithium	90	21 %	72	2 %	28 700	10 %

Source : BCG, *Revisiting Energy Storage*, février 2011.

### Répartition des investissements



### Répartition des capacités de puissance



Source : Direction générale de l'énergie et du climat, *Pétrole, gaz et énergies décarbonées, Rapport sur l'industrie en 2011*.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

En l'absence actuellement d'une technologie établie, un certain nombre de sociétés se sont positionnées sur ce marché prometteur en investissant dans les différentes technologies de batteries.

Le principe physique de stockage, le choix des matériaux et leur bonne association définissent les paramètres clés de la batterie, notamment en termes de densité d'énergie, de densité de puissance, de durée de vie (cycles de charge/décharge) et de sécurité.

Blue Solutions a privilégié la technologie LMP®, qui combine, selon lui, sécurité, densité et autonomie.

### 6.3. LES ACTIVITÉS DE BLUE SOLUTIONS

#### 6.3.1. INTRODUCTION

Blue Solutions produit des batteries et des supercondensateurs qui s'intègrent dans des solutions de stockage d'énergie mobiles et stationnaires.

Blue Solutions bénéficie par ailleurs de promesses de vente sur les actions composant le capital des entités de Blue Applications dont les activités constituent les débouchés naturels de la technologie qu'il développe en s'appuyant notamment sur les sociétés du groupe IER et sur Polyconseil, et qui s'articulent autour des deux axes suivants :

- mobilité (véhicules électriques, auto-partage, bus, bateaux, tramways) ;
- stationnaire.

Blue Applications vise à déployer les applications aussi bien mobiles (déjà opérationnelles ainsi qu'en attestent les Bluecar® en circulation) que fixes (en cours de développement/test dans plusieurs domaines).

#### 6.3.2. LES TECHNOLOGIES DÉVELOPPÉES PAR BLUE SOLUTIONS

##### 6.3.2.1. Batteries

Figurant parmi les leaders mondiaux de la production de films polypropylènes pour condensateurs et s'appuyant sur ses connaissances acquises dans le stockage d'énergie et l'extrusion (voir glossaire) de polymère, le Groupe Bolloré a créé Blue Solutions pour la mise au point d'une batterie « tout solide » à base de lithium métal polymère.

##### Présentation

Les batteries sont des sources d'alimentation électrique indépendantes qui convertissent l'énergie chimique en énergie électrique par une réaction chimique lorsque la batterie est déchargée.

Les composants fondamentaux d'un élément de batterie sont l'électrode positive (cathode), l'électrode négative (anode) et l'électrolyte (le milieu conducteur au travers duquel le courant électrique circule).

Les batteries rechargeables sont des sources d'alimentation électriques qui peuvent être utilisées (c'est-à-dire chargées et déchargées) de nombreuses fois. Un « cycle » se constitue d'une phase de charge et d'une phase de décharge complètes. Le nombre maximum de cycles varie en fonction de la technologie utilisée ainsi que des conditions d'utilisation et constitue un important facteur concurrentiel. La principale technologie utilisée par Blue Solutions est à base de lithium métal, de polymère et de phosphate de fer.

##### La technologie LMP®

C'est en se fondant sur le savoir-faire acquis dans la fabrication par extrusion de films ultrafins que le Groupe Bolloré a initié il y a plus de vingt ans un programme de recherche fondamentale, puis un programme de développement sur une nouvelle technologie de batterie, la technologie Lithium Métal Polymère (LMP®).

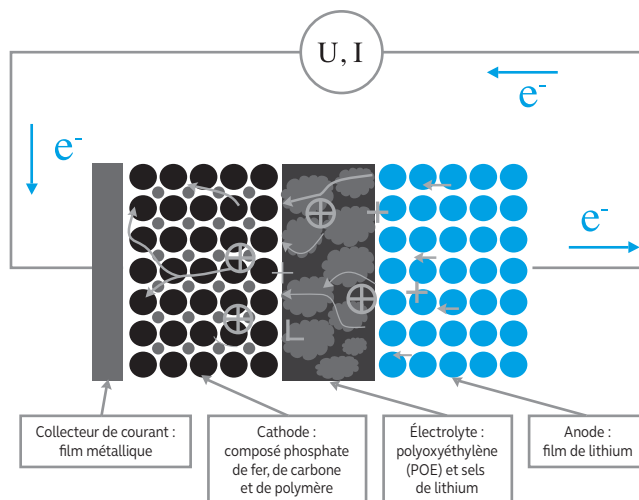
Le lithium est le plus léger des métaux connus et a un potentiel électrochimique très élevé : tout concourt à en faire un matériau de choix en tant qu'électrode. Aujourd'hui, contrairement aux batteries LMP®, les batteries au lithium des appareils électroniques grand public n'utilisent pas le lithium sous forme de métal, mais en tant qu'ions lithium insérés dans un autre matériau, au détriment de la densité d'énergie (Wh/kg).

Blue Solutions, avec la mise au point de la batterie LMP®, fruit de nombreuses années de recherche et développement, a pour ambition de montrer qu'il est possible d'exploiter les caractéristiques du lithium métal en conciliant sécurité, durée de vie et coût.

La batterie LMP® ne comprend ni liquides toxiques ni métaux lourds. Elle est entièrement recyclable.

Les composants de la batterie LMP® sont entièrement solides, y compris l'électrolyte, à la différence des autres technologies. Les films minces qui constituent l'anode, l'électrolyte et la cathode sont produits par extrusion. Ces films sont ensuite assemblés et connectés pour former une batterie.

#### Batterie tout solide sans solvant



La cellule électrochimique élémentaire de la batterie LMP® est basée sur l'utilisation de quatre composants. Cette cellule élémentaire entièrement solide est constituée de deux électrodes au fonctionnement réversible : l'anode assure la fourniture des ions lithiums lors de la décharge et la cathode agit comme un réceptacle où les ions lithiums viennent s'intercaler. Les deux électrodes sont séparées par un électrolyte polymère solide, conducteur des ions lithiums. La conductivité des ions est assurée par la dissolution de sels de lithium dans le polyoxyéthylène). Pour obtenir une conductivité optimale, la température de ce polymère doit être maintenue entre 70 °C et 80 °C.

L'anode est un film fin de lithium métal obtenu par extrusion. La cathode est un matériau composé obtenu à partir d'un mélange de phosphate de fer lithié, de polymère et de carbone. Elle est déposée sur un collecteur de courant qui assure la connexion électrique. L'électrolyte est un film fin obtenu par extrusion à partir d'un polymère (polyoxyéthylène) et de sels de lithium.

##### • La cellule

La cellule élémentaire (l'élément) de la technologie lithium métal polymère est réalisée par assemblage de films ultra-minces : chaque film a une épaisseur de quelques dizaines de microns et une largeur variable de plusieurs centimètres. Ces films sont empilés pour obtenir une conception prismatique d'éléments de forte capacité (75 Ah).

Les épaisseurs de ces films peuvent être modifiées en fonction des caractéristiques de l'application. Ainsi, assembler des films « épais » permet d'obtenir une configuration de type « haute énergie » alors qu'un élément obtenu à partir de films plus minces se caractérisera par ses performances en puissance.

La flexibilité de cette conception basée sur l'assemblage de films fins est remarquable : des éléments de différentes épaisseurs, largeurs et longueurs peuvent être produits avec le même outil de production.

##### • Le module

Les applications utilisatrices de batteries industrielles ont des besoins en stockage d'énergie très différents, tant en termes électriques (capacité, tension, régime de décharge) qu'en termes mécaniques (géométrie, volume). C'est donc avec un souci de flexibilité que le module a été conçu. Sa construction repose sur la connexion en série de cellules. Les cellules, connectées en série puis insérées dans un « emballage » spécifique, donnent au module sa tension et sa capacité. La capacité importante de la cellule permet de limiter le nombre de connexions, ce qui améliore sa fiabilité.

Ainsi, sans modification de l'outil industriel, des modules présentant des tailles, formes et caractéristiques électriques différentes sont aisément réalisables.

##### • Le pack

Le pack est un assemblage de plusieurs modules en série répondant en capacité et en tension aux besoins spécifiques d'une application.

Dans le cas de la Bluecar®, le pack de 30 kWh correspond à une mise en série de six modules de 5 kWh chacun, l'ensemble étant piloté par une électronique spécifique (Battery Management System) et intégré dans un boîtier prenant place dans la structure du véhicule.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

Cette technologie unique est protégée par le savoir-faire de Blue Solutions et de nombreuses innovations brevetées par Blue Solutions portant sur les principes fondamentaux de la conception, les matériaux, la mise en œuvre et l'industrialisation. Elle a été initialement conçue pour les équipes de recherche du Groupe Bolloré, à partir du début des années 1990. Son développement et sa mise au point ont été menés par une équipe comptant aujourd'hui plus de 170 chercheurs, ingénieurs et techniciens qui travaillent au sein de la société (anciennement dénommée Batscap), une filiale du Groupe Bolloré, opérationnelle depuis 2001 et qui a été dotée d'équipements de recherche et développement avancés. En 2007, les équipes de la société ont été rejointes par celles d'Avestor, une filiale canadienne d'Hydro-Québec et d'Anadarko, dont les actifs ont été rachetés par Bathuim (devenu Blue Solutions Canada) et qui était la seule société dans le monde travaillant sur les mêmes principes fondamentaux.

Les avantages principaux de ces technologies sont les suivants :

- une densité d'énergie et de puissance importante ;
- une sécurité d'utilisation supérieure à celle de batteries à électrolyte liquide grâce à une stabilité en température très supérieure, évitant le risque d'échauffement dangereux ;
- un procédé industriel maîtrisé, continu et à haut rendement ;
- un recyclage aisé grâce à l'absence de composants toxiques.

Principales caractéristiques	
Batterie « tout solide »	
Volume (l)	300
Masse (kg)	300
Caractéristiques électriques	
Énergie	30 kWh
Puissance crête	45 kW (30 s)
Tension nominale	410 V
Tension batterie mini/maxi	300/450 V
Capacité à C/4	75 Ah
Densité d'énergie	100 Wh/kg
Densité volumique	100 Wh/l
Intensité maximale	140 A
Caractéristiques thermiques	
Température interne	+ 60 °C/+ 80 °C
Température de fonctionnement	de -20 °C à + 160 °C

### • Caractéristiques

Le premier produit développé a eu pour objectif de démontrer les possibilités de la technologie LMP®. Il a été conçu pour répondre aux besoins des véhicules électriques en particulier.

Ce « pack » est composé de six modules, eux-mêmes constitués de 20 cellules reliées en série, et est équipé d'un système électronique qui assure la gestion thermique (pilotage de la température interne) ainsi que le fonctionnement électrique. Les principales informations relatives à la sécurité (gestion des alarmes) et à l'état de charge (gestion de la décharge et de la recharge) sont pilotées et communicables à l'application.

Avec des caractéristiques en densité d'énergie spécifique et volumique supérieures, respectivement à 100 Wh/kg et 100 Wh/l, ce pack entièrement autonome offre des performances remarquables de légèreté et de compacité.

### • Température

La batterie LMP® est une batterie tout-solide dont le fonctionnement optimal s'opère aujourd'hui aux environs de 70 °C pour assurer la meilleure conduction des ions entre les électrodes. La batterie LMP® nécessite donc d'être maintenue à sa température de fonctionnement soit en utilisant une partie de l'énergie qu'elle stocke (entraînant ainsi la décharge progressive

de la batterie en l'absence de raccordement à une source d'alimentation externe), soit au moyen d'une alimentation externe (par exemple en restant raccordée à une borne de recharge dans le cas des Bluecar®). Blue Solutions estime pouvoir abaisser cette température de fonctionnement à 60 °C pour les applications embarquées et à 50 °C pour les applications stationnaires à l'horizon 2017. En outre, Blue Solutions travaille à l'optimisation de l'isolation de la batterie.

### • Vie de la batterie LMP®

La société estime que, dans ces conditions normales d'utilisation, la batterie LMP® dispose d'une durée de vie supérieure à 3 000 cycles.

Après la perte de 20 % de sa puissance ou de son énergie dans le cadre d'une première utilisation pour des applications mobiles, la batterie LMP® est réutilisée pour les applications stationnaires, pour lesquelles les exigences en termes de puissance sont moins élevées.

Avec un double objectif économique et environnemental, le recyclage des produits fabriqués a été pris en compte dès leur conception. À travers un programme de recherche et développement en partie soutenu par la Communauté européenne, un procédé de recyclage a été étudié, permettant la récupération d'une grande part du lithium métallique, des phosphates de fer et des sels de lithium.

Ce processus de recyclage consiste à démanteler la batterie, afin de récupérer les emballages réutilisables ainsi que les composants électroniques. Les composés électrochimiques sont ensuite recyclés pour récupérer les métaux (aluminium, cuivre et lithium). Une partie des produits du recyclage est également récupérée sous forme d'énergie calorifique. Tout propriétaire de batterie est soumis à une obligation de recyclage à hauteur de 90 % pour ses batteries utilisées dans les applications mobiles et de 50 % pour la batterie utilisée dans les applications stationnaires.

### 6.3.2. Supercapacités

Parallèlement aux batteries LMP®, Blue Solutions a développé un type de composants de stockage d'énergie électrique dénommé « supercapacités ». Blue Solutions en est un des seuls fabricants au monde.

#### Présentation et caractéristiques

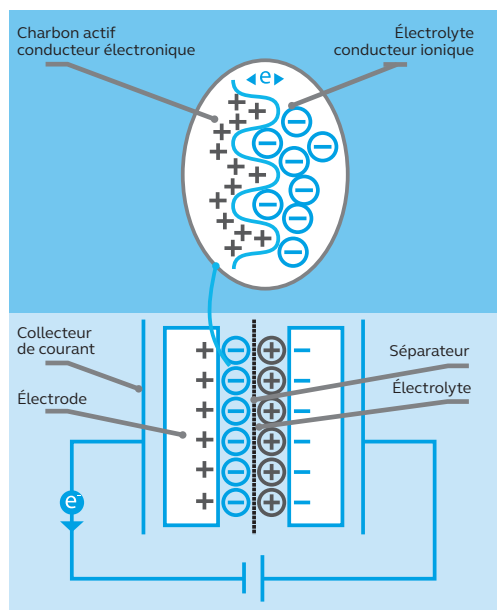
Les supercapacités se caractérisent par une densité de puissance très élevée et d'énergie faible, un temps de charge et de décharge très court, et la faculté de cycliser plusieurs millions de fois sans dégradation. Les supercapacités présentent un intérêt pour de nombreux marchés en remplacement de solutions existantes (batteries, volants d'inertie) ou pour satisfaire le développement de nouveaux produits et applications.

Ces composants se caractérisent par la capacité à absorber et restituer des quantités de puissance électrique importantes sur des temps très courts. Elles peuvent se charger ou se décharger sur un temps qui peut aller de moins d'une seconde à quelques dizaines de secondes, et ce cycle peut se reproduire des millions de fois. Grâce à ces caractéristiques, les supercapacités sont le composant idéal pour récupérer l'énergie de freinage et la restituer lors des accélérations. Il en résulte des accélérations plus vigoureuses et, surtout, une amélioration de l'autonomie du véhicule, l'énergie de freinage n'étant pas perdue. Par ailleurs, le pack de supercapacités filtre les forts appels de puissance et augmente ainsi la durée de vie de la batterie.

Le principe des supercapacités repose sur la création d'une double couche électrochimique par l'accumulation de charges électriques à l'interface entre une solution ionique (électrolyte) et un conducteur électronique (électrode). À la différence des batteries, il n'y a pas de réaction d'oxydo-réduction.

L'interface entre les charges joue le rôle d'un diélectrique. L'électrode contient du charbon actif de surface spécifique très élevée. La combinaison d'une surface conductrice élevée et d'une épaisseur de diélectrique très faible permet d'atteindre des valeurs de capacité extrêmement élevées en comparaison des condensateurs traditionnels. L'électrolyte limite la tension des éléments à quelques volts.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS



Les procédés de fabrication des éléments incluent :

- la production des électrodes ;
- le bobinage des films d'électrodes et de séparateurs ;
- l'assemblage des éléments à partir de conceptions de connectiques à très faible résistance de contact, en environnement contrôlé ;
- le remplissage de l'électrolyte.

Les principaux avantages de cette technologie sont :

- une puissance spécifique nettement plus élevée que celle des technologies de batteries ;
- une durée de vie de l'ordre de plusieurs millions de cycles charge/décharge ;
- une faible sensibilité des performances énergétiques aux variations de température et de courant ;
- un rendement énergétique très élevé ;
- un contrôle d'état de charge très simple ;
- l'absence de contrainte de profil de charge.

Cette technologie innovante se positionne ainsi entre les condensateurs et les batteries.

### Vie des supercapacités

Les supercapacités ont la faculté de cycler (à profondeur de décharge de 100 %) plusieurs millions de fois sans dégradation. Seuls les métaux composant les supercapacités sont récupérés pour être recyclés. Tout propriétaire de supercapacités est soumis à une obligation de recyclage à hauteur de 50 % pour les supercapacités qu'il produit.

### 6.3.2.3. Produits développés par Cirtem

Blue Solutions détient 33,74 % du capital de la société Cirtem, spécialiste de l'électronique de puissance et qui a développé pour Blue Solutions le variateur de vitesse de la chaîne de traction de la Bluecar® et les convertisseurs utilisés dans les solutions de stockage d'énergie stationnaire.

### 6.3.3. LES SITES DE PRODUCTION ET LE PROCESSUS INDUSTRIEL

#### Les sites de production

C'est sur le site de Pen-Carn, construit en 2001 à Ergué-Gabéric, site historique de Blue Solutions près de Quimper, qu'a été mené à bien le développement de la batterie LMP®. En 2009, à la suite de la démonstration de la viabilité de la technologie du procédé industriel et des performances de la batterie LMP®, deux unités de production (unité pilote et bâtiment de production) ont été installées, permettant ainsi un passage au stade industriel. Ce site dispose, depuis fin 2013, d'une capacité annuelle de production de 150 MWh (équivalent à 5 000 batteries LMP® de 30 kWh). Par ailleurs, une usine de production de supercapacités, dont la capacité peut être portée à 1 million d'unités, a été installée sur le site breton d'Odet, également situé à Ergué-Gabéric.

L'usine de Blue Solutions Canada, située à Boucherville, près de Montréal, a été intégrée à la suite du rachat des actifs d'Avestor en 2007 et modifiée en vue de fabriquer les produits destinés au marché du véhicule électrique pour être inaugurée le 27 octobre 2009. Elle a permis d'augmenter et de sécuriser les capacités de production de batteries LMP® de Blue Solutions et dispose également d'une capacité annuelle de production de 150 MWh (équivalent à 5 000 batteries LMP® de 30 kWh).

Ces deux sites sont chacun composés d'un centre de recherche et développement et de prototypage, ainsi que d'une unité de production de packs batteries.

Blue Solutions a lancé une campagne d'investissements importants en vue d'augmenter significativement les capacités de production de ses sites. Le site breton a, à fin 2014, une capacité de 150 MWh par an (soit l'équivalent de 5 000 batteries LMP® de 30 kWh). Il devrait atteindre 525 MWh (soit l'équivalent de 17 500 batteries LMP® de 30 kWh) en 2018. Enfin, l'installation de nouvelles lignes de production sur le site de Boucherville est en cours et il est prévu que sa capacité de production augmente tous les ans jusqu'à 450 MWh (l'équivalent de 15 000 batteries LMP® par an) à l'horizon 2018. À l'horizon 2019-2020, ces investissements permettront d'atteindre une capacité totale de production installée de batteries LMP® d'environ 1 GWh par an (soit environ 32 500 batteries de 30 kWh).

### L'industrialisation

Comme l'industrie du semi-conducteur qui exige un environnement où le niveau d'impureté contenu dans l'air est réduit à son strict minimum (salle blanche), la fabrication de batteries nécessite un environnement doté de points de rosée très bas (salle sèche). En effet, dans le cas de cette nouvelle technologie, les matériaux mis en œuvre interagissent avec l'eau contenue dans l'air et conduisent à des réactions chimiques non désirées qui peuvent être préjudiciables aux bonnes performances des batteries. C'est pourquoi le niveau d'humidité doit être contrôlé et maintenu à un niveau extrêmement bas.

L'usine récemment construite à Quimper prend en considération cette contrainte en offrant une zone de production spécialement équipée de salles sèches. Elle offre également les locaux et les équipements nécessaires aux différents tests qui doivent être menés pour caractériser les produits fabriqués.

Parmi les différentes possibilités envisageables industriellement pour produire des films ultra-minces, Blue Solutions a retenu le procédé de fabrication par extrusion, s'appuyant ainsi sur le savoir-faire maîtrisé par le Groupe Bolloré.

Cette méthode de production présente plusieurs avantages importants. Tout d'abord, c'est un procédé propre qui ne nécessite pas l'utilisation de produits polluants, protégeant ainsi les opérateurs et l'environnement. La mise en œuvre maîtrisée de l'extrusion autorise une grande reproductibilité dans la qualité des films produits, malgré la complexité liée aux dimensions considérées (quelques microns). Enfin, c'est une solution industrielle compétitive, puisqu'elle permet d'atteindre des rendements de production élevés.

Dès les premières études de faisabilité, l'automatisation de la production a été prise en compte. Les principaux équipements ont été conçus par Blue Solutions. Plusieurs d'entre eux se sont avérés être des solutions innovantes et ont fait l'objet de dépôt de brevets par Blue Solutions.

Les principaux matériaux mis en œuvre dans l'industrialisation de la technologie lithium métal polymère ne présentent pas de caractère de rareté : le lithium est abondant tant dans l'écorce terrestre que dans l'eau de mer et les phosphates de fer utilisés dans la cathode sont des composés chimiques produits en quantité.

### 6.3.4. L'ORGANISATION LOGISTIQUE DE BLUE SOLUTIONS

#### L'achat et l'approvisionnement

La fabrication des batteries LMP® nécessite un approvisionnement à la fois en matières premières et en composants de pointe.

Blue Solutions dispose de plusieurs accords avec des fournisseurs de lithium métal, de polymères, de phosphate de fer lithié, de sel de lithium ou encore de composants clés nécessaires à la fabrication de ses batteries. La conclusion de contrats reconductibles annuellement remplit un double objectif : la possibilité d'optimisation et de renégociation des prix en fonction des besoins de Blue Solutions et l'absence d'engagement de volume sur le long terme. Les prix des matières premières sont caractérisés, à la date du présent document, par une absence de volatilité. L'approvisionnement en matières premières est assuré auprès de trois fournisseurs pour le lithium, deux fournisseurs pour les sels de lithium et plusieurs fournisseurs pour les polymères.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

Par ailleurs, dans le cadre du développement de son marché du stationnaire, Blue Solutions Canada s'approvisionne auprès de Cirtem, société détenue à hauteur de 33,74% par la société, en onduleurs UPS offline monophasé 6 kW qui lui permettent non seulement de continuer à alimenter une résidence pendant une coupure de courant lorsqu'ils sont associés à la batterie LMP®, mais également de charger les batteries LMP® à partir d'un ensemble de panneaux photovoltaïques via un convertisseur externe.

### L'organisation logistique

Les sites canadien et breton de Blue Solutions disposent d'une capacité de stockage permettant d'accueillir la totalité des matières premières utilisées pour la fabrication des batteries LMP® et des supercapacités. Blue Solutions stocke les matières premières dont il a besoin sur de courtes durées et n'utilise pas, à la date du présent document, ses capacités de stockage en tant que facteur de régulation des prix.

### L'organisation commerciale

Blue Solutions dispose aujourd'hui d'un responsable marketing et commercial en charge de la vente des supercapacités. Les batteries LMP® sont, à la date du présent document, exclusivement distribuées à Blue Applications. Ce dernier dispose d'une équipe commerciale intégrée qui aura vocation à se développer chez Blue Solutions en cas d'ouverture de la commercialisation de batteries LMP® à des tiers.

### 6.3.5. LES DÉBOUCHÉS DES PRODUITS DÉVELOPPÉS PAR BLUE SOLUTIONS

Blue Solutions réalise la totalité de son chiffre d'affaires avec les sociétés de Blue Applications (Bluecar, Bluebus, Bluestorage et Bluesun), le reste du chiffre d'affaires étant réalisé par la vente de supercapacités à des clients extérieurs. Les batteries et supercapacités commercialisées auprès de Blue Applications trouvent indirectement leurs débouchés finaux auprès des clients de Blue Applications, utilisateurs des applications intégrant de telles batteries et supercapacités.

#### 6.3.5.1. Les batteries

Blue Solutions estime que la technologie entièrement solide LMP® représente une innovation majeure dans l'industrie de la batterie. Flexible et modulaire de par sa conception, la technologie LMP® est en mesure de satisfaire de nombreux marchés industriels quand leurs besoins associent grandes performances, fiabilité et coût compétitif.

Les batteries LMP® fabriquées par les entités française et canadienne de Blue Solutions sont louées ou vendues à des sociétés du groupe Blue Applications, principalement pour leur intégration à des moyens de transport ou à des solutions stationnaires. Ces marchés sont décrits dans les parties 6.3.1. et 6.3.2. du présent document.

#### 6.3.5.2. Les supercapacités

Ces composants sont utilisés dans l'automobile pour récupérer l'énergie de freinage et assurer de manière simple et fiable des fonctions d'hybridation stop & start (arrêt du moteur à l'immobilisation du véhicule et redémarrage), mais peuvent aussi assurer une assistance à l'accélération. Les développements en cours se concentrent également sur les applications de transport en commun, notamment les tramways qui, équipés de supercapacités, peuvent parcourir plusieurs centaines de mètres sans caténaire et se recharger dans les stations.

Les supercapacités déplacent les barrières traditionnelles de conception des applications de puissance et permettent d'atteindre des rendements de stockage d'énergie supérieurs à 95% et des durées de vie excédant celle des systèmes qu'elles intègrent.

### Transports en commun

Dans le domaine du transport urbain, cette technologie offre des perspectives nouvelles de conception de systèmes de transport propres : bus électriques et hybrides, tramways sans caténaire, trolleybus. Elle permet d'accroître le rendement énergétique des métros et tramways existants et d'augmenter le trafic sans modifier les infrastructures ou en réduisant leur coût.

À titre d'illustration, s'il est équipé de supercapacités, un bus électrique ou un tramway pourra parcourir les quelques centaines de mètres qui séparent deux stations, et recharger, à l'arrêt, en quelques secondes, en se branchant sur une borne contenant une quantité équivalente de supercapacités.

Les premiers tramways équipés de supercapacités fournies par Blue Solutions ont été fabriqués par Bombardier et sont installés et exploités depuis le mois de décembre 2009 à Heidelberg, en Allemagne. Il s'agit d'un projet toujours en expansion à l'heure actuelle (commande de rames supplémentaires et donc de modules de supercapacités).

Pour répondre à cette demande croissante, Blue Solutions se concentre également sur le développement de tramways légers, reposant sur la technologie des supercapacités. Le savoir-faire de Blue Solutions dans la production de supercapacités de forte puissance et la conception de packs de grande taille pour applications dans les transports lui offrent un avantage concurrentiel certain sur cette technologie. Cette solution présente des avantages économiques certains en réduisant les investissements nécessaires en termes d'infrastructures.

### Automobile

Dans l'automobile, les supercapacités constituent la solution de stockage d'énergie la plus pertinente pour satisfaire des applications de démarrage (concepts stop & start), accélération et freinage récupératif. Elles peuvent également être utilisées comme sources d'énergie délocalisées.

Les supercapacités stockent l'énergie de freinage du véhicule et alimentent son système électrique avec l'énergie nécessaire au démarrage. Lors de la phase de roulage, les supercapacités stabilisent la tension du réseau de bord et assistent la batterie lors des appels de puissance électrique. Elles apportent également un surcroît de puissance dans les phases d'accélération du véhicule.

### Alimentation sans interruption (ASI)

Les supercapacités permettent également de suppléer aux défaillances ponctuelles de sources énergétiques principales et assurent une protection contre les coupures réseau inférieures à cinq secondes, en assurant la transition pour une courte durée (de cinq à vingt secondes), jusqu'au démarrage d'un groupe électrogène.

Des projets sont actuellement à l'étude dans les domaines de l'automobile et de l'alimentation sans interruption.

Le chiffre d'affaires de Blue Solutions lié à la vente de supercapacités reste néanmoins marginal.

## 6.4. LES ACTIVITÉS DE BLUE APPLICATIONS

La technologie développée par Blue Solutions connaît un grand nombre d'applications dont le stade de développement est plus ou moins avancé et pour lesquelles Blue Applications propose un grand nombre de solutions aussi bien en matière de services (location de voitures, transport) que de développements technologiques (communication, design, systèmes).

Le développement des activités de Blue Applications dans les domaines de la mobilité et du stationnaire bénéficie de l'expertise d'IER et de Polyconseil en matière de services et de développement technologique.

Les entités de Blue Applications sont, à la date du présent document, contrôlées par le Groupe. Des informations financières (chiffre d'affaires et résultat opérationnel) relatives à chaque entité ou sous-ensemble de Blue Applications faisant l'objet d'une promesse de vente au bénéfice de Blue Solutions seront présentées chaque semestre jusqu'à ce que les promesses de vente portant sur la ou les entité(s) ou les sous-ensemble(s) concerné(s) aient été exercées par Blue Solutions et que la ou les entité(s) ou les sous-ensemble(s) concerné(s) soi(en)t consolidé(s) dans les états financiers de Blue Solutions.

### 6.4.1. LA MOBILITÉ

#### 6.4.1.1. Véhicules électriques

##### 6.4.1.1.1. Bluecar®

Bluecar fournit les voitures pour le service Autolib' et a, par ailleurs, lancé une offre de location longue durée et de vente de Bluecar® à destination des particuliers et des entreprises. Le service fourni intègre l'installation de bornes de charge, la maintenance et, le cas échéant, l'installation de panneaux photovoltaïques, offrant alors une solution complètement autonome et écologique.

Les 250 premières Bluecar® utilisées dans le cadre du service Autolib' ont été livrées en octobre 2011. Au 31 décembre 2014, Bluecar a livré près de 3 500 véhicules aux services d'auto-partage (dont 2 847 dans le cadre d'Autolib'), aux collectivités, aux entreprises et aux particuliers...

Blue Solutions a ainsi développé une électronique de puissance dédiée à la batterie LMP® afin d'obtenir le meilleur rendement possible de la part du moteur. Dans le même temps, tout a été fait dans la conception de la caisse

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

et du châssis de la voiture pour prendre en compte les contraintes liées à l'utilisation d'une batterie comme réservoir d'énergie de traction :

- le positionnement de la batterie, entre les deux essieux, sous les sièges, offre une répartition des masses optimales et assure une tenue de route sécurisante ;
- le châssis est fait d'acier et d'aluminium, assurant à la Bluecar® sa légèreté tout en gardant une rigidité maximale ;
- la caisse de la Bluecar® est entièrement réalisée en aluminium, ce qui lui permet de limiter son poids à 1 150 kg en intégrant la batterie LMP® de 300 kg.

Par ailleurs, les Bluecar® sont vendues avec une borne murale permettant aux usagers de s'équiper d'une solution de recharge individuelle de la batterie.

La jonction de ces innovations dans la conception de la Bluecar® lui confère l'autonomie la plus large du marché pour une citadine électrique quatre places : 250 kilomètres dans des conditions normales d'utilisation de conduite urbaine (source interne).

La société possède une technologie de batteries qui lui est propre et, avec Blue Applications, se positionne comme un acteur global pour proposer des solutions dans le domaine de la mobilité. Dans le secteur automobile, certains constructeurs proposent des véhicules électriques (Tesla, Renault...) utilisant des batteries de technologies Li-ion provenant de différents fournisseurs.

La Bluecar® a développé de nouvelles déclinaisons : la Blueutility pour les artisans et commerçants (véhicule utilitaire deux places) et la Bluesummer (véhicule décapotable). Par ailleurs, des versions pour les marchés américains et conduite à droite ont été développées pour les services d'auto-partage à l'international (Indianapolis...).

### 6.4.1.1.2. Bluebus®

Bluebus® est une solution unique de transport collectif propre urbain et périurbain utilisant les batteries LMP® produites par Blue Solutions, utilisée aujourd'hui dans le réseau de transport en commun de sites aussi variés que Tours, Laval, La Réunion, Rambouillet, Grenoble ou le Grand-Duché du Luxembourg.

Le Bluebus® est produit à Laval par Bluebus, à l'origine une joint-venture créée en 2008 entre le Groupe Bolloré et Gruau Microbus, société française qui produisait des microbus thermiques, en vue de développer des microbus électriques, et désormais filiale à 100% de Bolloré SA.

Le Bluebus® est le seul microbus électrique développé et conçu spécifiquement autour de batteries LMP®, qui permettent d'optimiser son utilisation. Il s'agit d'un bus court de 5,40 mètres de long, pouvant accueillir 22 passagers. L'efficacité du Bluebus® est en outre renforcée par l'utilisation de systèmes de récupération d'énergie en décélération qui favorisent la

recharge en cours d'utilisation. L'énergie embarquée générée par les batteries LMP® permet d'assurer 120 kilomètres d'autonomie.

Les caractéristiques du Bluebus® et des batteries LMP® permettent l'implantation de ces dernières sur le toit, améliorant ainsi la sécurité et la maniabilité du véhicule ainsi que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite grâce à un plancher très bas.

Bluebus a remporté un appel d'offres de la RATP pour son bus 12 mètres en cours de développement.

### 6.4.1.2. Auto-partage

#### Autolib'

- **Un service global fondé sur la batterie LMP® et la Bluecar®**

La batterie LMP® équipe les Bluecar® du service Autolib' depuis décembre 2011. Quelles que soient les conditions climatiques rencontrées, la multiplicité des utilisateurs, l'utilisation urbaine et périurbaine, rien n'a altéré ses performances. À travers une exploitation intensive, la batterie LMP® a fait la démonstration de sa fiabilité, de sa technologie et de sa durabilité

- **Présentation du service Autolib'**

Blue Solutions estime qu'Autolib' est le premier service public de location en trace directe (sans retour obligé de l'utilisateur au point de départ) d'automobiles 100% électriques en libre-service développé à l'échelle d'une grande métropole européenne, basé sur le principe de l'auto-partage.

Avec un moteur électrique ne produisant ni microparticule ni gaz d'échappement, l'utilisation des véhicules Bluecar® dans le cadre du service Autolib' contribue à l'engagement de réduction de 20% d'émission de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2020 pris par les autorités françaises. Près de 3 000 Bluecar® à fin 2014 dans Paris et sa région ont pour objectif une réduction du parc privé d'automobiles estimée à 22 500 véhicules.

En septembre 2010, un an après le lancement d'un appel d'offres, l'Autolib' Métropole (ex-syndicat mixte Autolib'), comprenant la ville de Paris et 46 autres communes d'Île-de-France, a attribué à l'unanimité une délégation de service public à Blue Applications pour une durée de douze ans. Après un lancement en avant-première en octobre 2011, l'inauguration officielle d'Autolib' a eu lieu le 5 décembre 2011, avec 250 Bluecar® et 250 stations de location. Le déploiement continue depuis, pour atteindre 2 847 véhicules fin 2014. Le contrat Autolib' signé avec la mairie de Paris et 46 communes environnantes, prévoyant la mise en place d'un système d'auto-partage de véhicules électriques, a permis à Blue Applications de s'imposer comme un acteur majeur du véhicule tout électrique dans l'Hexagone.

Au 31 décembre 2014, Autolib' totalise plus de 4 millions d'utilisations, sans dysfonctionnement significatif de la batterie, même dans des conditions extrêmes de températures.

### Évolution du service Autolib'

	Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2013	31 décembre 2014
Nombre de stations (en cumulé)	250	737	857	877
Nombre de bornes (en cumulé)	1 000	3 670	4 356	4 685
Nombre de véhicules en circulation (en cumulé)	250	1 723	2 010	2 837
Nombre d'abonnés (en cumulé)	5 651	54 000	121 000	197 000
Abonnements annuels « Premium »	1 300	18 817	40 600	67 600
Nombre total de locations	4 600	979 511	2 664 000	4 015 505
Nombre de kilomètres parcourus (en millions)	-	11,7	39,4	79,7

Source : Bolloré.

- **Autolib' : un service intégré**

— *Un service intelligent*

Les applications dites de « back-office » constituent un élément essentiel et distinctif du service Autolib' :

- organisation de la maintenance et réparation day-to-day : une organisation en six pôles de compétence – IER assurant la maintenance sur site des véhicules et des bornes ;
- supervision de la gestion de la flotte.

Parallèlement à toutes les interactions avec le client, l'ordinateur embarqué effectue des tâches en fond qui permettent à l'opérateur de connaître à tout moment l'état du véhicule et d'apporter un service d'une plus grande qualité au client. Des services à valeur ajoutée sont offerts au client qui a

la possibilité de s'abonner au service directement par Internet ou dans une borne d'abonnement avec l'aide d'un téléconseiller en visioconférence. Une fois abonné, le client a la possibilité de profiter d'un système de réservation à l'avance, à la fois de son véhicule (pendant trente minutes) mais également de sa place à l'arrivée (pendant quatre-vingt-dix minutes). Ces services de réservation sont également disponibles sur mobiles Android.

Les données véhicules remontées au système d'information central dans le respect des règles CNIL sont :

- la localisation du véhicule à tout instant ;
- l'identité du client effectuant la location ;
- la vitesse instantanée ;
- le niveau de charge de la batterie de traction ;

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

- la station de départ de location ;
- la station d'arrivée si le client a effectué une réservation de place de stationnement à l'arrivée.

— *Description des offres Autolib'*

Autolib' propose aux particuliers et aux professionnels des offres d'abonnement à ses services de mise à disposition de véhicules et de rechargement de voitures électriques.

### Autres projets d'auto-partage

Deux projets développés sur la base du modèle Autolib' (auto-partage en trace directe pour des véhicules 100% électriques) ont vu le jour à Lyon et à Bordeaux.

#### • Bluely

Bluely a signé le 3 juin 2013 une convention d'occupation du domaine public avec le Grand Lyon pour la mise en place d'une offre d'auto-partage en trace directe, proposant à plus de 2 millions d'habitants dans 58 communes une flotte de 130 Bluecar®, qui augmentera en fonction des besoins des consommateurs. Implanté dans un premier temps à Lyon et à Villeurbanne, le réseau Bluely est composé de 50 stations équipées de 250 bornes de charge. La seconde phase de déploiement, démarrée fin 2014, s'achèvera au premier semestre 2015 avec près de 100 stations.

#### • Bluecub

Bluecub a signé le 31 juillet 2013 une convention d'occupation du domaine public avec la Communauté urbaine de Bordeaux pour la mise en place d'une offre d'auto-partage en trace directe, proposant aux usagers une flotte de 90 Bluecar®, qui augmentera en fonction des besoins des consommateurs, pour atteindre 200 véhicules en 2015. Ce projet, nommé Bluecub, concerne plus d'un million d'habitants, répartis dans sept communes partenaires : Bègles, Bordeaux, Cenon, Le Bouscat, Mérignac, Pessac et Talence, dans lesquelles les 40 stations initialement prévues vont progressivement se déployer pour atteindre, en 2015, 80 stations.

### 6.4.1.3. Autres applications

#### Blueboat

Le transport fluvial propre, le développement de zones maritimes protégées, les navettes maritimes et les bateaux dépollueurs sont aussi des marchés en devenir sur lesquels Blue Solutions, allié à Blue Applications, développe une expertise grâce à l'intégration de ses solutions de transport.

#### Bluetram

Un projet de Bluetram est en cours de déploiement. Ce dernier, équipé de supercapacités, va permettre la desserte de lignes de tramway sur pneus sans caténaire et sans rails, avec un rechargement en station pendant la montée et la descente des usagers.

### 6.4.2. LE STATIONNAIRE

L'ensemble des besoins, de l'industriel électro-intensif au particulier, est très vaste, à l'image de la composition des mix énergétiques actuels. Les solutions associées de stockage devront aussi être très variées. Les critères de performance, de fiabilité et de coût seront cruciaux pour la croissance de ce marché.

La technologie LMP® se trouve en phase de test pour les applications stationnaires. Plusieurs projets pilotes ont été annoncés, la plupart en Afrique où Blue Solutions et Blue Applications peuvent s'appuyer sur la solide implantation du Groupe Bolloré et capitaliser sur leurs positions. Ces projets démontrent la pertinence d'une combinaison photovoltaïque/stockage d'énergie dans des pays caractérisés par leur déficience en matière d'infrastructures de production et de transport/distribution d'électricité :

- conception d'un premier modèle de bâtiment solaire conçu et destiné aux pays souffrant de problèmes d'énergie. Ce bâtiment baptisé Bluehouse sera dans un premier temps testé au Malawi. Il sera autonome en énergie, équipé de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité et de batteries LMP® de Blue Solutions pour le stockage ;
- projets pilotes d'un réseau de bus/véhicules électriques rechargeables à partir de stations photovoltaïques au Cameroun et en Côte d'Ivoire.

La multiplication de projets pilotes, combinant des parcs photovoltaïques, des bâtiments ou du mobilier urbain à des solutions de stockage, devrait permettre à Blue Applications d'une part de bâtir une courbe d'expérience en amont de ses concurrents, d'autre part de répondre à de nombreux besoins, sans pour autant s'aventurer sur le terrain du stockage à grande échelle, déjà très balisé par les électriciens.

Les perspectives sont donc vastes. Compte tenu de la durée des phases de test, le développement commercial des unités de stockage stationnaires devrait intervenir d'ici à 2017.

### Bluestorage

Bluestorage développe une gamme de solutions de stockage d'énergie, allant de quelques kWh à plusieurs MWh d'énergie stockée, orientées vers différents clients finaux :

- les particuliers : les solutions développées par Bluestorage pour les particuliers sont des batteries ayant pour objet :
  - de pallier les intermittences du réseau électrique et d'assurer un approvisionnement continu en énergie du foyer,
  - d'optimiser la consommation d'énergie en permettant de jouer sur les différences de tarif de l'électricité (heures creuses, heures pleines) ;
- le réseau électrique : Bluestorage développe des solutions de stockage de grande capacité afin de répondre aux besoins des acteurs du réseau électrique :
  - intégration des fermes solaires éoliennes pour optimisation de la production : cette solution permet à un producteur d'énergie renouvelable intermittente de stocker une partie de sa production lors des périodes de faible demande et de la vendre aux périodes de pic de demande,
  - aide à l'intégration des énergies renouvelables en soutien de la tension : du fait de leur intermittence, l'intégration des énergies renouvelables fait peser des risques sur la stabilité des réseaux électriques notamment en termes de fréquence. Bluestorage développe les solutions permettant de pallier cette intermittence et de renforcer les capacités des réseaux électriques et leur fiabilité,
  - Bluegrid, la valorisation de l'effacement : Bluestorage développe des moyens de stockage de grande capacité (*shelters*) – au minimum quelques centaines de kWh – permettant d'agir sur l'effacement de consommation sur le réseau. Il se positionne comme un opérateur d'effacement. Bluestorage vise deux marchés principaux :
    - . l'effacement industriel : permettre à un opérateur de réseau (RTE par exemple) d'effacer la consommation d'une usine tout en maintenant l'approvisionnement en énergie de celle-ci grâce à la solution de stockage,
    - . l'effacement diffus : répartir sur un territoire donné des capacités de stockage de différentes tailles et les agréger pour les valoriser sur les marchés de capacité.

### Bluesun

Bluesun est une filiale commune constituée entre Bluestorage et Total Énergie Développement, qui donne accès à des panneaux solaires de dernière génération produits par Sunpower. Ces panneaux sont intégrés à des solutions de génération propre et de stockage d'énergie proposées par Bluestorage au marché.

### BlueElec

BlueElec est une filiale de Bluestorage, qui aura vocation à intervenir en tant qu'opérateur sur la Bourse européenne de l'électricité (EpeX Spot).

### 6.4.3. LES ACTIVITÉS CONNEXES

#### 6.4.3.1. Terminaux spécialisés – IER

##### Présentation

IER conçoit et commercialise dans le monde entier des solutions visant à améliorer les flux des biens et des personnes.

Dans cet objectif, IER s'appuie sur un savoir-faire et une maîtrise technologique éprouvés pour développer des solutions innovantes dédiées à cinq environnements majeurs : lieux publics, voirie, entrepôts, véhicules et points de vente. Automatic Systems, filiale d'IER, est un leader mondial dans le domaine du contrôle sécurisé des entrées et conçoit et fabrique des équipements pour les accès piétons, les accès véhicules et les accès passagers. Créée au début des années 1960, la société IER a élargi sa gamme de produits et de services et a étendu son implantation géographique pour mieux répondre aux attentes de ses clients. Aujourd'hui IER bénéficie d'une présence internationale sur tous les continents à travers ses 13 filiales ou ses multiples partenaires locaux.

## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

### Lieux publics

Répondant à la demande grandissante d'améliorer l'efficacité des solutions d'accueil des voyageurs et des citoyens, IER est désormais l'un des leaders de l'équipement en terminaux et bornes libre-service des lieux publics (grands réseaux de transport aérien, ferroviaire et maritime, administrations...) ouvrant sur des applications de retrait (billets de train/avion, timbres...) ou de consultation d'information. La stratégie d'IER vise à devenir un partenaire référent de ces acteurs incontournables en s'appuyant sur un portefeuille complet de produits embarquant des technologies innovantes visant à améliorer l'expérience utilisateur pour leurs clients.

Aussi dans le secteur aérien, IER propose une offre complète pour l'optimisation des flux de passagers et de bagages (plus de 100 000 terminaux et plus de 1 500 bornes pour partie monitorées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) :

- portefeuille étendu de terminaux de lecture et d'impression ;
- solutions de self check-in et de self tagging ;
- solutions de dépose-bagage automatisé ;
- solutions d'embarquement automatisé.

Dans le secteur ferroviaire, IER propose des solutions pour la billetterie (au comptoir, sur borne libre-service) et de contrôle d'accès (portes automatiques d'accès, lecteurs portables de billets). IER a ainsi installé 1 700 automates de vente de billets pour la SNCF et équipé plus de 4 000 gares ferroviaires de solutions au guichet.

Dans les administrations, IER propose des solutions de bornes libre-service : automates d'affranchissement et bornes multiservices, ainsi que des équipements de contrôle d'accès indoor ou outdoor.

### Voirie

Dans le domaine de la mobilité, IER propose de nouveaux concepts dédiés à la voirie (infrastructures électriques et auto-partage). IER a mis au point des solutions d'auto-partage avec gestion de l'informatique embarquée et d'électro-mobilité avec la fabrication de bornes de recharge déployées à grande échelle. IER intervient dans le développement de solutions de mobilité pour le transport, en particulier pour l'auto-partage électrique. Dans ce cadre, IER a fourni plus de 46 000 bornes de charge, 1 000 bornes de location contrôlées et maintenues à distance, ainsi qu'une centaine de bornes d'abonnement fonctionnant en vidéoconférence et une informatique embarquée permettant à tout moment de vérifier l'état et la position en temps réel des véhicules.

Afin d'accompagner la croissance mondiale sur ce segment, IER s'adresse aux constructeurs d'automobiles afin de permettre l'intégration de ses solutions en première monte dans leurs véhicules. Cela permet à IER de proposer plusieurs types de véhicules en complément des Bluecar® sur les auto-partages publics, notamment internationaux. Sur le marché des entreprises, IER propose une solution complète qui intègre la fourniture d'équipements pour les véhicules, les infrastructures de recharge, mais également toute la partie solutions et services pour permettre au client la bonne gestion de sa flotte auto-partagée. L'expérience d'IER dans les solutions de gestion de flotte pour le secteur de la distribution lui a permis d'acquérir une expérience significative sur ces besoins.

IER propose une offre complète comprenant :

- une partie embarquée pour rendre le véhicule « communicant », composée d'un lecteur RFID (voir glossaire), d'un boîtier de télématique, d'un écran embarqué et d'une fonction assistance usager qui permet la mise en relation avec un centre opérationnel hébergeant les téléconseillers ;
- une solution complète d'infrastructures de recharge « intelligente », qui permet d'accompagner l'usager lors de la recharge, comprenant :
  - des bornes interactives permettant de gérer les inscriptions, les demandes de recharge, le paiement... Les bornes sont modulables et évolutives,
  - des bornes de recharge pour voiries,
  - des Bluebox qui permettent la recharge pour particulier en zone privative à semi-publique (parkings, centres commerciaux, résidences collectives...). Le lecteur RFID permet de gérer le contrôle d'accès ;
- un portefeuille étendu de services Internet permettant d'opérer l'auto-partage.

IER propose également des solutions de verbalisation électronique permettant un traitement dématérialisé et automatique des infractions.

### Entrepôts

Intervenant tout au long de la chaîne logistique, IER développe et intègre en entrepôt des solutions de préparation de commande vocale et à assistance lumineuse, ainsi que des solutions de traçabilité sans contact des contenants (palettes, bacs...) en temps réel grâce à la technologie RFID (4 000 entrepôts équipés à la date du présent document).

### Véhicules

La maîtrise du flux des marchandises est assurée ensuite au niveau du transport par les applications qu'IER associe au véhicule pour piloter les tournées, grâce à la géolocalisation, l'écoconduite et les solutions de preuve de livraison.

IER propose une offre complète d'équipements « intelligents et communicants » pour :

- la géolocalisation et l'écoconduite : en offrant une double expertise hardware d'équipements de véhicules, mais également software et service mettant en œuvre des solutions d'optimisation des coûts et des distances qui contribuent à une écoconduite ;
- les preuves de livraison : solution complète d'informatisation des livraisons.

### Points de vente

Dans les points de vente, IER propose une application d'inventaire en temps réel pour la maîtrise des stocks et des approvisionnements basée sur la technologie RFID. Le flux des personnes est quant à lui optimisé grâce à la borne IER de libre-encaissement qui permet aux magasins d'améliorer le parcours client en accélérant le passage en caisse. Ces solutions permettent à ses clients d'améliorer de manière significative l'accessibilité à leurs points de vente.

IER propose une offre complète de nouveaux procédés « sans contact » pour moderniser la relation client dans les magasins :

- bornes de libre-encaissement permettant d'ouvrir des flux « rapides » en magasin, sans file d'attente ;
- solutions d'accompagnement mobile du client en magasin jusqu'à l'encaissement à base de tablette mobile et d'antivol « intelligent » permettant de faire parler les produits ;
- solutions de gestion sans contact des biens du magasin : inventaire permanent, traçabilité des flux des marchandises de la réception au rayonnage, en passant par la réserve.

### 6.4.3.2. Polyconseil

#### Présentation

Polyconseil, créé en 1989, est aujourd'hui une filiale à 100 % du Groupe Bolloré proposant à ses clients des solutions IT complètes, allant du cadrage stratégique (étude d'opportunité, de faisabilité, définition de la stratégie) à l'exploitation et au suivi des résultats, en passant par le pilotage du projet et sa mise en œuvre. Son équipe de consultants, composée de 80 personnes, construit sa pertinence sur son expérience de gestion de projets complexes et sur une équipe de 60 ingénieurs de très haut niveau dans les domaines des télécoms, d'Internet, des technologies « M2M » (mobile to mobile), de la gestion et de la supervision d'énergie électrique.

#### Marchés

Au-delà de la practice smart cities, intervenant dans le cadre du projet Autolib', l'équipe de Polyconseil a développé son expertise sur les marchés télécom, les médias et les marchés émergents :

##### • Smart cities

Spécialiste des nouvelles technologies et des usages numériques, Polyconseil accompagne ses partenaires publics et privés sur des problématiques de mobilité intelligente, de réseaux électriques intelligents (smart grid), d'aménagement numérique du territoire, de services innovants pour les collectivités, de connectivité embarquée ou encore de véhicules communicants.

Polyconseil bénéficie d'une expertise stratégique et maîtrise les enjeux techniques et opérationnels lui permettant la gestion de projets de grande envergure dans leur intégralité, depuis la définition des besoins jusqu'à la mise en œuvre de télécoms et de systèmes d'informations.



## 6. APERÇU DES ACTIVITÉS

### • Télécoms

Polyconseil accompagne les investisseurs et opérateurs télécoms dans la définition et la mise en œuvre de nouvelles stratégies qui leur permettront de faire face à une concurrence low cost et de tenir leurs principaux engagements tels que la diminution de leurs coûts opérationnels, le développement de nouvelles promesses clients ou l'adaptation des infrastructures aux usages de demain.

### • Médias

Bénéficiant d'une pratique médias développée et transverse, mêlant expertise stratégique et maîtrise des enjeux techniques et opérationnels, Polyconseil réunit des compétences uniques lui permettant d'accompagner ses clients sur des projets de premier plan. Polyconseil réalise des missions de repositionnement stratégique, de développement de nouvelles activités, d'étude réglementaire et d'impact technologique, de définition de stratégies commerciales et marketing ou d'amélioration de la performance opérationnelle. En outre, l'équipe Polyconseil Technologies, dédiée aux projets technologiques, assiste les acteurs de la diffusion sur la définition de nouvelles architectures IT, la création de plates-formes de mise à disposition de contenus ou encore sur le développement d'applications Internet ou mobile.

### • Marchés émergents

Fort de son implantation dans les marchés émergents, Polyconseil propose une approche intégrée à toutes les problématiques télécoms et médias dans le monde émergent et accompagne aussi bien opérateurs privés, entreprises et investisseurs, que gouvernements et institutions tout le long de la chaîne de valeur de l'industrie télécom.

## 6.5. STRATÉGIE

Blue Solutions ambitionne de devenir un acteur mondial de premier plan dans les solutions de gestion de l'énergie. Il bénéficie d'un positionnement unique d'intégrateur qui lui permet de proposer des solutions innovantes. Il ambitionne de devenir un opérateur majeur sur les marchés de la mobilité et du stationnaire en proposant des services qui lui assureront des revenus récurrents.

Le Groupe Bolloré est présent dans le domaine du stockage d'énergie depuis le milieu du vingtième siècle puis qu'après avoir été producteur de papiers électrolytiques il a développé dans les années 1970 des lignes de production de films polypropylène utilisés dans la fabrication de condensateurs. Il est aujourd'hui l'un des leaders mondiaux de cette activité. La connaissance de ce secteur et son savoir-faire industriel, notamment dans le domaine de l'extrusion, lui ont permis de développer une famille de moyens de stockage d'énergie : les batteries LMP® et les supercondensateurs. Blue Applications a décidé d'intégrer cette famille dans les services qu'il propose aux intervenants du marché souhaitant des solutions optimales de gestion de l'énergie propre dans le domaine de la mobilité et du stationnaire.

Les marchés sur lesquels Blue Solutions et Blue Applications se positionnent sont en forte croissance et répondent aux problématiques liées à l'environnement, en particulier l'urbanisation croissante qui nécessite le développement de transports propres, l'augmentation de la pollution urbaine (50% des morts dus à la pollution en France sont imputables à la pollution de la circulation – source : OMS, *Health Effect of Transport-Related Pollution*, 2005), la santé publique (la pollution atmosphérique est responsable de plus de deux millions de morts prématurés par an – source : communiqué de presse OMS du 26 septembre 2011) et la transition énergétique. Blue Applications a une position unique de fournisseur de solutions intégrées et communicantes. Il a démontré avec le système d'auto-partage Autolib' sa capacité à fournir un service complet s'appuyant sur les batteries développées et fabriquées par Blue Solutions et sur les solutions qu'il a développées (voitures, informatique embarquée, infrastructures de charges, traitement de l'information et des communications). Les technologies qui ont été développées, en particulier dans le domaine du stockage, sont le fruit de nombreuses années de recherche et développement et sont protégées par des brevets et licences ainsi qu'un savoir-faire unique qui constituent, selon Blue Solutions, de fortes barrières à l'entrée.

## DOMAINE DE LA MOBILITÉ

Blue Applications a développé une famille de produits et de solutions utilisant sa technologie performante de batteries : voitures électriques (Bluecar®), bus électriques (Bluebus®), solutions d'auto-partage pour les communes et les entreprises. La réussite d'Autolib' (premier service au monde d'auto-partage en trace directe de véhicules 100% électriques) a permis la signature de contrats pour Lyon et Bordeaux en 2013, ainsi que pour Indianapolis. Ces réussites commerciales et technologiques lui procurent une position de leader mondial dans le domaine de l'auto-partage à grande échelle de véhicules électriques en trace directe lui permettant de dupliquer ce modèle reconnu dans les métropoles du monde entier. Ces développements permettront l'éducation du public à la conduite de véhicules électriques, ce qui devrait contribuer à élargir la demande. Blue Applications, avec à la fois la Bluecar® et ces diverses expériences, possède un avantage compétitif majeur et entend jouer un rôle de premier plan sur ce marché en pleine expansion. En outre, la proposition conjointe de transports en commun (bus et tramway) et de transport individuel (voiture) permettra à Blue Applications de développer des marchés de transports urbains propres activement recherchés par l'ensemble des villes. Blue Solutions, s'appuyant sur Blue Applications, met en place une organisation permettant de répondre mondialement à ces demandes et est prêt à investir les montants nécessaires pour prendre une place de leader mondial. Blue Solutions et Blue Applications se positionnent également sur le marché du véhicule électrique pour le particulier et les collectivités avec un véhicule validé par l'expérience particulièrement contraignante de l'auto-partage urbain. Le développement de ce marché pourrait être envisagé à terme au travers d'accords avec des constructeurs d'automobiles.

Le transport fluvial propre, le développement de zones maritimes protégées, les navettes maritimes et les bateaux dépollueurs sont aussi des marchés en devenir sur lesquels Blue Solutions, s'appuyant sur Blue Applications, développe une expertise grâce à l'intégration de ses solutions de transport : batteries et chaînes de traction.

Enfin, Blue Applications se concentre également sur le développement de ses solutions embarquées autour des supercapacités avec le développement de tramways légers reposants sur cette technologie. Le savoir-faire de Blue Solutions dans la production de supercapacités de forte puissance et la conception de packs de grande taille pour applications dans les transports lui offrent un avantage concurrentiel certain sur cette technologie.

En septembre 2014, Renault et le Groupe Bolloré ont signé un partenariat pour faire progresser le véhicule électrique autour de trois accords qui portent sur :

- un accord de coopération industrielle : l'usine Renault de Dieppe (Seine-Maritime, France) assemblera des véhicules électriques Bluecar® du Groupe Bolloré, à compter du second semestre 2015 ;
- la création d'une joint-venture destinée à vendre des solutions complètes d'auto-partage de véhicules électriques en France et en Europe ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité confiée par le Groupe Bolloré au groupe Renault et qui portera sur la conception, le développement et la fabrication par Renault d'un nouveau véhicule électrique urbain équipé d'une batterie lithium métal polymère (LMP®) 20 kWh.

En décembre 2014, la RATP (Régie autonome des transports parisiens) a annoncé sa décision de retenir Bluebus, comme titulaire de ce marché de bus électriques de la catégorie standard (12 mètres de long), pour un montant de 10 à 40 millions d'euros, cofinancé par le STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France) et la RATP. C'est le premier marché de cette importance en Europe. Ce bus standard (12 mètres) électrique, le premier pour l'Île-de-France, aura une capacité équivalente aux bus actuels et une autonomie pouvant aller jusqu'à 180 kilomètres sans recharge intermédiaire et davantage avec recharge en terminus.

## DOMAINE DU STATIONNAIRE

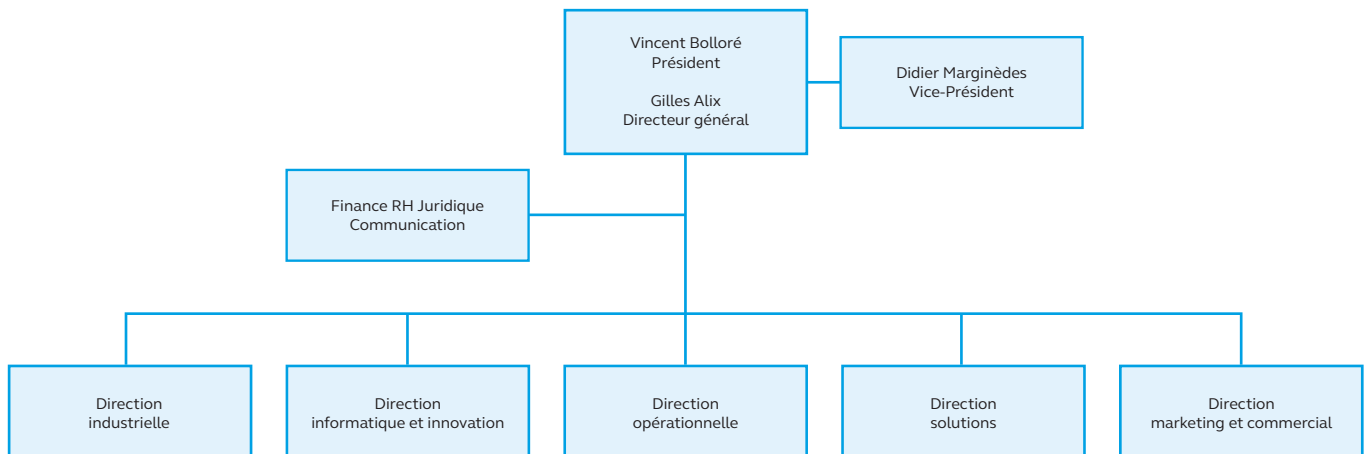
Blue Solutions et Blue Applications souhaitent utiliser les technologies développées pour cibler de nouvelles opportunités à forte croissance dans le domaine du stationnaire. En effet, la sécurisation des réseaux, l'intégration des énergies renouvelables et l'accès à l'énergie dans les zones non connectées au réseau sont des exigences fortes et croissantes qui nécessitent la mise en place de solutions de gestion d'énergie intelligente. Blue Solutions et Blue Applications mettent en place une organisation qui pourra répondre à l'ensemble de ces marchés porteurs en s'appuyant sur les technologies propriétaires et sa capacité à les intégrer.

## 7. ORGANIGRAMME

Blue Applications ambitionne, au travers des solutions qu'il développe, de répondre à l'exigence et au développement de systèmes de stockage à différentes échelles (du stockage de masse visant à assurer la stabilité du réseau au stockage diffus approprié à l'utilisation localisée d'une production solaire) grâce à sa maîtrise de technologies variées qui ont vocation à répondre à la diversité des besoins et ainsi à trouver des débouchés économiques. La variété de l'offre répond ainsi aux objectifs du stockage de l'électricité : l'autonomie (pour l'utilisateur), la flexibilité (pour le réseau) ainsi que la sécurité et la stabilité.

Le stockage d'électricité constitue un outil central de gestion intelligente des flux d'électricité. Sa maîtrise permettra à Blue Solutions et Blue Applications de se positionner en opérateur pilotant la production (par exemple via des joint-ventures telles que celle mise en place avec Sunpower), la distribution ainsi que la gestion intelligente d'énergie. En outre, la présence mondiale, et en particulier en Afrique, du Groupe Bolloré permettra un développement rapide de ses solutions stationnaires.

### 6.6. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE DE BLUE SOLUTIONS

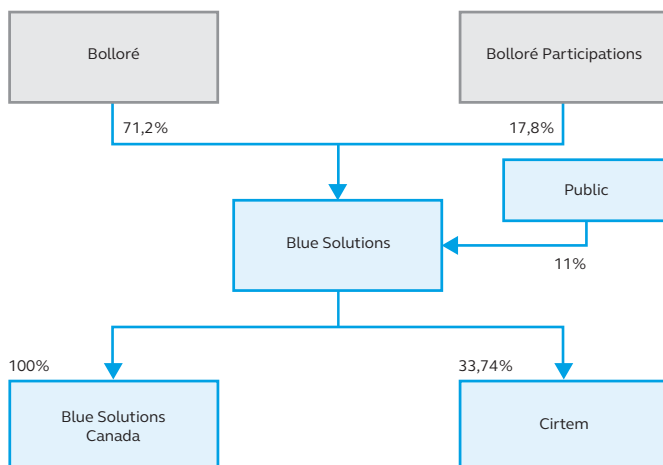


## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1. BLUE SOLUTIONS

#### 7.1.1. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE BLUE SOLUTIONS

Le schéma ci-après représente l'organigramme simplifié de Blue Solutions au 19 mars 2015. Les pourcentages des participations indiquées ci-dessous ne mentionnent pas l'identité des actionnaires minoritaires.



#### 7.1.2. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société est une société anonyme de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 144 191 580 euros, réparti en 28 838 316 actions d'une valeur nominale de 5 euros chacune. Son siège social est situé à Odet, 29500 Ergué-Gabéric. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 421 090 051.

Les activités de la société sont décrites au chapitre 6. « Aperçu des activités » du présent document et les activités de ses filiales et participations sont décrites à la section 7.1.3. ci-après. La société détient les droits de propriété intellectuelle clés nécessaires à la fabrication et à la commercialisation des batteries LMP®. Elle finance par ailleurs Blue Solutions Canada au moyen d'une convention de compte courant.

#### 7.1.3. PRÉSENTATION DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIÉTÉ

##### Blue Solutions Canada

Blue Solutions Canada, ou Solutions Bleues Canada (anciennement Bathium Canada Inc.) est une société de droit canadien. Le montant de son capital social s'élève à 36 817 800 dollars canadiens, réparti en 36 817 800 actions sans valeur nominale. Son siège social est situé 1560, rue de Colomb à Boucherville, Montréal, Québec. Elle est immatriculée au registre des entreprises du Québec sous le numéro 1164210966 NEQ. Le capital social de Blue Solutions Canada est intégralement détenu par la société.

Blue Solutions Canada a pour objet social la fabrication, la commercialisation et l'entretien de batteries et de supercapacités, principalement vendues en France à Blue Applications à la date du présent document, mais ayant vocation à servir le marché nord-américain dans le cadre de la stratégie de développement international de Blue Solutions.

Gilles Alix et Didier Marginèdes, respectivement Directeur général et Vice-Président de la société, sont tous deux administrateurs au sein de Blue Solutions Canada.

## 7. ORGANIGRAMME

### Cirtem

Cirtem est une société anonyme de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 358 375 euros, réparti en 23 500 actions d'une valeur nominale de 15,25 euros chacune. Son siège social est situé 1389, L'Occitane à Labège (31670). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 348 011 024.

Cirtem est une société spécialisée dans l'électronique de puissance et a pour activité principale l'ingénierie dans le domaine de l'électrotechnique et de l'électronique industrielle. La société s'est associée avec Cirtem afin de développer des dispositifs de conversion de l'énergie électrique associés à des dispositifs de stockage à base de batteries et de supercapacités.

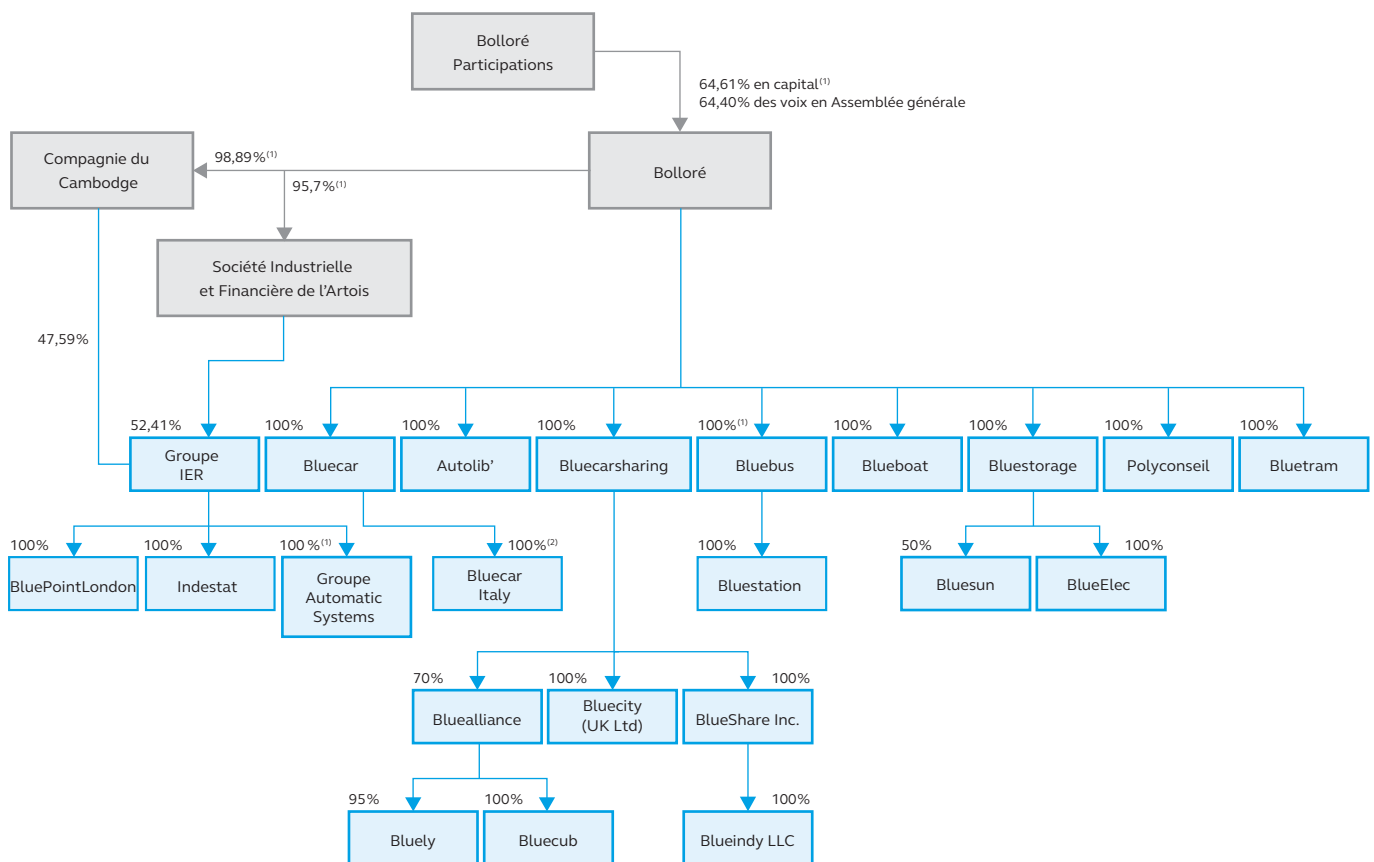
À la date du présent document, le capital social de Cirtem est détenu à hauteur de 33,74% par la société, les actions restantes étant détenues par des personnes physiques et la société Financière Saubion, société à responsabilité limitée ayant une activité principalement financière.

### 7.2. BLUE APPLICATIONS

La société est bénéficiaire de sept options d'achat sur chacune des sociétés de Blue Applications, dans les conditions décrites à la section 22.1.1. du présent document. Des informations sur le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et, le cas échéant, le résultat opérationnel des sociétés de Blue Applications figurent à la section 3.2. du présent document.

#### 7.2.1. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE BLUE APPLICATIONS

Le schéma ci-après représente l'organigramme simplifié de Blue Applications à la date d'enregistrement du présent document. Les pourcentages des participations indiquées ci-dessous ne mentionnent pas l'identité des actionnaires minoritaires.



(1) Direct et indirect.  
Pour toutes les sociétés, sauf Bolloré Participations dans Bolloré SA, % capital = % droits de vote.  
(2) Détention 99% Bluecar et 1% Bolloré.

#### 7.2.2. PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS COMPOSANT BLUE APPLICATIONS

##### Bluecar

Bluecar est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 3 392 689,78 euros, réparti en 2 004 000 actions sans valeur nominale. Son siège social est situé 31-32, quai de Dion-Bouton à Puteaux (92800). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 502 466 931.

Les activités de Bluecar sont décrites à la section 6.3.1.1.1. du présent document.

##### Bluecar Italy

Bluecar Italy est une société à responsabilité limitée de droit italien. Le montant de son capital s'élève à 50 000 euros et son siège social est 54 Foro Buonaparte, Studio Legale Padovan, 20121 Milan.

##### Autolib'

Autolib' est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 40 040 000 euros, réparti en 2 502 500 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune. Son siège social est situé 23, rue du Professeur-Pauchet à Vaucresson (92420). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 493 093 256.

Les activités d'Autolib' sont décrites à la section 6.3.1.2. du présent document.

## 7. ORGANIGRAMME

### Bluecarsharing et ses filiales (Bluealliance, Bluecity, BlueShare Inc.)

Bluecarsharing est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 10 000 euros, réparti en 1 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune. Son siège social est situé 23, rue du Professeur-Pauchet à Vaucresson (92420). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 528 872 625.

Les activités de Bluecarsharing sont décrites à la section 6.1.2. du présent document.

Bluecarsharing détient plusieurs filiales :

- **Bluealliance** est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital social est 5 000 000 euros, réparti en 312 500 actions de 16 euros chacune. Son siège social est situé 31-32, quai de Dion-Bouton à Puteaux (92800). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 501 407 233. Le capital de Bluealliance est détenu à hauteur de 70% par Bluecarsharing, le solde étant détenu par Renault.

Bluealliance a deux filiales, Bluecub et Bluely :

- **Bluecub** est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 5 010 000 euros, réparti en 501 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune. Son siège social est situé 23, rue du Professeur-Pauchet à Vaucresson (92420). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 538 446 543.

- **Bluely** est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 5 000 000 euros, réparti en 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune. Son siège social est situé 23, rue du Professeur-Pauchet à Vaucresson (92420). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 538 446 451.

- **Bluecity** (Royaume-Uni), « Private limited Company » a été constituée le 2 janvier 2015. Son siège social est à Londres, Abacus House, 33 Gutter Lane. Elle est immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 9371958.

- **BlueShare Inc.** (New York) a été constituée le 21 mars 2014. Son siège social est à New York, National Corporate Research Ltd, 10 East, 40<sup>th</sup> Street, 10<sup>th</sup> Floor. Elle est immatriculée sous le numéro 4 548 807.

BlueShare Inc. détient 100% du capital de Blueindy LLC. Son capital s'élève à 100 dollars américains.

- **Blueindy** a été constituée le 18 mars 2014. Son siège social est à Indianapolis One American Square, Suite 3100 IN 46282. Elle est immatriculée sous le numéro 46-5117943.

Les activités de Bluecub, Bluely, Bluecity (Royaume-Uni) et Blueindy (États-Unis) sont décrites à la section 6.3.1.2. du présent document.

### Bluebus

Bluebus est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 3 320 165 euros, réparti en 3 320 165 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Son siège social est situé 9, boulevard Marius et René-Gruau à Saint-Berthevin (53940). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Laval sous le numéro 501 161 798.

Bluebus détient 100% du capital de **Bluestation** qui est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français. Le montant de son capital s'élève à 1 001 000 euros divisé en 101 100 actions d'une valeur nominale de 10 euros. Son siège social est situé 23, rue du Professeur-Pauchet à Vaucresson (92420). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 795 208 552.

Les activités de Bluebus et de Bluestation sont décrites à la section 6.3.1.1.2.

### Blueboat

Blueboat est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 245 000 euros, réparti en 1 000 actions d'une valeur nominale de 245 euros chacune. Son siège social est situé à Odet à Ergué-Gabéric (29500). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 528 825 888.

Les activités de Blueboat sont décrites à la section 6.3.1.3.

### Bluetram

Bluetram est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 40 000 euros, réparti en 2 500 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune. Son siège social est situé à 31-32, quai de Dion-Bouton à Puteaux (92800). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 519 139 273.

Les activités de Bluetram sont décrites à la section 6.3.1.3.

### Bluestorage, Bluesun et BlueElec

Bluestorage est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 50 000 euros, réparti en 2 500 actions d'une valeur nominale de 20 euros chacune. Son siège social est situé à Odet à Ergué-Gabéric (29500). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 443 918 818.

Bluesun est une société par actions simplifiée de droit français, détenue à parts égales par Bluestorage et Total Énergie Développement. Le montant de son capital social s'élève à 1 010 000 euros, réparti en 101 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune. Son siège social est situé 31-32, quai de Dion-Bouton à Puteaux (92800). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 538 446 493.

BlueElec est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français, intégralement détenue par Bluestorage. Le montant de son capital social s'élève à 10 000 000 euros, réparti en 625 000 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune. Son siège social est situé 23, rue du Professeur-Pauchet à Vaucresson (92420). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 519 136 816.

Les activités de Bluestorage, BlueElec et Bluesun sont décrites à la section 6.3.2.

### IER et ses filiales

IER est une société par actions simplifiée de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 4 104 585 euros, réparti en 1 641 834 actions d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune. Son siège social est situé 3, rue Salomon-de-Rothschild à Suresnes (92150). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 622 050 318.

IER détient directement les sociétés suivantes : IER Inc. (États-Unis), IER Pte Ltd (Singapour), IER Impresoras Especializadas SA (Espagne), IER GmbH (Allemagne), Automatic Systems Belgium SA (Belgique), BluePointLondon Ltd (Royaume-Uni) et, depuis début 2015, 100% du capital d'Indestat (France).

Automatic Systems Belgium SA détient elle-même, directement ou indirectement, les sociétés suivantes : Automatic Systems SA (France), Barrières et Contrôle d'Accès (France), Automatic Systems Equipment Ltd (Royaume-Uni), Automatic Systems Española SA (Espagne), Automatic Systems America Inc. (Canada), Automatic Control Systems Inc. (États-Unis) et Suzhou Automatic Systems Entrance Control Co. Ltd (Chine).

Les activités d'IER sont décrites à la section 6.3.3.1.

### Polyconseil

Polyconseil est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français. Le montant de son capital social s'élève à 155 736 euros, réparti en 51 912 000 actions d'une valeur nominale de 0,003 euro chacune. Son siège social est situé 26, rue de Berri à Paris (75008). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 352 855 993.

Les activités de Polyconseil sont décrites à la section 6.3.3.2.

### 8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

#### 8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES, EXISTANTES OU PLANIFIÉES

##### BLUE SOLUTIONS

Blue Solutions est propriétaire de ses deux sites de production de batteries et de supercapacités, situés à Ergué-Gabéric (Finistère) et à Boucherville (Québec). Ces deux sites sont en cours de développement suite à la décision de Blue Solutions d'investir pour porter la capacité de production, actuellement de 300 MWh annuels à 1 GWh annuel d'ici à 2019.

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2014 à 170 millions d'euros (103 millions d'euros en valeur nette), contre 160 millions d'euros au 31 décembre 2013 (110 millions d'euros en valeur nette). Un récapitulatif des immobilisations corporelles de Blue Solutions et des charges afférentes (amortissements et dépréciations) figure dans les notes 6 et 22 en annexe des comptes consolidés.

De plus, les actions menées par la société afin de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, ayant trait notamment aux propriétés immobilières, usines et équipements, sont exposées dans le paragraphe suivant et au point 17.1., et les risques industriels et liés à l'environnement au point 4.2.

#### 8.2. ÉQUIPEMENTS

Blue Solutions est propriétaire de tous ses équipements au 31 décembre 2014. Les équipements dédiés à l'activité batteries sont principalement composés :

- d'équipements de fabrication et de test de films et de composants prototypes ;
- d'équipements de fabrication des différents films qui sont essentiellement constitués de lignes d'extrusion pour chacun des films : cathode, électrolyte, anode entrant dans la composition des batteries ;
- d'équipements de lignes d'assemblage automatisées pour la fabrication des éléments unitaires et de modules ainsi que d'équipements d'intégration de packs ;
- d'équipements de bancs de contrôles et de test des films, modules et packs.

Ces équipements de production de batteries sont installés aussi bien sur le site d'Ergué-Gabéric que sur le site de Boucherville. À fin 2014, les équipements installés permettaient la production de 7 100 batteries équivalent à 30 kWh par an.

Pour l'activité « supercapacités », la société est aussi propriétaire, sur le site d'Odet, des équipements de fabrication constitués de lignes d'extrusion de fabrication d'électrodes, de lignes de bobinage et d'équipements d'imprégnation et de soudure pour les éléments. En outre, la société est propriétaire des équipements nécessaires à la fabrication des modules ainsi que des moyens de contrôle et de test des éléments des modules.

#### 8.3. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

##### 8.3.1. GESTION DES RISQUES ET CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE À BLUE SOLUTIONS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Les facteurs de risques issus de l'application des réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité sont décrits au chapitre 4. « Facteurs de risques » du présent document.

##### Installations classées

Le site de production de la société, situé à Ergué-Gabéric dans le Finistère, est soumis à la réglementation environnementale relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. En droit français, les « installations classées pour la protection de l'environnement » (ou ICPE) sont des activités ou équipements, susceptibles de présenter des dangers ou inconvénients à l'encontre des intérêts protégés par l'article L. 511-1 du Code de l'environnement, notamment la commodité du voisinage, la santé, la protection de l'environnement ou encore l'utilisation rationnelle de

l'énergie. Suivant leur dangerosité vis-à-vis de ces intérêts à protéger, la mise en service d'une ICPE est soumise à une procédure de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation. Compte tenu des activités qui y sont exploitées, le site d'Ergué-Gabéric est une ICPE soumise à autorisation.

L'exploitant d'une ICPE est tenu de se conformer à la réglementation en matière d'environnement et aux prescriptions techniques qui peuvent lui être édictées par le préfet. L'évolution de cette réglementation et des prescriptions particulières applicables à un site donné peut exiger des dépenses d'investissement pour la mise en conformité, voire la modification, de certains processus de production ou l'impossibilité d'utiliser certaines techniques ou substances. Lors de la cessation des activités sur un site soumis à la réglementation relative aux ICPE, le dernier exploitant doit remettre le site en état, ce qui peut comprendre des opérations coûteuses de dépollution. Le niveau de remise en état dépend notamment de l'usage futur qui sera fait de ce site. Cette obligation perdure pendant trente ans après la notification de cessation définitive des activités de l'ICPE, période durant laquelle le préfet est susceptible d'ordonner des mesures supplémentaires de remise en état. De plus, en application de l'article L. 512-17 du Code de l'environnement, la maison-mère de l'exploitant défaillant peut, dans certaines conditions, se voir imposer tout ou partie de la charge financière de cette remise en état.

Les déchets issus des processus industriels mis en œuvre par Blue Solutions font l'objet de mesures de réduction à la source, de tri, de recyclage et d'un traitement spécifique pour des déchets dangereux. Conformément à la réglementation, Blue Solutions fait appel à des sociétés spécialisées pour le traitement des déchets.

##### Réglementation sur les piles et accumulateurs

La directive européenne n° 2006/66/CE du 6 septembre 2006 relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs (modifiée) à la fois impose une interdiction de mettre sur le marché des piles et accumulateurs contenant des substances considérées comme dangereuses et contient des règles spécifiques pour la collecte, le traitement, le recyclage et l'élimination des déchets de piles et d'accumulateurs. Elle impose un régime de « responsabilité élargie des producteurs » de piles et accumulateurs, rendant les producteurs, distributeurs ou personnes responsables de la mise sur le marché de tels produits de la fin de vie de ceux-ci.

Ces dispositions ont été transposées en droit français et figurent actuellement aux articles R. 543-124 et suivants du Code de l'environnement. La réglementation distingue les piles et accumulateurs automobiles, les piles et accumulateurs industriels et enfin les piles et accumulateurs portables. Les producteurs de piles et accumulateurs doivent s'enregistrer sur un registre tenu par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). La société est enregistrée en qualité de producteur de piles et accumulateurs industriels.

À ce titre, la société est tenue d'enlever ou faire enlever et de traiter ou faire traiter les déchets de batteries qui doivent être collectés séparément soit par les distributeurs dans le cadre de leur obligation de reprise des batteries usagées, soit par les collectivités locales responsables du ramassage des déchets. Des amendes sont prévues en cas de non-respect de ces obligations. La réglementation envisage que l'enlèvement et le traitement des déchets puissent se faire soit par un éco-organisme agréé financé par les producteurs, soit par la mise en place d'un système individuel qui doit être approuvé par les autorités. En l'occurrence, Blue Solutions est en cours de négociation avec des prestataires de services pour finaliser la mise en place d'un système d'enlèvement et de traitement des batteries usagées. Le volume des batteries industrielles relevant de la responsabilité de Blue Solutions est toutefois peu important. En effet, en ce qui concerne les batteries automobiles utilisées dans des véhicules, celles-ci relèvent de la responsabilité du constructeur automobile et non de Blue Solutions.

##### Réglementation sur les équipements électriques et électroniques et leurs déchets

Certains produits de Blue Applications (cartes électroniques dans les batteries) ainsi que des produits de Blue Solutions sont soumis aux réglementations sur les équipements électriques et électroniques et leurs déchets. Ces réglementations sont issues de la directive n° 2002/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (dite « directive RoHS I ») et de la directive n° 2002/96/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques dite

## 8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

directive « DEEE ». Leurs dispositions ont été transposées en droit français aux articles L. 541-10-2 et R. 543-172 à R. 543-206 du Code de l'environnement et sont applicables en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Des amendes sont prévues en cas de non-respect de ces obligations.

Il convient de noter que la directive ROHS a fait l'objet d'une refonte par la directive n° 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011. La directive RoHS II a remplacé la directive RoHS I à compter du 3 janvier 2013. Ses dispositions ont été transposées en droit français par le décret n° 2013-988 du 6 novembre 2013. Concernant les DEEE, la refonte de la réglementation européenne est opérée par la directive n° 2012/19/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 (DEEE II). Sa transposition en droit national est intervenue par décret n° 2014-928 du 19 août 2014.

En application de la réglementation RoHS, les fabricants d'équipements électriques et électroniques doivent bannir certaines substances dangereuses dans leurs produits, à savoir le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, les polybromobiphényles (PBB) et les polybromodiphényléthers (PBDE). La directive RoHS II prévoit un seuil de tolérance pour chacune de ces substances ainsi qu'un régime d'exemption applicables à certains équipements. Les fabricants doivent aussi établir une documentation technique et apposer un marquage sur les équipements qu'ils fabriquent.

En ce qui concerne les déchets d'équipements électriques et électroniques, la directive DEEE impose un régime de « responsabilité élargie des producteurs » du même type que celui décrit plus haut concernant les batteries et accumulateurs usagés. Les producteurs d'équipements électriques et électroniques sont donc soumis à des obligations de reprise, collecte, traitement et recyclage afin d'atteindre des objectifs chiffrés qui vont être augmentés par la directive DEEE II. Blue Solutions a mis en place à ce titre un système individuel de traitement des déchets électroniques.

### Réglementation REACH sur les substances chimiques

En tant que fabricant d'articles pouvant contenir des substances chimiques, Blue Solutions est soumis au règlement 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 dit « règlement REACH » (Registration Evaluation and Authorization of Chemicals) relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi qu'aux restrictions applicables à ces substances. En application de cette réglementation et de son statut d'importateur, Blue Solutions a pour obligation de procéder à l'enregistrement des substances chimiques qu'elle met en œuvre et d'informer ses clients sur les substances particulièrement dangereuses que la batterie pourrait contenir.

### Impact de la réglementation environnementale

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 29 septembre 2014, la directive relative à la mise en place d'un nombre minimum d'infrastructures pour les carburants de substitution. Cette directive qui doit être transposée dans chaque État membre dans un délai de deux ans les oblige à fixer des objectifs pour les bornes de recharge accessibles au public à construire d'ici à 2020. La directive impose l'usage d'une prise commune dans toute l'Union européenne. La mise en place d'un réseau comportant un nombre suffisant de point de recharge et de ravitaillement est jugée essentielle pour changer les mentalités et inciter les consommateurs à opter pour des véhicules utilisant des technologies propres.

### Réglementation environnementale applicable au site de Boucherville au Québec

Le site de production de Boucherville, situé au Québec à proximité de Montréal, dispose de plusieurs autorisations délivrées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Ces autorisations sont données en application de la réglementation environnementale applicable, notamment de la loi sur la qualité de l'environnement, codifiée au Recueil des lois et règlements du Québec au chapitre Q-2 (« LRQ, chapitre Q-2 »). Celle-ci soumet les personnes ayant l'intention d'exercer une activité ou d'utiliser un procédé industriel, « lorsqu'il est susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement », à l'obtention d'un certificat d'autorisation délivré par le ministre en charge de l'environnement.

Le site de Boucherville dispose donc de plusieurs autorisations pour ses différentes activités, comme suit :

- un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un procédé d'enduction de cathodes bifaces ;
- un certificat d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'une usine de fabrication LMP® ;
- un certificat d'autorisation pour l'augmentation de la capacité maximale de production ;
- un certificat d'autorisation pour le système de traitement des eaux.

Toutes ces autorisations avaient initialement été délivrées à Avestor, et ont fait l'objet d'une autorisation de cession, comme prévu par l'article 24 de la loi sur la qualité de l'environnement, à Bathium (devenue Blue Solutions Canada) lors du rachat des actifs d'Avestor en 2007. Elles prévoient les conditions d'exploitation de l'activité qu'elles visent, notamment les émissions et rejets, le traitement des matières dangereuses résiduelles et la détermination des risques de pollution des sols et eaux souterraines. Outre la loi sur la qualité de l'environnement, ces autorisations imposent le respect d'autres réglementations en matière d'environnement, notamment le règlement sur la qualité de l'atmosphère (« RQA »), par exemple en ce qui concerne les rejets de composés organiques volatils (« COV »), et le règlement sur les matières dangereuses (« RMD ») concernant la gestion et l'entreposage des matières dangereuses.

### 8.3.2. CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE BLUE SOLUTIONS

Blue Solutions considère que son activité a peu de conséquences négatives sur l'environnement. Au cours du processus de production de la technologie LMP®, les matériaux mis en œuvre interagissent avec l'eau contenue dans l'air et conduisent à des réactions chimiques non désirées qui peuvent être préjudiciables aux bonnes performances des batteries. C'est pourquoi le niveau d'humidité doit être contrôlé et maintenu à un niveau extrêmement bas.

L'usine d'Ergué-Gabéric récemment construite prend en considération cette contrainte en offrant une zone de production spécialement équipée de salles anhydres. Elle offre également les locaux et les équipements nécessaires aux différents tests qui doivent être menés pour caractériser les produits fabriqués.

Parmi les différentes possibilités envisageables industriellement pour produire des films ultra-minces, Blue Solutions a retenu le procédé de fabrication par extrusion, s'appuyant ainsi sur le savoir-faire maîtrisé par le Groupe Bolloré.

Cette méthode de production présente plusieurs avantages importants. Tout d'abord c'est un procédé propre qui ne nécessite pas l'utilisation de produit polluant, protégeant ainsi les opérateurs et l'environnement. La mise en œuvre maîtrisée de l'extrusion autorise une grande reproductibilité dans la qualité des films produits, ce qui, compte tenu des dimensions considérées (quelques microns) n'est pas chose aisée. Enfin, c'est une solution industrielle compétitive, puisqu'elle permet d'atteindre des rendements de production élevés.

Avec un double objectif économique et environnemental, le recyclage des produits fabriqués par Blue Solutions a été pris en compte dès leur conception. À travers un programme de recherche et développement en partie soutenu par la Communauté européenne, un procédé de recyclage a été étudié. Il devrait permettre la récupération d'une grande part du lithium métallique, de l'oxyde de vanadium et des sels de lithium.

Le processus de recyclage des batteries LMP® et des supercapacités est décrit aux sections 6.2.2.1. et 6.2.2.2. du présent document.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

### 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

#### 9.1. SITUATION FINANCIÈRE

Le chiffre d'affaires consolidé de Blue Solutions s'élève à 97,2 millions d'euros contre 47,4 millions d'euros en 2013. Cette progression s'explique essentiellement par un fort niveau d'activité réalisé avec Bluecar (2 004 batteries livrées, contre 836), porté par le développement de l'auto-partage et la commercialisation des véhicules auprès des particuliers et des entreprises. Par ailleurs les ventes réalisées dans le domaine du stationnaire avec Bluestorage (280 batteries contre 136) dans le cadre de la construction

de shelters de 180 kWh, destinés à équiper notamment les Bluezone en Afrique, ont également fortement progressé.

Au total, en tenant compte des autres applications, en particulier des batteries destinées aux Bluebus et aux Bluetram, 2 396 batteries ont été livrées par Blue Solutions au cours de l'année 2014, contre 1 056 en 2013. Le résultat financier qui s'établit à 0,5 million d'euros, contre -7,8 millions d'euros en 2013, bénéficie de l'augmentation de capital de Blue Solutions réalisée en août 2013 avant l'introduction en Bourse et d'un taux de change plus avantageux.

Le résultat net consolidé s'établit à -5,7 millions d'euros, contre -35,7 millions d'euros en 2013.

Les capitaux propres s'élèvent à 133,9 millions d'euros, pour un endettement net de 20,4 millions d'euros en légère diminution par rapport à l'année précédente (-21,9 millions d'euros) malgré un niveau d'investissement qui reste soutenu. Le ratio d'endettement net sur fonds propres est de 15 %.

#### CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS DE BLUE SOLUTIONS

(en millions d'euros)	2013	2014
Chiffre d'affaires	47,4	97,2
EBITDA	(13,2)	11,1
Amortissements et provisions	(14,8)	(17,1)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(28,0)</b>	<b>(6,0)</b>
Résultat financier	(7,8)	0,5
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	0,1	0,1
Impôts	-	(0,2)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>(35,7)</b>	<b>(5,7)</b>
dont part du Groupe	(35,7)	(5,7)

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2014
Capitaux propres	139,2	133,9
dont part du Groupe	139,2	133,9
Endettement net	21,9	20,4
Ratio endettement net/fonds propres	16 %	15 %

#### COMPTES SOCIAUX

Le résultat net social de l'exercice fait apparaître une perte de 4 745 milliers d'euros.

#### 9.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel est en amélioration, à -6,0 millions d'euros, contre -28,0 millions d'euros en 2013, en raison d'une part de la hausse des ventes de packs de batteries et d'autre part d'une diminution des coûts de revient de fabrication. L'EBITDA est positif à 11,1 millions d'euros, contre -13,2 millions d'euros en 2013.

## 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

### 10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

#### 10.1. FLUX DE TRÉSORERIE DU GROUPE

##### 10.1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le financement de Blue Solutions est entièrement assuré par le Groupe Bolloré via une convention de trésorerie à durée indéterminée, résiliable à tout moment, sous réserve du respect d'un préavis de six mois. Toutefois, la société Bolloré SA s'est engagée à maintenir cette convention de trésorerie jusqu'au 30 juin 2016.

##### 10.1.3. COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2013	2014
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles	(32 436)	14 437
Flux de trésorerie lié aux investissements	(17 202)	(11 224)
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement	205 435	231
Incidence des variations de taux de change	(156)	29
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	155 641	3 473
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	(144 561)	(11 080)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	11 080	14 553

##### Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles de Blue Solutions se sont élevés à 14,4 millions d'euros en 2014. Leur évolution est liée à celle de l'EBITDA et à la variation du besoin en fonds de roulement.

##### Flux de trésorerie liés aux investissements

Les flux de trésorerie liés aux investissements s'élevaient à -11,2 millions d'euros en 2014, et -17,2 millions d'euros en 2013. Ces variations s'expliquent notamment par les extensions des capacités de production.

##### Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de financement de 2013 intégraient principalement l'abandon de créance de 37 millions d'euros dans le cadre de la convention de trésorerie à court terme de Bolloré SA la subvention de 36 millions d'euros de Bluecar à Blue Solutions et une augmentation de capital pour 133,8 millions d'euros.

#### 10.1.2. ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE

La trésorerie nette de Blue Solutions s'établit respectivement à 14,6 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 11,1 millions d'euros au 31 décembre 2013. Elle s'est améliorée de 3,5 millions d'euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Elle est composée d'une dette en compte courant avec le Groupe Bolloré (convention de trésorerie) et de disponibilités sur les comptes bancaires.

### 10.2. SOURCES DE FINANCEMENT DE BLUE SOLUTIONS

Blue Solutions est entièrement financé par le Groupe Bolloré en convention de trésorerie. Les conditions d'emprunt appliquées sont l'EONIA moyen trimestriel, tel que publié par la Banque centrale européenne chaque jour ouvré, augmenté de 1,50%. Les conditions de placement sont l'EONIA moyen trimestriel, tel que publié par la Banque centrale européenne chaque jour ouvré, augmenté de 0,75%.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie nette de Blue Solutions s'élevait à 14,6 millions d'euros.

La société Bolloré SA s'est engagée à maintenir cette source de financement jusqu'au 30 juin 2016.

### 10.3. ENGAGEMENT HORS-BILAN

Au 31 décembre 2014, les principaux engagements hors bilan de Blue Solutions se résumaient comme suit :

- aux engagements donnés au titre des activités opérationnelles, notamment les engagements fermes d'investissement pour les augmentations des capacités des usines en Bretagne et au Canada ;
- aux engagements reçus liés aux activités opérationnelles, constitués de cautions accordées par les fournisseurs ayant reçu des acomptes sur commandes.

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan significatifs de Blue Solutions au 31 décembre 2014.

(en milliers d'euros)	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Engagements fermes d'investissements	1 919	2 752	0	4 671
<b>TOTAL</b>	<b>1 919</b>	<b>2 752</b>	<b>0</b>	<b>4 671</b>

Ces engagements concernent les contrats sur les constructions des usines en Bretagne.

(en milliers d'euros)	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Engagements reçus au titre des activités opérationnelles	779	0	0	779
<b>TOTAL</b>	<b>779</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>779</b>



## 11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

### 10.4. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Voir section 10.3 « Engagements hors-bilan » du présent document de référence.

### 10.5. RESTRICTION À L'UTILISATION DE CAPITAUX

Blue Solutions n'a pas recours à des emprunts bancaires. Son endettement n'est donc soumis à aucun ratio financier.

## 11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

### 11.1. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

#### 11.1.1. LES ÉQUIPES DE R&D

La recherche et le développement (R&D), à l'origine des innovations de Blue Solutions, sont essentielles pour le développement de nouveaux produits ainsi que l'amélioration des technologies existantes. D'importants moyens sont déployés pour assurer le bon fonctionnement et l'efficacité de l'équipe de R&D.

Les équipes de R&D de Blue Solutions comptent environ 100 salariés, ingénieurs, chercheurs et techniciens spécialisés en électronique, électrochimie, conception mécanique, thermique, simulation numérique, process et technologies de fabrication. Basées en Bretagne et au Québec, elles travaillent également en collaboration avec les ressources R&D de Blue Applications et du reste du Groupe Bolloré.

Blue Solutions travaille également avec d'autres équipes scientifiques, notamment celles du CNRS et d'écoles d'ingénieurs, par le biais de conventions de collaboration avec leurs laboratoires de recherche, ainsi que de stages ou thèses dans le cadre de Cifre (conventions industrielles de formation pour la recherche) par des étudiants.

Enfin, les activités de R&D sont menées avec des clients et des fournisseurs, parfois de manière conjointe avec une équipe de chercheurs universitaires ou dans le cadre d'un projet de recherche subventionné par des autorités publiques. Ces activités visent à optimiser l'intégration des produits ou à mettre en commun des recherches compte tenu de la complémentarité du savoir-faire des différents participants. À titre d'exemple, ces activités portent essentiellement sur des matériaux électrochimiques destinés à abaisser la température de fonctionnement des batteries LMP® ou sur des électrolytes permettant d'améliorer les performances de la batterie LMP®. En 2012 et 2013, les dépenses nettes de Blue Solutions pour la R&D se sont élevées respectivement à 69,2 millions d'euros et 37,0 millions d'euros. Ces dépenses ont diminué en 2014 à 24,8 millions d'euros et devraient se stabiliser sur les années à venir. Cette baisse apparente d'investissements en R&D traduit le fait que l'industrialisation de la batterie s'est développée et qu'une part importante des dépenses est maintenant affectée à la ligne de production.

#### Blue Solutions

(en millions d'euros)	2014	2013	2012	2011
Blue Solutions (ex-Batscap et Bathium)	24,8	37,0	69,2	33,4

Pour Blue Applications, les dépenses de R&D sont les suivantes :

#### Blue Applications

(en millions d'euros)	2014	2013	2012	2011
Bluecar	37,8	15,3	48,9	0,2
Bluestorage	17,2	5,1		
Bluetram	2,5	1,6		
Blueboat	1,0	0,4		
IER (hors Automatic Systems)	10,2	5,4	5,1	6,7
Polyconseil	8,8	7,2	0,3	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>77,5</b>	<b>35,0</b>	<b>54,3</b>	<b>8,0</b>

Et sur le total des deux périmètres :

<b>TOTAL PÉRIMÈTRES 1 ET 2</b>	<b>102,3</b>	<b>72,0</b>	<b>123,5</b>	<b>41,4</b>
--------------------------------	--------------	-------------	--------------	-------------

#### 11.1.2. LES TECHNOLOGIES CLÉS

Les batteries LMP® sont une technologie clé pour Blue Solutions.

À ce jour, Blue Solutions estime être le seul acteur à avoir protégé ses technologies clés dès le début de ses études de R&D sur la technologie LMP® par le dépôt de brevets correspondants. Ceux-ci couvrent l'ensemble des produits et procédés mis en œuvre pour la réalisation des batteries. Les batteries de Blue Solutions sont utilisées dans l'ensemble des activités du périmètre Blue Applications : voitures, bus, équipements stationnaires... Les supercapacités sont l'autre élément fondamental des technologies développées par Blue Solutions. Les supercapacités sont directement utilisables dans les Bluetram.

Concernant l'auto-partage, Bluecarsharing dispose d'un savoir-faire exclusif sur le système informatique et les moyens techniques permettant de réaliser de la trace directe à grande échelle pilotée en temps réel. Ce savoir-faire est protégé par 29 familles de brevets dont les extensions à l'étranger sont en cours au plan international. Ces pays sont choisis en fonction du domaine d'activité et de l'évolution de la concurrence et des marchés potentiels dans le domaine de l'auto-partage. Compte tenu de la nature de ce marché, les extensions seront entreprises très largement, et au minimum dans les pays de l'Union européenne, au Canada, aux États-Unis et dans certains pays d'Asie dans lesquels Blue Applications souhaite devenir opérateur d'auto-partage. D'autres demandes de brevets sont en cours d'instruction pour protéger de nouveaux développements et améliorations du système d'auto-partage.

### 11.2. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

#### 11.2.1. IMPORTANCE DES BREVETS ET AUTRES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POUR BLUE SOLUTIONS

La propriété industrielle de Blue Solutions comporte un important savoir-faire protégé par un portefeuille de brevets et de marques. Celui-ci comporte :

#### Concernant Blue Solutions

	Brevets déposés en 2014		Portefeuille total en vigueur (tous pays)
	Total	Dont France	
Blue Solutions	30	7	570
Blue Solutions Canada	9	2	523
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>9</b>	<b>1 093</b>

## 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Les pays concernés par les dépôts sont généralement les suivants : Europe (avec validation au moins en France, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Allemagne et éventuellement Suisse, Suède, Finlande, Pays-Bas, Pologne et Lettonie), États-Unis, Canada, Chine, Japon, Corée et, pour certains brevets, la Fédération de Russie, Israël, l'Inde et l'Ukraine. Ces pays sont choisis en fonction du domaine d'activité et de l'évolution de la concurrence et des marchés potentiels.

Le portefeuille de brevets et demandes de brevets de Blue Solutions s'est accru de 6,5% entre 2013 et 2014.

### Concernant Blue Applications

	Brevets déposés en 2014		Portefeuille total en vigueur (tous pays)
	Total	Dont France	
IER	5	4	84
Bluecarsharing	11	1	66
Bluecar	1	1	1
Bluetram	2	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>153</b>

Et sur le total des deux périmètres :

TOTAL PÉRIMÈTRES 1 ET 2	58	17	1246
-------------------------	----	----	------

### 11.2.2. PARTAGE DE DROITS ET LICENCES

Blue Solutions a développé ses propres technologies protégées par le dépôt de demandes de brevets et son propre savoir-faire autant que possible grâce au travail de ses équipes de R&D et afin de minimiser les risques de dépendances vis-à-vis des brevets détenus par des tiers.

Toutefois, certains droits de propriété intellectuelle utilisés par Blue Solutions ont été développés en commun avec d'autres auteurs, notamment des universités ou des centres de recherche. Dans chacun de ces cas, les droits de Blue Solutions sont réglés par un contrat qui concède une licence exclusive d'exploitation à Blue Solutions dans son secteur d'activité, défini de manière large.

### 11.2.3. MARQUES

Environ 300 marques sont détenues ou utilisées par Blue Solutions et Blue Applications dans les proportions suivantes selon les sociétés :

Blue Solutions	20
Blue Solutions Canada	19
IER	90
Automatic Systems	53
Autolib'	5
Polyconseil	1
Bluecar	88
Bluecarsharing	29
Blueboat	2
Bluebus	8
Bluecub	2
Bluely	2
Bluestorage	3
Bluesun	1

Les chiffres ci-avant comprennent soit des marques déposées par la société citée, soit des marques déposées par Bolloré avant la création de la société en question et qui sont en cours de cession à la société citée à leur coût de constitution ou, s'agissant des marques à radical « Blue », données en licence exclusive à la société concernée.

Tout comme les brevets, les marques font l'objet d'importantes études de disponibilité avant leur dépôt. La politique du Groupe est de sécuriser les marques dès que possible lorsque leur besoin est identifié en amont.

Blue Solutions réalise également une veille permanente des marques déposées par des tiers et comportant le radical « Blue », de façon à faire opposition chaque fois que nécessaire à leur délivrance pour permettre l'exploitation sereine de ses propres marques.

### 11.2.4. DESSINS ET MODÈLES

Blue Solutions et les sociétés de Blue Applications protègent par dessins et modèles les aspects esthétiques des objets qu'elles développent.

Il en est ainsi par exemple des différentes bornes réalisées par IER et utilisées dans l'auto-partage, et des différents modèles des véhicules Bluecar® (Bluecar®, Blueutility et Bluesummer), des Bluebus (6 mètres et 12 mètres) et des Bluetram.

## 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Les perspectives d'avenir et les objectifs de Blue Solutions et de Blue Applications, tels que présentés ci-après, ne constituent pas des données prévisionnelles résultant d'un processus budgétaire, mais de simples objectifs résultant des choix stratégiques exposés à la section 6.4. « Stratégie », du plan de développement de Blue Solutions et d'études sectorielles portant sur l'industrie dans laquelle Blue Solutions évolue.

Ces perspectives d'avenir et ces objectifs sont fondés sur des données et des hypothèses considérées, à la date du présent document de référence, comme raisonnables par la Direction de Blue Solutions. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées, notamment, à l'environnement réglementaire, économique, financier, concurrentiel, comptable ou fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont Blue Solutions n'aurait pas connaissance à la date du présent document de référence. En outre, la survenance de certains risques décrits au chapitre 4. « Facteurs de risques » pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives de Blue Solutions et sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La réalisation des objectifs suppose également le succès de la stratégie de Blue Solutions présentée à la section 6.4. « Stratégie » du présent document de référence, qui elle-même peut être affectée par la survenance de ces mêmes risques. Blue Solutions ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des perspectives et objectifs décrits dans le présent document de référence.

### 12.1. PERSPECTIVES D'AVENIR ET OBJECTIFS

Blue Solutions considère que les marchés sur lesquels il est présent offrent d'importantes perspectives de croissance et ambitionne, par la mise en œuvre de la stratégie présentée à la section 6.4. « Stratégie » du présent document de référence, de devenir un acteur mondial de premier plan dans les solutions de gestion de l'énergie. Blue Solutions anticipe néanmoins des pertes supplémentaires et des dépenses importantes dans un avenir proche dans la mesure où son activité et ses capacités de production demeurent en phase de développement.

Il ambitionne de devenir un opérateur majeur sur les marchés de la mobilité et du stationnaire en proposant au travers de Blue Applications des services qui lui assureront des revenus récurrents. Blue Applications restera à ce titre le premier client de Blue Solutions.

Les données présentées ci-dessous ont été établies principalement sur la base du contrat d'approvisionnement entre Blue Solutions et Bluecar, notamment sur la base d'un prix pour les batteries (équivalent 30 kWh) destinées aux applications mobiles de 38 000 euros HT, étant précisé que ce prix pourra être ajusté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, selon une formule de prix dégressif, prédéterminée dans le contrat, hors exercice des options d'achat, afin de tenir compte de la croissance prévue des volumes et des améliorations obtenues. Pour plus de détails sur ce contrat d'approvisionnement, voir section 22.1.3.3. « Contrats de commercialisation » du présent document.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Les données présentées ci-dessous reposent également sur l'hypothèse d'une baisse du coût de revient unitaire des batteries équivalent 30 kWh pour les années à venir, notamment en raison de l'augmentation des volumes.

### 12.1.1. OBJECTIFS DE BLUE SOLUTIONS

#### Objectifs 2017

À l'horizon 2017, Blue Solutions a pour objectif de produire entre 5 000 et 6 000 batteries par an pour un chiffre d'affaires d'environ 200 millions d'euros, ce qui devrait permettre de dégager un EBITDA autour de 50 millions d'euros.

Pour la période 2014-2017, Blue Solutions considère que ses dépenses d'investissement devraient s'élever à environ 200 millions d'euros, incluant les dépenses d'investissement pour les extensions de capacités de ses usines.

### 12.1.2. OBJECTIFS DE BLUE APPLICATIONS

#### Objectifs 2017

À l'horizon 2017, Blue Applications a pour objectif d'opérer sept projets d'auto-partage (incluant Autolib', Bluely, Bluecub et Indianapolis).

Le Groupe Bolloré a pour objectif que Blue Applications atteigne un chiffre d'affaires supérieur à 400 millions d'euros en 2017, avec un EBITDA qui restera négatif de l'ordre de -50 à -100 millions d'euros.

## 13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES

Blue Solutions ne présente pas de prévision ou d'estimation de bénéfices.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

### 14.1. INFORMATION SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

#### 14.1.1. INFORMATIONS STATUAIRES ET MODE DE DIRECTION

Le Conseil d'administration du 30 août 2013 a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, en désignant en qualité de Président du Conseil d'administration Vincent Bolloré pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conformément à la loi, le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale ; il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil du 30 août 2013 a nommé Gilles Alix en qualité de Directeur général pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Les délégations de pouvoir consenties par ses prédécesseurs subsistent sauf décision contraire du Directeur général.

Le Conseil d'administration du 30 août 2013 a nommé Didier Marginèdes en qualité de Vice-Président, pour la durée de son mandat d'administrateur en cours, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### 14.1.2. COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

À la date du présent document, le Conseil est composé de huit membres, étant précisé que Gilles Alix est Directeur général, non-administrateur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1-I alinéa 2, Blue Solutions, la société filiale de Bolloré, elle-même soumise à l'obligation de représentation des salariés au Conseil d'administration, n'est pas soumise au dispositif de participation obligatoire de représentants des salariés avec voix délibérative au Conseil institué par la loi 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice. L'ensemble des mandats cités sont toujours en cours à l'exception de ceux pour lesquels une précision est indiquée.

#### GILLES ALIX, Directeur général

Né le 1<sup>er</sup> octobre 1958

Nationalité française

Date d'entrée en fonction : 30 août 2013

Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2015

Nombre d'actions de la société détenues : 571

Adresse professionnelle

Tour Bolloré

31-32, quai de Dion-Bouton

92811 Puteaux Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Lyon (1981).

Expert-comptable (1987).

Directeur général du Groupe Bolloré.

Directeur général de Blue Solutions depuis le 30 août 2013.

#### Mandats exercés en 2014

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Directeur général de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
- Directeur général de BlueElec (SAS) ;
- Directeur général de Bolloré Transport Logistics (SAS) ;
- Président-directeur général de Société Bordelaise Africaine ;
- Président de Bluesun, Bluecub, Bluely, Société Autolib' et Bluealliance (SAS) (ex-Financière de l'Argol) ;
- Administrateur de Bluebus (ex-Gruau Microbus), Compagnie des Tramways de Rouen, Société Bordelaise Africaine et Whaller ;
- Administrateur de Bolloré Africa Logistics ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils d'administration de Bolloré Énergie, Financière de Cézembre, MP 42, Société Française Donges-Metz ;
- Représentant permanent de MP 42 au Conseil de Socotab ;
- Représentant permanent de Financière de Sainte-Marine au Conseil d'Havas<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Sofiprom au Conseil de Kerné Finance ;
- Membre du Conseil exécutif de la société Havas Media Africa (SAS) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol
- Administrateur de la société Havas Media France (SA) ;
- Représentant permanent de la société Bolloré au Conseil d'administration de la société W&Cie (SA).

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Fred & Farid Group (SAS) ;
- Administrateur d'Isodev ;
- Membre du Comité stratégique de CD Africa.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président du Conseil d'administration d'Automatic Systems, African Investment Company, Participaciones y gestion financiera SA et Pargefi Helios Iberica Luxembourg SA ;
- Administrateur d'Automatic Systems, Camrail, Bolloré Africa Logistics Gabon (ex-SDV Gabon), Blue Solutions Canada (ex-Bathium Canada Inc.), Empresa de Manutención y Consignación Marítima SA, International de

(1) Société cotée.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Desarrollo Portuarios SA, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Portuaria SA, Participaciones e Inversiones Portuarias SA, Participaciones Ibero Internacionales SA, PDI, Progosa Investment SA, PTR Finances SA, Sorebol SA, SNO Investments Ltd, Pargefi Helios Iberica Luxembourg et Sorebol UK Ltd ;

- Représentant permanent de Socopao SA au Conseil d'administration de Douala International Terminal ; de Société de Participations Africaines au Conseil d'administration de Bolloré Africa Logistics Sénégal ; de Société d'Exploitation Portuaire Africaine au Conseil d'administration de Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo) ; de SDV Mining Antrak Africa au Conseil de Bolloré Africa Logistics Cameroun ;
- Managing Director de JSA Holding BV.

— *Autres fonctions et mandats*  
Néant.

### Mandats exercés en 2013

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Directeur général de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
- Directeur général de BlueElec (SAS) ;
- Président-directeur général de Société Bordelaise Africaine ;
- Président de Bluesun, Bluecub, Bluely, IER et Société Autolib' (SAS) ;
- Administrateur de Bluebus (ex-Gruau Microbus), Compagnie des Tramways de Rouen, Société Bordelaise Africaine et Whaller ;
- Membre du Comité de direction de Bolloré Telecom (SAS) ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils d'administration de Bolloré Énergie, Financière Moncey<sup>(1)</sup>, Financière de Cézembre, MP 42 et Société Française Donges-Metz ;
- Représentant permanent de MP 42 au Conseil de Socotab ;
- Membre du Conseil exécutif de la société Havas Media Africa (SAS) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
- Administrateur de la société Havas Media France (SA) ;
- Représentant permanent de la société Bolloré au Conseil d'administration de la société W&Cie (SA).

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur d'Euro Media Group ;
- Administrateur de Fred & Farid Group (SAS) ;
- Administrateur d'Isodev.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration d'Automatic Systems, African Investment Company, Participaciones y gestion financiera SA et Pargefi Helios Iberica Luxembourg SA ;
- Administrateur d'Automatic Systems, Camrail, Bolloré Africa Logistics Gabon (ex-SDV Gabon), Blue Solutions Canada (ex-Bathium Canada Inc.), Empresa de Manutención y Consignación Marítima SA, International de Desarrollo Portuarios SA, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Portuaria SA, Participaciones e Inversiones Portuarias SA, Participaciones Ibero Internacionales SA, PDI, Progosa Investment, PTR Finances SA, Sorebol SA, SNO Investments Ltd et Pargefi Helios Iberica Luxembourg ;
- Représentant permanent de Société Bordelaise Africaine au Conseil d'administration de Forestière Équatoriale<sup>(1)</sup> ; de Socopao SA au Conseil d'administration de Douala International Terminal ; de Société de Participations Africaines aux Conseils d'administration d'Abidjan Terminal (ex-SETV), Bolloré Africa Logistics Sénégal et Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire ; de Société d'Exploitation Portuaire Africaine au Conseil d'administration de Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo) ; de SDV Mining Antrak Africa au Conseil de Bolloré Africa Logistics Cameroun ;
- Managing Director de JSA Holding BV.

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Bolera Minera.

### Mandats exercés en 2012

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président de IER et Société Autolib' (SAS) ;
- Administrateur de Gruau Microbus ;
- Membre du Comité de direction de Bolloré Telecom (SAS) ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré ;

- Représentant permanent de Bolloré<sup>(1)</sup> aux Conseils d'administration de Bolloré Énergie, Financière Moncey<sup>(1)</sup>, Financière de Cézembre, MP 42 et Société Française Donges-Metz ;
- Représentant permanent de MP 42 au Conseil de Socotab ;
- Membre du Conseil exécutif de la société Havas Media Africa (SAS) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
- Président de la société Havas Digital Media (SAS) ;
- Administrateur de la société Havas Media France (SA) ;
- Représentant permanent de la société Bolloré au Conseil d'administration de la société W&Cie (SA).

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur d'Euro Media Group ;
- Administrateur de Fred & Farid Paris (SAS) et Fred & Farid Group (SAS) ;
- Administrateur d'Isodev.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration d'Automatic Systems, African Investment Company, Participaciones y gestion financiera SA et Pargefi Helios Iberica Luxembourg SA ;
- Administrateur d'Automatic Systems, Camrail, Bolloré Africa Logistics Gabon (ex-SDV Gabon), Bathium Canada Inc., Empresa de Manutención y Consignación Marítima SA, International de Desarrollo Portuarios SA, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Portuaria SA, Participaciones e Inversiones Portuarias SA, Participaciones Ibero Internacionales SA, PDI, Progosa Investment, PTR Finances SA, Sorebol SA, SNO Investments Ltd et Pargefi Helios Iberica Luxembourg ;
- Représentant permanent de Société Bordelaise Africaine au Conseil d'administration de Forestière Équatoriale<sup>(1)</sup> ; de Socopao SA au Conseil d'administration de Douala International Terminal ; de Société de Participations Africaines aux Conseils d'administration d'Abidjan Terminal (ex-SETV), Bolloré Africa Logistics Sénégal et Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire ; de Société d'Exploitation Portuaire Africaine au Conseil d'administration de Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo) ; de SDV Mining Antrak Africa au Conseil de Bolloré Africa Logistics Cameroun ;
- Managing Director de JSA Holding BV.

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Bolera Minera.

### Mandats exercés en 2011

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président de IER, Saga et Société Autolib' (SAS) ;
- Administrateur de Gruau Microbus ;
- Membre du Comité de direction de Bolloré Telecom (SAS) ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré ;
- Représentant permanent de Bolloré<sup>(1)</sup> aux Conseils d'administration de Financière Moncey<sup>(1)</sup>, Financière de Cézembre, MP 42 et Société Française Donges-Metz ;
- Représentant permanent de MP 42 au Conseil de Socotab.

— *Autres fonctions et mandats*

- Président de la société Havas Digital Media (SAS) ;
- Administrateur de la société Havas Media France (SA) ;
- Administrateur d'Euro Media Group ;
- Administrateur de Fred & Farid Paris (SAS) et Fred & Farid Group (SAS) ;
- Membre du Conseil exécutif de la société Havas Media Africa (SAS) ;
- Représentant permanent de la société Bolloré au Conseil d'administration de la société W&Cie (SA).

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration d'African Investment Company, Participaciones y gestion financiera SA et Pargefi Helios Iberica Luxembourg SA ;
- Administrateur de Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire, Camrail, SDV Gabon, Bathium Canada Inc., Empresa de Manutención y Consignación Marítima SA, International de Desarrollo Portuarios SA, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Portuaria SA, Participaciones e Inversiones Portuarias SA, Participaciones Ibero Internacionales SA, PDI, Progosa Investment, PTR Finances SA, SDV Gabon, Sorebol SA, SNO Investments Ltd et Pargefi Helios Iberica Luxembourg ;
- Représentant permanent de Saga au Conseil d'administration de la Société d'Exploitation du Terminal de Vridi ; de Société Bordelaise

(1) Société cotée.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Africaine au Conseil d'administration de Forestière Équatoriale<sup>(1)</sup> ; de Socopao SA au Conseil d'administration de Douala International Terminal, de Société de Participations Africaines aux Conseils d'administration de Bolloré Africa Logistics Sénégal et Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire ; de Société d'Exploitation Portuaire Africaine au Conseil d'administration de SDV Congo ; de SDV Mining Antrak Africa au Conseil de Bolloré Africa Logistics Cameroun ;

- Managing Director de JSA Holding BV.

— *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Bolera Minera.

### Mandats exercés en 2010

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration de Gruau Microbus ;
- Président de Saga (SAS) ;
- Président du Conseil de surveillance de CSA TMO Holding ;
- Administrateur de Gruau Microbus ;
- Membre du Conseil de surveillance de CSA TMO Holding ;
- Membre du Comité de direction de Bolloré Telecom (SAS) ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré ;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils d'administration de Financière Moncey, MP 42, Société Française Donges-Metz.

— *Autres fonctions et mandats*

- Président de Havas Digital Media (SAS) ;
- Directeur général de Véhicules Électriques Pininfarina-Bolloré ;
- Administrateur de Véhicules Électriques Pininfarina-Bolloré, Havas Media France, Fred & Farid (SAS), WetCie (SA) ;
- Membre du Comité de surveillance de Euro Media Group et @Just ;
- Membre du Conseil exécutif de Havas Media Africa.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration d'African Investment Company et Participaciones y gestion financiera SA ;
- Administrateur de Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire, Camrail, SDV Gabon, Bathium Canada Inc., Empresa de Manutención y Consignación Maritima SA, International de Desarrollo Portuarios SA, Movimientos Portuarios Internacionales SA, Operativa Internacional Portuaria SA, Participaciones e Inversiones Portuarias SA, Participaciones Ibero Internacionales SA, PDI, Progosa Investment, PTR Finances SA, Sorebol SA, SNO Investments Ltd ;
- Représentant permanent de Saga au Conseil d'administration de Société d'Exploitation du Terminal de Vridi ; de la Société Bordelaise Africaine au Conseil d'administration de Forestière Équatoriale ; de Participaciones y gestion financiera SA au Conseil d'administration de Progosa Investment SA ; de Socopao SA au Conseil d'administration de Douala International Terminal ; de Société de Participations Africaines au Conseil d'administration de Bolloré Africa Logistics Sénégal ; de Société d'Exploitation Portuaire Africaine au Conseil d'administration de SDV Congo ; de SDV Mining Antrak Africa au Conseil de Bolloré Africa Logistics Cameroun.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

### VINCENT BOLLORÉ, Président du Conseil d'administration

Né le 1<sup>er</sup> avril 1952

Nationalité française

Date d'entrée en fonction : 30 août 2013

Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2015

Nombre d'actions de la société détenues : 500

Adresse professionnelle

Tour Bolloré  
31-32, quai de Dion-Bouton  
92811 Puteaux Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion

Industriel, Président du Groupe Bolloré depuis 1981.

### Mandats exercés en 2014

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président-directeur général de Bolloré<sup>(1)</sup> et Bolloré Participations ;
- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup> et Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
- Président de Somabol ;
- Directeur général d'Omnium Bolloré et Financière V ;
- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup> (ex-Batscap), Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière Moncey<sup>(1)</sup>, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V et Omnium Bolloré ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup>.

— *Autres fonctions et mandats*

- Président et membre du Conseil de surveillance de Vivendi<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Fred & Farid Group ;
- Membre du Conseil de surveillance du groupe Canal+.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président de Nord-Sumatra Investissements et Financière du Champ de Mars ;
- Administrateur de BB Groupe et Plantations des Terres Rouges ;
- Administrateur délégué de Nord-Sumatra Investissements et Financière du Champ de Mars ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil d'administration de Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo).

— *Autres fonctions et mandats*

- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand-Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup> et Bereby Finances ;
- Administrateur de Centrages, Socfinaf<sup>(1)</sup> (ex-Intercultures), Liberian Agricultural Company (LAC), Plantations Nord-Sumatra Ltd, Socfin<sup>(1)</sup> (ex-Socfinal), Socfinasia<sup>(1)</sup>, Socfindo et Socfin KCD ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bereby Finances, Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)<sup>(1)</sup>, Société des Caoutchoucs de Grand-Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup>, Brabant et SAFA Cameroun<sup>(1)</sup>.

### Mandats exercés en 2013

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président-directeur général de Bolloré<sup>(1)</sup> et Bolloré Participations ;
- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup> et Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
- Président de Somabol ;
- Directeur général d'Omnium Bolloré et Financière V ;
- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup> (ex-Batscap), Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière Moncey<sup>(1)</sup>, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V et Omnium Bolloré ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) et Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup>.

— *Autres fonctions et mandats*

- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Vivendi<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Fred & Farid Group.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président de Nord-Sumatra Investissements et Financière du Champ de Mars ;
- Administrateur de BB Groupe et Plantations des Terres Rouges ;
- Administrateur délégué de Nord-Sumatra Investissements et Financière du Champ de Mars ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de SAFA Cameroun<sup>(1)</sup> et Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo).

(1) Société cotée.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

### — *Autres fonctions et mandats*

- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand-Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup> et Bereby Finances ;
- Administrateur de Centrages, Socfinaf<sup>(1)</sup> (ex-Intercultures), Liberian Agricultural Company (LAC), Plantations Nord-Sumatra Ltd, Socfin<sup>(1)</sup> (ex-Socfinal), Socfinasia<sup>(1)</sup>, Socfinco, Socfindo et Socfin KCD ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bereby Finances, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)<sup>(1)</sup> et Société des Caoutchoucs de Grand-Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup> ;
- Cogérant de Brabanta.

### Mandats exercés en 2012

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

##### — *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président-directeur général de Bolloré<sup>(1)</sup> et Bolloré Participations ;
- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup> et Havas<sup>(1)</sup> ;
- Président de Somabol ;
- Directeur général d'Omnium Bolloré et Financière V ;
- Administrateur de Batscap, Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Matin Plus, Financière Moncey<sup>(1)</sup>, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Havas<sup>(1)</sup>, Havas Media France, Financière V et Omnium Bolloré ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup>, Société Bordelaise Africaine et Compagnie des Tramways de Rouen ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup>.

##### — *Autres fonctions et mandats*

- Membre du Conseil de surveillance de Vivendi<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Fred & Farid Paris ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Fred & Farid Group.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

##### — *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président de Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Nord-Sumatra Investissements et Financière du Champ de Mars ;
- Administrateur de BB Groupe, Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Plantations des Terres Rouges<sup>(1)</sup>, Bolloré Africa Logistics Gabon (ex-SDV Gabon) et Bolloré Africa Logistics Sénégal (ex-SDV Sénégal) ;
- Administrateur délégué de Nord-Sumatra Investissements et Financière du Champ de Mars ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bolloré Africa Logistics Cameroun (ex-Saga Cameroun), SAFA Cameroun<sup>(1)</sup> et Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo).

##### — *Autres fonctions et mandats*

- Vice-Président de Generali<sup>(1)</sup>, Société des Caoutchoucs de Grand-Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup> et Bereby Finances ;
- Administrateur de Centrages, Socfinaf<sup>(1)</sup> (ex-Intercultures), Liberian Agricultural Company (LAC), Plantations Nord-Sumatra Ltd, Socfin<sup>(1)</sup> (ex-Socfinal), Socfinasia<sup>(1)</sup>, Socfinco, Socfindo, Socfin KCD et Generali<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bereby Finances, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)<sup>(1)</sup> et Société des Caoutchoucs de Grand-Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup> ;
- Cogérant de Brabanta.

### Mandats exercés en 2011

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

##### — *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président-directeur général de Bolloré<sup>(1)</sup> et Bolloré Participations ;
- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup> ;
- Directeur général d'Omnium Bolloré, Financière V et Sofibol ;
- Administrateur de Batscap, Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Direct 8, Matin Plus, Direct Soir, Financière Moncey<sup>(1)</sup>, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V, Omnium Bolloré et Sofibol ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Industrielle et

Financière de l'Artois<sup>(1)</sup>, Société Bordelaise Africaine et Compagnie des Tramways de Rouen ;

- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'administration de Bolloré Média ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup>.

##### — *Autres fonctions et mandats*

- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) d'Havas<sup>(1)</sup> ;
- Administrateur d'Havas<sup>(1)</sup>, Havas Media France et Natixis<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Fred & Farid Paris ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Fred & Farid Group.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

##### — *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président de Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Nord-Sumatra Investissements et Financière du Champ de Mars ;
- Administrateur de BB Groupe, Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Plantations des Terres Rouges<sup>(1)</sup>, SDV Gabon et Bolloré Africa Logistics Sénégal (ex-SDV Sénégal) ;
- Administrateur délégué de Nord-Sumatra Investissements et Financière du Champ de Mars ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bolloré Africa Logistics Cameroun (ex-Saga Cameroun), SAFA Cameroun<sup>(1)</sup> et SDV Congo.

##### — *Autres fonctions et mandats*

- Vice-Président de Generali<sup>(1)</sup>, Société des Caoutchoucs de Grand-Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup> et Bereby Finances ;
- Administrateur de Centrages, Socfinaf<sup>(1)</sup> (ex-Intercultures), Liberian Agricultural Company (LAC), Mediobanca<sup>(1)</sup>, Plantations Nord-Sumatra Ltd, Socfin<sup>(1)</sup> (ex-Socfinal), Socfinasia<sup>(1)</sup>, Socfinco, Socfindo, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Socfin KCD et Generali<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bereby Finances, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)<sup>(1)</sup> et Société des Caoutchoucs de Grand-Bereby (SOGB)<sup>(1)</sup> ;
- Cogérant de Brabanta.

### Mandats exercés en 2010

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

##### — *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président-directeur général de Bolloré et Bolloré Participations ;
- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) de Financière de l'Odet ;
- Président de VEPB ;
- Directeur général d'Omnium Bolloré, Financière V et Sofibol ;
- Administrateur de Batscap, Bolloré, Bolloré Participations, Direct 8, Matin Plus, Direct Soir, Financière Moncey, Financière de l'Odet, Financière V, Omnium Bolloré, Sofibol et VEPB ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Société Bordelaise Africaine et Compagnie des Tramways de Rouen ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'administration de Bolloré Média ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge.

##### — *Autres fonctions et mandats*

- Président du Conseil d'administration (direction dissociée) d'Havas ;
- Administrateur d'Havas, Havas Media France et Natixis ;
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Fred & Farid.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

##### — *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président de Champ de Mars Investissement, Financière Nord-Sumatra, Nord-Sumatra Investissements et Financière du Champ de Mars ;
- Administrateur de BB Groupe, Champ de Mars Investissement, Financière Nord-Sumatra, Plantations des Terres Rouges, SDV Gabon et Bolloré Africa Logistics Sénégal (ex-SDV Sénégal) ;
- Administrateur délégué de Nord-Sumatra Investissements et Financière du Champ de Mars ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bolloré Africa Logistics Cameroun (ex-Saga Cameroun), SAFA Cameroun et SDV Congo.

(1) Société cotée.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

### — Autres fonctions et mandats

- Vice-Président de Generali, Société des Caoutchoucs de Grand-Bereby (SOGB) et Bereby Finances ;
- Administrateur de Centrages, Intercultures, Liberian Agricultural Company (LAC), Mediobanca, Plantations Nord-Sumatra Ltd, Socfinal, Socfinasia, Socfinco, Socfindo, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Socfin KCD et Generali ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'administration de Bereby Finances, Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraie (Socapalm) et Société des Caoutchoucs de Grand-Bereby (SOGB) ;
- Cogérant de Brabanta.

### **DIDIER MARGINÈDES, Vice-Président**

Né le 30 septembre 1954

Nationalité française

Date d'entrée en fonction : 30 août 2013

Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2014 (à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015)

Nombre d'actions de la société détenues : 70

Adresse professionnelle

Tour Bolloré  
31-32, quai de Dion-Bouton  
92811 Puteaux Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion

Diplômé de l'École supérieure d'électricité.

Master of Sciences de l'Université de Berkeley (USA).

Executive MBA de l'INSEAD.

Directeur recherche et développement des activités de solutions de stockage d'énergie embarquées et stationnaires.

Vice-Président de Blue Solutions depuis le 30 août 2013.

### Mandats exercés en 2014

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
- Président de Bluecarsharing (ex-IER Systems) ;
- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bluebus (ex-Gruau Microbus) et Cirtem.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions Canada (ex-Bathium Canada Inc.).

— Autres fonctions et mandats

Néant.

### Mandats exercés en 2013

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président de Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
- Président de Bluecarsharing (ex-IER Systems) ;
- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bluebus (ex-Gruau Microbus) et Cirtem.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions Canada (ex-Bathium Canada Inc.).

— Autres fonctions et mandats

Néant.

### Mandats exercés en 2012

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président d'IER Systems ;
- Administrateur de Gruau Microbus et Cirtem.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Bathium Canada Inc.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

### Mandats exercés en 2011

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président d'IER Systems ;
- Président du Conseil d'administration de Gruau Microbus ;
- Administrateur de Gruau Microbus et Cirtem.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Bathium Canada Inc.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

### Mandats exercés en 2010

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Gruau Microbus et Cirtem.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Bathium Canada Inc.

— Autres fonctions et mandats

Néant.

### **CYRILLE BOLLORÉ**

Né le 19 juillet 1985

Nationalité française

Date d'entrée en fonction : 30 août 2013

Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2014 (à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015)

Nombre d'actions de la société détenues : 4 566

Adresse professionnelle

Tour Bolloré  
31-32, quai de Dion-Bouton  
92811 Puteaux Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion

Diplômé de l'université Paris IX-Dauphine (Master [MSc] in Economics and Management – Major in Finance).

Directeur adjoint des approvisionnements et de la logistique de Bolloré Énergie de novembre 2007 à novembre 2008.

Directeur des approvisionnements et de la logistique de Bolloré Énergie de décembre 2008 à août 2010.

Directeur général de Bolloré Énergie du 1<sup>er</sup> septembre 2010 à septembre 2011.

Président de Bolloré Énergie depuis le 3 octobre 2011.

Vice-Président administrateur délégué de Bolloré depuis le 31 août 2012.

Président de Bolloré Logistics jusqu'en décembre 2014.

Président de Bolloré Transport Logistics depuis le 21 novembre 2014.

Directeur général délégué de Bolloré depuis le 5 juin 2013.

### Mandats exercés en 2014

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président du Conseil d'administration de Bolloré Énergie ;
- Président de Bolloré Transport Logistics ;
- Directeur général délégué de Bolloré<sup>(1)</sup> ;
- Directeur général de Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
- Vice-Président administrateur délégué de Bolloré<sup>(1)</sup> ;
- Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Énergie, Bolloré Participations, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V, Omnium Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> et Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;

(1) Société cotée.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Financière Moncey<sup>(1)</sup> ;
  - Représentant permanent de Bolloré Énergie au Conseil de La Charbonnière (fin de mandat le 5 mars 2015) ;
  - Représentant permanent de Bolloré Transport Logistics au Conseil de Bolloré Africa Logistics ;
  - Président des Conseils de surveillance de Sofibol et Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
  - Membre des Conseils de surveillance de Sofibol et Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
  - Président de BlueElec.
- *Autres fonctions et mandats*
- Membre du Conseil de gérance de Société des Pipelines de Strasbourg SARL ;
  - Vice-Président du Comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers.

### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*
- Administrateur de CICA SA (CH), Satram Huiles SA (CH), Financière du Champ de Mars, SFA SA, Nord Sumatra Investissements, Plantations des Terres Rouges ;
  - Directeur de CIPCH BV (NL) (fin de mandat le 5 mars 2015).
- *Autres fonctions et mandats*
- Néant.

### Mandats exercés en 2013

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*
- Président du Conseil d'administration de Bolloré Énergie et Société Française Donges Metz (SFDM) ;
  - Directeur général délégué de Bolloré<sup>(1)</sup> ;
  - Vice-Président administrateur délégué de Bolloré<sup>(1)</sup> ;
  - Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Énergie, Bolloré Participations, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V, Omnium Bolloré, SFDM, Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> et Blue Solutions<sup>(1)</sup> ;
  - Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Financière Moncey<sup>(1)</sup> ;
  - Représentant permanent de Sofiprom au Conseil de La Charbonnière ;
  - Président des Conseils de surveillance de Sofibol et Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
  - Membre des Conseils de surveillance de Sofibol et Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
  - Président de BlueElec.
- *Autres fonctions et mandats*
- Président de la FFPI (Fédération française des pétroliers indépendants) ;
  - Administrateur des Combustibles de Normandie ;
  - Membre du Conseil de gérance de Société des Pipelines de Strasbourg SARL ;
  - Représentant permanent de Bolloré Énergie au Conseil d'administration de la SAGESS (Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité) ;
  - Représentant permanent de Petroplus Marketing France SAS au Conseil d'administration de Trapil.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

- *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*
- Administrateur de CICA, Satram Huiles SA, Financière du Champ de Mars et SFA SA ;
  - *Director* de CIPCH BV.
- *Autres fonctions et mandats*
- Néant.

### Mandats exercés en 2012

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

- *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*
- Président du Conseil d'administration de Bolloré Énergie et Société Française Donges-Metz (SFDM) ;
  - Vice-Président administrateur délégué de Bolloré ;
  - Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Énergie, Bolloré Participations, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V, Omnium Bolloré et SFDM ;
  - Représentant permanent de Sofiprom au Conseil de La Charbonnière ;
  - Président du Conseil de surveillance de Sofibol.
- *Autres fonctions et mandats*
- Président de la FFPI (Fédération française des pétroliers indépendants) ;
  - Administrateur des Combustibles de Normandie ;

- Membre du Conseil de gérance de Société des Pipelines de Strasbourg SARL ;
- Représentant permanent de Bolloré Énergie au Conseil d'administration de la SAGESS (Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité).

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de CICA et Satram Huiles SA ;
- *Director* de CIPCH BV.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

### Mandats exercés en 2011

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président de Bolloré Énergie ;
  - Président du Conseil d'administration de SFDM ;
  - Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>, Financière V, Omnium Bolloré, SFDM et Sofibol ;
  - Représentant permanent de Sofiprom au Conseil de La Charbonnière.
- *Autres fonctions et mandats*
- Administrateur des Combustibles de Normandie ;
  - Membre du Conseil de gérance de Société des Pipelines de Strasbourg SARL ;
  - Représentant permanent de Bolloré Énergie au Conseil d'administration de la SAGESS (Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité).

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de CICA et Satram Huiles SA ;
- *Director* de CIPCH BV.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

### Mandats exercés en 2010

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Bolloré, Bolloré Participations, Financière de l'Odet, Financière V, Omnium Bolloré et Sofibol ;
  - Directeur général de Bolloré Énergie ;
  - Directeur des approvisionnements et de la logistique de Bolloré Énergie.
- *Autres fonctions et mandats*
- Membre du Comité de direction de Dépôt Pétrolier de Lorient SAS ;
  - Membre du Comité de direction d'Entrepôt Pétrolier de Chambéry SAS ;
  - Membre du Comité de direction de Société du Dépôt de La Pallice SAS ;
  - Membre du Conseil de gérance de Société des Pipelines de Strasbourg SARL ;
  - Administrateur des Combustibles de Normandie.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de CICA.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

## SÉBASTIEN BOLLORÉ

Né le 24 janvier 1978

Nationalité française

Date d'entrée en fonction : 5 juin 2014

Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2016

Nombre d'actions de la société détenues : 1

Adresse professionnelle

Tour Bolloré

31-32, quai de Dion-Bouton

92811 Puteaux Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion

Après des études à Gerson et Saint-Jean-de-Passy, Sébastien Bolloré a obtenu son baccalauréat et a suivi des études de gestion à l'ISEG puis à UCLA (Californie). Présent plus de la moitié de son temps en Amérique ou en Asie, Sébastien Bolloré conseille le Groupe grâce à sa connaissance des nouveaux médias et des évolutions technologiques.

(1) Société cotée.



## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

### Mandats exercés en 2014

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Direction du développement ;
- Président d'Omnium Bolloré ;
- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière V, Omnium Bolloré et Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
- Représentant permanent de Socfrance au Conseil de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Bigben Interactive<sup>(1)</sup>.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

### Mandats exercés en 2013

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Direction du développement ;
- Président d'Omnium Bolloré ;
- Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière V, Omnium Bolloré et Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol ;
- Représentant permanent de Socfrance au Conseil de Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Bigben Interactive<sup>(1)</sup>.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

### Mandats exercés en 2012

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Direction du développement ;
- Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière V, Omnium Bolloré et Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> ;
- Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup> ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Bigben Interactive<sup>(1)</sup>.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

### Mandats exercés en 2011

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Direction du développement ;
- Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>, Bolloré Participations, Financière V, Omnium Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois<sup>(1)</sup> et Sofibol ;
- Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Bigben Interactive<sup>(1)</sup>.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

### Mandats exercés en 2010

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Direction du développement ;
- Administrateur de Bolloré, Bolloré Participations, Financière V, Omnium Bolloré et Sofibol ;

- Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge.

— Autres fonctions et mandats

- Administrateur de Bigben Interactive.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

### VIRGINIE COURTIN<sup>(2)</sup>

Née le 9 juin 1985

Nationalité française

Date d'entrée en fonction : 23 septembre 2013

Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2015

Nombre d'actions de la société détenues : 357

Adresse professionnelle

Mugler

49, avenue de l'Opéra

75002 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion

Diplômée de l'Edhec Business School (de 2005 à 2009).

Membre du Conseil de surveillance du groupe Clarins (de 2007 à 2013).

Directrice marketing et communication Thierry Mugler Couture depuis 2014 et gestion de sa propre structure Vivicorp, incluant le lancement de la marque Luz entre 2011 et 2014.

### Mandats exercés en 2014

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Membre de la Direction de Thierry Mugler Couture.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

### Mandats exercés en 2013

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.

— Autres fonctions et mandats

- Présidente de Vivicorp SAS.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

### Mandats exercés en 2012

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

- Membre du Conseil de surveillance de la société Clarins (SA à Directoire et Conseil de surveillance) ;
- Présidente de Vivicorp SAS.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

### Mandats exercés en 2011

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

Néant.

— Autres fonctions et mandats

- Membre du Conseil de surveillance de la société Clarins (SA à Directoire et Conseil de surveillance) ;
- Présidente de Vivicorp SAS.

#### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

### Mandats exercés en 2010

Néant.

(2) Administrateur indépendant.

(1) Société cotée.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

### VALÉRIE HORTEFEUX (2)

Née le 14 décembre 1967  
Nationalité française  
Date d'entrée en fonction : 30 août 2013  
Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2014 (à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015)  
Nombre d'actions de la société détenues : 50  
Adresse professionnelle  
64 bis, avenue Raymond-Poincaré  
75116 Paris  
Expertise et expérience en matière de gestion  
Diplômée de l'École française des attachés de presse (EFAP) et de l'université Paris-Dauphine.  
Responsable de l'origination au sein de Banque Privée 1818 (Natixis).

#### Mandats exercés en 2014

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

#### Mandats exercés en 2013

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

#### Mandats exercés de 2010 à 2012

Néant.

### JEAN-LOUIS MILIN (2)

Né le 18 février 1946  
Nationalité française  
Date d'entrée en fonction : 30 août 2013  
Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2014 (à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015)  
Nombre d'actions de la société détenues : 600  
Adresse professionnelle  
25, rue de Courcelles  
75008 Paris  
Expertise et expérience en matière de gestion  
Titulaire d'une licence en droit.  
Président de la Banque Neuflyze de 2001 à 2006.  
Vice-Président exécutif d'ABN AMRO de 2001 à 2007.  
Conseiller du Président de Lazard Frère Gestion.

#### Mandats exercés en 2014

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.

— *Autres fonctions et mandats*

- Gérant de JLM et Associés EURL ;

- Administrateur de France Essor.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

- Directeur de Lepercq Neuflyze NVL ;

- Administrateur de Lepercq-Amcur (SICAV luxembourgeoise).

#### Mandats exercés en 2013

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>.

— *Autres fonctions et mandats*

- Gérant de JLM et Associés EURL ;

- Administrateur de France Essor.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

- Directeur de Lepercq Neuflyze NVL ;

- Administrateur de Lepercq-Amcur (SICAV luxembourgeoise).

#### Mandats exercés en 2012

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

- Gérant de JLM et Associés EURL ;

- Administrateur de France Essor.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

- Directeur de Lepercq Neuflyze NVL ;

- Administrateur de Lepercq-Amcur (SICAV luxembourgeoise).

#### Mandats exercés en 2011

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

- Gérant de JLM et Associés EURL ;

- Administrateur de France Essor.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

- Directeur de Lepercq Neuflyze NVL ;

- Administrateur de Lepercq-Amcur (SICAV luxembourgeoise).

#### Mandats exercés en 2010

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

- Gérant de JLM et Associés EURL ;

- Administrateur de France Essor.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

- Directeur de Lepercq Neuflyze NVL ;

- Administrateur de Lepercq-Amcur (SICAV luxembourgeoise).

(1) Société cotée.

(2) Administrateur indépendant.

(1) Société cotée.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

### MARTINE STUDER

Née le 30 janvier 1961  
Nationalité franco-ivoirienne  
Date d'entrée en fonction : 30 août 2013  
Fin d'exercice des fonctions : 31 décembre 2014 (à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015)  
Nombre d'actions de la société détenues : 3 000

Adresse professionnelle  
66, avenue Jean-Mermoz  
01 BP 7759  
Abidjan 01 – Côte d'Ivoire

Expertise et expérience en matière de gestion

Économiste, publicitaire.

Administrateur de sociétés, présidente de société.

Ancienne ministre déléguée auprès du Premier ministre de Côte d'Ivoire, chargée de la communication.

Créatrice-fondatrice et associée, en 1988, du réseau de publicité Océan Ogilvy, présent dans 22 pays d'Afrique subsaharienne.

#### Mandats exercés en 2014

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

• Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bolloré<sup>(1)</sup> et Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

• Président du Conseil d'administration et administrateur de Bolloré Africa Logistics Côte d'Ivoire ;

• Représentant permanent de Société de Participations Africaines au Conseil d'administration d'Abidjan Terminal.

— *Autres fonctions et mandats*

• Administrateur d'Océan Conseil (Côte d'Ivoire) ;

• Président du Conseil d'administration d'Océan Central Africa (Cameroun) ;

• Président-directeur général d'Océan Ogilvy Gabon (Gabon) ;

• Administrateur de CIPREL (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de SAPE (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de SMPCI (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur délégué de la Compagnie des Gaz de Côte d'Ivoire ;

• Gérant de Pub Régie (Côte d'Ivoire).

#### Mandats exercés en 2013

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

• Administrateur de Blue Solutions<sup>(1)</sup>, Bolloré<sup>(1)</sup> et Financière de l'Odet<sup>(1)</sup>.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

• Administrateur d'Océan Conseil (Côte d'Ivoire) ;

• Président du Conseil d'administration d'Océan Central Africa (Cameroun) ;

• Président-directeur général d'Océan Ogilvy Gabon (Gabon) ;

• Administrateur de CIPREL (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de SAPE (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de SMPCI (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur délégué de la Compagnie des Gaz de Côte d'Ivoire ;

• Gérant de Pub Régie (Côte d'Ivoire).

#### Mandats exercés en 2012

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

• Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

• Administrateur d'Océan Conseil (Côte d'Ivoire) ;

• Président du Conseil d'administration d'Océan Central Africa (Cameroun) ;

• Président-directeur général d'Océan Ogilvy Gabon (Gabon) ;

• Administrateur de CIPREL (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de SAPE (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de SMPCI (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur délégué de la Compagnie des Gaz de Côte d'Ivoire ;

• Gérant de Pub Régie (Côte d'Ivoire).

#### Mandats exercés en 2011

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

• Administrateur de Bolloré<sup>(1)</sup>.

— *Autres fonctions et mandats*

Néant.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

• Administrateur d'Océan Conseil (Côte d'Ivoire) ;

• Président du Conseil d'administration d'Océan Central Africa (Cameroun) ;

• Président-directeur général d'Océan Ogilvy Gabon (Gabon) ;

• Président-directeur général d'Océan Conseil BF (Burkina Faso) ;

• Administrateur de CIPREL (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de SAPE (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de SMPCI (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur délégué de la Compagnie des Gaz de Côte d'Ivoire ;

• Gérant de Pub Régie (Côte d'Ivoire).

#### Mandats exercés en 2010

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

Néant.

##### Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

— *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

Néant.

— *Autres fonctions et mandats*

• Administrateur d'Océan Conseil (Côte d'Ivoire) ;

• Président du Conseil d'administration d'Océan Central Africa (Cameroun) ;

• Président-directeur général d'Océan Ogilvy Gabon (Gabon) ;

• Président-directeur général d'Océan Conseil BF (Burkina Faso) ;

• Administrateur de CIPREL (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de SAPE (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de SMPCI (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur de la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire) ;

• Administrateur délégué de la Compagnie des Gaz de Côte d'Ivoire ;

• Gérant de Pub Régie (Côte d'Ivoire).

### Proposition de renouvellement de mandats d'administrateurs

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire convoquée pour le 4 juin 2015 de renouveler les mandats d'administrateur de Didier Marginèdes, Cyrille Bolloré, Valérie Hortefeux, Jean-Louis Milin et Martine Studer pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### 14.1.3. LIENS FAMILIAUX ENTRE LES ADMINISTRATEURS

Cyrille Bolloré et Sébastien Bolloré sont les fils de Vincent Bolloré.

(1) Société cotée.

## 15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

### 14.1.4. CONDAMNATIONS POUR FRAUDE, FAILLITE, SANCTIONS PUBLIQUES PRONONCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'administration :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les sociétés Financière du Perguet et Financière de l'Odet, ainsi que Vincent Bolloré ont été condamnés solidairement le 22 janvier 2014, dans le cadre

de l'acquisition de 3 % du capital de la société italienne Premafin par les sociétés précitées (à l'exclusion de toute acquisition personnelle), à une amende administrative d'un montant de 1 000 000 d'euros chacun, assortie d'une obligation de ne pas détenir de mandats sociaux en Italie, pour une période de dix-huit mois, ce qui était sans effet, celui-ci ne détenant aucun mandat à cette date, en application des articles 187 *ter* et 187 *quinques* du décret législatif n° 58/1998 (Testo Unico della Finanza).

### 14.2. CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance de la société et à la date du présent document de référence, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

## 15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Montant global des rémunérations brutes totales et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, de manière directe ou indirecte, à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2014, par la société, par les sociétés contrôlées par la société, par les sociétés qui contrôlent la société dans laquelle le mandat est exercé et par les sociétés contrôlées par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé.

Les informations sont communiquées dans le cadre de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers n° 2009-16, guide d'élaboration des documents de référence (document créé le 10 décembre 2009 et modifié le 17 décembre 2013 et le 4 décembre 2014).

### 15.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

(en euros)	Exercice 2013	Exercice 2014
<b>Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 100 171	2 818 138
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 100 171</b>	<b>2 818 138</b>
<b>Gilles Alix, Directeur général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 371 357	1 691 199
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	432 250
<b>TOTAL</b>	<b>1 371 357</b>	<b>2 123 449</b>

## 15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

### 15.2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
<b>Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration</b>				
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	1 499 000	1 499 000	1 499 000	1 499 000
Rémunération autre <sup>(2)</sup>	537 700	537 700	1 250 000	1 250 000
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	56 943	56 943	62 610	62 610
Avantages en nature <sup>(3)</sup>	6 528	6 528	6 528	6 528
<b>TOTAL</b>	<b>2 100 171</b>	<b>2 100 171</b>	<b>2 818 138</b>	<b>2 818 138</b>
<b>Gilles Alix, Directeur général</b>				
Rémunération fixe <sup>(4)</sup>	1 001 150	1 001 150	1 201 200	1 201 200
Rémunération autre	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle <sup>(5)</sup>	362 000	362 000	476 000	476 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	4 676	4 676	9 334	9 334
Avantages en nature <sup>(6)</sup>	3 531	3 531	4 665	4 665
<b>TOTAL</b>	<b>1 371 357</b>	<b>1 371 357</b>	<b>1 691 199</b>	<b>1 691 199</b>

- (1) Rémunération versée par Bolloré Participations qui, dans le cadre d'une convention de prestations de présidence, facture à Bolloré une somme correspondant à 75% du coût (charges comprises) de la rémunération perçue par Vincent Bolloré.
- (2) En 2014, la rémunération autre perçue par Vincent Bolloré provient exclusivement de tantièmes versés par les sociétés Financière du Champ de Mars, Nord-Sumatra Investissements et Plantations des Terres Rouges, sociétés contrôlées par Bolloré. Les tantièmes versés par les sociétés ne correspondent pas en tant que tel aux critères fixés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef pour les rémunérations variables.
- (3) Voiture de fonction.
- (4) En 2014, Gilles Alix perçoit une rémunération fixe en tant que salarié de Bolloré.
- (5) En 2014, Gille Alix, Directeur général du Groupe perçoit de la société Bolloré une rémunération variable de 476 000 euros. Celle-ci a été appréciée pour 50% sur la progression du résultat opérationnel du Groupe au regard de celui de l'année précédente et de celui du budget prévisionnel initial et pour 50% sur la réalisation de diverses opérations (cession, acquisition) ainsi que sur le développement des activités stockage d'électricité du Groupe. Le montant maximal de la partie variable pour 2014 a été fixé à 50% de sa rémunération fixe. Le niveau de la réalisation de ces critères n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.
- (6) Voiture et téléphone de fonction.

## 15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

### 15.3. TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2013	Montants versés au cours de l'exercice 2014
<b>Cyrille Bolloré</b>		
Jetons de présence	42 964	56 110
Tantièmes	0	60 000
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	3 996	3 996
Autres rémunérations <sup>(2)</sup>	850 000	900 000
<b>Sébastien Bolloré</b>		
Jetons de présence	0	45 660
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	0	2 196
Autres rémunérations <sup>(3)</sup>	0	186 200
<b>Didier Marginèdes, Vice-Président</b>		
Avantages en nature <sup>(1)</sup>	3 156	3 156
Autres rémunérations <sup>(4)</sup>	541 154	461 838
<b>Virginie Courtin</b>		
Jetons de présence	5 425	20 000
<b>Valérie Hortefeux</b>		
Jetons de présence	6 740	20 000
<b>Jean-Louis Milin</b>		
Jetons de présence	6 740	20 000
<b>Martine Studer</b>		
Jetons de présence	52 877	73 700
<b>TOTAL</b>	<b>1 513 052</b>	<b>1 852 856</b>

(1) Voiture de fonction.

(2) En 2014, Cyrille Bolloré perçoit une rémunération fixe de 780 000 euros en tant que salarié de Bolloré Logistics et au titre de ses fonctions de Directeur général délégué de Bolloré et de Président du Conseil d'administration de Bolloré Énergie et 120 000 euros en partie variable.

(3) En 2014, Sébastien Bolloré perçoit une rémunération en tant que salarié de Bolloré Participations et de Bolloré, dont 151 200 euros en partie fixe et 35 000 euros en partie variable.

(4) En 2014, Didier Marginèdes perçoit une rémunération en tant que salarié de Bolloré et de Blue Solutions, dont 361 200 euros en partie fixe et 100 638 euros en partie variable.

### 15.4. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES PENDANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

### 15.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES PENDANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

### 15.6. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

## 15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

### 15.7. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES PENDANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gilles Alix	Plan Blue Solutions 8 janvier 2014	25 000	432 250	8 janvier 2018	8 janvier 2020	Deux critères de performances non cumulatifs sont fixés comme seuils à atteindre afin de permettre l'acquisition de la totalité des actions attribuées. 1) Critère basé sur L'EBITDA : un EDITDA sur l'exercice 2017 supérieur à 60 millions d'euros ; 2) Critère basé sur la capitalisation boursière : une capitalisation boursière au 31 décembre 2017 supérieure à 700 millions d'euros. Au cas où l'EBITDA sur l'exercice 2017 serait compris entre 40 et 60 millions d'euros, 50% des actions attribuées seront acquises. Si le seuil de 40 millions d'euros n'est pas atteint, aucune action ne sera acquise. Au cas où la capitalisation boursière au 31 décembre 2017 serait comprise entre 600 et 700 millions d'euros, 80% des actions attribuées seront acquises. Si le seuil de 600 millions d'euros n'est pas atteint, aucune action ne sera acquise. Compte tenu de l'application non cumulative des deux critères, le critère le plus favorable sera retenu.
<b>TOTAL</b>		<b>25 000</b>	<b>432 250</b>			

### 15.8. ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES PENDANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

### 15.9. ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES PENDANT L'EXERCICE À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL NON DIRIGEANT

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Cyrille Bolloré	Plan Blue Solutions 8 janvier 2014	15 000	259 350	8 janvier 2018	8 janvier 2020
Didier Marginèdes	Plan Blue Solutions 8 janvier 2014	15 000	259 350	8 janvier 2018	8 janvier 2020
<b>TOTAL</b>		<b>30 000</b>	<b>518 700</b>		

### 15.10. ACTIONS DE PERFORMANCE DISPONIBLES PENDANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

### 15.11. ACTIONS GRATUITES DISPONIBLES PENDANT L'EXERCICE POUR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

## 15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

### 15.12. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Exercice 2014	Havas 2006
Date d'Assemblée	12 juin 2006
Date du Conseil d'administration	27 octobre 2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites <sup>(1)</sup>	23 175 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :	1 030 000 <sup>(1)</sup>
– Vincent Bolloré <sup>(2)</sup>	1 030 000
Point de départ d'exercice des options	28 octobre 2009
Date d'expiration	27 octobre 2013 <sup>(3)</sup>
Prix de souscription (en euros)	3,61
Modalités d'exercice	–
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	17 920 831
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques	5 254 169
Nombre d'options de souscription restantes au 31 décembre 2014	NA <sup>(4)</sup>

(1) Suite à la réduction de capital réalisée dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions initiée par Havas SA, les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le 20 juin 2012.

(2) Situation au 30 août 2013, date de cessation de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la société Havas.

(3) Pour les résidents français : échéance le 27 octobre 2014.

(4) Plan définitivement arrivé à échéance au cours de l'exercice 2014.

L'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions étant intervenue antérieurement à l'entrée en vigueur du Code Afep-Medef en décembre 2008, il n'a pas été mis en place de conditions de performance spécifiques pour les dirigeants mandataires sociaux. Des conditions de performance applicables à l'ensemble des attributaires ont cependant été mises en place : en octobre 2006, la Société a mis en œuvre un plan d'options de souscription d'actions dont l'exercice de 50% des options attribuées est subordonné à des conditions de performance à la fois sur le Groupe et sur la division d'appartenance de l'attributaire, ces conditions étant applicables à l'ensemble des attributaires. Par ailleurs, l'intégralité des options est conditionnée à la présence des bénéficiaires au moment de l'exercice. Un plan complémentaire a été adopté par le Conseil d'administration le 11 juin 2007.

### 15.13. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Exercice 2014	Bolloré			Blue Solutions	
	2010 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>	2012 <sup>(2)</sup>	2014	2014
Date d'Assemblée	10 juin 2010	10 juin 2010	6 juin 2012	30 août 2013	30 août 2013
Date du Conseil d'administration	31 août 2010	31 août 2010	10 octobre 2012	7 janvier 2014	7 janvier 2014
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	24 700 000	24 700 000	3 500	380 000	380 000
Nombre total d'actions gratuites souscrites par les mandataires sociaux :	550 000	1 077 400	0	45 000	0
– Vincent Bolloré	0	500 000	0	0	0
– Cyrille Bolloré	100 000	100 000	0	15 000	0
– Gilles Alix	200 000	250 000	0	25 000	0
– Cédric de Bailliencourt	100 000	127 400	0	5 000	0
– Yannick Bolloré	100 000	100 000	0	0	0
– Sébastien Bolloré	50 000	0	0	0	0
Date d'attribution des actions	8 décembre 2010	21 mai 2012	11 octobre 2012	8 janvier 2014	7 avril 2014
Date de disponibilité des actions	8 décembre 2016	21 mai 2018	11 octobre 2016	8 janvier 2020	7 avril 2020
Prix de souscription (en euros)	1,4283	1,3567	175,87	17,29	24,42
Modalités d'exercice	conservation 2 ans	conservation 2 ans	conservation 2 ans	conservation 2 ans	conservation 2 ans
Nombre d'actions gratuites attribuées	3 460 000	2 727 500	3 500	364 500	13 500
Nombre d'actions gratuites annulées	50 000	50 000	0	8 000	0
Nombre d'actions gratuites restantes au 31 décembre 2014	0	2 677 500	0	356 500	13 500

(1) Suite à la décision de l'Assemblée générale du 27 novembre 2014 de la société Bolloré de procéder à la division par 100 de la valeur nominale de l'action Bolloré, le nombre d'actions a été ajusté ainsi que le prix de souscription.

(2) Le nombre d'actions ainsi que le prix de souscription n'ont pas été ajustés puisque l'acquisition définitive des titres a eu lieu antérieurement à la décision de l'Assemblée générale du 27 novembre 2014 de la société Bolloré de procéder à la division par 100 de la valeur nominale de l'action Bolloré.



## 15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

### 15.14. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D' ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR)

Exercice 2014	Havas 2008
Date d'Assemblée	8 janvier 2008
Date du Conseil d'administration	8 janvier 2008
Nombre total de BSAAR attribués	15 000 000
Nombre total de BSAAR attribués aux mandataires sociaux :	352 941
– Vincent Bolloré <sup>(1)</sup>	352 941
Date d'acquisition des BSAAR	31 mars 2008
Point de départ d'exercice	8 février 2012
Date d'expiration	8 février 2015
Prix d'acquisition (en euros)	0,34
Prix d'exercice (en euros)	3,85
Nombre d'actions souscrites ou acquises au 31 décembre 2014	10 456 294
Nombre cumulé de BSAAR exercés au 31 décembre 2014	10 151 746
Nombre cumulé de BSAAR rachetés au 31 décembre 2014	2 026 035
Nombre d'options de BSAAR restants au 31 décembre 2014	2 822 219

(1) Situation au 30 août 2013, date de cessation de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la société Havas.

### 15.15. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Néant.

### 15.16. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Néant.

### 15.17. ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'actions gratuites	Prix moyen pondéré	Plan Blue Solutions 08/01/2014
Actions gratuites consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution, aux dix salariés de l'émetteur dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Attribuées : 58 750	17,29	58 750
Actions gratuites détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	Levées : 0	NA	0

### 15.18. BONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACQUISITION D' ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR) CONSENTIS AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Néant.

### 15.19. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS ATTRIBUTAIRES NON MANDATAIRES SOCIAUX ET DEVENUES DISPONIBLES POUR CES DERNIERS

Néant.

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 15.20. CONTRAT DE TRAVAIL, RETRAITE SPÉCIFIQUE, INDEMNITÉS DE DÉPART ET CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Exercice 2014</b>								
<b>Vincent Bolloré</b> Président du Conseil d'administration Date de début du mandat : 30 août 2013 Date de fin de mandat : 31 décembre 2015		•		•		•		•
<b>Gilles Alix</b> Directeur général Date de début du mandat : 30 août 2013 Date de fin de mandat : 31 décembre 2015		•		•		•		•

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Les dates de nomination et d'expiration de mandat des administrateurs sont indiquées au point 14.1.2.

### 16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION À L'ÉMETTEUR OU À L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES ET PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES AU TERME D'UN TEL CONTRAT

Il n'existe aucun contrat de service entre les personnes susvisées.

### 16.3. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

#### LE COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil d'administration en date du 30 août 2013 a décidé, dans le cadre du projet de cotation de la société, de constituer un Comité d'audit.

Le règlement intérieur du Comité d'audit précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement a été approuvé par le Conseil d'administration en séance du 20 mars 2014.

Le Comité d'audit est composé de deux administrateurs indépendants :

- Jean-Louis Milin, Président ;
- Valérie Hortefeux, membre du Comité.

Tous les membres du Comité d'audit possèdent des compétences en matière financière.

Les missions principales du Comité d'audit ainsi que le compte rendu de ses travaux réalisés au titre de l'exercice 2014 sont indiqués dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

#### LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

La société s'est dotée, en séance du Conseil du 30 août 2013, d'un Comité des nominations et des rémunérations composé de trois membres :

- Valérie Hortefeux, Président ;
- Jean-Louis Milin, membre du Comité ;
- Martine Studer, membre du Comité ;

nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le règlement intérieur du Comité des nominations et des rémunérations précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement a été approuvé par le Conseil d'administration en séance du 7 janvier 2014.

Les missions principales du Comité des nominations et des rémunérations ainsi que le compte rendu de ses travaux réalisés au titre de l'exercice 2014 sont indiqués dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

### 16.4. RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Groupe se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, établi par l'Afep et le Medef. Les principes de gouvernement d'entreprise résultent de la consolidation du rapport Afep-Medef d'octobre 2003, des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées publiées en janvier 2007, des recommandations Afep-Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées en octobre 2008, de la recommandation d'avril 2010 relative à la présence de femmes dans les conseils et de la mise à jour du Code de juin 2013.

Après s'être prononcé au cours de l'exercice 2014 sur l'application des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration en séance du 19 mars 2015, a réexaminé certaines dispositions du Code et du guide d'application du Code Afep-Medef publié en décembre 2014 et a confirmé que la société continuait à se référer au Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Ainsi, ont notamment été examinées les recommandations suivantes :

#### OBLIGATION DE CONSERVATION D' ACTIONS

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 19 mars 2015 a rappelé les conditions de l'obligation de conservation de titres mise à la charge des dirigeants mandataires sociaux par le Conseil en séance du 20 mars 2014 (soit une détention de 500 actions).

#### CUMUL DES MANDATS

Le Conseil d'administration, après avoir pris acte des nouvelles règles de cumul des mandats, a examiné à cet égard la situation de Gilles Alix, Directeur général, et de Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration.

Ainsi, le Code Afep-Medef révisé en juin 2013 a renforcé les règles de cumul des mandats et a édicté des règles distinctes selon la qualité du mandataire. S'agissant des dirigeants mandataires sociaux, l'article 19 du Code énonce que le nombre de mandats d'administrateur pouvant être exercés par le dirigeant mandataire dans des sociétés cotées extérieures à son Groupe, y compris étrangères, est limité à deux (contre quatre auparavant), étant précisé que la limite de deux mandats n'est pas applicable « aux mandats exercés par un dirigeant mandataire social dans les filiales et participations détenues seules ou de concert des sociétés dont l'activité principale est d'acquies et de gérer de telles participations ».

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le guide d'application du Code Afep-Medef publié en janvier 2014 a apporté les précisions suivantes sur l'application de cette dérogation :

- elle est attachée à une personne, eu égard au temps qu'elle est en mesure de consacrer à l'exercice des mandats ;
- elle vise les personnes qui exercent un mandat de dirigeant mandataire social dans une société cotée dont l'activité principale est d'acquérir ou de gérer des participations ;
- elle s'applique au niveau de chacune des sociétés cotées dans lesquelles le dirigeant mandataire social exerce un mandat d'administrateur, dès lors qu'elles constituent des filiales et participations, directes ou indirectes, détenues seules ou de concert par la société dont l'activité principale est d'acquérir ou de gérer des participations dans lesquelles il exerce son mandat de dirigeant mandataire social.

Le guide publié en décembre 2014 est venu préciser que la dérogation ne s'applique pas à un dirigeant mandataire social d'une société cotée dont l'activité principale n'est pas d'acquérir ou de gérer des participations (société opérationnelle) pour les mandats exercés au sein de sociétés cotées dans lesquelles une filiale de la société qu'il dirige et qui aurait elle-même une activité de holding détiendrait une participation.

En ce qui concerne Gilles Alix, le Conseil a pris acte que les sociétés cotées dans lesquelles celui-ci exerce des mandats d'administrateur sont des sociétés du Groupe Bolloré et de ce fait sa situation est conforme aux règles Afep-Medef sur le cumul des mandats.

S'agissant de Vincent Bolloré, le Conseil a pris acte qu'outre les mandats exercés dans des sociétés cotées de son Groupe Vincent Bolloré exerce des mandats dans des sociétés du groupe Socfin dont le Groupe Bolloré détient 38,8% et qui, à ce titre, sont des mandats s'inscrivant dans le cadre de la dérogation prévue par le Code Afep-Medef.

En effet, après avoir considéré :

- que la compréhension des dispositions de l'article L. 225-21 du Code de commerce régissant les mandats dérogatoires au sein d'un même groupe ne doit pas conduire à considérer qu'un mandat exercé dans une société mère doit être comptabilisé comme un mandat hors groupe et que seuls les mandats exercés au sein des sociétés contrôlées doivent être exclus ;
- qu'une interprétation contraire reviendrait à comptabiliser différemment le nombre de mandats de Vincent Bolloré selon que l'étude s'opérerait au niveau de l'une ou de l'autre des sociétés de son Groupe ;
- que l'esprit des textes conduit à considérer que l'analyse du cumul des mandats doit être effectuée au regard de l'ensemble des mandats exercés ;
- qu'en conséquence Vincent Bolloré, dirigeant mandataire social de Financière de l'Odé, société holding n'exerçant aucune autre activité que celle d'acquérir ou de gérer des participations, peut exercer des mandats dans des entités extérieures à son Groupe dès lors que celles-ci sont des filiales ou participations de Financière de l'Odé ;

le Conseil a décidé que les mandats exercés par Vincent Bolloré dans des entités cotées extérieures au Groupe Bolloré sont dérogatoires à l'exception de ceux exercés dans des entités dont le seuil de détention du capital ne permet pas de les qualifier de filiales ou de participations.

Ainsi, Vincent Bolloré exerçant un seul mandat dans une société cotée extérieurement à son Groupe, la société Vivendi, sa situation est conforme aux règles Afep-Medef sur le cumul des mandats.

Le Conseil a confirmé, en outre, la conformité de la situation de ses dirigeants mandataires sociaux au regard des dispositions du Code de commerce relatives au cumul des mandats.

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Détention et conservation des actions d'administrateur

Le Conseil d'administration a décidé de modifier le règlement intérieur en y intégrant une obligation de détention et de conservation des actions par les administrateurs.

Ainsi, le Conseil d'administration a décidé, en séance du 20 mars 2014, de demander à chaque administrateur d'allouer chaque année un pourcentage équivalent à 10% du montant des jetons de présence reçus au titre de ses fonctions à l'acquisition de titres Blue Solutions, et ce, jusqu'à la détention d'un nombre d'actions dont la contrepartie sera équivalente à une annuité de jetons de présence reçus.

### DÉFINITION DE L'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Appelé à se prononcer sur les critères d'indépendance des administrateurs, le Conseil du 19 mars 2015 a décidé :

- d'écarter le critère d'ancienneté de douze ans ne permettant pas en tant que critère unique de remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

En effet, le Conseil d'administration, quelle que soit la durée des fonctions des administrateurs, s'attache à leurs qualités personnelles, leurs expériences et compétences industrielles et financières permettant de donner des avis et des conseils utiles à travers des échanges où chacun peut exprimer sa position.

De surcroît, le Conseil considère que, dans un Groupe comportant une multiplicité de métiers à haute technicité et s'exerçant à l'échelle mondiale, la durée des fonctions contribue à une meilleure connaissance et à une meilleure compréhension du Groupe, de son historique et de ses métiers diversifiés.

La parfaite connaissance du Groupe dont bénéficie l'administrateur du fait de son ancienneté, constitue un atout, notamment lors de l'examen des orientations stratégiques du Groupe, et ne représente aucunement une source de conflit d'intérêt avec la société ;

- de considérer que l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

Le Conseil a estimé que le Groupe Bolloré, contrôlé par la famille fondatrice, présente la particularité d'être un Groupe diversifié aux activités multiples, présent en France et à l'international.

Une des orientations stratégiques du Groupe consiste à optimiser et à développer des synergies entre ses différentes activités.

La mise en œuvre de cette stratégie requiert les compétences de gestionnaires de haut niveau disposant d'une connaissance approfondie de l'ensemble des activités du Groupe et d'une maîtrise des éventuels enjeux géopolitiques mondiaux indispensable aux implantations à l'international.

La nomination de certains administrateurs dans plusieurs sociétés du Groupe répond à la priorité pour le Groupe de bénéficier des compétences d'hommes et de femmes qui à la fois maîtrisent parfaitement les activités et contribuent aux résultats du Groupe.

Ainsi, le Conseil ne considère pas dès lors, sauf circonstances particulières, que la nomination d'un administrateur indépendant au sein d'une autre société du Groupe soit, de ce seul fait, de nature à compromettre sa liberté de jugement et son sens critique.

Toutefois, en ce qui concerne Blue Solutions, il doit être considéré que l'exercice d'un mandat d'administrateur au sein de la société Bolloré ne permet pas à un administrateur d'être qualifié d'indépendant au sein de la société ;

- de considérer que pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas :
  - être salarié ou mandataire social dirigeant de la société, de la société mère ou d'une société qu'elle consolide par intégration globale ou l'avoir été dans les cinq dernières années,
  - être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
    - . significatif de la société ou de son Groupe,
    - . ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
  - avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
  - avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes.

Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées non appliquées par notre société sont reprises dans un tableau de synthèse intégré dans le rapport du Président sur la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### REVUE DE L'INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Parmi les huit membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance confirmés par le Conseil en séance du 19 mars 2015, Valérie Hortefeux, Virginie Courtin et Jean-Louis Milin sont qualifiés d'indépendants. Le tableau de synthèse ci-après précise la situation (conformité ou non) des administrateurs au regard des critères retenus par le Code Afep-Medef pour définir l'indépendance des administrateurs.

Mandataires indépendants
Virginie Courtin
Valérie Hortefeux
Jean-Louis Milin

### EXAMEN DU CARACTÈRE SIGNIFICATIF DES RELATIONS D'AFFAIRES AVEC UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a considéré que l'appréciation du caractère significatif des relations d'affaires doit être menée au regard du montant des transactions commerciales qui pourraient être conclues entre le Groupe Bolloré et la société (ou le groupe) dans laquelle l'administrateur concerné exercerait une autre fonction.

Le Conseil a décidé que le seuil de significativité de ces relations d'affaires sera retenu dès lors que le montant des transactions commerciales excédera 1 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre d'un exercice considéré.

### GESTION DES SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le Code Afep-Medef prévoit dans son point 20 « Déontologie de l'administrateur » que l'administrateur doit faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et qu'il doit alors s'abstenir de participer au vote sur toute délibération correspondante.

À cet effet, le Conseil a retenu tout d'abord une obligation de révélation d'une situation de conflit même potentielle, étant précisé que les administrateurs doivent déclarer l'absence de conflit d'intérêts a minima chaque année lors de la préparation du document de référence. Par ailleurs, l'administrateur doit s'abstenir de participer au vote sur toute délibération qui serait concernée par une telle situation.

Le règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site Internet de la société : [www.blue-solutions.com](http://www.blue-solutions.com).

### AUTRES RECOMMANDATIONS

#### Rémunérations

Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration, et Gilles Alix, Directeur général, ne perçoivent aucune rémunération de la société. Les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef relatives aux rémunérations perçues par les mandataires sociaux ont été appliquées tant dans la présentation standardisée des éléments de rémunération (voir chapitre 15. « Rémunération et avantages sociaux », page 74) que dans la soumission de ces éléments au vote consultatif des actionnaires (« Say on Pay » – résolutions 10 et 11, page 172).

#### Équilibre dans la composition du Conseil

La société respecte le calendrier fixé par la loi et par le Code Afep-Medef dans le cadre de la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil. En effet, le Conseil compte un effectif de huit membres dont trois femmes (voir deuxième de couverture).

### 16.5. ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL, ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL ET RÈGLES DE RÉPARTITION DES JETONS DE PRÉSENCE

L'organisation des travaux du Conseil, la démarche d'évaluation du Conseil et la répartition des jetons de présence sont décrites dans le rapport du Président sur le contrôle interne (en annexe du présent document de référence).

## 17. INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

### 17.1. RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

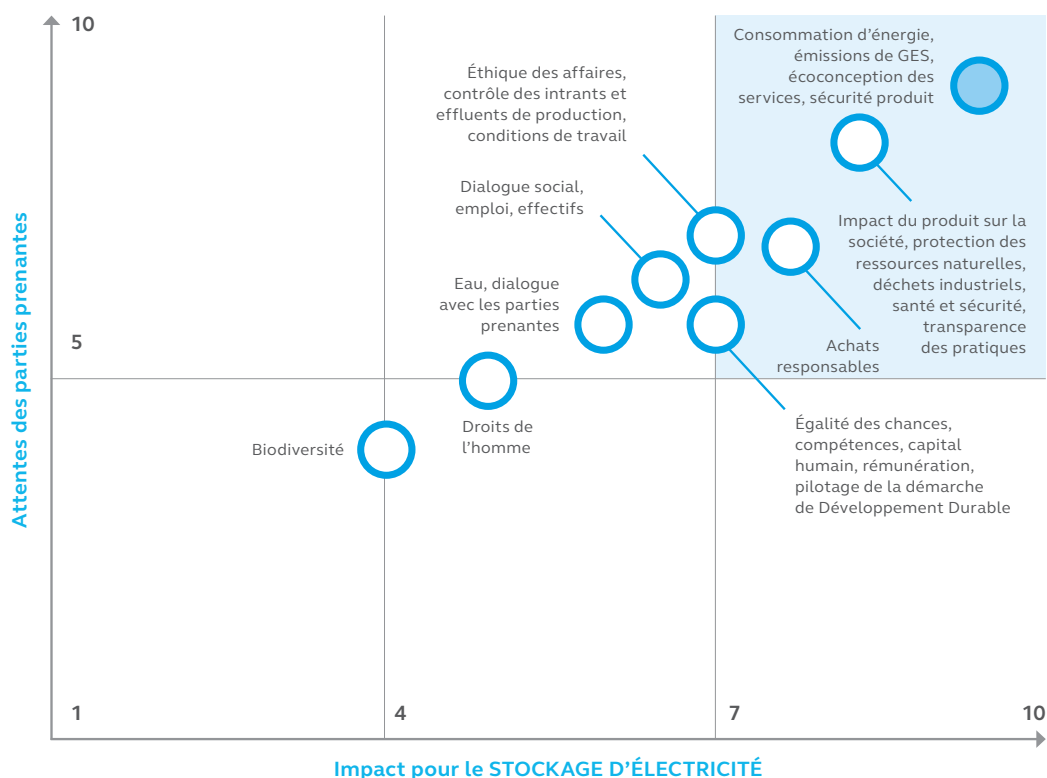
#### 17.1.1. PRÉSENTATION

Blue Solutions, en partenariat avec les sociétés de Blue Applications dont Bluecar, Bluecarsharing, Bluebus, Bluestorage, Bluesun et Bluetram, a continué ses efforts de recherche et développement sur les solutions stationnaires et embarquée de stockage d'énergie. Alors que l'année 2013 avait vu l'inauguration de l'usine de batterie sur le site de Pen-Carn, l'année 2014 a été marquée par des investissements importants en recherche et développement qui ont amené le déploiement de solutions innovantes de mobilité électrique et d'accès à l'énergie.

En lien avec Bluesun et Bluestorage, Blue Solutions a pu développer les Bluezones en Afrique, notamment en Guinée, au Togo et au Niger. Cette nouvelle solution de stockage d'énergie permet, en reliant des batteries LMP® à des panneaux solaires, de créer des zones complètement autonomes en énergie. Équipées d'unités de traitement d'eau, elles sont également capables de produire leur propre eau potable et proposent également des services d'accès à Internet.

L'année 2014 a vu le développement et le déploiement des premiers prototypes de Bluetram. Bluetram est la première solution embarquée développée à partir des supercapacités. Les équipes de Blue Solutions, en lien avec celles de Bluetram, ont pu développer une nouvelle solution de transport public propre ne nécessitant pas d'investissements lourds en infrastructures (pas besoin de caténaires ou de rails) se rechargeant à chaque station et pouvant être opérée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ces développements montrent la volonté de Blue Solutions de continuer à développer des solutions innovantes de stockage d'électricité au service de la protection de l'environnement.

#### Cartographie des enjeux du Stockage d'électricité



Si la cartographie des enjeux confirme que le volet environnemental constitue l'axe prioritaire de la stratégie RSE de la division, avec l'énergie, le changement climatique et l'écoconception, la contribution au développement est également un axe fort au niveau du maintien et de la création de l'emploi local.

#### 17.1.2. PARTAGER UNE MÊME ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Les engagements éthiques de Blue Solutions, préalable indispensable à une bonne gouvernance, témoignent de sa volonté de préserver et développer les relations de confiance nécessaires à la pérennité de ses activités. Cette démarche éthique (mise en œuvre au niveau du Groupe) suppose qu'au développement économique soit toujours associé un comportement irréprochable.

Le Groupe s'est doté d'un dispositif éthique efficace et cohérent, dans lequel Blue Solutions s'intègre parfaitement, afin de communiquer à l'ensemble de ses salariés des règles de conduite claires. Ce dispositif repose sur une Charte d'Éthique (2000), dont les engagements ont été réaffirmés en 2012 sous l'appellation « Éthique et Valeurs ». Parmi ces engagements : préserver l'image du Groupe, garantir la nécessaire confidentialité des données, entretenir des rapports commerciaux conformes à l'éthique (lutte contre la corruption) ou encore s'assurer de l'objectivité dans le choix des fournisseurs.

Le dispositif éthique se compose :

- d'un Comité d'éthique qui définit et coordonne le déploiement de la démarche éthique au sein du Groupe Bolloré ;
- d'un Directeur de l'éthique Groupe Bolloré qui assure un rôle permanent de conseil auprès de la Direction générale et qui coordonne les actions des responsables de l'éthique et de la conformité « Division » (dont Blue Solutions) ;
- d'un réseau de responsables de l'éthique et de la conformité « Division », dont la principale mission est de veiller au respect des principes et règles figurant dans les codes de conduite et d'assurer la mise en œuvre au sein des sociétés qui leur sont rattachées ;
- d'une procédure d'alerte qui permet aux collaborateurs de signaler aux personnes ayant le pouvoir d'y mettre fin les dysfonctionnements ou les irrégularités qu'ils ont constatés au sein de l'entreprise et qu'ils estiment faire courir à celle-ci un risque sérieux.

## 17. INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

### Actions en faveur des droits de l'homme

En tant qu'adhérent au Pacte mondial depuis plus de dix ans, le Groupe Bolloré s'engage à en respecter notamment les principes relatifs aux droits de l'homme. Ces dispositions, présentes dans la Charte Éthique et Valeurs remise à chaque collaborateur de Blue Solutions, sont traduites dans les modules de formation en e-learning.

En 2015, afin de progresser dans cet engagement, de promouvoir et respecter la protection du droit international en la matière, le Groupe mettra en place des formations adaptées pour les managers et identifiera un enjeu prioritaire d'action (par exemple : prise en compte des sous-traitants et des fournisseurs, droit des femmes et des enfants) en cohérence avec la diversité de ses métiers et de ses implantations. Blue Solutions déclinera l'engagement défini par le Groupe.

Par ailleurs, Blue Solutions exerce ses activités en France et au Canada où les problématiques de travail forcé ou obligatoire et de travail des enfants ne sont pas significatives.

### 17.1.3. S'ENGAGER AVEC ET POUR LES COLLABORATEURS

La performance économique de Blue Solutions repose sur l'engagement des femmes et des hommes qui y concourent. Sa politique sociale se traduit par cinq engagements d'importance :

- assurer et veiller à la santé de l'ensemble des collaborateurs ;
- anticiper les évolutions des métiers, développer les compétences et promouvoir les talents locaux ;
- accompagner les changements organisationnels et favoriser la mobilité au sein du Groupe ;
- intégrer toutes les diversités et garantir l'égalité des chances tout au long du parcours professionnel ;
- favoriser le dialogue social, l'implication et l'engagement des collaborateurs.

Confrontée à différents défis tels que l'évolution des attentes des collaborateurs et la raréfaction de certaines compétences techniques, Blue Solutions intervient comme un acteur économique et social d'importance.

Cela se traduit notamment par :

- une politique santé et prévoyance qui veille à offrir à ses collaborateurs des garanties efficaces ;
- une politique formation conciliant besoins opérationnels et évolution stratégique future de nos activités ;
- l'accompagnement de nos managers dans le développement de leurs aptitudes managériales ;
- le renfort des expertises indispensables au développement pérenne de nos activités.

### Garantir la sécurité et la santé des collaborateurs

Un grand nombre de formations à la sécurité sont dispensées au sein de l'entreprise :

- formations et recyclages SST (sauveteurs secouristes du travail) ;
- formations ESI (équipiers de seconde intervention) ;
- sensibilisations à la méthode de l'arbre des causes.

En 2014, plus de 250 salariés ont été formés à la sécurité avec plus de 1 300 heures consacrées.

Le site batteries s'est mis en conformité avec les normes ATEX (risque d'explosion) et a intégré les exigences REACH (enregistrement et autorisation des produits chimiques existants). Des sensibilisations aux risques chimiques et des formations ATEX ont été réalisées.

Concernant les formations gestes et postures, une analyse du poste de travail et de ses caractéristiques est réalisée par le médecin du travail. Depuis 2003, des analyses de risques aux postes de travail sont réalisées et remises à jour annuellement.

Des visites de sécurité sont effectuées sur les lignes de production, l'objectif étant d'en réaliser au minimum 20 par an. En 2014, les actions de prévention ont porté principalement sur le risque chimique (mesure, port d'équipements de protection) et le risque électrique.

En France, l'ensemble des postes de la nouvelle usine ont fait l'objet d'une analyse de risque d'accidents et une évaluation de la pénibilité. Au Canada, l'effort a davantage porté sur le plan d'aide aux salariés.

Les situations de travail qui exposent le plus les salariés à des maladies professionnelles concernent, en production, les postes d'opérateur. Les pathologies les plus fréquentes sont les troubles musculosquelettiques des dorsolombaires.

Plusieurs investissements ont été réalisés afin de réduire les expositions des salariés à ces risques professionnels et apportent de bons résultats. Il s'agit notamment :

- de l'installation de dispositifs d'aide à la manutention ;
- d'actions permettant la diminution des postures pénibles ;
- d'investissements dans de meilleures protections contre le bruit.

Exemples d'actions : la diminution des ports de charge dans l'atelier de façonnage de l'activité film diélectrique, l'installation d'un retourneur de manchons à la métallisation...

Concernant les accidents du travail, le nombre total d'accidents avec arrêt a été réduit de huit en 2013 à trois en 2014 sur le périmètre monde. Les taux de fréquence (10,18) et de gravité (0,27) restent bons, ils concernent uniquement les sociétés françaises.

### Le recrutement, reflet de la diversité

La Direction des ressources humaines de Blue Solutions, au travers de ses politiques (actions), se veut garante de l'égalité des chances tout au long du parcours professionnel de chacun. Aussi met-elle en œuvre des actions favorisant la transparence concernant les perspectives d'évolution professionnelle de chaque collaborateur. Elle donne la possibilité à chacun d'être retenu en mobilité interne pour accéder à une évolution de carrière lorsque les aspirations et compétences individuelles et les besoins de l'entreprise coïncident.

Les procédures de recrutement assurent la confidentialité et le respect légal, notamment concernant la non-discrimination.

La Direction des ressources humaines de Blue Solutions ne fait pas de différenciation de traitement au niveau du recrutement, de la politique salariale, des évolutions de carrière entre hommes et femmes, ainsi que des évaluations des postes.

Des accords et plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont été signés au sein de Blue Solutions fin 2011. Conformément à la loi, des actions en faveur de la mixité professionnelle ont été définies.

### Maintenir le dialogue social et la liberté d'association

La Direction des ressources humaines de Blue Solutions met en œuvre des formations pour les membres des instances représentatives du personnel. Les équipes de la Direction des ressources humaines se rendent disponibles pour toute sollicitation. De nombreuses réunions d'information de proximité sont réalisées par les managers de terrain.

Les membres des instances représentatives du personnel sont systématiquement conviés aux inaugurations et événements de la vie de l'entreprise.

### 17.1.4. PRODUIRE ET INNOVER DURABLEMENT

Le Groupe Bolloré attache une grande importance à la réduction de l'impact environnemental de ses activités. À ce titre, Blue Solutions apporte une réponse à deux défis environnementaux : le développement de transports propres et la maîtrise des énergies.

Le site de production de batteries et de supercapacités a fait la démarche volontaire de se mettre en conformité à la norme de certification environnementale internationale ISO 14001 (certification renouvelée en 2012).

Depuis 2010, l'ensemble des collaborateurs de Blue Solutions est sensibilisé à la démarche environnementale et à la certification ISO 14001.

Cette année 264 salariés ont bénéficié d'une formation santé/sécurité, totalisant 1 341 heures de formation et de sensibilisation HSE.

### Réduire l'impact environnemental de ses activités

#### Optimiser les consommations d'eau et d'énergie

La société a mis en place un suivi d'indicateurs environnementaux et des audits qualité. Ces indicateurs montrent une baisse de 15 % de la quantité de déchets dangereux. La consommation d'eau a été réduite de 40 % grâce à la mise en place d'un dispositif de récupération d'eau de pluie. Le tableau de la page 89 présente le récapitulatif des consommations de Blue Solutions. Enfin, la mise en exploitation de la nouvelle usine en France a permis des gains substantiels : pour une production qui a plus que triplé, la consommation d'énergie est restée stable à 12 GWh.

## 17. INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

### Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux

Exercer ses métiers de façon responsable exige avant tout de maîtriser les risques qui y sont liés. La cartographie réalisée en 2008 pour le Groupe a permis d'identifier les risques prioritaires pour chacune des divisions et de consolider le dispositif de gestion des risques tout en tenant compte de la diversité de ses activités.

Les risques identifiés ont été validés et évalués en termes d'impact, de fréquence et de niveau de maîtrise par les Comités de direction de chaque division. Les plans d'action découlant de cette analyse des risques ont transformé en opportunité ce qui avait pu apparaître comme une entrave au développement, tant technologique qu'économique, des métiers du Groupe. En qualité de filiale de Bolloré SA, la société Blue Solutions et ses filiales sont intégrées dans les procédures mises en place par Bolloré SA.

Tableau des risques industriels liés à l'environnement (pollutions spécifiques et traitement des déchets)

Risques identifiés	Actions entreprises
<b>Films plastiques, Blue Solutions – Blue Applications</b>	
Rejets accidentels de produits (huile, essence, produits chimiques)	Développement de bassins de rétention et d'obturation dans les rivières voisines.
Pollution par les déchets	Tri sélectif à la source. Recyclage des déchets (carton, films plastiques, bois, piles, etc.) et traitement des déchets spéciaux (produits chimiques, solvants) par des sociétés spécialisées objectif 2015 : mise en place du tri sélectif pour l'usine Bluetram.
Batteries et supercapacités : risque incendie	Séparation des risques par cloisonnement coupe-feu. Extinction automatique sprinkler ou gaz. Tests d'inflammabilité des produits objectif 2015 : réalisation d'une analyse sur le pack des supercapacités.
Batteries et supercapacités : rejets de produits polluants	Installation de filtres conformément à la directive Atex. Traitement des rejets atmosphériques par filtre condensation ou oxydation catalytique.
Transformateur haute tension : risque incendie ou de perte d'exploitation sur casse mécanique	Détection incendie et détection gaz. Doublement des installations. Rétention pour les huiles.
Batteries pour véhicules électriques	Tests de sécurité en condition d'utilisation abusive partenariat avec les pompiers partenariat pour le recyclage.
Batteries pour applications stationnaires	Modélisation des effets d'incendie en cas d'accident majeur.
Analyse de cycle de vie pour la mobilité	Analyse de cycle de vie sur batterie application véhicule électrique. Analyse de cycle de vie sur supercapacités en tram. Analyse de cycle de vie sur bus et tram.

Blue Solutions, compte tenu de ses activités, n'a pas d'impact significatif en terme de nuisances sonores, sur l'utilisation des sols ou la biodiversité.

### Innover pour anticiper les nouvelles exigences environnementales et s'adapter au changement climatique

La contrainte énergétique, le réchauffement climatique, la raréfaction des ressources sont autant de facteurs qui pèsent désormais sur le mode de consommation des clients.

L'innovation a toujours été une composante essentielle de la culture du Groupe. Depuis plus de vingt ans, il a investi dans un programme de recherche et de développement sur le stockage d'énergie électrique. Grâce à ce programme, deux technologies innovantes de stockage d'énergie ont été développées : la batterie LMP® et les supercapacités. Blue Solutions oriente ainsi les recherches du Groupe Bolloré afin de mettre au point des services capables de répondre aux nouveaux challenges environnementaux.

#### Batteries LMP® : les atouts environnementaux du lithium sous forme métallique

Le lithium est le plus léger des métaux connus et a un potentiel électrochimique très élevé : tout concourt à en faire un matériau de choix en tant qu'électrode. Contrairement aux batteries LMP®, les batteries au lithium qui équipent des appareils électroniques grand public n'utilisent pas le lithium sous sa forme de métal, mais en tant qu'ions lithium insérés dans un autre matériau au détriment de la densité énergétique.

La batterie LMP® ne comprend ni liquides toxiques ni métaux lourds, et ses composants sont entièrement recyclables, y compris l'électrolyte. Cette batterie a pu voir le jour grâce au savoir-faire développé par le Groupe pour la réalisation des papiers ultra-minces. Ces films minces qui constituent l'anode, l'électrolyte et la cathode, produits par extrusion, sont assemblés et connectés pour former une batterie

#### Optimiser les produits et services

En partenariat avec ses partenaires Bluestorage, Bluesun et Bluebus, les efforts de recherche et de développement se sont concentrés sur :

- le développement de nouvelles solutions de stockage stationnaire d'électricité ;
- le développement d'une nouvelle solution de mobilité électrique : le Bluetram.

#### • Stockage stationnaire d'énergie

Les solutions stationnaires de stockage d'énergie sont axées sur :

- le couplage de batteries et shelters avec panneaux solaires ;
- le couplage de batteries et shelters avec éolienne ;
- le développement de Bluehouse, un bâtiment autonome en énergie et en eau ;
- le développement et l'installation de Bluezones, zones autonomes en énergie.

#### • Stockage embarqué

L'année 2014 a vu le développement d'une nouvelle solution de mobilité électrique en partenariat avec Bluebus et Automatic Systems : le Bluetram. C'est la première solution intégrée reposant sur les supercapacités.

Bluetram est une solution de mobilité qui repose sur deux éléments clés : le Bluetram et la station.

- Le Bluetram est basé sur le Bluebus de 6 mètres. C'est un tramway électrique sur pneus, équipé de supercapacités lui permettant d'avoir une autonomie de 1 kilomètre. Les supercapacités ayant une durée de vie de plusieurs millions de cycles, le Bluetram se recharge à chaque station en quelques secondes.

- La station du Bluetram est également une station de charge. Le Bluetram se connecte à la station et se recharge. La station elle-même est équipée de supercapacités permettant la recharge du Bluetram en quelques secondes. Cette solution permet de limiter les appels de puissance sur le réseau électrique.

Une nouvelle analyse de cycle de vie a été effectuée sur les supercapacités en utilisation tramway avec suppression de tronçons de caténaires. Sur les indicateurs retenus, le bénéfice est de 20% par rapport à un tramway classique.

### 17.1.5. AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

La politique sociétale du Groupe Bolloré est organisée autour de trois engagements :

- instaurer des relations d'écoute, de dialogue et de collaboration avec les parties prenantes ;
- renforcer l'ancrage territorial des activités de Blue Solutions ;
- promouvoir l'engagement solidaire des collaborateurs.

Blue Solutions décline ces engagements dans sa politique sociétale.

## 17. INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

### Impact territorial, économique et social en matière d'emploi et de développement régional

L'inauguration de l'usine Blue Solutions à Ergué-Gabéric, près de Quimper (Finistère), en septembre 2013 témoigne de la fidélité du Groupe Bolloré à sa région d'origine. Cet ancrage territorial fort se traduit par un investissement important pour le Groupe, qui lui permet de doubler sa capacité annuelle de production de batteries principalement destinées au véhicule électrique Bluecar®. Au 31 décembre 2014, cette usine compte 208 salariés.

### Impact territorial, économique et social sur les populations riveraines ou locales

L'année 2014 a été marquée pour Blue Solutions par la mise en place d'applications stationnaires en Afrique : les Bluezones. Les batteries LMP® permettent en effet de stocker de l'énergie électrique dans des zones qui en sont dépourvues et qui bénéficient d'un fort ensoleillement. Grâce à l'électricité produite par des champs de panneaux photovoltaïques (720 m<sup>2</sup>), et stockée dans des containers remplis de batteries LMP®, des hectares de terrain en friche sans aucun accès au réseau électrique deviennent des espaces éclairés, alimentés en eau potable et connectés à Internet. Ces Bluezones s'inscrivent dans des politiques locales de désenclavement et d'aménagement du territoire et permettent le développement d'activités économiques, culturelles et sportives.

### Conditions du dialogue avec les parties prenantes

L'ambition du Groupe Bolloré et de la division Blue Solutions vis-à-vis de leurs parties prenantes est d'instaurer à tous les niveaux pertinents de l'entreprise des relations d'écoute, de dialogue et, le cas échéant, de collaboration. Cette stratégie s'inscrit dans la logique de la norme ISO 26000, faisant du dialogue avec les parties prenantes la colonne vertébrale de sa démarche.

Le Groupe va poursuivre en 2015 l'élaboration de sa stratégie globale pour la gestion de la relation avec les parties prenantes.

### Actions de partenariat ou de mécénat

Blue Solutions met en place des actions de mécénat et de partenariat liées à son cœur de métier : l'expertise technologique et le développement de la mobilité. Ainsi, en 2014, plusieurs actions ont été réalisées : un partenariat a été conclu avec l'École polytechnique à Montréal sur un projet concernant le développement d'une batterie, Autolib' a participé au Triathlon des Roses (domaine national de Saint-Cloud) et à la semaine du développement durable.

### Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

La division Stockage d'électricité et solutions mène une politique d'achat responsable liée aux énergies renouvelables. Pour les solutions d'auto-partage Autolib' (Paris), Bluely (Lyon) et Bluecub (Bordeaux), un contrat a été souscrit avec la Compagnie Nationale du Rhône, producteur d'électricité d'origine 100 % renouvelable. La division privilégie également dans sa politique d'achat la dimension locale. En effet, l'accord conclu entre le Groupe Bolloré et Renault en 2014 prévoit, pour 2015, la production de la Bluecar® au sein de l'usine Renault de Dieppe. La Bluecar® sera alors le seul véhicule électrique 100 % français : la voiture sera produite à Dieppe, la batterie en Bretagne, à Ergué-Gabéric chez Films Plastiques, et la chaîne de traction chez Cirtem, à Toulouse.

### Importance de la sous-traitance et de la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

L'objectif 2015 est de mettre en place une démarche systématique de prise en compte de critères RSE dans la sélection des sous-traitants et des fournisseurs à l'échelle du Groupe. Parmi ces critères RSE : la conformité légale et juridique, la signature de référentiels RSE internationaux (par exemple : Pacte mondial), l'absence de conflits d'intérêts, etc. (extrait du questionnaire due diligence/conformité éthique).

Un groupe de travail « Labellisation des fournisseurs et évaluation des sous-traitants » a ainsi été constitué en 2014 et prévoit :

- la création d'un Comité de développement des fournisseurs locaux ;
- la généralisation de l'évaluation annuelle des performances ;
- la réalisation d'audits fournisseurs.

Cette démarche sera déclinée par Blue Solutions.

### Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

En mettant sur le marché ses applications de stockage d'énergie électrique (Autolib', Bluely, Bluecub), Blue Solutions propose un produit directement aux consommateurs. Des mesures ont été prises pour garantir la santé et la sécurité de tous les consommateurs. La batterie LMP® utilisée dans les voitures électriques permet de bénéficier d'une sécurité d'utilisation supérieure à celle des batteries à électrolyte liquide, grâce à une stabilité en température plus élevée, évitant les risques d'échauffement dangereux. De plus, un centre de maintenance est opérationnel, avec des mécaniciens et techniciens spécialisés batterie. Des modules de conduite écoresponsable ont également été conçus à destination des consommateurs pour minimiser notamment les accélérations et les freinages brusques : ils ont un impact sur la sécurité et l'accidentologie.

## 17.2. INFORMATION SUR LES EFFECTIFS

### 17.2.1. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

#### Organisation

Le processus de reporting s'appuie sur trois niveaux d'acteurs :

- au niveau central : la Direction des systèmes d'informations ressources humaines du Groupe organise et supervise la remontée des informations durant toute la collecte. Elle consolide les indicateurs sociaux des divisions ;
- au niveau division : le correspondant de division veille au bon déroulement du processus, il valide l'ensemble des fichiers de collecte sur son périmètre ;
- au niveau local : les correspondants locaux se chargent de compléter les fichiers de collecte.

#### Période de collecte et périmètre

Les données relatives à l'année du reporting sont collectées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le service consolidation communique la liste des sociétés consolidées du Groupe, en indiquant pour chacune la méthode de consolidation ainsi que le pourcentage d'intégration.

Le périmètre de collecte concerne toutes les sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2014, dès lors que la société comporte des effectifs.

Le périmètre de collecte est identique au périmètre financier.

Nous avons choisi de réduire certains indicateurs au périmètre France car ces derniers étaient difficilement transposables en l'état sans une perte de fiabilité.

Avant d'étendre ces indicateurs au périmètre Monde il nous a semblé opportun de travailler avec les correspondants concernés, sur des définitions communes et partagées.

Ce travail de pédagogie préalable nous permettra ainsi de recueillir des données fiables et contrôlables.

#### Périmètre Bolloré

Les indicateurs ci-après ont été collectés et consolidés au niveau du Groupe Bolloré grâce à l'outil de reporting présenté ci-dessus. Le périmètre couvre 100 % des effectifs du Groupe Bolloré.

En fonction des taux de réponse obtenus, les indicateurs présentés ci-après précisent le périmètre couvert Monde ou France.

Certains indicateurs sont présentés uniquement sur un périmètre France, des travaux de fiabilisation sont en cours pour les étendre au périmètre Monde.

#### Les indicateurs

Le reporting social comptabilise chaque salarié pour une unité, quel que soit le temps de travail effectué dans l'année, les effectifs sont comptabilisés dans leur totalité.

Les thèmes abordés dans notre collecte sont les effectifs, les mouvements de personnel, la formation, la rémunération, l'hygiène et la sécurité ainsi que les relations professionnelles.

Pour des raisons de réglementations locales qui diffèrent selon les pays, l'ensemble des indicateurs ne peut pas être publié sur un périmètre Monde. Le processus de collecte est en cours d'évolution, il permettra à terme, d'élargir le nombre de données collectées.

Cette année, les indicateurs suivants seront publiés uniquement sur le périmètre des sociétés françaises du Groupe Bolloré :

- la rémunération et son évolution ;



## 17. INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

- l'organisation du temps de travail ;
- l'absentéisme ;
- le dialogue social ;
- la formation ;
- les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

### Les formulaires de collecte

Deux fichiers de collecte propres à chaque société sont générés automatiquement à partir de données détenues en central :

- un fichier restituant le fichier de collecte de l'année antérieure ;
- un fichier prédéfini pour la collecte de l'année.

Il existe deux types de fichiers de collecte :

- pour les sociétés françaises : effectifs et informations sociales ;
- pour les sociétés étrangères : effectifs.

Les formulaires sont préremplis en fonction du type de pilotage :

- interne (sociétés françaises dont la paie est gérée en central) : les données individuelles des salariés sont préremplies en totalité et doivent être contrôlées ;
- externe (sociétés dont la paie n'est pas gérée en central) : les fichiers de collecte ne sont pas préremplis, les données doivent être saisies et contrôlées.

L'effectif collecté dans les fichiers de collecte concerne uniquement les contrats à durée indéterminée et déterminée.

### Contrôle et validation

Afin de pouvoir assurer la fiabilité des indicateurs, la Direction des ressources humaines a mis en place :

- un guide utilisateur et des aides interactives ;
- une hotline qui assure un support auprès des correspondants.

Les objectifs du contrôle et de la validation sont les suivants :

- détecter les incohérences saisies dans l'outil de reporting ;
- s'assurer de la fiabilité des données par validation à deux niveaux (division, local).

Afin d'assurer la cohérence des données saisies dans l'outil de reporting, l'ensemble des étapes de validation sont chaînées les unes aux autres. Les données saisies font l'objet d'un contrôle d'intégrité, permettant de détecter les incohérences des données d'un même salarié.

L'outil de reporting réalise également, et ce à chaque validation d'étape, une détection des erreurs ainsi qu'un contrôle d'exhaustivité.

En cas de variation d'effectifs sur un périmètre, la Direction des ressources humaines Groupe demande aux correspondants une justification.

### 17.2.2. DONNÉES SOCIALES

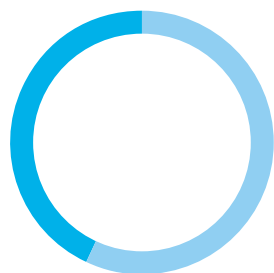
PÉRIMÈTRE : MONDE

Au 31 décembre 2014, la société Blue Solutions et sa filiale Blue Solutions Canada comptent 362 collaborateurs, soit une hausse de 10,37 %.

#### EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2014

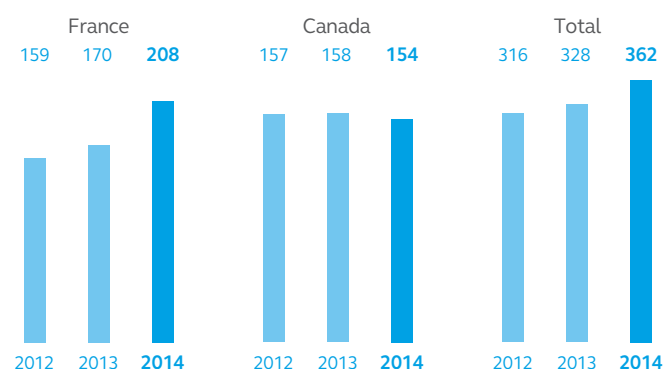
##### Effectifs par activité et par zone géographique

	France	Canada	Total
<b>NOMBRE</b>	<b>208</b>	<b>154</b>	<b>362</b>
<b>EN POURCENTAGE</b>	<b>57</b>	<b>43</b>	<b>100</b>



57% FRANCE  
43% CANADA

##### Évolution des effectifs



Parmi les 362 salariés de Blue Solutions, 208 sont localisés en France et 154 sont localisés au Canada.

##### Effectifs par type de population

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-cadres	CDI	CDD	Total
<b>NOMBRE</b>	<b>304</b>	<b>58</b>	<b>87</b>	<b>275</b>	<b>342</b>	<b>20</b>	<b>362</b>
<b>EN POURCENTAGE</b>	<b>83,98</b>	<b>16,02</b>	<b>24,03</b>	<b>75,97</b>	<b>94,48</b>	<b>5,52</b>	<b>100,00</b>

Au 31 décembre 2014, la société Blue Solutions compte 58 femmes, soit 16,02 % de l'effectif total.

La société emploie au 31 décembre 2014 : 87 salariés cadres (soit 24,03 % de l'effectif total en augmentation de 2,08 points) et 275 salariés non-cadres (soit 75,97 % de l'effectif total).

Parmi les 362 salariés, 94,48 % sont sous contrat à durée indéterminée, soit 342 personnes en hausse de 2,40 points.

##### Effectifs par âge

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus	Total
<b>NOMBRE</b>	<b>42</b>	<b>118</b>	<b>129</b>	<b>73</b>	<b>362</b>
<b>EN POURCENTAGE</b>	<b>11,60</b>	<b>32,60</b>	<b>35,63</b>	<b>20,17</b>	<b>100,00</b>

## 17. INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

### RECRUTEMENTS ET DÉPARTS

En 2014, la société Blue Solutions a procédé à 55 recrutements, dont 74,55 % correspondent à des embauches sous contrats à durée indéterminée. Les recrutements internes, considérés comme des mutations, ne sont pas pris en compte. Un salarié ayant plusieurs contrats sur l'année n'est comptabilisé qu'une seule fois.

Embauche	Effectifs	%
Contrat à durée indéterminée (CDI)	41	74,55
Contrat à durée déterminée (CDD)	14	25,45
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>100,00</b>

Le nombre total des départs en 2014 est de 36 personnes. Les mutations ne sont pas prises en compte comme des départs. Les salariés ayant terminé plusieurs contrats ne sont comptabilisés qu'une seule fois.

Départs	Effectifs	%
Démissions	15	40,54
Fins de contrat à durée déterminée (CDD)	19	51,35
Licenciements	2	5,41
Autres	1	2,70
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>100,00</b>

### PÉRIMÈTRE : FRANCE

Le périmètre français de la société Blue Solutions est constitué d'une société pour un effectif au 31 décembre 2014 de 208 salariés. Les indicateurs suivants sont présentés sur un périmètre France.

### FORMATIONS

En 2014, parmi les 208 salariés de la société Blue Solutions présents en France au 31 décembre 2014, 54 (soit 25,96 %) ont bénéficié d'une formation dans l'année.

#### Effectifs formés par type de population

	Hommes	Femmes	Cadres	Non-cadres	CDI	CDD	Total
<b>NOMBRE</b>	<b>45</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>35</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>54</b>
<b>EN POURCENTAGE</b>	<b>83,33</b>	<b>16,67</b>	<b>35,19</b>	<b>64,81</b>	<b>100,00</b>	<b>00,00</b>	<b>100,00</b>

En 2014, la société Blue Solutions a consacré un budget de 182 056 euros, soit 2,11 % de la masse salariale, à la formation de ses salariés et dispensé un total de 3 731 heures. Cet indicateur est en cours de fiabilisation sur le périmètre Monde.

### LA FORMATION POUR PRÉPARER LES COMPÉTENCES DE DEMAIN

La formation est un outil essentiel pour favoriser le développement des compétences et renforcer l'employabilité des collaborateurs. Chaque année, pour accompagner sa croissance, la société Blue Solutions investit dans le capital humain en offrant tout au long du parcours professionnel de ses salariés des stages de formation.

Conformément à la gestion autonome des sociétés, l'offre de formation est définie par chacune d'elles. Cette gestion décentralisée permet de dispenser des actions de formation cohérentes et adaptées aux métiers et à l'organisation de chaque structure.

Le lien entre la gestion des carrières et le développement des compétences se concrétise, pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe, dans les entretiens professionnels individuels. Ces entretiens, effectués dans toutes les divisions du Groupe, permettent de conjuguer l'intérêt de l'entreprise et l'intérêt des hommes qui y travaillent. Ils offrent la possibilité d'évoquer les changements d'affectation professionnelle ou géographique, les évolutions de carrière envisagées ainsi que les formations nécessaires pour y parvenir. Pour les salariés, cette démarche est importante, leur intégration dans le projet d'évolution de leur société les motive au quotidien et les fidélise sur le long terme.

### ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail varie selon la nature de l'activité. En France, le temps de travail dans les sociétés et établissements est fixé en application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

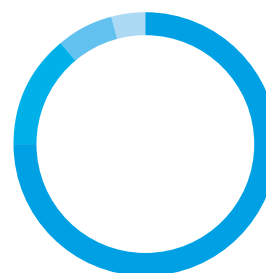
La société Blue Solutions compte au 31 décembre 2014 :

- un cadre autonome ;
- 11 salariés à temps partiel (soit 5,29 % de l'effectif France).

En 2014, parmi les salariés de Blue Solutions du périmètre France, 24 salariés ont effectué des heures supplémentaires pour un volume total de 525 heures (soit une moyenne de 21,87 heures supplémentaires par salarié concerné).

### ABSENTÉISME ET MOTIFS

L'absentéisme est réparti comme suit pour l'année 2014 :



75% MALADIE

7% MATERNITÉ-PATERNITÉ

4% ACCIDENT DU TRAVAIL OU DE TRAJETS

14% AUTRES MOTIFS (HORS CP ET JRTT)

## 17. INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

### RÉMUNÉRATION

La rémunération annuelle brute (soumise à cotisations sociales) de l'ensemble des salariés du périmètre France de la société Blue Solutions a atteint 8 617 626 euros en 2014, soit une augmentation de 25,29 %.

### PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

En 2014, 247 246 euros ont été versés dans le plan d'épargne d'entreprise, qui compte à ce jour 169 souscripteurs.

Ces versements représentent environ 2,87 % de la rémunération annuelle brute de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe et se répartissent comme suit :

- 133 284 euros proviennent des versements des salariés ;
- 113 972 euros proviennent de l'abondement de la société.

### ŒUVRES SOCIALES

En 2014, la société Blue Solutions a consacré un budget de 195 685 euros pour les œuvres sociales et le fonctionnement des Comités d'entreprise, soit environ 2,27 % de la rémunération annuelle brute de l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe.

### EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

En 2014, la société Blue Solutions a employé en France trois personnes handicapées.

### RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Au cours de l'exercice 2014, dix accords collectifs ont été signés au sein du périmètre France dont :

- quatre accords collectifs relatifs aux rémunérations ;
- un accord collectif relatif à la santé, la sécurité, les conditions de travail ;
- trois accords collectifs relatifs au dialogue social ;
- deux accords collectifs relatifs à d'autres sujets.

### MAINTENIR ET DÉVELOPPER LE DIALOGUE SOCIAL

Persuadé que celui-ci est porteur d'innovations et de progrès, la société Blue Solutions encourage un dialogue social permanent et de qualité. En France, comme au Canada, les salariés travaillant dans des structures industrielles ou commerciales de taille significative sont représentés par des organisations syndicales indépendantes ou par des représentants élus par le personnel. En 2014 quatre accords collectifs ont été négociés au sujet des rémunérations.

### INFORMATIONS RELATIVES AUX PLANS DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS ET DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

En 2014, la société Blue Solutions n'a pas eu à mettre en œuvre un plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi.

### MAIN-D'ŒUVRE EXTÉRIEURE

Le recours à la main-d'œuvre extérieure s'inscrit principalement dans le cadre de remplacements de salariés momentanément absents ou pour répondre à des besoins spécifiques (délais courts et incertains).

En 2014, ce recours correspond à 28,76 personnes (en équivalent temps plein) et représente environ 14,74 % de la masse salariale.

## 17.3. TABLEAU D'INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Année 2014							Année 2013			
Quantité d'eau (m <sup>3</sup> )	Consommation d'électricité <sup>(1)</sup> (MWh)	Quantité de fioul lourd consommée par les bâtiments (bureaux, entrepôts, usines...) (m <sup>3</sup> )	Quantité de fioul domestique consommée (m <sup>3</sup> )	Gaz de pétrole liquéfié (GPL) consommée (m <sup>3</sup> )	Quantité de gaz naturel consommée (m <sup>3</sup> )	Consommation de chauffage urbain (MWh)	Quantité d'eau (m <sup>3</sup> )	Consommation d'électricité <sup>(1)</sup> (MWh)	Quantité de fioul domestique consommée (m <sup>3</sup> )	Quantité de gaz naturel consommée (m <sup>3</sup> )
3 437	12 500	0	1,2	0	668 390	0	3 725	13 533	3,8	655 724

(1) La consommation électrique des véhicules en auto-partage s'élève à 15 316 MWh en 2014, contre 7 879 MWh en 2013. Elle n'est pas incluse dans ce chiffre.

L'eau est essentiellement utilisée pour l'usage des salariés. L'électricité et le gaz sont employés pour le fonctionnement des équipements de production et pour assurer un environnement anhydre dans le cadre des phases de production utilisant le lithium. Environ 10 % de l'électricité consommée est issue d'énergie renouvelable (hydro-électricité). Aucune source d'énergie polluante n'est utilisée. Les indicateurs environnementaux présentés sont le reflet de la cartographie des enjeux effectuée par Blue Solutions (page 83). Ils répondent à la nécessaire maîtrise par la division de ses consommations d'énergie afin de limiter son impact sur l'environnement.

La batterie LMP® ne contient pas de terres rares. Les éléments constitutifs de la batterie sont le cuivre, l'aluminium, le lithium, un polymère (polyoxyéthylène), des sels de lithium, du phosphate de fer et du carbone, matières premières dont l'approvisionnement pérenne est assuré par les ressources naturelles. Compte tenu des quantités disponibles et de l'évolution des prix, il n'existe pas de risque sur ces matières premières.

### Tableau des émissions de gaz à effet de serre<sup>(1)</sup>

Émissions GES liées à la consommation d'énergie scope 1 (tonnes éq. CO <sub>2</sub> )	2 561
Émissions GES liées à la consommation d'énergie scope 2 (tonnes éq. CO <sub>2</sub> )	4 549
Émissions GES liées à la consommation d'énergie scope 1 et 2 (tonnes éq. CO <sub>2</sub> )	7 110

(1) Le scope 1 correspond aux émissions directes, comme la consommation d'énergie hors électricité, la combustion de carburant, les émissions des procédés industriels et les émissions fugitives (dues aux fuites des fluides frigorigènes, par exemple). Le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à l'énergie, telles que la consommation d'électricité, ou la consommation de vapeur, froid ou chaleur via des réseaux de distribution.

Les facteurs d'émissions appliqués proviennent de la version 7 de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Seules les émissions des sociétés françaises sont mentionnées, car ces données sont en cours de fiabilisation sur le périmètre international.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours) - voir note 14 - Provision (provisions pour risques et charges) page 113.

## 17. INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

### 17.4. MÉTHODE DE REPORTING

#### ORGANISATION

Chaque division du Groupe Bolloré, dont Blue Solutions, a désigné un Directeur RSE lequel participe à la définition des indicateurs et administre le logiciel de collecte des données sur le périmètre de sociétés qu'il considère comme significatives en termes de chiffre d'affaires et d'effectifs. Il a pour rôle :

- d'être garant des délais impartis pour la collecte des données ;
- d'accompagner le contributeur pour la collecte des données, et répondre à toutes les questions que ce dernier pourra se poser ;
- de vérifier au niveau de la division la cohérence et la vraisemblance des données ;
- de s'assurer de l'exhaustivité des informations remontées.

Chaque entité désignée par le Directeur RSE de la division est représentée par un contributeur. Ce dernier peut avoir sous son contrôle plusieurs entités et porte ainsi la responsabilité de la cohérence des données concernant celles-ci. Il saisit dans le logiciel les informations recueillies dans les entités qui le concernent et doit à ce titre :

- collecter les données (s'il ne possède pas l'information demandée, il le demandera aux services concernés afin de compléter la donnée manquante). Le contributeur peut contacter le Directeur développement durable de sa division en cas de besoin ;
- contrôler la cohérence et la vraisemblance des données (vérifier qu'aucune donnée n'a été oubliée, veiller à ce qu'il n'y ait pas de valeurs négatives pour les consommations, s'assurer d'un ordre de grandeur cohérent, notamment par rapport aux données de l'année N-1), quand elles existent. Ces directeurs sont de véritables « interfaces » avec l'équipe RSE Groupe. Leur rôle est essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe. Ils participent à sa définition et en assurent le déploiement au sein de leurs divisions. Ils sensibilisent les collaborateurs aux enjeux de la RSE via des actions de mobilisation et de formations. Ils valorisent les initiatives menées par les entités relevant de leur périmètre et diffusent les bonnes pratiques. Ils participent au dialogue avec les parties prenantes (clients, fournisseurs). Concernant plus particulièrement les divisions industrielles (IER, divisions transport...), les directeurs accompagnent les clients dans leur démarche développement durable en leur proposant des services leur permettant de réduire leur empreinte environnementale.

#### PÉRIODE DE COLLECTE

Les données sont collectées pour l'année soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Il est possible que le mois de décembre soit extrapolé, si la donnée n'est pas disponible au moment du reporting.

#### LES INDICATEURS

Les indicateurs se conforment aux dispositions légales et répondent aux quatre axes stratégiques du Groupe.

L'ensemble des indicateurs (cf. tableau 17.3) a été renseigné sur le périmètre suivant : la société Blue Solutions (ex-Batscap) et sa filiale Blue Solutions Canada (ex-Bathium).

Concernant la thématique prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux, la division Blue Solutions applique la politique « achats » mise en place au sein du Groupe Bolloré.

#### CONTRÔLE ET VALIDATION

Les objectifs du contrôle et de la validation sont les suivants :

- constater les difficultés rencontrées par les contributeurs lors de la saisie et y remédier ;
- détecter d'éventuelles incohérences dans les données saisies ;
- obtenir des données auditable.

Pour l'exercice 2014, le contrôle des données RSE a été renforcé par la mise en place d'un circuit de validation qui est intervenu à chaque étape du processus du reporting (au niveau de l'entité, du directeur RSE de chaque division et du Groupe).

Le test de cohérence intégré en 2013 dans le logiciel de reporting permettant aux contributeurs de détecter des écarts de plus ou moins 20% par rapport à l'année précédente a été abaissé à 15%.

#### CONTRÔLE INTERNE

Un auditeur interne pourra effectuer, dans le cadre des contrôles financiers, des vérifications sur les données remontées par les entités.

### 17.5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT D' ACTIONS

#### 17.5.1. DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Néant.

#### 17.5.2. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

##### 17.5.2.1. Options de souscription d'actions consenties par la société Blue Solutions

Néant.

##### 17.5.2.2. Options de souscription d'actions consenties par des sociétés liées

Néant.

### 17.6. ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES PAR LA SOCIÉTÉ BLUE SOLUTIONS

#### CONSENTIE PAR LA SOCIÉTÉ BLUE SOLUTIONS

L'Assemblée générale extraordinaire de Blue Solutions en date du 30 août 2013 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions d'actions gratuites Blue Solutions existantes ou à émettre de la société au bénéfice des salariés et des mandataires dans les conditions fixées par la loi. La durée de l'autorisation est de trente-huit mois et le nombre d'actions distribuées ne pourra représenter plus de 2% du capital.

Cette autorisation a été partiellement utilisée par le Conseil d'administration du 7 janvier 2014, qui a décidé de procéder à des attributions d'actions gratuites pour un montant maximal fixé à 380 000 actions (soit 1,32% du capital).

Le Directeur général et le Président ont procédé, les 8 janvier et 7 avril 2014, conformément aux pouvoirs conférés par le Conseil d'administration et dans le respect de l'ensemble des modalités définies par l'Assemblée générale et le Conseil, à des attributions d'actions gratuites pour un montant de 378 000 actions. Les modalités et conditions des attributions d'actions gratuites sont les suivantes :

	Première attribution	Seconde attribution
Nombre total d'actions attribuées : 378 000	364 500	13 500
Date d'attribution	8 janvier 2014	7 avril 2014
Période d'acquisition (4 ans)	8 janvier 2018	7 avril 2018
Période de conservation (2 ans)	8 janvier 2020	7 avril 2020
Nombre de bénéficiaires	86	2
Nombre cumulé d'actions attribuées caduques	8 000	-
Nombre d'actions gratuites au 31 décembre 2014 : 370 000	356 500	13 500

## 17. INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

### 17.7. PARTICIPATION, STOCK-OPTIONS ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES DES MEMBRES DU CONSEIL D' ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS

D'après les renseignements recueillis par la société auprès des administrateurs, l'ensemble des administrateurs possèdent au 31 décembre 2014 environ 0,028% du capital et des droits de vote de la société.

#### 17.7.1. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

#### 17.7.2. HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

### 17.8. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER (OPÉRATIONS SUR TITRES DES MEMBRES DU CONSEIL D' ADMINISTRATION RÉALISÉES AU COURS DE L' EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014)

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-22 du règlement général de l'AMF, les membres du Conseil d'administration et le Directeur général doivent communiquer les opérations effectuées sur leurs instruments financiers dans la mesure où le montant des opérations effectuées par chacune des personnes précitées excède 5 000 euros par an.

En 2014, les opérations déclarées sont les suivantes :

Identité du déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)	Réf. AMF
Gilles Alix <sup>(1)</sup>	24/03/2014	Cession	100	21,5828	2 158,28	2014DD297631
Jean-Louis Milin	03/10/2014	Acquisition	400	34,1748	13 669,92	2014DD343024
Jean-Louis Milin	08/10/2014	Acquisition	100	31,0000	3 100,00	2014DD343030
Jean-Louis Milin	09/10/2014	Acquisition	100	30,0000	3 000,00	2014DD343031
Gilles Alix	16/12/2014	Acquisition	5	29,5780	147,89	2014DD343690
Gilles Alix	17/12/2014	Acquisition	95	28,6250	8 444,38	2014DD343692

(1) Vente par Gilles Alix de 100 actions achetées le 20 novembre 2013, opérations réalisées pour le compte de son épouse.

### 17.9. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

# RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac sous le numéro 3-1048<sup>(1)</sup> et membre du réseau Deloitte de l'un des commissaires aux comptes de la société, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion inclus dans le document de référence en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

## RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au protocole de reporting RSE utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion inclus dans le document de référence et disponible sur demande auprès du siège de la société.

## INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

## RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe d'une dizaine de personnes entre février et avril 2015 pour une durée d'environ six semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>(2)</sup>.

## I. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

(1) Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce. En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique du rapport de gestion.

## CONCLUSION

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## II. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considéré les plus importantes<sup>(3)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante et des divisions, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>(4)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 57 % des effectifs et entre 16 % et 91 % des informations quantitatives environnementales publiées.

(3) **Informations quantitatives sociales** : effectifs au 31 décembre 2014, répartition des effectifs par zone géographique, répartition des effectifs par type de contrat, nombre d'embauches, nombre de départs, nombre de licenciements, nombre de salariés au 31 décembre ayant bénéficié d'une formation dans l'année (France), nombre d'heures de formations dispensées (France), nombre d'accidents du travail (Monde), taux de fréquence (France), taux de gravité (France).

**Informations quantitatives environnementales** : consommation d'eau (comprend l'eau de réseau et l'eau prélevée dans le milieu naturel), consommation d'énergie (électricité, gaz naturel), émissions GES (scope 1 et scope 2).

(4) **Échantillon sélectionné pour les informations quantitatives sociales et environnementales** : Blue Solutions Batscap (France).

## 17. INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que, comme indiqué dans le rapport de gestion, le périmètre consolidé pour les informations suivantes est limité aux activités de la société en France :

- certains indicateurs RH et notamment les « taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail » et le « nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation » ;
- les émissions de gaz à effet de serre.

Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2015

L'organisme tiers indépendant

Deloitte & Associés  
Jean-Paul Séguret  
Associé

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

#### 18.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2014

	Nombre d'actions et de voix	% du capital et des droits de vote
Bolloré SA	20 532 875	71,20
Bolloré Participations	5 133 222	17,80
Autres sociétés du Groupe Bolloré	5	0,00
<b>Sous-total du Groupe Bolloré</b>	<b>25 666 102</b>	<b>89,00</b>
Public	3 172 214	11,00
<b>TOTAL</b>	<b>28 838 316</b>	<b>100,00</b>

Le nombre des droits de vote est identique à celui des actions.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2014, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif est de 57 détenant 60 comptes courants nominatifs, 12 CCN purs et de 48 CCN administrés (source : CM-CIC Securities).

Au 31 décembre 2014, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie.

Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

#### 18.2. DROITS DE VOTE

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

La loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 a institué, dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, un droit de vote double sauf clause contraire des statuts ; ce droit de vote double est accordé à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire.

La comptabilisation de la durée de l'inscription nominative débute à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi Florange, soit le 2 avril 2014.

#### 18.3. CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR

Le Groupe Blue Solutions est contrôlé directement et indirectement par Vincent Bolloré et sa famille. Des mesures de gouvernance ont été mises en place et sont décrites dans le rapport du Président sur le contrôle interne en page 160, aux points 16.3 « Informations sur le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations » et 16.4 « Régimes de gouvernance d'entreprise ».

Le Conseil d'administration compte trois administrateurs indépendants.

#### MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

D'après les informations dont disposait la société, la situation de l'actionnariat de Blue Solutions se présentait de la façon suivante, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-après ne détenant, à la connaissance de la société, plus de 5 % du capital :

(en pourcentage)	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2013	
	Participation	Droit de vote <sup>(1)</sup>	Participation	Droit de vote <sup>(1)</sup>	Participation	Droit de vote <sup>(1)</sup>
Bolloré SA (direct et indirect) <sup>(2)</sup>	80,00	80,00	80,00	80,00	71,20	71,20
Bolloré Participations	20,00	20,00	20,00	20,00	17,80	17,80
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>89,00</b>	<b>89,00</b>

(1) Droits de vote théoriques et exerçables en Assemblée.

(2) Indirect : participations des sociétés suivantes, directement contrôlées par Bolloré SA (Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Port-Manech, Financière de Cézembre, Socotab, Sofiprom) qui détiennent chacune une action Blue Solutions.

#### 18.4. ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant.

### 19. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Voir la note 28 – Parties liées de l'annexe aux comptes consolidés (20.3) sur les transactions avec les apparentés.

Voir également le rapport spécial des Commissaires aux comptes, objet de l'annexe page 169 du présent document de référence.



## 20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

### 20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

#### 20.1. INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurant aux pages 103 à 136 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2013, déposé auprès de l'AMF le 27 mai 2014 sous le numéro R.14-036 ;
- les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2010, 2011 et 2012 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurant aux pages 233 à 271 du document de base, déposé auprès de l'AMF le 12 septembre 2013 sous le numéro I.13-0041.

#### 20.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA

Néant.



## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2014

Bilan consolidé	98
État du compte de résultat consolidé	100
État du résultat global consolidé	101
Variation de la trésorerie consolidée	102
Variation des capitaux propres consolidés	103
Annexe aux comptes consolidés	104
Principes comptables – <a href="#">note 1</a>	104
Principales variations de périmètre – <a href="#">note 2</a>	109
Comparabilité des comptes – <a href="#">note 3</a>	109
Notes sur le bilan – <a href="#">notes 4 à 21</a>	110
Notes sur le compte de résultat – <a href="#">notes 22 à 26</a>	118
Autres informations – <a href="#">notes 27 à 32</a>	121
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux – <a href="#">note 33</a>	126
Liste des sociétés consolidées – <a href="#">note 34</a>	126
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	127



## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013 <sup>(1)</sup>
Capital		144 192	144 192
Primes liées au capital		0	0
Réserves consolidées		(10 271)	(4 946)
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>133 921</b>	<b>139 246</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Capitaux propres</b>	13	<b>133 921</b>	<b>139 246</b>
Dettes financières non courantes	18	33 016	33 024
Provisions pour avantages au personnel	14-15	1 420	827
Impôts différés	26	0	0
Autres passifs non courants	19	1 066	1 151
<b>Passifs non courants</b>		<b>35 502</b>	<b>35 002</b>
Dettes financières courantes	18	1 963	0
Provisions courantes	14	415	0
Fournisseurs et autres créiteurs	20	17 481	23 409
Impôts courants		0	0
Autres passifs courants	21	430	905
<b>Passifs courants</b>		<b>20 289</b>	<b>24 314</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>189 712</b>	<b>198 562</b>

(1) Voir note 3 – Comparabilité des comptes.

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### ÉTAT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2014	2013
<b>Chiffre d'affaires</b>	22-23-24	<b>97 167</b>	<b>47 399</b>
Achats et charges externes	24	(72 178)	(49 703)
Frais de personnel	24	(23 117)	(19 666)
Amortissements et provisions	24	(17 143)	(14 780)
Autres produits opérationnels	24	10 443	9 480
Autres charges opérationnelles	24	(1 174)	(736)
<b>Résultat opérationnel</b>	22-23-24	<b>(6 002)</b>	<b>(28 006)</b>
Coût net du financement	25	(1 087)	(2 636)
Autres produits financiers	25	1 987	347
Autres charges financières	25	(433)	(5 547)
<b>Résultat financier</b>	25	<b>467</b>	<b>(7 836)</b>
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	7	60	140
Impôts sur les résultats	26	(188)	0
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>(5 663)</b>	<b>(35 702)</b>
Résultat net consolidé, part du Groupe		(5 663)	(35 702)
Intérêts minoritaires		0	0

### RÉSULTAT PAR ACTION

13

(en euros)	2014	2013
<b>Résultat net part du Groupe</b>		
- de base	(0,20)	(3,22)
- dilué	(0,20)	(3,22)

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2014	2013
<b>Résultat net consolidé de la période</b>	<b>(5 663)</b>	<b>(35 702)</b>
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	(104)	345
<b>Total des variations des éléments recyclables en résultat net ultérieurement</b>	<b>(104)</b>	<b>345</b>
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres	(246)	86
<b>Total des variations des éléments non recyclables en résultat net ultérieurement</b>	<b>(246)</b>	<b>86</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>(6 013)</b>	<b>(35 271)</b>
Dont :		
- part du Groupe	(6 013)	(35 271)
- part des minoritaires	0	0
<i>Dont impôt :</i>		
- sur pertes et gains actuariels	0	0

## VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en milliers d'euros)	2014	2013
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net part du Groupe	(5 663)	(35 702)
Part des intérêts minoritaires	0	0
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(5 663)</b>	<b>(35 702)</b>
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
– élimination des amortissements et provisions	16 830	14 380
– autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	(69)	5 222
– élimination des plus- ou moins-values de cession	0	60
Autres retraitements :		
– coût net du financement	1 087	2 636
– charges d'impôts	188	0
Dividendes reçus :		
– dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	71	53
Impôts décaissés	(188)	0
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :	2 181	(19 085)
– dont stocks et en-cours	7 240	(9 660)
– dont dettes	(3 094)	7 233
– dont créances	(1 965)	(16 658)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>14 437</b>	<b>(32 436)</b>
<b>Flux d'investissement</b>		
Décaissements liés à des acquisitions <sup>(1)</sup> :		
– immobilisations corporelles	(9 748)	(15 478)
– immobilisations incorporelles	(1 478)	(1 586)
– titres et autres immobilisations financières	(2)	(1)
Encaissements liés à des cessions :		
– immobilisations corporelles	4	144
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	0	(281)
<b>Flux nets de trésorerie sur investissements</b>	<b>(11 224)</b>	<b>(17 202)</b>
<b>Flux de financement</b>		
Décaissements :		
– dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Encaissements :		
– augmentation de capital <sup>(2)</sup>	0	133 766
– apport des actionnaires <sup>(3)</sup>	0	73 000
– subventions d'investissements	267	216
Intérêts nets décaissés	(36)	(1 547)
<b>Flux nets de trésorerie sur opérations de financement</b>	<b>231</b>	<b>205 435</b>
Incidence des variations de cours des devises	29	(156)
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>3 473</b>	<b>155 641</b>
Trésorerie à l'ouverture <sup>(4)</sup>	11 080	(144 561)
Trésorerie à la clôture <sup>(4)</sup>	14 553	11 080

(1) Les flux d'investissement sur 2014 sont principalement composés des investissements de capacités destinés à soutenir le développement des usines en Bretagne et au Canada.

(2) Comprend en 2013 l'augmentation de capital souscrite par Bolloré SA et Bolloré Participations (à hauteur de leurs pourcentages de détention respectifs) pour 133,8 millions d'euros (voir document de référence 2013 du Groupe).

(3) Comprend en 2013 l'abandon de créance réalisé par Bolloré SA pour 37 millions d'euros, ainsi que la subvention de 36 millions d'euros de Bluecar à Blue Solutions (voir document de référence 2013 du Groupe).

(4) Voir note 12 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.



## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions <sup>(1)</sup>	Capital	Réserves de conversion	Pertes et gains actuariels	Réserves	Capitaux propres, part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	<b>104 260 000</b>	<b>10 426</b>	<b>303</b>	<b>(268)</b>	<b>(42 810)</b>	<b>(32 349)</b>	<b>0</b>	<b>(32 349)</b>
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>(75 421 684)</b>	<b>133 766</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>73 100</b>	<b>206 866</b>	<b>0</b>	<b>206 866</b>
Augmentation de capital	(75 421 684)	133 766				133 766	0	133 766
Dividendes distribués						0	0	0
Paiements fondés sur des actions					105	105	0	105
Variations de périmètre						0	0	0
Autres variations <sup>(2)</sup>					72 995	72 995	0	72 995
<b>Éléments du résultat global</b>			<b>345</b>	<b>86</b>	<b>(35 702)</b>	<b>(35 271)</b>	<b>0</b>	<b>(35 271)</b>
Résultat de l'exercice					(35 702)	(35 702)	0	(35 702)
Variation des éléments recyclables en résultat								
– variation des réserves de conversion des entités contrôlées			345			345	0	345
– variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées						0	0	0
– autres variations du résultat global						0	0	0
Variation des éléments non recyclables en résultat								
Pertes et gains actuariels				86		86	0	86
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>	<b>28 838 316</b>	<b>144 192</b>	<b>648</b>	<b>(182)</b>	<b>(5 412)</b>	<b>139 246</b>	<b>0</b>	<b>139 246</b>
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>688</b>	<b>688</b>	<b>0</b>	<b>688</b>
Augmentation de capital						0	0	0
Dividendes distribués						0	0	0
Paiements fondés sur des actions <sup>(3)</sup>					1 577	1 577	0	1 577
Variations de périmètre						0	0	0
Autres variations <sup>(4)</sup>					(889)	(889)	0	(889)
<b>Éléments du résultat global</b>			<b>(104)</b>	<b>(246)</b>	<b>(5 663)</b>	<b>(6 013)</b>	<b>0</b>	<b>(6 013)</b>
Résultat de la période					(5 663)	(5 663)	0	(5 663)
Variation des éléments recyclables en résultat								
– variation des réserves de conversion des entités contrôlées			(104)			(104)	0	(104)
– variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées						0	0	0
– autres variations du résultat global						0	0	0
Variation des éléments non recyclables en résultat								
Pertes et gains actuariels				(246)		(246)	0	(246)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>28 838 316</b>	<b>144 192</b>	<b>544</b>	<b>(428)</b>	<b>(10 387)</b>	<b>133 921</b>	<b>0</b>	<b>133 921</b>

(1) Suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2013, la totalité des 104 260 000 actions de 0,1 euro de nominal a été échangée contre 2 085 200 actions de 5 euros de nominal à raison de 50 actions anciennes de 0,1 euro de nominal contre 1 action nouvelle de 5 euros de nominal. L'augmentation de capital du 30 août 2013 a conduit par la suite à l'émission de 26 753 116 actions nouvelles au nominal de 5 euros portant le nombre d'actions totales à 28 838 316 (voir document de référence 2013 du Groupe).

(2) Correspond principalement aux apports des actionnaires à Blue Solutions pour 73 millions d'euros au 31 décembre 2013 (voir document de référence 2013 du Groupe).

(3) Paiement fondé sur des actions Bolloré SA et Blue Solutions SA (voir note 1.A – Faits marquants et note 16 – Transactions dont le paiement est fondé sur des actions).

(4) Voir note 18 – Endettement financier.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

## A – FAITS MARQUANTS

## Plan d'attribution d'actions gratuites de Blue Solutions

Le Conseil d'administration de Blue Solutions du 7 janvier 2014, utilisant partiellement l'autorisation qui lui a été octroyée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 août 2013, a décidé de procéder à des attributions d'actions gratuites pour un montant maximum fixé à 380 000 actions, soit 1,32 % du capital. 364 500 actions gratuites ont été attribuées à ce titre le 8 janvier 2014, et 13 500 le 7 avril 2014, dans le respect des modalités définies par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration. Voir note 16 – Transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

## B – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

## B.1 – Informations relatives à l'entreprise

Blue Solutions est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est à Odet, 29500 Ergué-Gabéric. La société est cotée à Paris.

## B.3 – Évolutions normatives

1. Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Normes, amendements ou interprétations		
IAS 27 révisée « États financiers individuels »	29/12/2012	01/01/2014 <sup>(1)</sup>
IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »	29/12/2012	01/01/2014 <sup>(1)</sup>
IFRS 10 « États financiers consolidés »	29/12/2012	01/01/2014 <sup>(1)</sup>
IFRS 11 « Partenariats »	29/12/2012	01/01/2014 <sup>(1)</sup>
IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »	29/12/2012	01/01/2014 <sup>(1)</sup>
Amendements IFRS 10, 11, 12 sur les dispositions transitoires	05/04/2013	01/01/2014 <sup>(1)</sup>
Amendement à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »	20/12/2013	01/01/2014
Amendement à IAS 39 « Novation de dérivés et poursuite de la comptabilité de couverture » (27/06/2013)	20/12/2013	01/01/2014
Amendement à IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers »	29/12/2012	01/01/2014
Amendements IFRS 10, 12 et IAS 27 « Sociétés d'investissement »	21/11/2013	01/01/2014

(1) Date d'application de l'Union européenne.

L'application des autres textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014 ainsi que sur toutes les autres périodes présentées.

Le Groupe Blue Solutions est constitué de la société Blue Solutions et de ses filiales. Blue Solutions est contrôlée par Bolloré et est consolidée par intégration globale dans les comptes de ce Groupe.

En date du 19 mars 2015, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe Blue Solutions au 31 décembre 2014. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 4 juin 2015.

## B.2 – Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2014 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2014 (consultable à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_en.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission)).

Pour les périodes présentées, le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne diffère des normes IFRS d'application obligatoire de l'IASB sur les points suivants :

- « carve-out » d'IAS 39 : concerne principalement les dispositions d'application de la comptabilité de couverture aux portefeuilles de base des établissements bancaires.

Cette exclusion est sans effet sur les états financiers du Groupe ;

- normes d'application obligatoire selon l'IASB mais non encore adoptées ou d'application postérieure à la clôture selon l'Union européenne : voir B.3 – Évolutions normatives.

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 2. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 ; elles ne sont pas appliquées par le Groupe à cette date.

Normes, amendements ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application selon l'IASB : exercices ouverts à compter du
Amendement à IAS 19 « Régime à prestation définie : cotisations de l'employeur »	21/11/2013	01/07/2014
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012	12/12/2013	01/07/2014
IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation » et amendements subséquents	12/11/2009, 28/10/2010, 16/12/2011, 28/11/2012	01/01/2015
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014	25/09/2014	01/01/2016
Amendement à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissements acceptables »	12/05/2014	01/01/2016
Amendement à IFRS 11 « Partenariats : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune (joint-operations) »	06/05/2014	01/01/2016
Amendement à IAS 16 et IAS 41 « Agriculture : actifs biologiques producteurs »	30/06/2014	01/01/2016
Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise »	11/09/2014	01/01/2016
Amendements IAS 27 « Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels »	12/08/2014	01/01/2016
Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » dans le cadre de l'initiative « Informations à fournir »	18/12/2014	01/01/2016
IFRS 15 « Comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients »	28/05/2014	01/01/2017
IFRS 9 « Instruments financiers »	24/07/2014	01/01/2018

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 dont la date d'application est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

Normes, amendements ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013	19/12/2014	01/07/2014
Interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique »	14/06/2014	17/06/2014

Le Groupe n'anticipe pas d'effet significatif de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés.

#### B.4 – Modalités de première application des IFRS

En application des dispositions d'IFRS 1.D16 relatif aux sociétés qui adoptent les IFRS après leur société mère, le Groupe a choisi la possibilité offerte par la norme de conserver pour l'évaluation de ses actifs et passifs dans le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2010 les valeurs comptables telles qu'elles ressortent des états financiers consolidés du Groupe Bolloré, après ajustements des éléments liés aux procédures de consolidation de Blue Solutions dans Bolloré.

En conséquence, les options de première application IFRS sont celles retenues par le Groupe Bolloré à la date de transition de ce Groupe aux IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et sont décrites ci-après :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition n'ont pas été retraités, cette option n'a aucune incidence sur les états financiers du Groupe Blue Solutions ;
- le montant cumulé des différences de conversion relatives au Groupe a été considéré comme nul au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans le bilan d'ouverture IFRS du Groupe Bolloré. En conséquence, les différences de conversion présentées dans les capitaux propres de Blue Solutions sont celles dégagées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- le montant cumulé des écarts actuariels sur les avantages au personnel a été imputé sur les capitaux propres à la date de transition aux IFRS du Groupe Bolloré, au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Il est à noter que le Groupe Blue Solutions a appliqué par anticipation dans ses états financiers historiques la norme IAS 19 révisée (voir ci-dessous) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et a comptabilisé les écarts actuariels par capitaux propres selon les modalités de cette norme à compter de cette date ;

- les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers ont été appliquées par le Groupe Bolloré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les options suivantes retenues par le Groupe Bolloré sont sans effet sur les états financiers du Groupe :

- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations ;
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

La participation détenue dans la société Cirtem est mise en équivalence dans les comptes IFRS du Groupe mais est comptabilisée en titres disponibles à la vente dans les comptes du Groupe Bolloré en l'absence de caractère significatif pour les états financiers de ce Groupe. Cette participation, acquise pendant le premier exercice présenté, a été comptabilisée dès son acquisition selon les modalités d'IAS 28 révisée dans les comptes du Groupe.

#### B.5 – Méthodes de consolidation

##### 1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce et revoit cette appréciation si des modifications affectant la gouvernance ou

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

des faits et circonstances pouvant indiquer qu'il y a eu une modification du contrôle exercé par le Groupe.

Le Groupe détient les titres de deux sociétés, qui tant individuellement que collectivement sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés. Elles sont donc exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

### 2. Opérations intragroupe

#### • Opérations n'affectant pas le résultat consolidé

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale.

#### • Opérations affectant le résultat consolidé

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible en cas de transactions effectuées entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

### 3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

### 4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en « Autres produits et charges financiers » pour les transactions.

Le Groupe a ponctuellement recours à des achats à terme de devises d'échéances courtes. Les pertes et gains sur les produits dérivés de change sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales. Le Groupe n'a pas de contrat de ce type en cours au 31 décembre 2014.

### 5. Regroupements d'entreprises

Comme précisé dans le paragraphe B.4 – Modalités de première adoption des IFRS, le Groupe a comptabilisé les *goodwill* existants au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour la valeur calculée pour les besoins de la consolidation du Groupe Bolloré.

### 6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans perte de contrôle

Conformément à IFRS 10 paragraphe B.96, l'entité comptabilise toute différence entre l'ajustement de la valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue directement en capitaux propres part du Groupe.

### 7. Perte de contrôle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » paragraphes B.97 à 99, le Groupe constate en résultat, à la date de la perte de contrôle, l'écart entre :

- la somme de :
  - la juste valeur de la contrepartie reçue,
  - la juste valeur des intérêts éventuellement conservés ;
- et la valeur comptable de ces éléments.

Le Groupe constate l'effet des pertes de contrôle en « Autres produits (charges) financiers ».

### 8. Classement courant/non courant

Le Groupe considère que tous les actifs et passifs liés à l'activité courante sont des actifs et passifs courants quelle que soit leur échéance. Tous les autres actifs et passifs sont classés en courant lorsque l'échéance attendue de leur extinction est à moins d'un an de la date de clôture de l'exercice présenté, en non courant dans le cas contraire.

## B.6 – Règles et méthodes d'évaluation

### 1. Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés implique que la Direction du Groupe exerce son jugement, procède à des estimations et retienne des hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif et sur les montants portés en produits et en charges au cours de l'exercice.

Les principaux jugements et estimations faits par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les éléments suivants :

- la durée d'amortissement des immobilisations (voir note 1 – B.6-8 et 9) ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur (voir note 1 – B.6-10) ; l'estimation de la valeur recouvrable implique notamment l'établissement d'hypothèses sur les flux de trésorerie ainsi que sur les taux d'actualisation ;
- les impôts différés (note 1 – B.6.6) ;
- l'évaluation de la dette relative à la clause de retour à meilleure fortune (note 1 – B.6.16).

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés. En outre, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

### 2. Chiffre d'affaires

L'activité principale du Groupe est la production et la vente ou la location des batteries de technologie « lithium métal polymère ». Le Groupe produit et vend également des supercapacités qui contribuent plus marginalement à son chiffre d'affaires.

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens.

### 3. Contrats de location

Le Groupe étudie tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur selon les critères de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Le cas échéant, les contrats sont comptabilisés comme contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple. Le Groupe n'a identifié aucun contrat de location-financement significatif pour les états financiers présentés.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charge dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

### 4. Coût net du financement

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette et le cas échéant les intérêts perçus sur placement de trésorerie.

### 5. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change concernant les transactions financières, les variations des provisions financières et, le cas échéant, les variations de juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par résultat.

### 6. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regrou-

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

pement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, ou s'il existe des différences temporelles passives.

Toutefois, pour les exercices présentés, en vertu d'IAS 12 paragraphe 35, le Groupe a considéré qu'eu égard à l'historique récent de pertes fiscales non utilisées, il n'y avait pas lieu de reconnaître d'impôt différé actif net au titre du report en avant des pertes fiscales.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 7. Goodwill

Les goodwill relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill ». Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

### 8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation, des brevets, des logiciels informatiques. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Brevets	De 10 à 15 ans
Logiciels et licences informatiques	De 1 à 5 ans

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères énoncés par la norme sont toutes strictement remplies. Pour les exercices présentés, aucun frais de développement n'a rempli ces critères et n'a donc été activé.

### 9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	20 ans
Agencements	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 10 ans
Matériel roulant et prototypes roulants	2 à 3 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

### 10. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas du goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Les actifs soumis aux tests de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé en fonction de la zone géographique et du profil de risque de l'activité.

Le Groupe n'a identifié à ce jour qu'une seule « UGT », les hypothèses relatives à cette UGT sont présentées dans la note 4.

### 11. Sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 révisée à compter de l'acquisition de l'influence notable ou de la prise de contrôle conjoint. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs de la société associée est comptabilisée en goodwill. Le goodwill ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra). Les dépréciations sont constatées, le cas échéant, en résultat dans la rubrique « Part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence ».

### 12. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des prêts, dépôts et obligations et des créances de crédit impôt recherche.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

#### 12.1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2014, le Groupe ne détient plus d'actifs financiers disponibles à la vente.

#### 12.2. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Le Groupe a comptabilisé selon les modalités d'IAS 39 les options de rachat sur les titres Cirtem signées dans le cadre de la prise de participation initiale. Ces options permettent de monter *in fine* à 100 % du capital sous conditions, mais ne transfèrent pas au Groupe le contrôle immédiat de la participation. La juste valeur de ces options est nulle au 31 décembre 2013. La mise à la juste valeur de cette option est comptabilisée en résultat financier.

#### 12.3. Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie « Prêts, créances et obligations » comprend principalement des dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

#### 12.4. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

#### 12.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre les sociétés du Groupe et le Groupe Bolloré qui assure la liquidité du Groupe. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

#### 13. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation, le coût étant estimé sur la base du coût moyen pondéré. Le coût, estimé sur la base des rendements cibles, comprend les coûts directs de matières y compris les frais accessoires et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables. Les charges fixes sont imputées en fonction de l'activité normale.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

#### 14. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

#### Provisions pour garantie

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de batteries et d'équipements. Elles couvrent généralement une année de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont déterminées sur une base statistique basée sur un historique de retours de pièces sous garantie.

#### 15. Aides gouvernementales

Le Groupe comptabilise les subventions d'exploitation et d'investissements reçues conformément aux dispositions d'IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques ». Les aides gouvernementales liées aux investissements sont comptabilisées en produits constatés d'avance et amorties linéairement en fonction de la durée de vie des immobilisations concernées. Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en résultat opérationnel en « Autres produits ». Les aides gouvernementales sont comptabilisées lorsqu'il existe une certitude raisonnable que la société ait rempli les conditions dont les programmes de subventions sont assortis.

Le crédit d'impôt recherche, analysé comme une subvention d'exploitation, est comptabilisé en résultat opérationnel en « Autres produits ».

#### 16. Apports des actionnaires

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1-109, le Groupe a analysé la nature des subventions et abandons de créances effectués par le Groupe Bolloré et a considéré que les contributions (voir Variation des capitaux propres consolidés) avaient été réalisées par le Groupe Bolloré en sa qualité d'actionnaire et a donc comptabilisé conformément à IAS 1 ces montants dans les capitaux propres. Ces contributions ont par ailleurs été présentées dans les flux de financement au sein du tableau des flux de trésorerie.

Blue Solutions a par ailleurs bénéficié en 2009 d'un abandon de créance accordé par Bolloré SA d'un montant de 37,5 millions d'euros. Cet abandon fait l'objet d'une clause de retour à meilleure fortune qui prévoit le remboursement de Bolloré SA dès que les résultats de Blue Solutions le permettront.

Cet engagement est comptabilisé en dette financière dans les présents états financiers. Cette dette, résultant d'une transaction avec les actionnaires, figurait par ailleurs dans les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ; ses variations ultérieures (hors effet d'actualisation) ont été comptabilisées dans les capitaux propres. La dette comptabilisée dans les comptes correspond à la valeur présente de l'engagement et est estimée sur la base des prévisions de résultats futurs disponibles aux dates de production des états financiers pour Blue Solutions. La charge d'intérêt représentative du passage du temps est comptabilisée dans le coût net du financement sur la base d'un taux d'intérêt effectif correspondant au taux de financement moyen du prêteur. Ces intérêts ne donnent toutefois pas lieu à décaissement.

#### 17. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ».

L'attribution de stock-options et assimilés représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charge linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les principales modalités des plans en vigueur dont décrites dans la note 16 – Transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

#### 18. Engagements envers le personnel

Le Groupe a appliqué IAS 19 révisée à l'ensemble des périodes présentées.

##### • Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernent les indemnités de fin de carrière.

##### Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan, pour la valeur actualisée des obligations.

Les engagements liés aux avantages au personnel sont valorisés en utilisant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie (taux de référence utilisé : *IBoxx AA* à la date d'évaluation).

Conformément à IAS 19 révisée, le coût en résultant est comptabilisé instantanément en charge.

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, éventuellement le coût des services passés, ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime. Le coût financier net des rendements attendus des actifs est constaté en résultat financier.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Les écarts actuariels sont reconnus dans leur totalité au bilan, avec pour contrepartie les capitaux propres.

##### Régimes à cotisations définies

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais du personnel lorsqu'elles sont encourues.

##### • Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées. Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel, à l'exception des charges d'intérêts qui sont constatées en résultat financier.

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 19. Passifs financiers et endettement financier net

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières, concours bancaires courants, les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les instruments financiers à la juste valeur par le résultat.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et dettes assimilées et des instruments financiers à la juste valeur par résultat. Ils comprennent notamment la dette liée à l'exercice de la clause de retour à meilleure fortune accordée à Bolloré SA suite à l'abandon de créance de 37,5 millions d'euros obtenu en 2009 (voir note 1 – B.6.16).

Les passifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par résultat et les fournisseurs et comptes rattachés.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 20. Information sectorielle

Le Groupe opère dans la production et la vente de batteries et plus marginalement de supercapacités et réalise principalement ses ventes en France. L'information sectorielle basée sur l'axe métier est donc en lecture directe dans les comptes.

L'information sectorielle par zone géographique suit le découpage suivant :

- France ;
- Amériques.

La performance n'est pas suivie sous l'axe géographique par le management.

## NOTE 2 – PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

### EXERCICE 2014

Néant.

### EXERCICE 2013

Le solde de la participation que détenait Blue Solutions dans Bolera Minera a été cédé le 26 août 2013.

## NOTE 3 – COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes de l'exercice 2014 sont comparables à ceux de l'exercice 2013. Les comptes 2013 ont été retraités par rapport aux comptes publiés tels que détaillés ci-après :

### RECLASSEMENT DE CERTAINES CRÉANCES ET DETTES FISCALES D'EXPLOITATION

Le Groupe a procédé au reclassement vers les rubriques « Clients et autres débiteurs » et « Fournisseurs et autres créditeurs » de certaines créances et dettes fiscales d'exploitation classées à tort en « Impôts courants ». Ce reclassement a été effectué rétrospectivement sur l'ensemble des périodes présentées. Les impacts par rapport au bilan 2013 initialement publié sont de 2 088 milliers d'euros pour les « Clients et autres débiteurs » et 300 milliers d'euros pour les « Fournisseurs et autres créditeurs », sans effet sur le total de l'actif et du passif publié. Ce reclassement est sans incidence sur le tableau de flux de trésorerie publié.

Les impacts sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2013 publié	31/12/2013 retraité	Écart
Clients et autres débiteurs	17 778	19 866	2 088
Impôts courants	2 088	0	(2 088)
<b>Actifs courants</b>	<b>19 866</b>	<b>19 866</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>19 866</b>	<b>19 866</b>	<b>0</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	23 109	23 409	300
Impôts courants	300	0	(300)
<b>Passifs courants</b>	<b>23 409</b>	<b>23 409</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>23 409</b>	<b>23 409</b>	<b>0</b>

## NOTES SUR LE BILAN

## NOTE 4 – GOODWILL

## ÉVOLUTION DES GOODWILL

(en milliers d'euros)	
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>573</b>
Variation de change	24
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>597</b>

## DÉFINITION ET REGROUPEMENT DES UGT

Le Groupe Blue Solutions comprend au 31 décembre 2014, une unité génératrice de trésorerie (UGT) unique, les activités des entités consolidées par intégration globale étant interdépendantes.

Cette activité est décrite dans la note B.6 « Règles et méthodes d'évaluation », paragraphe 20 « Information sectorielle ».

## DÉTERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les *goodwill* font l'objet chaque année de tests de perte de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an à la date de clôture.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur comptable d'une UGT, une perte

de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, dans le poste « Amortissements et provisions ».

La valeur d'utilité est calculée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie opérationnels prévisionnels après impôt.

La juste valeur est calculée à partir des informations de marché.

## PRINCIPALES HYPOTHÈSES DE DÉTERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

Au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, le Groupe a estimé la valeur recouvrable sur la base du cours de bourse de Blue Solutions.

La valeur ainsi obtenue étant supérieure à la valeur comptable de l'UGT, aucune dépréciation n'est apparue nécessaire.

## NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	8 659	(3 163)	5 496	8 261	(2 261)	6 000
Autres	171	(58)	113	75	(54)	21
<b>TOTAL</b>	<b>8 830</b>	<b>(3 221)</b>	<b>5 609</b>	<b>8 336</b>	<b>(2 315)</b>	<b>6 021</b>

## ÉVOLUTION DE LA POSITION NETTE EN 2014

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2013	Acquisitions brutes	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2014
Droits d'exploitation, brevets, frais de développement	6 000	23	0	(804)	0	223	54	5 496
Autres	21	150	0	(4)	0	0	(54)	113
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>6 021</b>	<b>173</b>	<b>0</b>	<b>(808)</b>	<b>0</b>	<b>223</b>	<b>0</b>	<b>5 609</b>

## NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains et agencements	4 523	(562)	3 961	4 476	(401)	4 075
Constructions et aménagements	62 395	(18 700)	43 695	61 137	(14 794)	46 343
Installations techniques, matériels	93 129	(44 346)	48 783	84 650	(32 627)	52 023
Autres	9 463	(3 035)	6 428	9 914	(2 519)	7 395
<b>TOTAL</b>	<b>169 510</b>	<b>(66 643)</b>	<b>102 867</b>	<b>160 177</b>	<b>(50 341)</b>	<b>109 836</b>



## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### ÉVOLUTION DE LA POSITION NETTE EN 2014

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2013	Acquisitions brutes	Cessions VNC	Dotations nettes	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2014
Terrains et agencements	4 075	0	0	(161)	0	43	4	3 961
Constructions et aménagement	46 343	18	(4)	(3 735)	0	356	717	43 695
Installations techniques, matériels	52 023	381	0	(11 229)	0	604	7 004	48 783
Autres <sup>(1)</sup>	7 395	7 289	0	(476)	0	100	(7 880)	6 428
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>109 836</b>	<b>7 688</b>	<b>(4)</b>	<b>(15 601)</b>	<b>0</b>	<b>1 103</b>	<b>(155)</b>	<b>102 867</b>

(1) Dont immobilisations en cours.

Les investissements sont détaillés par zone géographique dans la note 22 – Informations sectorielles.

### NOTE 7 – TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>1 353</b>
Variation du périmètre de consolidation	0
Quote-part de résultat	60
Autres mouvements <sup>(1)</sup>	(71)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>1 342</b>

(1) Les autres mouvements correspondent aux dividendes versés par Cirtem à Blue Solutions.

### VALEUR CONSOLIDÉE DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014		Au 31/12/2013	
	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence
Cirtem	60	1 342	140	1 353
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>1 342</b>	<b>140</b>	<b>1 353</b>

### NOTE 8 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Crédit d'impôt recherche et compétitivité	24 850	0	24 850	21 785	0	21 785
<b>TOTAL</b>	<b>24 850</b>	<b>0</b>	<b>24 850</b>	<b>21 785</b>	<b>0</b>	<b>21 785</b>

Comprend les créances de crédit d'impôt recherche de Blue Solutions au titre des exercices 2012, 2013 et 2014 dont Blue Solutions s'attend à recouvrer 8,0 millions d'euros en 2016, 7,7 millions d'euros en 2017 et 8,7 millions d'euros en 2018 au plus tard.

### NOTE 9 – STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	13 642	(262)	13 380	11 024	(291)	10 733
Produits en cours, intermédiaires et finis	5 406	(33)	5 373	15 347	0	15 347
Marchandises	1 833	0	1 833	1 509	0	1 509
<b>TOTAL</b>	<b>20 881</b>	<b>(295)</b>	<b>20 586</b>	<b>27 880</b>	<b>(291)</b>	<b>27 589</b>

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### NOTE 10 – CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	9 902	0	9 902	11 800	0	11 800
Créances sociales et fiscales d'exploitation <sup>(1)</sup>	8 750	0	8 750	7 331	0	7 331
Autres créances d'exploitation	204	0	204	735	0	735
<b>TOTAL</b>	<b>18 856</b>	<b>0</b>	<b>18 856</b>	<b>19 866</b>	<b>0</b>	<b>19 866</b>

(1) Dont 6,0 millions d'euros au 31 décembre 2014 relatifs aux créances de crédit d'impôt recherche de Blue Solutions de 2011 (4,5 millions au 31 décembre 2013) recouvrables dans les douze mois à venir.

### BALANCE ÂGÉE DES CRÉANCES ÉCHUES NON PROVISIONNÉES À LA CLÔTURE

Au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues	0 à 6 mois	6 à 12 mois	> 12 mois
Créances clients nettes <sup>(1)</sup>	9 902	9 318	584	440	4	140

(1) Les créances clients échues comprennent essentiellement des en-cours avec des sociétés du Groupe Bolloré.

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues	0 à 6 mois	6 à 12 mois	> 12 mois
Créances clients nettes	11 800	11 087	713	504	186	23

### NOTE 11 – AUTRES ACTIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Charges constatées d'avance	432	0	432	457	0	457
<b>TOTAL</b>	<b>432</b>	<b>0</b>	<b>432</b>	<b>457</b>	<b>0</b>	<b>457</b>

### NOTE 12 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	2 006	0	2 006	1 695	0	1 695
Conventions de trésorerie – actif <sup>(1)</sup>	12 562	0	12 562	9 385	0	9 385
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>14 568</b>	<b>0</b>	<b>14 568</b>	<b>11 080</b>	<b>0</b>	<b>11 080</b>
Concours bancaires courants	(15)	0	(15)	0	0	0
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>14 553</b>	<b>0</b>	<b>14 553</b>	<b>11 080</b>	<b>0</b>	<b>11 080</b>

(1) Convention de trésorerie avec Bolloré SA.

### NOTE 13 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2014, le capital social de Blue Solutions SA s'élève à 144 191 580 euros, divisé en 28 838 316 actions ordinaires d'un nominal de 5 euros chacune et entièrement libérées. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles dilutives s'est élevé à 28 838 316 actions.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de Blue Solutions sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

### DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE

La société mère n'a pas versé de dividende sur la période.

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2014	2013
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	(5 663)	(35 702)
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	(5 663)	(35 702)
<b>Nombre de titres émis au 31 décembre</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Nombre de titres émis	28 838 316	28 838 316
<b>Nombre de titres en circulation</b>	<b>28 838 316</b>	<b>28 838 316</b>
Actions gratuites	370 000	0
<b>Nombre de titres émis et potentiels</b>	<b>29 208 316</b>	<b>28 838 316</b>
Nombre moyen pondéré de titres en circulation – de base	28 838 316	11 100 634
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice d'actions gratuites <sup>(1)</sup>	0	0
<b>Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels – après dilution</b>	<b>28 838 316</b>	<b>11 100 634</b>

(1) Les titres potentiels ne sont pas retenus dans le calcul du résultat dilué par action du fait de leur effet non dilutif sur la perte par action de la période.

### NOTE 14 – PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2013	Dont courant	Dont non courant
Provisions pour garantie	415	415	0	0	0	0
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>415</b>	<b>415</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Engagements envers le personnel	1 420	0	1 420	827	0	827
<b>PROVISIONS</b>	<b>1 835</b>	<b>415</b>	<b>1 420</b>	<b>827</b>	<b>0</b>	<b>827</b>

### DÉTAIL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2013	Augmentations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations de change	Au 31/12/2014
			avec utilisation	sans utilisation				
Provisions pour garantie	0	415	0	0	0	0	0	415
Engagements envers le personnel	827	356	0	(9)	0	246	0	1 420
<b>TOTAL</b>	<b>827</b>	<b>771</b>	<b>0</b>	<b>(9)</b>	<b>0</b>	<b>246</b>	<b>0</b>	<b>1 835</b>

### NOTE 15 – ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

#### ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	1 217	203	1 420	694	133	827
<b>MONTANT NET AU BILAN DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL</b>	<b>1 217</b>	<b>203</b>	<b>1 420</b>	<b>694</b>	<b>133</b>	<b>827</b>

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### COMPOSANTES DE LA CHARGE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services rendus	(54)	(11)	(65)	(59)	(14)	(73)
Coût des services passés	(200)	(33)	(233)	0	0	0
Montant des gains et pertes actuariels reconnus	0	(31)	(31)	0	28	28
Charges d'intérêt	(23)	(4)	(27)	(23)	(5)	(28)
<b>COÛTS DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL</b>	<b>(277)</b>	<b>(79)</b>	<b>(356)</b>	<b>(82)</b>	<b>9</b>	<b>(73)</b>

### MOUVEMENTS SUR LE PASSIF/ACTIF NET COMPTABILISÉS AU BILAN

#### Évolution de la provision

(en milliers d'euros)	Exercice 2014			Exercice 2013		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>694</b>	<b>133</b>	<b>827</b>	<b>699</b>	<b>147</b>	<b>846</b>
Augmentation par résultat	277	79	356	82	(9)	73
Reprise par résultat	0	(9)	(9)	(1)	(5)	(6)
Écarts actuariels constatés par capitaux propres	246	0	246	(86)	0	(86)
Écart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
<b>AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>1 217</b>	<b>203</b>	<b>1 420</b>	<b>694</b>	<b>133</b>	<b>827</b>

### GAINS ET (PERTES) ACTUARIELS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

L'évolution des gains et pertes actuariels mentionnés dans l'état du résultat global et reconnus directement en capitaux propres est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Solde d'ouverture	(182)	(268)
Gains et (pertes) actuariels reconnus au cours de la période (pour les entités contrôlées)	(246)	86
Solde de clôture	(428)	(182)

### HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Les engagements sont tous portés par Blue Solutions en France, il n'y a pas d'engagement envers le personnel au sens d'IAS 19 pour la filiale située au Canada.

Les taux d'actualisation, déterminés par pays ou zone géographique, sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements, sont les suivantes :

(en pourcentage)	France
<b>Au 31 décembre 2014</b>	
Taux d'actualisation	2,00
Augmentation des salaires <sup>(1)</sup>	2,50
<b>Au 31 décembre 2013</b>	
Taux d'actualisation	3,25
Augmentation des salaires <sup>(1)</sup>	2,70

(1) Inflation comprise.

### SENSIBILITÉS

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

Évolution du taux d'actualisation	En pourcentage		En milliers d'euros	
	De -0,5 %	De +0,5 %	De -0,5 %	De +0,5 %
Effet sur l'engagement 2014	7,96	-7,22	113	(102)
Effet sur la charge 2015	2,60	-2,60	3	(3)

## NOTE 16 – TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

### PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES DE BOLLORÉ SA

Certains salariés ont reçu des actions gratuites dans le cadre des attributions réalisées par la société Bolloré SA en décembre 2010. Conformément à IFRS 2, l'avantage octroyé a été valorisé et comptabilisé comme un complément de rémunération dans les comptes de Blue Solutions. La juste valeur retenue est identique à celle calculée par un expert indépendant pour les besoins de la consolidation Bolloré ; cette valeur représente la charge à comptabiliser sur la période correspondant à la durée d'acquisition des actions. Les caractéristiques détaillées du plan concerné sont fournies dans le document de référence 2014 du Groupe Bolloré.

La juste valeur des actions est étalée linéairement sur la durée d'acquisition des droits. Ce montant est constaté en résultat sur la ligne « Frais de personnel » avec contrepartie en capitaux propres. Les charges comptabilisées à ce titre se sont élevées à - 98 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et à - 105 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

### PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES DE BLUE SOLUTIONS

Le Conseil d'administration de Blue Solutions du 7 janvier 2014, utilisant partiellement l'autorisation qui lui a été octroyée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 août 2013, a décidé de procéder à des attributions d'actions gratuites pour un montant maximum fixé à 380 000 actions, soit 1,32 % du capital. 364 500 actions gratuites ont été attribuées à ce titre le 8 janvier 2014, et 13 500 le 7 avril 2014, dans le respect des modalités définies par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration.

La juste valeur des actions accordées a été calculée par un expert indépendant.

La fraction de cette juste valeur représentative des services rendus à Blue Solutions constatée en résultat sur la ligne « Frais de personnel » avec contrepartie en capitaux propres s'élève à - 1 479 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Condition d'attribution		
Date d'octroi	8 janvier 2014	7 avril 2014
Nombre d'actions accordées	364 500	13 500
Cours de l'action à la date d'octroi (en euros)	19,35	27,32
Durée d'acquisition des droits	48 mois	48 mois
Obligation de conservation	2 ans à l'issue de l'obtention	2 ans à l'issue de l'obtention
Principales hypothèses		
Taux de dividende (en pourcentage)	0,00	0,00
	1,49 à 6 ans	1,49 à 6 ans
Taux sans risque (en pourcentage)	1,01 à 4 ans	1,01 à 4 ans
Juste valeur de l'action (incluant la décote d'incessibilité) (en euros)	17,29	24,42
<b>Au 31 décembre 2014</b>		
Nombre d'actions restantes	356 500	13 500
Charge comptabilisée en résultat (en milliers d'euros)	(1 418)	(61)

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### NOTE 17 – ÉCHÉANCIER DES DETTES

Au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	34 979	1 963	33 016	0
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>34 979</b>	<b>1 963</b>	<b>33 016</b>	<b>0</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Autres passifs non courants	1 066	0	1 066	0
<b>Dettes des passifs courants</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	17 481	17 481	0	0
Impôts courants	0	0	0	0
Autres passifs courants	430	430	0	0

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	33 024	0	33 024	0
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>33 024</b>	<b>0</b>	<b>33 024</b>	<b>0</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Autres passifs non courants	1 151	0	1 151	0
<b>Dettes des passifs courants</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	23 409	23 409	0	0
Impôts courants	0	0	0	0
Autres passifs courants	905	905	0	0

### NOTE 18 – ENDETTEMENT FINANCIER

#### ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2013	Dont courant	Dont non courant
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées <sup>(1)</sup>	34 979	1 963	33 016	33 024	0	33 024
<b>ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>34 979</b>	<b>1 963</b>	<b>33 016</b>	<b>33 024</b>	<b>0</b>	<b>33 024</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(2)</sup>	(14 568)	(14 568)	0	(11 080)	(11 080)	0
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>20 411</b>	<b>(12 605)</b>	<b>33 016</b>	<b>21 944</b>	<b>(11 080)</b>	<b>33 024</b>

(1) Dette sur la clause de retour à meilleure fortune (voir ci-après).

(2) Dont, au 31 décembre 2014, 2 millions d'euros de disponibilités et 12,6 millions d'euros au titre de la convention de trésorerie active envers Bolloré SA. Voir note 12 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÉMENTS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

#### Passifs au coût amorti

Autres emprunts et dettes assimilées (en milliers d'euros)	Au 31/12/2014 <sup>(1)</sup>	Au 31/12/2013 <sup>(1)</sup>
Valeur	34 979	33 024

(1) Correspond à la prise en compte de la dette liée à la clause de retour à meilleure fortune envers Bolloré relative à l'abandon de créance accordé en 2009 pour un montant de 35,0 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 33,0 millions d'euros au 31 décembre 2013 :  
La société Blue Solutions est engagée à rembourser un montant de 37,5 millions d'euros à Bolloré SA, montant correspondant à la créance abandonnée en 2009, par versement du tiers du résultat courant positif avant impôt de la société, plafonné au montant du résultat comptable, jusqu'à extinction de la dette.  
La dette comptabilisée dans les comptes correspond à la valeur présente de l'engagement et est estimée sur la base des prévisions de résultats futurs disponibles aux dates de production des états financiers pour Blue Solutions. La charge d'intérêt représentative du passage du temps (-1,1 million d'euros au 31 décembre 2014, contre -1,1 million d'euros au 31 décembre 2013) est comptabilisée dans le coût net du financement sur la base d'un taux d'intérêt effectif correspondant au taux de financement moyen du prêteur. Ces intérêts ne donnent toutefois pas lieu à décaissement.  
Les variations ultérieures (hors effet d'actualisation) de cette dette, résultant d'une transaction avec les actionnaires, ont été comptabilisées dans les capitaux propres pour -0,9 million d'euros au 31 décembre 2014 et 0,0 million d'euros au 31 décembre 2013.

#### Selon la devise

Au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)	Total	Euros	Dollars américains	Livres sterling	Autres devises
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	34 979	34 979	0	0	0
<b>TOTAL ENDETTEMENT BRUT</b>	<b>34 979</b>	<b>34 979</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)	Total	Euros	Dollars américains	Livres sterling	Autres devises
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	33 024	33 024	0	0	0
<b>TOTAL ENDETTEMENT BRUT</b>	<b>33 024</b>	<b>33 024</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### Selon le taux (montants avant couverture)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	34 979	0	34 979	33 024	0	33 024
<b>SOUS-TOTAL PASSIFS HORS DÉRIVÉS</b>	<b>34 979</b>	<b>0</b>	<b>34 979</b>	<b>33 024</b>	<b>0</b>	<b>33 024</b>

#### NOTE 19 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2013	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2014
Autres passifs non courants <sup>(1)</sup>	1 151	0	0	44	(129)	1 066
<b>TOTAL</b>	<b>1 151</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>(129)</b>	<b>1 066</b>

(1) Comprend les subventions d'investissement – part à plus d'un an.

#### NOTE 20 – FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2013	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2014
Dettes fournisseurs	14 154	0	(4 148)	104	0	10 110
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	3 233	0	1 567	33	0	4 833
Autres dettes d'exploitation	6 022	0	(3 279)	(50)	(155)	2 538
<b>TOTAL</b>	<b>23 409</b>	<b>0</b>	<b>(5 860)</b>	<b>87</b>	<b>(155)</b>	<b>17 481</b>

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### NOTE 21 – AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2013	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2014
Produits constatés d'avance	632	0	(543)	0	0	89
Autres dettes courantes <sup>(1)</sup>	273	0	(75)	13	130	341
<b>TOTAL</b>	<b>905</b>	<b>0</b>	<b>(618)</b>	<b>13</b>	<b>130</b>	<b>430</b>

(1) Comprend les subventions d'investissement – part à moins d'un an.

## NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### NOTE 22 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe opère dans la production et la vente de batteries et plus marginalement de supercapacités et réalise ses ventes principalement en France. Le Groupe est monosecteur et l'information sectorielle basée sur l'axe métier est donc en lecture directe dans les comptes.

#### INFORMATIONS PAR PARTENAIRE

(en milliers d'euros)	2014	2013
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES<sup>(1)</sup></b>	<b>97 167</b>	<b>47 399</b>
– dont Bluecar	80 424	33 565
– dont Bluestorage	11 313	8 781
– dont Bluebus	1 457	378
– dont Bluetram	1 039	1 510

(1) Chiffre d'affaires total avec des entités contrôlées du Groupe Bolloré, voir note 28 – Parties liées.

#### INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France et DOM-TOM	Amériques	Total
<b>En 2014</b>			
Chiffre d'affaires	95 912	1 255	97 167
Immobilisations incorporelles	245	5 364	5 609
Immobilisations corporelles	76 267	26 600	102 867
Investissements corporels et incorporels	4 592	3 269	7 861
<b>En 2013</b>			
Chiffre d'affaires	46 750	649	47 399
Immobilisations incorporelles	185	5 836	6 021
Immobilisations corporelles	82 153	27 683	109 836
Investissements corporels et incorporels	10 263	4 065	14 328

Le chiffre d'affaires par zone géographique présente la répartition des produits en fonction du pays où la vente est réalisée.

### NOTE 23 – PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Le tableau ci-dessous décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données 2013 étant ramenées au périmètre et taux de change de décembre 2014.

Lorsqu'il est fait référence à des données à périmètre et change constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change et de variations de périmètre (acquisitions ou cessions de participation dans une société, variation de pourcentage d'intégration, changement de méthode de consolidation) a été retraité.

(en milliers d'euros)	2014	2013	Variations de périmètre	Variations de change	2013 périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	97 167	47 399	0	(44)	47 355
Résultat opérationnel	(6 002)	(28 006)	0	148	(27 858)



## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### NOTE 24 – RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	97 167	47 399
– ventes de biens	90 078	45 291
– prestations de services	4 228	1 036
– produits des activités annexes	2 861	1 072
Achats et charges externes :	(72 178)	(49 703)
– achats et charges externes	(71 837)	(49 387)
– locations et charges locatives	(341)	(316)
Frais de personnel	(23 117)	(19 666)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(17 143)	(14 780)
Autres produits opérationnels (*)	10 443	9 480
Autres charges opérationnelles (*)	(1 174)	(736)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>(6 002)</b>	<b>(28 006)</b>

(1) La variation du chiffre d'affaires est présentée par zone géographique dans la note 22 – Informations sectorielles.

### (\*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2014			2013		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	0	4	(4)	0	144	(144)
Pertes et gains de change	(447)	676	(1 123)	230	801	(571)
Crédit d'impôt recherche	8 994	8 994	0	7 969	7 969	0
Autres	722	769	(47)	545	566	(21)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>	<b>9 269</b>	<b>10 443</b>	<b>(1 174)</b>	<b>8 744</b>	<b>9 480</b>	<b>(736)</b>

### NOTE 25 – RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2014	2013
Coût net du financement	(1 087)	(2 636)
– charges d'intérêts	(1 097)	(2 636)
– revenus des créances financières	10	0
Autres produits financiers (*)	1 987	347
Autres charges financières (*)	(433)	(5 547)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>467</b>	<b>(7 836)</b>

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### (\*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2014			2013		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Variations des provisions financières	(27)	0	(27)	(28)	0	(28)
Mise à la juste valeur des dérivés <sup>(1)</sup>	0	0	0	(77)	0	(77)
Autres <sup>(2)</sup>	1 581	1 987	(406)	(5 095)	347	(5 442)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>1 554</b>	<b>1 987</b>	<b>(433)</b>	<b>(5 200)</b>	<b>347</b>	<b>(5 547)</b>

(1) En 2013, variation de la juste valeur des options d'achats sur Cirtem.

(2) Principalement pertes et gains de change relatifs au financement à court terme accordé par Blue Solutions à Blue Solutions Canada.

### NOTE 26 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

#### ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	2014	2013
Impôts courants	0	0
Variation nette des impôts différés	0	0
Autres impôts	0	0
CVAE (Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises)	(188)	0
<b>TOTAL</b>	<b>(188)</b>	<b>0</b>

Pour les exercices présentés, en vertu d'IAS 12 paragraphe 35, le Groupe a considéré qu'en regard à l'historique récent de pertes fiscales non utilisées, il n'y avait pas lieu de reconnaître d'impôts différés actifs nets au titre du report en avant des pertes fiscales au-delà des différences temporelles passives imposables.

#### RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

Par convention, le Groupe a décidé de retenir le taux de droit commun applicable en France, soit 33,3 %. L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Résultat net consolidé	(5 663)	(35 702)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(60)	(140)
Charge (produit) d'impôt	188	0
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(5 535)</b>	<b>(35 842)</b>
Taux d'impôt théorique (en pourcentage)	33,33	33,33
<b>PROFIT (CHARGE) THÉORIQUE D'IMPÔT</b>	<b>1 845</b>	<b>11 946</b>
<b>Rapprochement</b>		
Différences permanentes <sup>(1)</sup>	2 423	(9 414)
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant	0	0
Activation (dépréciation) de reports déficitaires et dépréciation d'impôts différés	(4 496)	(2 429)
Incidences des différentiels de taux d'impôt	40	(106)
Autres	0	3
<b>PRODUIT (CHARGE) RÉEL D'IMPÔT</b>	<b>(188)</b>	<b>0</b>

(1) Correspond principalement à l'effet d'impôt du crédit d'impôt recherche (produit non imposable) pour 3 millions d'euros en 2014 et 2,6 millions d'euros en 2013. Comprend également en 2013 l'impact des participations des actionnaires enregistrées en capitaux propres (pour partie imposables) de la période pour -11,9 millions d'euros.

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	2014	2013
Reports fiscaux déficitaires activés <sup>(1)</sup>	2 724	2 955
Provisions réglementées à caractère fiscal	(3 291)	(2 801)
Différences temporaires sociales	162	(127)
Autres	405	(27)
<b>ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Dont 2,7 millions d'euros chez Blue Solutions au 31 décembre 2014 et 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2013.

### IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON RECONNUS RELATIFS AUX REPORTS DÉFICITAIRES

(en milliers d'euros)	2014	2013
Déficits reportables	62 162	59 726
<b>TOTAL</b>	<b>62 162</b>	<b>59 726</b>

Comprend des déficits reportables au titre de la filiale canadienne à hauteur de 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 9,6 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ces déficits sont limités dans le temps ; au 31 décembre 2014, les déficits présents expirent entre 2027 et 2033. Les autres déficits ne sont pas limités dans le temps pour les périodes présentées.

## AUTRES INFORMATIONS

### NOTE 27 – EFFECTIFS MOYENS

#### VENTILATION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR

	2014	2013
Stockage d'électricité et solutions	340	309
<b>TOTAL</b>	<b>340</b>	<b>309</b>

### NOTE 28 – PARTIES LIÉES

#### RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(en milliers d'euros)	2014	2013
Avantages à court terme	538	525
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Païement en actions <sup>(1)</sup>	228	0
Nombre d'actions gratuites Blue Solutions	55 000	0

(1) Voir caractéristiques du plan note 16 – Transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Il n'existe pas d'engagement du Groupe vis-à-vis de ses dirigeants ou anciens dirigeants au titre des pensions et indemnités assimilées.

Il n'y a aucune avance ou crédit accordé par le Groupe à ses dirigeants.

Certains salariés ou mandataires sociaux du Groupe ont reçu des actions gratuites Bolloré SA.

Cependant aucun mandataire social n'en a reçu dans le cadre de son mandat dans les sociétés du Groupe Blue Solutions et aucune charge n'a donc été comptabilisée à ce titre en 2014 dans les comptes du Groupe. Le nombre total d'actions gratuites potentielles Bolloré SA détenues par les mandataires s'élève à 850 000.

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés consolidées dans le Groupe Bolloré qui contrôle le Groupe.

Il est à noter que le Groupe a notamment conclu une convention de prestation de services d'assistance avec la société Bolloré SA ayant pour objet des prestations d'assistance, de mise à disposition de personnel et de moyens, et de reclassements d'actifs. Les conditions financières de cette convention sont les suivantes :

- s'agissant des prestations d'assistance : le montant de la facturation est déterminé en fonction du coût de fonctionnement de Bolloré SA grâce à une clef de répartition ;
- s'agissant de la mise à disposition de personnel et de moyens : la convention prévoit une refacturation à prix coûtant pour les détachements de personnel, au coût de revient pour les équipements, d'une refacturation à l'heure pour les avions ;
- s'agissant des opérations de reclassements d'actifs ou de valeur mobilières : elles sont réalisées sur la base de la valeur nette comptable des biens dans les livres de la cédante sauf pour les mutations des valeurs mobilières supérieures à 500 000 euros et les cessions d'actifs supérieurs à 1 500 000 euros qui font l'objet d'un contrat spécifique soumis à la procédure des conventions réglementées.

Par ailleurs, Blue Solutions bénéficie d'une convention de trésorerie avec Bolloré SA qui assure la gestion des besoins et des excédents de trésorerie de Blue Solutions. Les emprunts effectués sont soumis au taux d'intérêt EONIA moyen trimestriel + 1,50 % et les prêts au taux EONIA + 0,75 %.

(en milliers d'euros)	2014	2013
<b>Chiffre d'affaires</b>		
Entités consolidées dans le Groupe Bolloré, sous contrôle commun avec Blue Solutions	96 449	47 219
Entités consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup> : Blue Solutions et Blue Solutions Canada	49 412	47 349
Entités mises en équivalence <sup>(2)</sup> : Cirtem	0	0
<b>Achats et charges externes</b>		
Entités consolidées dans le Groupe Bolloré, sous contrôle commun avec Blue Solutions	(6 045)	(7 299)
Entités consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup> : Blue Solutions et Blue Solutions Canada	(49 412)	(47 349)
Entités mises en équivalence <sup>(2)</sup> : Cirtem	0	0
<b>Autres produits et charges financiers</b>		
Entités consolidées dans le Groupe Bolloré, sous contrôle commun avec Blue Solutions	0	14
Entités consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup> : Blue Solutions et Blue Solutions Canada	0	0
Entités mises en équivalence <sup>(2)</sup> : Cirtem	71	53
<b>Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)</b>		
Entités consolidées dans le Groupe Bolloré, sous contrôle commun avec Blue Solutions	9 568	11 898
Entités consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup> : Blue Solutions et Blue Solutions Canada	2 442	5 921
Entités mises en équivalence <sup>(2)</sup> : Cirtem	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0
<b>Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)</b>		
Entités consolidées dans le Groupe Bolloré, sous contrôle commun avec Blue Solutions	1 569	3 858
Entités consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup> : Blue Solutions et Blue Solutions Canada	2 441	5 921
Entités mises en équivalence <sup>(2)</sup> : Cirtem	0	0
<b>Comptes courants et conventions de trésorerie actif</b>		
Entités consolidées dans le Groupe Bolloré, sous contrôle commun avec Blue Solutions	12 562	9 385
Entités consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup> : Blue Solutions et Blue Solutions Canada	39 532	43 175
Entités mises en équivalence <sup>(2)</sup> : Cirtem	0	0
<b>Comptes courants et conventions de trésorerie passif</b>		
Entités consolidées dans le Groupe Bolloré, sous contrôle commun avec Blue Solutions	0	0
Entités consolidées par intégration globale <sup>(1)</sup> : Blue Solutions et Blue Solutions Canada	39 532	43 175
Entités mises en équivalence <sup>(2)</sup> : Cirtem	0	0

(1) Montants sociaux.

(2) Montant social à 100 % avant application des taux d'intégration.

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### NOTE 29 – ENGAGEMENTS CONTRACTUELS HORS BILAN

#### ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Engagements fermes d'investissements	4 671	1 919	2 752	0

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Engagements fermes d'investissements	2 260	2 260	0	0

Concerne les engagements d'investissements en cours pour les augmentations de capacités des usines.

#### ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DU FINANCEMENT

Néant.

#### ENGAGEMENTS REÇUS

Au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Au titre des activités opérationnelles <sup>(1)</sup>	779	779	0	0

(1) Concerne des cautions accordées par les fournisseurs en contrepartie des acomptes versés sur commandes.

31 décembre 2013 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Au titre des activités opérationnelles <sup>(1)</sup>	713	713	0	0

(1) Concerne des cautions accordées par les fournisseurs en contrepartie des acomptes versés sur commandes.

Par ailleurs, le Groupe Blue Solutions est bénéficiaire de sept options d'achats sur chacune des sociétés de Blue Applications, exerçables à dire d'expert entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 30 juin 2018 :

1. Bluecar<sup>®</sup>, Autolib' et Bluecarsharing (cette promesse ne peut être exercée que sur les trois sociétés ensemble) ;
2. Bluebus ;
3. Blueboat ;
4. Bluetram ;
5. Bluestorage ;
6. Polyconseil ;
7. IER.

### NOTE 30 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Dont actifs et passifs non financiers	Dont actifs et passifs financiers				Total actifs et passifs financiers	Juste valeur des actifs et passifs financiers
			Actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances/dettes au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers non courants	5	0	0	0	3	2	5	5
Autres actifs non courants	24 850	0	0	0	24 850	0	24 850	24 850
Clients et autres débiteurs	18 856	0	0	0	18 856	0	18 856	18 856
Autres actifs courants	432	432	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 568	0	2 006	0	12 562	0	14 568	14 568
<b>TOTAL DES POSTES D'ACTIF</b>	<b>58 711</b>	<b>432</b>	<b>2 006</b>	<b>0</b>	<b>56 271</b>	<b>2</b>	<b>58 279</b>	<b>58 279</b>
Dettes financières à long terme	33 016	0	0	0	33 016	0	33 016	33 016
Autres passifs non courants	1 066	0	0	0	1 066	0	1 066	1 066
Dettes financières à court terme	1 963	0	0	0	1 963	0	1 963	1 963
Fournisseurs et autres créditeurs	17 481	0	0	0	17 481	0	17 481	17 481
Autres passifs courants	430	430	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES POSTES DE PASSIF</b>	<b>53 956</b>	<b>430</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53 526</b>	<b>0</b>	<b>53 526</b>	<b>53 526</b>

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Dont actifs et passifs non financiers	Dont actifs et passifs financiers				Total actifs et passifs financiers	Juste valeur des actifs et passifs financiers
			Actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances/dettes au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers non courants	2	0	0	0	2	0	2	2
Autres actifs non courants	21 785	0	0	0	21 785	0	21 785	21 785
Clients et autres débiteurs	19 866	0	0	0	19 866	0	19 866	19 866
Autres actifs courants	457	457	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 080	0	1 695	0	9 385	0	11 080	11 080
<b>TOTAL DES POSTES D'ACTIF</b>	<b>53 190</b>	<b>457</b>	<b>1 695</b>	<b>0</b>	<b>51 038</b>	<b>0</b>	<b>52 733</b>	<b>52 733</b>
Dettes financières à long terme	33 024	0	0	0	33 024	0	33 024	33 024
Autres passifs non courants	1 151	1 151	0	0	0	0	0	0
Dettes financières à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	23 409	0	0	0	23 409	0	23 409	23 409
Autres passifs courants	905	905	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES POSTES DE PASSIF</b>	<b>58 489</b>	<b>2 056</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>56 433</b>	<b>0</b>	<b>56 433</b>	<b>56 433</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2014				31/12/2013			
	Total	Dont niveau 1	Dont niveau 2	Dont niveau 3	Total	Dont niveau 1	Dont niveau 2	Dont niveau 3
Actifs financiers	2	0	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 006	2 006	0	0	1 695	1 695	0	0
Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0

Il n'y a eu aucun transfert de catégorie au cours de l'exercice.

Le tableau ci-dessus présente la méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur (actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat et actifs financiers disponibles à la vente) requis par la norme IFRS 7 selon les trois niveaux suivants :

- niveau 1 : juste valeur estimée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur estimée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur estimée par des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché directement observables.

### NOTE 31 – INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le contrôle interne inclus dans le présent document (chapitre 4 – Facteurs de risque).

L'approche du Groupe ainsi que les procédures mises en place sont également détaillées dans le rapport du Président. Cette approche n'a pas été modifiée au cours de l'exercice.

### PRINCIPAUX RISQUES FINANCIERS CONCERNANT LE GROUPE

#### Risque de liquidité

Le Groupe Blue Solutions dispose d'une convention de trésorerie avec le Groupe Bolloré qui peut le cas échéant couvrir ses besoins de liquidité, étant entendu que le Conseil d'administration du 30 août 2013 a autorisé Bolloré à s'engager à maintenir le financement du Groupe par le biais de sa convention de trésorerie jusqu'au 30 juin 2016.

Au 31 décembre 2014, son endettement financier net s'élève à 20,4 millions d'euros (21,9 millions d'euros au 31 décembre 2013). Il comprend -12,6 millions d'euros au titre de la convention de trésorerie avec Bolloré SA (-9,4 millions d'euros au 31 décembre 2013) et 35,0 millions d'euros au titre de la dette liée à la clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis de Bolloré SA (33,0 millions d'euros au 31 décembre 2013).

La société Blue Solutions est engagée à rembourser un montant de 37,5 millions d'euros à Bolloré SA, montant correspondant à la créance abandonnée en 2009, par versement du tiers du résultat courant positif avant impôt de la société, plafonné au montant du résultat comptable, jusqu'à extinction de la dette.

La dette comptabilisée dans les comptes (35,0 millions d'euros au 31 décembre 2014) correspond à la valeur présente de l'engagement et est estimée sur la base des prévisions de résultats futurs disponibles aux dates de production des états financiers pour Blue Solutions. Une charge d'intérêt représentative du passage du temps est comptabilisée dans le coût net du financement sur la base d'un taux d'intérêt effectif correspondant au taux de financement moyen du prêteur. Ces intérêts ne donnent toutefois pas lieu à décaissement.

Le Groupe estime que le Groupe Bolloré dispose des liquidités suffisantes pour assurer son financement dans les années à venir. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence 2014 de ce Groupe.

#### Risque de taux

Au 31 décembre 2014, le Groupe fait apparaître un endettement net à taux variable de 20,4 millions d'euros, contre 21,9 millions d'euros au 31 décembre 2013. La convention de trésorerie avec Bolloré SA présente une position active nette de 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 9,4 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cette convention de trésorerie porte intérêt au taux EONIA moyen trimestriel + 1,50 % pour les avances consenties par Bolloré SA et à EONIA trimestriel + 0,75 % pour les avances consenties à Bolloré SA.

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les charges d'intérêt relatives à la dette liée à la clause de retour à meilleure fortune se sont élevées à -1,1 million d'euros sur la base d'un taux d'intérêt de 3,10 % au 31 décembre 2014 (-1,1 million d'euros sur la base d'un taux d'intérêt de 3,41 % au 31 décembre 2013).

La sensibilité de la dette à une variation de taux de + 1 % est la suivante : l'impact annuel sur les frais financiers serait de -0,2 million d'euros au 31 décembre 2014, contre -0,2 million d'euros au 31 décembre 2013.

Le Groupe Blue Solutions n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de couverture de taux au 31 décembre 2014 et n'en utilisait pas au 31 décembre 2013.

### Risque de devise

Le chiffre d'affaires du Groupe lié aux ventes de batteries est réalisé en euros. En conséquence, le chiffre d'affaires sur les périodes présentées a été réalisé à plus de 99 % en euros. En conséquence, la société considère ne pas être exposée de manière significative au change de par son chiffre d'affaires. Blue Solutions réalise toutefois certaines opérations en devises : les achats intragroupe de batteries et la majorité des coûts de production du site canadien sont réalisés en dollars canadiens ; certains achats de composants auprès de fournisseurs extérieurs sont réalisés en dollars américains. La société considère que les impacts liés aux devises restent toutefois limités dans leur ensemble sur le résultat opérationnel du Groupe et ne font l'objet d'aucune couverture.

Ainsi, les pertes et gains de change nets totaux liés aux flux opérationnels en devises se sont élevés au 31 décembre 2014 pour le Groupe à -447 milliers d'euros soit 7,4 % du résultat opérationnel et à 230 milliers d'euros au 31 décembre 2013, soit 0,8 % du résultat opérationnel ; le résultat opérationnel du Groupe n'est pas exposé de façon significative au risque de change.

En 2014 et 2013, le financement de Blue Solutions Canada est assuré par Blue Solutions en dollars canadiens. Les pertes et gains de change latents résultant de la conversion de ce financement à court terme pour la contre-valeur euros de la devise sont comptabilisés en résultat financier à chaque clôture. Les impacts nets de change financiers totaux se sont élevés respectivement à 1 552 milliers d'euros et à -5 147 milliers d'euros pour les périodes closes au 31 décembre 2014, et au 31 décembre 2013.

Les impacts d'une variation de 1 % du dollar canadien sur la conversion des données du Groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Chiffre d'affaires	13	6
Résultat opérationnel	58	(64)
Résultat financier	448	432
Résultat net	507	368
Capitaux propres	475	359

La gestion du risque de change est centralisée au niveau du Groupe Bolloré en France et en Europe : chaque filiale ayant des flux annuels en devises vis-à-vis de tiers externes tant en export/vente qu'en import/achat supérieurs à 150 milliers d'euros peut y participer. Blue Solutions s'inscrit dans cette démarche et peut avoir recours ponctuellement à des achats-ventes à terme de devises en fonction de l'échéance de ses flux opérationnels, ces opérations restant à très courte échéance.

Au 31 décembre 2014, Blue Solutions n'avait pas d'opération de ce type en cours.

### Risque de crédit et/ou de contrepartie

Blue Solutions estime ne pas être exposé au risque de contrepartie, plus de 99 % de son chiffre d'affaires étant réalisé avec les sociétés du Groupe Bolloré.

### Risque sur actions

Blue Solutions ne détient pas de participations autres que celles détenues dans Blue Solutions Canada et Cirtem. Elle estime en conséquence ne pas être sujette au risque de variation du marché des actions.

### Risque sur matières premières

Compte tenu de la part que représente chacune des matières premières et composants individuellement dans ses charges opérationnelles, Blue Solutions n'a pas mis en place de mesures de ce risque, ni de mesures de couverture de ce risque.

## NOTE 32 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

## 20.3 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### NOTE 33 – HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

#### MONTANT DES HONORAIRES PAR RÉSEAU

(en milliers d'euros)	Total 2014	Total 2013	Constantin				AEG Finances			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
			2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Audit</b>										
Commissariat aux comptes										
– Blue Solutions	98	64	53	29	92	95	45	35	100	100
– Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres missions légales et accessoires										
– Blue Solutions	5	2	5	2	9	6	0	0	0	0
– Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>103</b>	<b>66</b>	<b>58</b>	<b>31</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>45</b>	<b>35</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Autres prestations</b>										
– Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
– Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL HONORAIRES</b>	<b>103</b>	<b>66</b>	<b>58</b>	<b>31</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>45</b>	<b>35</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### NOTE 34 – LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

	Siège	% d'intérêt 2014	% d'intérêt 2013	Numéro Siren/Pays/Territoire
<b>I. Par intégration globale</b>				
Blue Solutions	Odét	Mère	Mère	421 090 051
Blue Solutions Canada Inc.	Boucherville-Québec	100,00	100,00	Canada
<b>II. Par mise en équivalence</b>				
Cirtem	Toulouse	33,74	33,74	384 011 024



## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Blue Solutions, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme il est indiqué dans le paragraphe 1 « Recours à des estimations » de la note 1 – B.6 – Règles et méthodes d'évaluation de l'annexe, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes consolidés. Ce paragraphe précise en outre que les montants qui figureront dans les futurs comptes consolidés de votre société pourraient être différents en cas de révision de ces estimations et hypothèses. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2014, nous avons considéré que les dettes financières à long terme sont sujettes à des estimations comptables significatives.

Votre société présente, dans ses dettes financières courantes et non courantes, des montants de respectivement 1 963 milliers d'euros et 33 016 milliers d'euros, au titre de la clause de retour à meilleure fortune relative à l'abandon de créance accordé en 2009 par la société Bolloré, tel que décrit dans la note 18 – Endettement financier de l'annexe. Votre société valorise cette dette à sa juste valeur conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 16 « Apports des actionnaires » de la note 1 – B.6 – Règles et méthodes d'évaluation de l'annexe.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié des procédures et des méthodes utilisées pour les estimations mentionnées ci-dessus et avons procédé à l'appréciation des données prévisionnelles et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances  
Membre de  
Grant Thornton International  
Jean-François Baloteaud

Constantin Associés  
Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Jean-Paul Séguret



## 20.4. COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Bilan	130
Compte de résultat	132
Variation de trésorerie	133
Liste des filiales et participations au 31 décembre 2014	134
Annexe aux comptes annuels	134
Notes sur le bilan – <a href="#">notes 1 à 12</a>	136
Notes sur le compte de résultat – <a href="#">notes 13 à 21</a>	140
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	143
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	144

## 20.4. COMPTES ANNUELS

### BILAN

#### ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014			31/12/2013
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	1				
Concessions, brevets, droits similaires		928	796	132	162
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		171	58	113	22
<b>Immobilisations corporelles</b>	1				
Terrains		3 483	562	2 921	3 078
Constructions		49 672	14 570	35 102	37 969
Installations techniques, matériel, outillage		65 776	31 463	34 313	37 919
Autres immobilisations corporelles		21 917	21 391	526	614
Immobilisations en cours		3 438	657	2 781	1 641
Avances et acomptes		624		624	933
<b>Immobilisations financières</b>	3				
Participations		12 224		12 224	12 222
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		1		1	1
<b>Total</b>		<b>158 234</b>	<b>69 497</b>	<b>88 737</b>	<b>94 561</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	4				
Matières premières, approvisionnements		8 908	134	8 774	5 216
Produits intermédiaires et finis		4 304	32	4 272	13 798
Marchandises		1 833		1 833	1 509
Avances, acomptes versés sur commandes					
<b>Créances</b>	5				
Créances clients et comptes rattachés		9 969		9 969	12 101
Autres créances		84 553		84 553	80 827
<b>Divers</b>					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	7	1 309		1 309	107
<b>Comptes de régularisation</b>	12				
Charges constatées d'avance		313		313	335
<b>Total</b>		<b>111 189</b>	<b>166</b>	<b>111 023</b>	<b>113 893</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Écarts de conversion actif		1 028		1 028	2 510
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>270 451</b>	<b>69 663</b>	<b>200 788</b>	<b>210 964</b>

## 20.4. COMPTES ANNUELS

### PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	Montant net	
		31/12/2014	31/12/2013
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 144 191 580 euros)		144 192	144 192
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		1 708	
Autres réserves			
Report à nouveau		32 452	(7 923)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		<b>(4 745)</b>	<b>42 083</b>
Acompte sur dividende			
Provisions réglementées		9 873	8 403
<b>Total capitaux propres</b>	8	<b>183 480</b>	<b>186 755</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques		1 444	2 510
Provisions pour charges		203	168
<b>Total pour risques et charges</b>	9	<b>1 647</b>	<b>2 678</b>
<b>Dettes</b>	5		
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		15	0
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 871	14 367
Dettes fiscales et sociales		4 029	2 659
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 655	3 597
Autres dettes			83
<b>Comptes de régularisation</b>	12		
Produits constatés d'avance		89	632
<b>Total dettes</b>		<b>15 659</b>	<b>21 338</b>
Écarts de conversion passif		2	193
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>200 788</b>	<b>210 964</b>

## 20.4. COMPTES ANNUELS

### COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2014	2013
Ventes de marchandises		57 387	38 841
Production vendue de :			
– biens		37 300	12 126
– services		6 281	1 785
<b>Chiffre d'affaires net</b>	13	<b>100 968</b>	<b>52 752</b>
Production stockée		(9 494)	5 632
Production immobilisée		2 839	1 761
Subventions d'exploitation		(13)	83
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		239	6
Autres produits			
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>94 539</b>	<b>60 234</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		48 197	53 256
Variation de stock (marchandises)		(325)	(575)
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)		23 222	7 439
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)		(3 400)	(252)
Autres achats et charges externes		13 373	13 678
Impôts, taxes et versements assimilés		1 789	910
Salaires et traitements		9 307	7 108
Charges sociales		4 701	3 453
<b>Dotations d'exploitation</b>			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		10 266	11 383
Sur actif circulant : dotations aux provisions		32	105
Pour risques et charges : dotations aux provisions		460	27
Autres charges		300	163
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>107 922</b>	<b>96 695</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(13 383)</b>	<b>(36 461)</b>
<b>Opérations faites en commun</b>			
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participations		71	53
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		11	37 015
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 510	438
Différences positives de change		999	874
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des produits financiers</b>		<b>3 591</b>	<b>38 380</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		1 028	2 510
Intérêts et charges assimilées		46	1 547
Différences négatives de change		984	546
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des charges financières</b>		<b>2 058</b>	<b>4 603</b>
<b>Résultat financier</b>	14	<b>1 533</b>	<b>33 777</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>(11 850)</b>	<b>(2 685)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4	36 184
Reprises sur provisions et transferts de charges		935	3 250
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>946</b>	<b>39 434</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		107	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4	578
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		2 410	1 829
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>2 521</b>	<b>2 407</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	15	<b>(1 575)</b>	<b>37 027</b>
Participation et intéressement			
Impôts sur les bénéfices		(8 680)	(7 740)
<b>Total des produits</b>		<b>99 076</b>	<b>138 049</b>
<b>Total des charges</b>		<b>103 821</b>	<b>95 966</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>		<b>(4 745)</b>	<b>42 083</b>

## 20.4. COMPTES ANNUELS

### VARIATION DE TRÉSORERIE

(en millier d'euros)	2014	2013
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(4 745)</b>	<b>42 083</b>
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
– amortissements et dépréciations	(10 573)	(12 159)
– transfert de charges	60	
– résultat sur cession d'actif	0	435
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>5 768</b>	<b>54 677</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	1 894	(18 780)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>7 662</b>	<b>35 897</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisitions		
– immobilisations corporelles et incorporelles	(6 044)	(14 224)
– titres	(2)	(281)
– autres immobilisations financières		(1)
– valeurs mobilières de placement		
Cessions		
– immobilisations corporelles et incorporelles		143
– titres		1
– autres immobilisations financières		
– valeurs mobilières de placement		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(6 046)</b>	<b>(14 363)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
– dividendes reçus	71	53
– augmentation de capital en numéraire		133 765
– variation des comptes courants d'actionnaires	(465)	(153 933)
– intérêts nets décaissés	(35)	(1 547)
– autres flux		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(429)</b>	<b>(21 662)</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>1 186</b>	<b>(128)</b>
Trésorerie à l'ouverture	107	235
Trésorerie à la clôture	1 293	107

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Société (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Dividendes encaissés	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances	Cautions	Chiffre d'affaires	Résultat
<b>Filiales détenues à plus de 50 %</b>										
Blue Solutions Canada	25 101	(1 620)	100,00	-	11 232	11 232	43 175	-	47 573	786
Compagnie de Ploërmel	1		99,00		1				(1)	
Compagnie de Pont-l'Abbé	1		99,00		1				(1)	
<b>Participations détenues entre 10 % et 50 %</b>										
Cirtem <sup>(1)</sup>	358	2 715	33,74	71	990	-	-	-	3 137	172
<b>Autres titres</b>										

(1) Données provisoires.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

À partir de compétences existantes dans le stockage d'électricité avec les films pour condensateurs, Blue Solutions a été créé pour développer et mettre au point une batterie lithium métal polymère (LMP®) et des supercapacités de haute performance.

Blue Solutions produit et commercialise des batteries électriques et supercapacités innovantes reposant sur une technologie propre.

La batterie LMP® est utilisée pour des applications de stockage d'énergie, mobiles et stationnaires.

Les supercapacités trouvent leurs principales applications dans le domaine des transports propres, notamment les voitures hybrides, les bus et les tramways électriques.

La société a délivré 2 396 batteries sur l'exercice, dont 2 004 vendues à Bluecar®, 280 vendues à Bluestorage, 7 vendues à d'autres sociétés du Groupe et 105 immobilisées en vue de leur location à Bluebus.

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Pour aider au développement de sa filiale Blue Solutions Canada au cours de l'exercice Blue Solutions lui a consenti des avances en compte courant dans le cadre d'une convention de compte courant d'actionnaire.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS  
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La société n'a pas connaissance d'éléments significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice et qui auraient un impact sur les comptes 2014.

## MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, homologué par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 19 mars 2015.

Les conventions comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable sur l'exercice. Les principales méthodes utilisées pour l'arrêté des comptes sont les suivantes :

## 1. VALEURS IMMOBILISÉES

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, à leur valeur d'apport ou à leur coût de production.

En application du règlement CRC n° 2004-06, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

En application des règles définies par le règlement CRC n° 2002-10, les actifs corporels immobilisés sont dissociés en leurs composants ayant des durées d'utilisation différentes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

L'écart entre l'amortissement fiscal et l'amortissement linéaire est porté au compte d'amortissements dérogatoires au passif du bilan.

## 1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les brevets, marques et logiciels.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés selon le mode linéaire :

- 10 % pour les marques ;
- 20 % à 100 % pour les logiciels.

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères énoncés par la norme sont toutes strictement remplies.

La direction générale considère qu'il n'y a pas de projet spécifique éligible au titre de 2014.



## 20.4. COMPTES ANNUELS

### 1.2. Immobilisations corporelles

Les principales durées de vie retenues pour les acquisitions de biens neufs sont les suivantes :

	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Constructions	20 ans	20 ans
Installations techniques, matériel et outillages	6 ans 2/3 à 10 ans	6 ans 2/3 à 10 ans (dégressif)
Installations générales, agencements et aménagements	10 ans	10 ans
Prototypes roulants	2 ans	2 ans
Matériels de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans	3 ans (dégressif)
Mobilier	10 ans	10 ans

### 1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat, ou leur valeur d'apport.

À la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de la valeur d'utilité de la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part d'actif net comptable. Les créances immobilisées sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Des provisions sont constituées sur les autres titres immobilisés si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur au bilan.

## 2. STOCKS

Les matières premières et marchandises sont évaluées selon la méthode du coût unitaire pondéré.

Le cas échéant, elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte de leur valeur actuelle.

Les produits en cours et finis sont valorisés au coût de production sur la base des rendements cibles comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Les charges fixes sont imputées en fonction de l'activité normale. Une provision est constatée dès que le prix de vente est inférieur au prix de revient.

## 3. CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée s'il existe un risque de non-recouvrement.

Les dépenses engagées par Blue Solutions dans le cadre de programmes de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité du crédit d'impôt recherche génèrent une créance d'impôt, qui est constatée à l'actif du bilan, quand elle ne trouve pas à s'imputer en tout ou partie sur l'impôt dû au titre de l'exercice.

Deux conventions de comptes courants intragroupe conclues entre d'une part Blue Solutions et sa fille Blue Solutions Canada et d'autre part Blue Solutions et sa mère Bolloré SA avec lesquelles elles ont directement ou indirectement des liens en capital, règlent les modalités des flux de trésorerie qui résultent des liens économiques et financiers récurrents existant entre elles.

La convention conclue entre Blue Solutions France et sa filiale Blue Solutions Canada ne donne pas droit à rémunération ; la convention conclue entre Bolloré et Blue Solutions France donne droit à rémunération au taux de l'EONIA moyen trimestriel + 0,75 % si prêteur ou l'EONIA moyen trimestriel + 1,50 % si emprunteur.

## 4. OPÉRATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros au cours du mois de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion à ce dernier cours sont portées au bilan sur les lignes « Écarts de conversion ». Les écarts, qui résultent de la conversion des disponibilités en devises, sont portés au compte de résultat en gains et pertes de change.

Les pertes latentes correspondant aux écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risques.

## 5. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Ces provisions ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision mais sont comptabilisées en application de dispositions légales. Elles sont créées suivant un mécanisme analogue à celui des provisions proprement dites, l'octroi d'un régime fiscal qui leur est propre étant subordonné à une telle comptabilisation. Elles correspondent aux amortissements dérogatoires, et aux provisions par hausse des prix sur les coûts d'achat des matières et composants des batteries.

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées dans l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

## 6. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque les risques et charges sont nettement précisés quant à leur objet mais que leur réalisation est incertaine et que des événements survenus ou en cours les rendent probables.

Au cours de l'exercice, la société a constaté une provision pour garantie sur ses ventes de batteries.

## 7. PROVISION POUR GRATIFICATIONS LIÉES À L'ANCIENNETÉ

Les obligations concernant les gratifications liées à l'ancienneté à verser au personnel sont constatées sous forme de provision. Elles sont évaluées selon la méthode PUC (*Projected Unit Credit*) en retenant un taux d'actualisation financière brut de 2,00 %.

## 8. INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE OU PENSIONS

Les indemnités légales ou conventionnelles de départ en retraite ou pensions complémentaires relatives au personnel en activité, figurent en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est évalué, selon la méthode PUC (*Projected Unit Credit*), en utilisant un taux d'actualisation financière brut de 2,00 % et une évolution réelle des salaires de 2,50 % (y compris inflation). L'âge de départ à la retraite retenu est de 65 ans.

Il n'existe pas d'engagements spécifiques en faveur des organes d'administration ou de direction.

## 9. PARTIES LIÉES

Concernant les transactions conclues entre parties liées, la société n'est pas concernée, toutes les opérations étant faites à des conditions normales.

## 10. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la réalisation de la prestation dans le cas des locations ou lors de la livraison des marchandises ou biens en cas de vente.

## 11. IMPÔTS

La société a constaté au titre de l'exercice 2014 un produit d'impôt lié au crédit d'impôt recherche pour 8 680 milliers d'euros.

## 20.4. COMPTES ANNUELS

### NOTES SUR LE BILAN

#### NOTE 1 – ACTIF IMMOBILISÉ ET AMORTISSEMENTS

##### MONTANTS BRUTS

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2014	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	949	150		1 099
Terrains et agencements	3 479	12	8	3 483
Constructions et aménagements	49 401	408	137	49 672
Installations techniques, matériels	62 711	3 103	38	65 776
Autres <sup>(1)</sup>	25 077	4 530	3 627	25 979
Immobilisations financières	12 223	2		12 225
<b>TOTAL</b>	<b>153 840</b>	<b>8 205</b>	<b>3 810</b>	<b>158 234</b>

(1) Dont immobilisations en cours.

##### AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	Amortissements cumulés au 01/01/2014	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	765	89		854
Terrains et agencements	401	161	1	561
Constructions et aménagements	11 432	3 147	9	14 570
Installations techniques, matériels	24 792	6 699	27	31 464
Autres	21 232	175	16	21 391
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>58 622</b>	<b>10 271</b>	<b>53</b>	<b>68 840</b>

À la clôture de l'exercice, il existe une provision pour dépréciation sur immobilisations en cours atteignant 657 milliers d'euros correspondant à des projets dont la date de mise en service n'est pas encore connue.

#### NOTE 2 – INFORMATIONS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL

Il n'existe pas de crédit-bail sur l'exercice 2014.

#### NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

##### PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Les principales variations du poste « Titres de participations » sont dues à la création de deux sociétés, Compagnie de Ploërmel et Compagnie de Pont-l'Abbé, détenues à 99,00 % par Blue Solutions.

#### NOTE 4 – ÉTAT DES STOCKS ET EN COURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2014			Au 31/12/2013		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	8 908	134	8 774	5 507	291	5 216
Produits en cours, intermédiaires et finis	4 304	32	4 272	13 798		13 798
Marchandises	1 833		1 833	1 508		1 508
<b>TOTAL</b>	<b>15 045</b>	<b>166</b>	<b>14 879</b>	<b>20 813</b>	<b>291</b>	<b>20 522</b>

## 20.4. COMPTES ANNUELS

### NOTE 5 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

#### ÉTAT DES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Dont entreprises liées
<b>Actif immobilisé</b>				
Titres de participation				
Obligations				
Titres immobilisés non cotés				
Créances rattachées aux participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1	1		
Créances clients	9 969	9 969		9 565
Créances fiscales et sociales <sup>(1)</sup>	32 014	7 165	24 849	
Conventions de trésorerie	52 094	52 094		52 094
Autres créances	445	445		241
Charges constatées d'avance	313	313		
<b>TOTAL</b>	<b>94 836</b>	<b>69 987</b>	<b>24 849</b>	<b>61 900</b>

(1) Dont crédit impôt recherche pour 30 645 milliers d'euros.

#### ÉTAT DES DETTES

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Dont entreprises liées
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédit	15	15			
Emprunts divers					
<b>Dettes d'exploitation</b>					
Dettes fournisseurs	9 871	9 871			3 726
Dettes fiscales et sociales	4 029	4 029			
Comptes courants					
Dettes sur immobilisations	1 655	1 655			61
Autres dettes	89	89			
<b>TOTAL</b>	<b>15 659</b>	<b>15 659</b>			<b>3 787</b>

## 20.4. COMPTES ANNUELS

### NOTE 6 – ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Entreprises liées	Participations	Dettes en effets de commerce
<b>Actif immobilisé</b>			
Participations		12 224	
<b>Actif circulant</b>			
Avances et acomptes versés sur commandes	85		
Créances clients et comptes rattachés	9 446	118	
Autres créances			
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 156	2 260	1 455
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61		127
<b>Éléments financiers</b>			
Produits de participation		71	
Reprises de provisions			
Abandon de créances			
Autres produits financiers	10	2 510	
Charges financières		918	
<b>Autres</b>			
Subventions reçues			

### NOTE 7 – TRÉSORERIE

<b>Au 31 décembre 2014</b> (en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	1 309		1 309
Concours bancaires courants	(15)		(15)

### NOTE 8 – CAPITAUX PROPRES ET VARIATION DE LA SITUATION NETTE

(en milliers d'euros)	Capital social <sup>(1)</sup>	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées	Total
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	144 192				(7 923)	42 083		8 403	186 755
<b>Augmentation de capital</b>									
Affectation du résultat 2013			1 708		40 375	(42 083)			0
Variation des subventions et des provisions réglementées								1 470	1 470
Résultat de l'exercice 2014						(4 745)			(4 745)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	<b>144 192</b>		<b>1 708</b>		<b>32 452</b>	<b>(4 745)</b>		<b>9 873</b>	<b>183 480</b>

(1) Au 31 décembre 2014, le capital social est divisé en 28 838 316 actions de 5 euros de nominal.

## 20.4. COMPTES ANNUELS

### NOTE 9 – ÉTAT DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2014	Flux de fusion	Dotations	Utilisations	Reprises	Montant au 31/12/2014
<b>Provisions réglementées</b>						
Provision pour hausse des prix			13			13
– amortissements dérogatoires	8 403		2 392		935	9 860
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provision pour garantie			415			415
– provision pour perte de change	2 510		1 028		2 510	1 028
– provision pour médailles du travail	168		44		9	203
– provision pour litiges						
<b>Dépréciations</b>						
– immobilisations corporelles	657					657
– immobilisations financières						
– stocks et en-cours	291		32		157	166
– clients						
– autres créances						

La société a constaté en 2012 une correction de 130 milliers d'euros du crédit d'impôt recherche au titre des exercices 2010 et 2011, suite au contrôle de l'Administration. Le solde du redressement, contesté par la société, n'est pas provisionné dans les comptes.

Sur la base des informations disponibles à la date de production des états financiers, la société a estimé que les coûts nets de démantèlement sont négligeables. Aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les états financiers.

Une provision pour garantie sur les ventes de batteries a été constatée en 2014. Elle a été évaluée sur une base statistique, par référence aux coûts de réparation des packs sous garantie observés sur une année, rapportés au montant du chiffre d'affaires correspondant.

La provision pour dépréciation des immobilisations corporelles correspond à des projets dont la date de mise en service n'est pas encore connue.

### NOTE 10 – CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

(en milliers d'euros)	
<b>Charges à payer</b>	
Intérêts courus sur dettes financières	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	925
Dettes sur immobilisations	1 062
Dettes fiscales et sociales	2 753
Dettes diverses	
Intérêts sur découvert	
<b>Produits à recevoir</b>	
Intérêts courus sur autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	19
Autres créances	169
Banques	

## 20.4. COMPTES ANNUELS

### NOTE 11 – ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN (HORS CRÉDIT-BAIL)

(en milliers d'euros)	2014	2013
<b>Engagements donnés</b>		
Contreparties douanes et Trésor public		
Autres cautions		63
Nantissements et hypothèques		
<b>Engagements reçus</b>		
Avals et cautions	779	713
<b>Engagements réciproques et exceptionnels</b>		
Ventes de devises à terme		
Achats de devises à terme		
<b>Engagements indemnités de fin de carrière</b>	<b>1 217</b>	<b>694</b>

La société s'est engagée lors du Conseil d'administration du 29 avril 2009 à rembourser la somme de 37 476 milliers d'euros à la société Bolloré en cas de retour à meilleure fortune suite à l'abandon de créances consenti par Bolloré pour le même montant à cette même date. Les conditions n'étant pas remplies au 31 décembre 2014, aucun remboursement n'a été constaté sur l'exercice.

### NOTE 12 – CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

(en milliers d'euros)		
<b>Charges constatées d'avance</b>		
Maintenance, entretien loyers		45
Assurances		258
Autres		10
<b>Produits constatés d'avance</b>		
Subventions		89

## NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### NOTE 13 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)	2014	2013
Ventes de biens	94 687	50 966
Prestations de services	4 212	1 000
Produits des activités annexes	1 647	451
Produits des locations	422	335
<b>TOTAL</b>	<b>100 968</b>	<b>52 752</b>

### PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en pourcentage)	2014	2013
France	94,59	87,50
Europe	0,39	0,20
Amériques	5,01	11,40
Afrique	0,01	0,90
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## 20.4. COMPTES ANNUELS

### NOTE 14 – RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2014	2013
Frais financiers Groupe	(45)	(1 531)
Résultat sur opérations de change	15	328
Abandon de créances		37 000
Dotations nettes de provisions	1 481	(2 072)
Dividendes	71	53
Divers	11	(1)
<b>TOTAL</b>	<b>1 533</b>	<b>33 777</b>

Le résultat financier qui atteint 1,5 million d'euros, comprend : 45 milliers d'euros d'intérêts versés et 10 milliers d'euros reçus dans le cadre de la convention de trésorerie entre Bollore SA et la société, les dividendes versés par la société Cirtem pour 71 milliers d'euros et une reprise nette de provisions pour perte de change pour 1,5 million d'euros.

### NOTE 15 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2014	2013
Dotations nettes aux provisions réglementées	(1 470)	(1 003)
Subventions nettes		36 000
Résultats sur cessions d'actifs		(435)
Charges liées au personnel		
Dotations nettes de provisions		2 424
Indemnités de retraites versées	(107)	
Divers	2	41
<b>TOTAL</b>	<b>(1 575)</b>	<b>37 027</b>

Le résultat exceptionnel (perte), qui atteint -1,6 million d'euros, comprend principalement la dotation nette aux provisions réglementées.

### NOTE 16 – EFFECTIFS MOYENS

(en nombre de personnes)	2014	2013
Cadres	63	52
Agents de maîtrise, employés et ouvriers	122	110
<b>TOTAL</b>	<b>185</b>	<b>162</b>

### NOTE 17 – DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

Le DIF permet à chaque salarié de bénéficier à sa demande et avec l'accord de l'entreprise de 20 heures de formation par an cumulables et plafonnées à 120 heures.

Le nombre d'heures acquis par le personnel de Blue Solutions au 31 décembre 2014 est de 17 862.

### NOTE 18 – RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2014	2013
Jetons de présence	97	26

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice par la société aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires sociaux.

## 20.4. COMPTES ANNUELS

### NOTE 19 – INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

(en milliers d'euros)	2014	2013
Résultat de l'exercice	(4 745)	42 083
Impôts sur les bénéfices		
Résultat avant impôts	(4 745)	42 083
Variation des provisions réglementées	(1 457)	(1 003)
<b>RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES</b>	<b>(3 288)</b>	<b>43 086</b>

### RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Répartition (en milliers d'euros)	2014			2013
	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	(11 850)		(11 850)	(2 685)
Résultat exceptionnel à court terme	(1 575)		(1 575)	37 027
Résultat exceptionnel à long terme				
Participations des salariés aux fruits de l'expansion				
Créance d'impôt	8 680		8 680	7 740
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>	<b>(4 745)</b>		<b>(4 745)</b>	<b>42 083</b>

### NOTE 20 – ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

Nature des différences temporaires (en milliers d'euros)	2014	2013
<b>A. Accroissement de la dette future d'impôts</b>		
Amortissements dérogatoires	9 860	8 403
Provisions pour hausse des prix	13	
Charges à répartir, écart de conversion actif	1 028	2 510
<b>Base totale</b>	<b>10 901</b>	<b>10 913</b>
<b>Accroissement de la dette future d'impôts</b>	<b>3 633</b>	<b>3 637</b>
<b>B. Allègement de la dette future d'impôts</b>		
Congés payés, contribution sociale de solidarité, provisions non déductibles	1 231	2 594
Écarts de conversion passif, produits constatés d'avance	2	193
<b>Base totale</b>	<b>1 233</b>	<b>2 787</b>
<b>Allègement de la dette future d'impôts</b>	<b>411</b>	<b>929</b>
<b>Déficit reportable</b>	<b>167 802</b>	<b>153 954</b>

### NOTE 21 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les comptes de la société sont intégrés globalement dans la consolidation du Groupe Bolloré. La société est la société mère du Groupe Blue Solutions et établit des comptes consolidés.



## 20.4. COMPTES ANNUELS

### RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2014	2013	2012	2011	2010
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social <sup>(1)</sup>	144 191 580	144 191 580	10 426 000	10 426 000	10 426 000
Nombre d'actions					
– ordinaires	28 838 316	28 838 316	104 260 000	104 260 000	104 260 000
Nombre maximal d'actions à créer					
– par conversion d'obligations		–	–	–	–
<b>II. Opérations et résultats <sup>(1)</sup></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	100 968 235	52 751 579	66 721 789	30 299 951	1 188 717
Résultat avant impôts, participations, dotations, amortissements et provisions	(2 851 486)	46 501 615	69 098 318	(23 057 104)	(18 828 987)
Impôts sur les bénéfices <sup>(2)</sup>	(8 679 613)	(7 740 441)	(7 892 773)	(5 865 364)	(3 934 008)
Dotations, amortissements et provisions	10 573 297	12 159 138	7 774 047	6 544 937	14 968 474
Résultat net	(4 745 169)	42 082 918	69 217 044	(23 736 677)	(29 863 452)
<b>III. Résultat par action <sup>(1)</sup></b>					
Résultat après impôts, participations avant dotations, amortissements et provisions	0	2	1	0	0
Résultat après impôts, participations après dotations, amortissements et provisions	0	1	1	0	0
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés	185	162	153	136	129
Masse salariale <sup>(1)</sup>	9 306 761	7 108 483	6 622 057	5 800 228	5 097 525
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...) <sup>(1)</sup>	4 701 309	3 453 196	3 343 461	2 905 895	2 564 406

(1) En euros.

(2) Entre parenthèses : produit d'impôt.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Blue Solutions, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances  
Membre de  
Grant Thornton International  
Jean-François Baloteaud

Constantin Associés  
Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Jean-Paul Séguret

## 20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

### 20.5. DATES DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les résultats de l'exercice 2014 ont été publiés le 19 mars 2015. La présentation des comptes et le communiqué y afférent sont disponibles sur le site Internet : [www.blue-solutions.com](http://www.blue-solutions.com).

### 20.6. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

L'information du troisième trimestre 2014 est disponible sur le site : [www.blue-solutions.com](http://www.blue-solutions.com).

### 20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

#### 20.7.1. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

#### 20.7.2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat net de l'exercice s'élève à (4 745 169,36) euros. Il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat de l'exercice	(4 745 169,36)
Report à nouveau antérieur	32 452 179,71
Réserve légale	-
Bénéfice distribuable	27 707 010,35
Au compte « Report à nouveau »	27 707 010,35

#### 20.7.3. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Les dépenses ou charges non déductibles du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts engagées au cours de l'exercice écoulé s'élèvent à un montant global de 7 057,28 euros.

#### 20.7.4. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

### 20.8. PROCÉDURES JUDICIAIRES

Toute procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur du Groupe sont présentés au point 4.6.6 « Risques relatifs aux litiges ».

### 20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Aucun changement n'est survenu depuis le dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

### 20.10. PRISES DE PARTICIPATION DIRECTES ET PRISES DE CONTRÔLE

#### 20.10.1. PRISES DE PARTICIPATION DIRECTES

Les chiffres indiqués ci-dessous concernant les prises de participations directes correspondent (article L. 233-6 du Code de commerce) au pourcentage de détention le plus élevé atteint au cours de l'année.

Société	Participations directes pendant l'année 2014		Total de la participation au 31/12/2014	
	% en capital	% en droits de vote	% en capital	% en droits de vote
Compagnie de Ploërmel	99,00	99,00	99,00	99,00
Compagnie de Pont-l'Abbé	99,00	99,00	99,00	99,00

#### 20.10.2. PARTICIPATIONS CROISÉES

En application de l'article L. 233-29 du Code de commerce : néant.

#### 20.10.3. PRISES DE CONTRÔLE

Les chiffres indiqués ci-dessous concernant les prises de contrôle (article L. 233-6 du Code de commerce) correspondent au pourcentage de détention le plus élevé atteint au cours de l'année.

Société	Participations indirectes acquises en 2014	Contrôle au 31/12/2014
	% de droits de vote	% en droits de vote
Compagnie de Ploërmel	-	99,00
Compagnie de Pont-l'Abbé	-	99,00

## 20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

### 20.11. INFORMATION RELATIVE AUX DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2014 du solde des dettes fournisseurs et autres comptes rattachés par date d'échéance.

Au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros)	Dettes fournisseurs		
	Sur exploitation	Sur immobilisation	Total
Échues <sup>(1)</sup>	408	166	574
À échoir			
– moins de 15 jours	2 021	140	2 161
– entre 15 et 30 jours	1 402		1 402
– entre 30 et 45 jours	4 704	287	4 991
– entre 45 et 60 jours	300		300
– plus de 60 jours	95		95
Hors échéance <sup>(2)</sup>	941	1 062	2 003
<b>TOTAL</b>	<b>9 871</b>	<b>1 655</b>	<b>11 526</b>

(1) Les dettes échues à la clôture correspondent à des billets à ordre émis mais non présentés en banque à la date de clôture des comptes (397 milliers d'euros en dettes d'exploitation et 65 milliers d'euros en dettes sur immobilisations) et à des factures bloquées pour litige ou attente de validation (11 milliers d'euros en dettes d'exploitation et 101 milliers d'euros en dettes sur immobilisations).

(2) Les dettes hors échéances correspondent principalement aux factures non encore reçues à la date de clôture des comptes.

À titre de comparaison avec l'exercice précédent, nous vous présentons le tableau des échéances au 31 décembre 2013 :

Au 31 décembre 2013 (en milliers d'euros)	Dettes fournisseurs		
	Sur exploitation	Sur immobilisation	Total
Échues <sup>(1)</sup>	886	698	1 584
À échoir			
– moins de 15 jours	1 721	167	1 888
– entre 15 et 30 jours	239	10	249
– entre 30 et 45 jours	8 810	149	8 959
– entre 45 et 60 jours	332	26	358
– plus de 60 jours			
Hors échéance <sup>(2)</sup>	2 379	2 547	4 726
<b>TOTAL</b>	<b>14 367</b>	<b>3 597</b>	<b>17 964</b>

(1) Les dettes échues à la clôture correspondent à des billets à ordre émis mais non présentés en banque à la date de clôture des comptes (810 milliers d'euros en dettes d'exploitation et 58 milliers d'euros en dettes sur immobilisations) et à des factures bloquées pour litige ou attente de validation (76 milliers d'euros en dettes d'exploitation et 639 milliers d'euros en dettes sur immobilisation).

(2) Les dettes hors échéances correspondent principalement aux factures non encore reçues à la date de clôture des comptes.

## 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<b>21.0. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL</b>	<b>148</b>
<b>21.1. CAPITAL</b>	<b>148</b>
21.1.1. Montant du capital	148
21.1.2. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la société elle-même ou en son nom par ses filiales	148
21.1.3. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	148
21.1.4. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	148
21.1.5. Informations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions	148
21.1.6. Informations relatives aux actions gratuites	148
21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques mettant tout changement survenu en évidence	149
21.1.8. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 (article L. 225-100 alinéa 4 du Code de commerce)	149
21.1.9. Accords conclus par la société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle	149
<b>21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS</b>	<b>149</b>
21.2.1. Objet social	149
21.2.2. Résumé des dispositions contenues dans les statuts, la charte et le règlement intérieur concernant les membres des organes d'administration et de direction	149
21.2.3. Droits, privilèges, restrictions attachés aux actions	150
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	150
21.2.5. Convocations et conditions d'admission aux Assemblées	150
21.2.6. Disposition des statuts, charte, règlement pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	150
21.2.7. Disposition de l'acte constitutif, charte, règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	150
21.2.8. Conditions des statuts régissant les modifications de capital	150
21.2.9. Conventions	150

## 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 21.0. TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

#### EMPRUNTS OBLIGATAIRES ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ

Blue Solutions n'a pas procédé à l'émission d'emprunt obligataire.

### 21.1. CAPITAL

#### 21.1.1. MONTANT DU CAPITAL

##### 21.1.1.1. Montant du capital social

Le montant du capital social au 31 décembre 2014 était de 144 191 580 euros, divisé en 28 838 316 actions d'une valeur nominale de 5 euros chacune, toutes de même valeur et entièrement libérées.

##### Place de cotation

Les titres de l'émetteur sont cotés sur le marché Euronext Paris, compartiment B, sous le numéro de code ISIN FR 0011592104 et le mnémonique BLUE.

##### 21.1.1.2. Montant du capital potentiel

Le nombre total de titres potentiels au 31 décembre 2014 était composé de 370 000 actions gratuites attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit un capital potentiel complémentaire de 1 850 000 euros.

#### 21.1.2. NOMBRE, VALEUR COMPTABLE ET VALEUR NOMINALE DES ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME OU EN SON NOM PAR SES FILIALES

Néant.

#### 21.1.3. MONTANT DES VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION AVEC MENTION DES CONDITIONS ET MODALITÉS DE CONVERSION, D'ÉCHANGE OU DE SOUSCRIPTION

Néant.

#### 21.1.4. INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉ(E) AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBÉRÉ, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT À AUGMENTER LE CAPITAL

Néant.

#### 21.1.5. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

##### 21.1.5.1. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées

Néant.

##### 21.1.5.2. Options de souscription d'actions Blue Solutions autorisées et non attribuées

Néant.

#### 21.1.6. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS GRATUITES

##### 21.1.6.1. Attribution d'actions autorisées

###### Consentie par la société Blue Solutions

L'Assemblée générale extraordinaire de Blue Solutions en date du 30 août 2013 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions d'actions gratuites Blue Solutions existantes ou à émettre de la société au bénéfice des salariés et des mandataires dans les conditions fixées par la loi. La durée de l'autorisation est de trente-huit mois et le nombre d'actions distribuées ne pourra représenter plus de 2 % du capital. Cette autorisation a été utilisée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2014.

##### 21.1.6.2. Actions gratuites attribuées

L'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 30 août 2013 a été partiellement utilisée par le Conseil d'administration du 7 janvier 2014 qui a décidé de procéder à des attributions d'actions gratuites pour un montant maximal fixé à 380 000 actions (soit 1,32 % du capital). Le Directeur général et le Président ont procédé, les 8 janvier et 7 avril, conformément aux pouvoirs conférés par le Conseil d'administration et dans le respect de l'ensemble des modalités définies par l'Assemblée générale et le Conseil, à des attributions d'actions gratuites pour un montant de 378 000 actions.

		Première attribution	Seconde attribution
Date de l'Assemblée générale	30 août 2013		
Date du Conseil d'administration	7 janvier 2014		
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	380 000		
Nombre total d'actions attribuées	378 000	364 500	13 500
Période d'acquisition (4 ans)		8 janvier 2014	7 avril 2014
Période de conservation (2 ans)		8 janvier 2018	7 avril 2018
Nombre de bénéficiaires		86	2
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (juste valeur) (en euros)		17,29	24,42
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2014	–	8 000	–
Nombre d'actions gratuites au 31 décembre 2014	370 000	356 500	13 500

## 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 21.1.7. HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL POUR LA PÉRIODE COUVERTE PAR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES METTANT TOUT CHANGEMENT SURVENU EN ÉVIDENCE

Année	Opérations	Nominal (en euros)	Montant de la variation du capital (en euros)	Montant de la prime d'émission (en euros)	Capital social cumulé (en euros)	Nombre cumulé d'actions de la société
2009-2013	-	0,10	-	-	10 426 000	104 260 000
2013	Opérations de regroupement des actions	5			10 426 000	2 085 200
2013	Augmentation de capital	5	133 765 580		144 191 580	28 838 316

### 21.1.8. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2 (ARTICLE L. 225-100 ALINÉA 4 DU CODE DE COMMERCE)

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée générale	Durée (échéance)	Montant maximal (en euros)	Utilisation
Émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	-	-	-	-
Émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ou élévation du nominal	-	-	-	-
Augmentation de capital réservée aux salariés	Assemblée générale mixte du 30 août 2013	26 mois 30 octobre 2015	1 % du capital	Non utilisée
Délégation à l'effet de procéder à une augmentation de capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières	-	-	-	-

### 21.1.9. ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ MODIFIÉS OU PRENANT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant.

## 21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

La société Blue Solutions est une société anonyme à Conseil d'administration dont le siège social est à Odet, 29500 Ergué-Gabéric, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro 421 090 051.

La société a été constituée le 11 décembre 1998 pour une durée expirant le 31 décembre 2095, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée. Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés au siège administratif de la société : 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux Cedex.

### 21.2.1. OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en France et en tous autres pays, sans exception, directement ou indirectement :

- la fabrication, la commercialisation et l'entretien de batteries et de supercapacités ;
- toutes activités liées au stockage d'énergie et à ses applications, sous toutes leurs formes et toutes opérations connexes ;
- l'application industrielle de toutes technologies ;
- la prestation de services, conseils et assistance notamment financiers, aux entreprises ;
- l'achat et la vente de tous produits, l'acquisition, la gestion et l'exploitation, notamment sous forme de bail, avec ou sans option d'achat, la vente de tout bien de consommation ou d'équipement, matériel fixe, mobile ou roulant, machines et outillages, ainsi que de tous véhicules terrestres, maritimes ou aériens ;
- l'acquisition et la concession de tous brevets, marques et exploitations commerciales ou industrielles ;
- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères par tous moyens ;
- et plus généralement, toutes opérations quelconques, commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

### 21.2.2. RÉSUMÉ DES DISPOSITIONS CONTENUES DANS LES STATUTS, LA CHARTE ET LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les dispositions relatives aux organes d'administration et de direction figurent dans le titre III des statuts.

Ainsi, le Conseil d'administration est composé de 3 à 18 membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leur fonction est de trois années au maximum, la limite d'âge pour exercer leur fonction étant fixée à 99 ans.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration (arrêté en séance du 20 mars 2014) contient une disposition aux termes de laquelle chaque administrateur devra allouer chaque année un pourcentage de 10 % du montant des jetons de présence reçus au titre de ses fonctions, à l'acquisition de titre Blue Solutions, et ce, jusqu'à détention d'un nombre d'actions dont la contrepartie sera équivalente à une annuité de jetons de présence reçus.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président du Conseil d'administration, personne physique qui organise les travaux du Conseil et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles ont été conférées, les fonctions du Président prennent fin de plein droit à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 75 ans révolus. Toutefois, le Conseil d'administration peut décider en ce cas de renouveler le mandat du Président pour une ou deux périodes de deux années.

Le Conseil peut désigner parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Présidents chargés de présider les séances du Conseil en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

À défaut, cette présidence incombe à un membre du Conseil spécialement désigné par ses collègues pour chaque séance.

Le Conseil peut nommer également un secrétaire, qui peut être pris en dehors des membres du Conseil.

La Direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration, portant le titre de Directeur général.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes (dans la limite de cinq) d'assister celui-ci, au titre de Directeur général délégué.

## 21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 21.2.3. DROITS, PRIVILÈGES, RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

L'article 9 des statuts dispose que, outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

L'article 16 des statuts dispose que le droit attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et qu'à égalité de valeur nominale chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

### 21.2.4. ACTIONS NÉCESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

Les statuts de la société ne prévoient pas de dispositions plus restrictives que la loi dans ce domaine.

### 21.2.5. CONVOCATIONS ET CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉES

#### Convocations

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-103 du Code de commerce, les Assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, sont convoquées par le Conseil d'administration. À défaut, elles pourront être également convoquées :

- par les Commissaires aux comptes ;
- par un mandataire désigné en justice à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées par la loi ;
- par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de contrôle.

Après accomplissement des formalités préliminaires à la convocation prévues par la réglementation en vigueur, les convocations aux Assemblées générales sont faites par un avis contenant les indications prescrites par ladite réglementation ; cet avis est inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et au *Bulletin des annonces légales obligatoires*.

Les actionnaires nominatifs inscrits en compte depuis un mois au moins à la date de l'insertion de cet avis sont, en outre, convoqués par lettre ordinaire, à moins qu'ils n'aient demandé en temps utile à être convoqués, à leurs frais, par lettre recommandée.

#### Participation aux Assemblées

Le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, est constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Tout actionnaire ayant le droit de participer à l'Assemblée générale peut se faire représenter par son conjoint, par un autre actionnaire, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix, ou peut voter par correspondance dans les conditions légales.

### 21.2.6. DISPOSITION DES STATUTS, CHARTE, RÈGLEMENT POUVANT RETARDER, DIFFÉRER OU EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant.

### 21.2.7. DISPOSITION DE L'ACTE CONSTITUTIF, CHARTE, RÈGLEMENT FIXANT LE SEUIL AU-DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ÊTRE DIVULGUÉE

Néant.

### 21.2.8. CONDITIONS DES STATUTS RÉGISSANT LES MODIFICATIONS DE CAPITAL

Les modifications de capital peuvent être réalisées dans les conditions prévues par la loi.

### 21.2.9. CONVENTIONS

#### 21.2.9.1. Charte interne sur la typologie des conventions

En séance du 30 août 2013, le Conseil d'administration, appelé à procéder à un examen des propositions afférentes aux conventions réglementées émises par l'Autorité des marchés financiers (recommandation AMF n° 2012-05 – les assemblées d'actionnaires des sociétés cotées, publiée le 2 juillet 2012), a arrêté une charte interne de qualification des conventions dont les termes sont ci-après littéralement reproduits :

##### « Charte interne de qualification des conventions

Dans le cadre de la réglementation instituée par les articles L. 225-38 à L. 225-43, R. 225-30 à R. 225-32 et R. 225-34-1 du Code de commerce et de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers n° 2012-05 – les assemblées d'actionnaires des sociétés cotées, publiée le 2 juillet 2012, le Conseil d'administration, en séance du 30 août 2013, a décidé d'établir une typologie des conventions, qui, de par leur caractère et leurs conditions, ne sont soumises à aucune formalité.

Sont considérées comme des opérations courantes conclues à des conditions normales et de ce fait ne sont soumises à aucune formalité :

- a) facturations de Bolloré SA à d'autres sociétés du Groupe relatives à des prestations, notamment d'assistance administrative ou de gestion ;
- b) facturations de toutes les sociétés du Groupe relatives à des cessions d'actifs (autres que des cessions de titres) dans un plafond de 1,5 million d'euros par opération ;
- c) options ou autorisations diligentées dans le cadre d'un régime fiscal de Groupe (convention d'intégration fiscale) ;
- d) cessions de titres d'importance mineure ayant un caractère purement administratif ou cessions de titres dans le cadre de reclassement de titres intervenant entre la société et des personnes physiques ou personnes morales (ayant des liens avec la société, tels que définis à l'article L. 225-38 du Code de commerce) dans la limite du plafond de 500 000 euros par opération, les opérations portant sur des titres cotés devant être réalisées à un prix correspondant à une moyenne des cotations des 20 dernières séances de Bourse ;
- e) transferts entre la société et l'un de ses administrateurs d'un nombre de titres égal à celui fixé pour l'exercice des fonctions de mandataire social de la société émettrice des titres transférés ;
- f) opérations de gestion de trésorerie et/ou de prêts/emprunts dès lors que l'opération est faite au taux de marché avec un différentiel maximal de 0,50 % .»

#### 21.2.9.2. Revue des conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et poursuivies au cours de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, le Conseil d'administration du 19 mars 2015 a procédé à l'examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2014 puis a constaté que les justifications de leur conclusion et les différents intérêts qui avaient présidé à leur mise en place demeuraient pérennes pour chacune d'entre elles.

#### 21.2.9.3. Informations spécifiques relatives aux conventions conclues par les filiales au sens du dernier alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

Aucune convention relevant de cette information spécifique n'a été conclue, au cours de l'exercice écoulé, par une filiale de notre société, avec le Directeur général, le Directeur général délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % de Blue Solutions.



## 22. CONTRATS SIGNIFICATIFS

### 22.1. CONTRATS SIGNIFICATIFS CONCLUS PAR BLUE SOLUTIONS

#### 22.1.1. PROMESSES DE VENTE ENTRE BOLLORÉ SA ET LA SOCIÉTÉ, ET ENTRE COMPAGNIE DU CAMBODGE, SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DE L'ARTOIS ET LA SOCIÉTÉ EN DATE DU 30 AOÛT 2013

##### Promesses de vente

Blue Applications se compose des neuf sociétés suivantes : Bluecar, Autolib', Bluecarsharing, Bluebus, Blueboat, Bluetram, Bluestorage, IER et Polyconseil.

Les activités de la plupart de ces sociétés sont en phase de développement et devront supporter des investissements importants et des pertes opérationnelles à court terme. Le Groupe Bolloré a estimé que les importants efforts d'investissement qui leur ont été consentis depuis l'origine devaient être maintenus sur les prochaines années, et a décidé de ne pas inclure ab initio ces sociétés au sein de Blue Solutions, tout en conférant à la société la faculté de les acquérir à terme. IER, quant à elle, a récemment diversifié ses activités pour venir en appui de ces applications, en particulier dans le domaine de l'auto-partage qui lui offre la perspective d'importants relais de croissance. IER a donc vocation à intégrer le périmètre d'activités de Blue Solutions, mais seulement au rythme auquel la société décidera, le cas échéant, d'intégrer les applications qui s'appuient sur le savoir-faire d'IER.

Sept promesses de vente ont donc été conclues le 30 août 2013 au bénéfice de la société lui permettant d'acquérir chacune de ces sociétés.

Ainsi, Bolloré SA a consenti à la société six promesses de vente portant sur la totalité des actions émises par les sociétés suivantes :

1. Bluecar, Autolib' et Bluecarsharing (cette promesse ne peut être exercée que sur les trois sociétés ensemble) ;
2. Bluebus ;
3. Blueboat ;
4. Bluetram ;
5. Bluestorage ;
6. Polyconseil.

Enfin, une septième promesse de vente a été conclue, aux termes de laquelle Compagnie du Cambodge et la société Industrielle et Financière de l'Artois, sociétés contrôlées par Bolloré SA, consentent à la société une promesse de vente portant sur la totalité des actions émises par la société IER.

Aucune contrepartie n'a été versée par Blue Solutions au Groupe Bolloré en échange de l'octroi de ces promesses. Le prix d'exercice de ces options étant la valeur de marché des sociétés à la date d'exercice, les options n'ont pas de valeur au moment où elles sont octroyées et ne devraient pas en avoir non plus dans l'avenir. Toutefois une analyse sera faite chaque semestre pour s'en assurer.

Des informations financières (chiffre d'affaires et résultat opérationnel ou d'exploitation) relatives à chaque entité ou sous-ensemble de Blue Applications faisant l'objet d'une promesse de vente seront présentées chaque semestre postérieurement à l'introduction en Bourse, jusqu'à ce que la promesse de vente des actions de la ou des entités concernées ait été exercée et que les entités concernées soient consolidées par la société.

##### Exercice des options

La société pourra lever chacune des promesses qui lui sont ainsi consenties à tout moment entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 30 juin 2018, étant précisé que (i) toute promesse ne pourra être exercée que sur la totalité des actions composant le capital de la ou des sociétés concernées et (ii) la société sera libre de lever toutes ou une partie seulement des promesses ainsi consenties.

Le prix d'exercice de chacune des promesses sera déterminé par un expert indépendant désigné par le Président du tribunal de commerce de Paris à la demande de la société. Une telle demande pourra être faite une fois par exercice au cours des exercices 2016, 2017 et 2018. Le règlement intérieur de la société impose à son Directeur général d'émettre, en 2017 et en 2018 (lors des Conseils d'administration arrêtant les comptes des exercices 2016 et 2017), une recommandation sur l'intérêt pour la société d'exercer les options. Cette recommandation devra être faite au vu de l'évaluation à dire

d'expert précédemment mentionnée. Le Conseil d'administration devra à son tour inclure dans son rapport à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la société un avis sur la recommandation du Directeur général ; cet avis devra mettre en évidence la position des administrateurs indépendants si elle diffère de l'opinion majoritaire.

L'expert devra déterminer, dans le cadre des dispositions de l'article 1592 du Code civil, le prix de vente des actions concernées, suivant les méthodes d'évaluation qu'il jugera adaptées ; néanmoins, si le prix auquel les sociétés de Blue Applications s'approvisionnent en batteries LMP® auprès de Blue Solutions doit entrer en ligne de compte dans la détermination du prix de vente des actions, l'expert ne se référera qu'aux termes et conditions du contrat d'approvisionnement de ces batteries en vigueur à la date d'admission des actions de la société sur le marché NYSE Euronext à Paris. Ce prix devra être un prix ferme en euros, non une fourchette d'évaluation. Il ne pourra être inférieur, pour la totalité des actions objets de chaque promesse, à un (1) euro après recapitalisation éventuelle, étant précisé qu'en cas d'application de cette disposition, le promettant fera en sorte que les capitaux propres sociaux de la société concernée, réévalués le cas échéant sur la base de la quote-part de la situation nette sociale de ses filiales et diminués de la valeur des titres, soient égaux à un (1) euro à la date de transfert de propriété. S'agissant du sous-ensemble de Blue Applications composé de Bluecar, Autolib' et Bluecarsharing, le promettant fera en ce cas en sorte que la somme des capitaux propres sociaux des trois (3) sociétés concernées, réévalués le cas échéant sur la base de la quote-part de la situation nette sociale de leurs filiales et diminués de la valeur des titres, soit égale à un (1) euro à la date de transfert de propriété.

La société prendra sa décision concernant l'exercice des promesses consenties sur la base du rapport de l'expert indépendant. La décision du Directeur général d'exercer les options d'achat sera soumise à la procédure des conventions réglementées au sein de la société.

Lors de l'exercice de chacune des promesses de vente, le financement du prix d'achat s'effectuera soit par une augmentation de capital qui permettra aux actionnaires minoritaires de maintenir leur quote-part, soit grâce à la trésorerie de Blue Solutions, soit par endettement.

##### Gestion des sociétés de Blue Applications

Les sociétés dont les actions font l'objet des promesses de vente décrites ci-dessus pourront constituer des partenariats avec des tiers au travers d'entités juridiques, après information de la société. Toutefois, jusqu'à la date du transfert éventuel de la propriété des actions à Blue Solutions, les participations de ces sociétés dans ces entités juridiques devront (i) représenter au moins 50 % de leur capital, de leurs droits aux bénéfices ou de leurs droits de vote, (ii) être libres de tous droits de tiers, réels ou personnels, et (iii) ne donner lieu à l'exercice d'aucun droit de tiers au résultat de l'exercice de la promesse.

Jusqu'à la date d'expiration des périodes d'exercice des promesses de vente, les titres des neuf sociétés qui font l'objet des promesses de vente ne pourront être cédés à des tiers.

En revanche, l'existence des promesses n'interdira pas au promettant de décider, ou d'autoriser, s'il le considère justifié, la réorientation de l'activité de ces sociétés vers des activités non complémentaires de celles exercées par Blue Solutions, la mise en sommeil ou la liquidation des sociétés ou des entités visées au paragraphe précédent.

##### Modification des promesses

Si la modification des promesses était envisagée, elle devrait être soumise à la procédure des conventions réglementées. En application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, Bolloré SA et les administrateurs communs à Bolloré SA et à la société ne prendront pas part au vote du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la société sur toute modification des promesses.

##### Droit de suite

Les promesses conféreront à la société un droit de suite qui lui permettra de percevoir, si elle abandonne l'une quelconque des options d'achat et que l'entité concernée de Blue Applications est cédée dans les dix-huit mois suivants cet abandon, le gain qu'aurait fait la société si elle avait exercé l'option d'achat puis réalisé elle-même la cession en question.

En cas de contestation sur le montant de ce gain, celui-ci sera déterminé conformément aux dispositions de l'article 1843-4 du Code civil.

### 22.1.2. CONTRATS COMMERCIAUX

Les contrats significatifs conclus par Blue Solutions présentés dans la présente section du document sont relatifs à la production de batteries et de supercapacités ainsi qu'à leur commercialisation, principalement auprès de Blue Applications mais également auprès de clients tiers, en vue de leur intégration dans les solutions de stockage d'énergie mobiles et stationnaires qu'ils développent.

#### 22.1.2.1. Contrats d'approvisionnement en matières premières et composants nécessaires à la fabrication des batteries LMP®

Blue Solutions s'approvisionne, pour chacun des principaux composants et matières premières nécessaires à la fabrication des batteries LMP® et supercapacités, auprès d'au moins deux fournisseurs, à l'exception du collecteur de courant quatre bandes, pour lequel Blue Solutions s'approvisionne auprès d'une seule source à la date du présent document. Ces approvisionnements ne font pas nécessairement l'objet de contrats formalisés ou de longue durée, ce qui, selon la société, permet à Blue Solutions de disposer régulièrement d'une marge de négociations en termes de prix et de volume adaptée à ses capacités de production du moment.

Ces principaux contrats et engagements sont les suivants :

##### Lettre d'intention pour l'approvisionnement en polymères conclue entre Nippon Shokubai Co. Ltd, d'une part, et la société et Blue Solutions Canada, d'autre part, le 28 décembre 2011

La société et Blue Solutions Canada s'approvisionnent en polymères nécessaires à la fabrication des batteries LMP® auprès d'une société japonaise, Nippon Shokubai Co. Ltd aux termes d'une lettre d'intention régie par le droit de l'État du Delaware, qui prévoit un engagement d'approvisionnement en polymères auprès de cette société à hauteur d'au moins 60 % de leurs besoins au titre des années 2012 à 2014, puis à hauteur de 50,1 % au titre des années 2015 et 2016 et, d'autre part, un engagement de fourniture de polymères de la part de Nippon Shokubai Co. Ltd dans la limite de deux millions de tonnes par an. Les engagements d'approvisionnement couverts par cette lettre d'intention sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012 et restent valables, en l'absence de durée plus courte expressément prévue dans un contrat d'approvisionnement à long terme, jusqu'au 28 février 2017. Par ailleurs, cette lettre prévoit que si la société et Blue Solutions Canada mettent fin à leurs approvisionnements en polymères avant le terme initialement prévu, ces dernières seront tenues au remboursement d'un montant pouvant aller de 10 % à 50 % des sommes engagées par Nippon Shokubai Co. Ltd pour la construction de son usine de fabrication de polymères. Les remboursements éventuels des sommes engagées par Nippon Shokubai Co. Ltd sont contractuellement plafonnés à un montant maximal de 4,5 millions de dollars américains, montant qui décroît d'année en année et qui serait de 900 000 dollars américains dans l'hypothèse d'un arrêt d'approvisionnement en 2016.

##### Contrat d'approvisionnement en sels de lithium (LiTFSI) conclu entre Solvay (ex-Rhodia Operations) et la société les 9 septembre et 28 juillet 2012

La société et Blue Solutions Canada s'approvisionnent en sels de lithium (LiTFSI) auprès de Solvay aux termes d'un contrat d'approvisionnement conclu pour une durée initiale de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 expirant le 31 décembre 2016. Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction pour une durée additionnelle de trois ans, sauf si l'une des parties notifie à l'autre partie au plus tard le 30 juin 2016 sa volonté de mettre fin au contrat. Aux termes de ce contrat, la société et Blue Solutions Canada s'engagent à s'approvisionner à hauteur de 50 % de leurs besoins réels en LiTFSI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### 22.1.2.2. Contrats d'assistance à l'effort de recherche et de production

##### Protocole d'accord relatif au développement et à la production de batteries électriques conclu entre la société et Blue Solutions Canada le 27 novembre 2012

Aux termes de ce protocole d'accord, la société a accordé une indemnité commerciale de 15 millions de dollars canadiens à sa filiale versée en 2012, en contrepartie du maintien par cette dernière d'un effort de production de batteries pendant une durée minimale de quatre ans à compter du 27 novembre 2012. Cette assistance financière a pour objet de permettre

à la société de remplir ses obligations d'approvisionnement en batteries LMP® envers Bluecar (anciennement Véhicules Électriques Pininfarina-Bolloré) et Bluebus (anciennement Gruau Microbus).

##### Protocole d'accord conclu entre la société et Bluecar en date du 6 décembre 2012

Ce protocole d'accord a pour objet de définir les conditions d'un partenariat entre la société et Bluecar relatif à la recherche sur le développement des batteries LMP®. Cet accord prévoit en particulier une nouvelle prise en charge financière par Bluecar - à hauteur de 36 millions d'euros - en contrepartie du maintien par la société de son effort de recherche sur le développement de batteries LMP® pendant une durée de quatre ans à compter du 6 décembre 2012.

#### 22.1.2.3. Contrats de commercialisation

À ce stade, seulement deux contrats d'approvisionnement et un contrat-cadre de location ont été signés par la société, concernant Bluecar et Bluebus.

##### Contrat d'approvisionnement de batteries conclu entre la société et Bluecar le 27 juin 2013

À la date du présent document, la société vend les batteries LMP® qu'elle produit à Bluecar aux termes d'un contrat d'approvisionnement à long terme conclu le 27 juin 2013 et venant à expiration le 31 décembre 2022. Ce contrat prévoit que Bluecar s'approvisionnera auprès de la société pour un nombre minimal annuel de batteries LMP® de 30 kWh et de puissance maximale de 60 kW, prédéterminé dans le contrat pour toute sa durée (2 000 batteries par an de 2014 à 2017, 4 500 batteries en 2018, 7 500 batteries en 2019, 11 000 batteries en 2020 et 2021, et 14 000 batteries en 2022). Les batteries sont actuellement vendues à Bluecar au prix unitaire initial de 38 000 euros hors taxes, étant précisé que ce prix sera ajusté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, selon une formule de prix dégressive en fonction des volumes annuels commandés, prédéterminée dans le contrat afin de tenir compte de la croissance prévue des volumes et des améliorations obtenues. Ce prix pourra être réduit, pour une année donnée, jusqu'à 25 000 euros hors taxes pour les batteries achetées au-delà de la 7 500<sup>e</sup> batterie équivalente de 30 kWh.

Par ailleurs, la société pourra résilier le contrat dans les cas suivants :

- non-respect total ou partiel par Bluecar d'une de ses obligations au titre du contrat ;
- de plein droit et sans mise en demeure, par première présentation d'un courrier recommandé avec effet immédiat, dans le cas où Bluecar fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, règlement amiable ou toute autre procédure affectant de façon générale les droits des créanciers suivant tout droit applicable, et cela, sous réserve de dispositions d'ordre public contraires et sans préjudice des pouvoirs dévolus par la loi aux organes de la procédure.

En cas de résiliation par survenance d'un de ces cas de défaillance et généralement pour tout cas ne relevant pas de la force majeure, Bluecar sera de plein droit redevable de tous dommages et intérêts venant réparer tout préjudice direct ou indirect subi par la société.

Enfin, ce contrat prévoit le renouvellement de l'aide de 36 millions d'euros représentant 20 % des frais d'exploitation de la société depuis sa création, prévue au protocole d'accord du 6 décembre 2012 conclu entre la société et Bluecar, cette dernière s'étant avérée insuffisante pour assurer l'équilibre financier de Blue Solutions.

##### Contrat-cadre de location de batteries conclu entre la société et Bluebus le 9 novembre 2011

À la date du présent document, la société loue les batteries LMP® qu'elle produit à Bluebus, aux termes d'un contrat-cadre d'une durée indéterminée et de contrats d'application conclus sur sa base pour une durée de trois ans, ces batteries étant destinées à être sous-louées par Bluebus à ses clients acquéreurs de Bluebus. Le prix de location d'une batterie LMP® au titre de ce contrat correspond aux quantités de kWh consommées, multipliées par 1 euro hors taxes, avec une facturation mensuelle minimale de 1 200 euros hors taxes.

##### Contrat d'approvisionnement conclu entre Bluebus et la société

Dans le cadre de ce contrat initialement conclu avec Bolloré et transféré à la société Blue Solutions le 30 août 2013, Bluebus s'engage à s'approvisionner en batteries LMP® exclusivement auprès de la société.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans à compter de la date de la première livraison effective des produits, intervenue à la fin de l'année 2011, et restera en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2016.

## 22. CONTRATS SIGNIFICATIFS

À l'issue du terme initial, les parties pourront décider du renouvellement du contrat, sous réserve de la signature d'un avenant signé par les parties. À cet effet, les parties devront se réunir au plus tard trois mois avant le terme initial pour convenir du renouvellement éventuel du contrat.

### Autres contrats

Pour ce qui concerne les contrats d'approvisionnement en batteries LMP® que pourrait signer Blue Solutions avec les autres sociétés de Blue Applications, Blue Solutions s'efforcera de mettre en œuvre les mêmes principes et la même philosophie de relations contractuelles pour toutes les sociétés de Blue Applications que ceux mis en place dans les contrats d'approvisionnement en batteries LMP® conclus à la date du présent document entre Blue Solutions et les sociétés de Blue Applications et décrits dans la présente section 22.1.2.3.

## 22.2. CONTRATS CONCLUS PAR BLUE APPLICATIONS AYANT UN IMPACT SIGNIFICATIF POUR BLUE SOLUTIONS

### 22.2.1. AUTOLIB'

#### **Convention de délégation de service public pour la mise en place, la gestion et l'entretien d'un service d'automobiles électriques en libre-service et d'une infrastructure de recharge de véhicules électriques conclu entre Autolib' Métropole (anciennement le Syndicat Mixte Autolib') et Autolib' en date du 25 février 2011**

Autolib' est délégataire depuis le 25 février 2011 du premier service public d'automobiles électriques en libre-service implanté à Paris et en région parisienne au sein d'Autolib' Métropole, portant en particulier sur la mise en place, la gestion et l'entretien d'un service d'automobiles électriques en libre-service et d'une infrastructure de recharge de véhicules électriques. La délégation de service public est entrée en vigueur le 4 mars 2011 pour une durée de cent quarante-quatre mois. Le concessionnaire s'engage à permettre au concédant, s'il le souhaite, de ramener la durée de la concession à cent vingt mois sous certaines conditions. La convention peut être unilatéralement résiliée par le concédant dans certains cas, et notamment pour motif d'intérêt général, soit en cas de rachat de la concession par le concédant. Par ailleurs, le concessionnaire peut résilier la convention pour absence d'intérêt économique. Une indemnisation du concessionnaire est prévue dans tous ces cas de résiliation.

La délégation de service public est consentie moyennant le paiement des trois redevances annuelles suivantes :

- une redevance annuelle d'occupation pour les périmètres situés sur la voirie d'un montant de (i) 750 euros pour chaque place située au sein du périmètre en voirie, ou (ii) d'un euro s'agissant des places supplémentaires au sein des Stations et Espaces Autolib' réservées exclusivement à la recharge des véhicules électriques hors Bluecar® ainsi que pour les deux roues. Cette redevance est versée le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et est réévaluée annuellement (i) si l'activité relative à la recharge privative permet d'atteindre le Grand Équilibre (défini en annexe au contrat) assorti d'un bénéfice raisonnable sur cette activité et (ii) en fonction de la variation de l'indice national des loyers commerciaux (ILC) ;
- une redevance annuelle d'exploitation représentant 10 % du chiffre d'affaires d'Autolib' sur l'exercice précédent dans la limite de 30 % du résultat avant impôts de cet exercice si le résultat net de l'exercice est positif et si le résultat net cumulé est positif. Cette redevance est versée dans les deux mois suivants la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice précédent ; et
- une redevance annuelle pour frais de contrôle, dont le montant ne pourra excéder 300 000 euros, et qui devra être dûment justifiée par le concédant au vu des coûts qu'il supporte pour exercer ses missions de contrôle. Cette redevance fait l'objet d'un acompte de 50 % de son montant versé le 1<sup>er</sup> janvier et d'un versement du solde restant dû le 31 décembre et est indexée annuellement en fonction de la variation de l'indice Syntec.

Cette convention contient par ailleurs une clause de changement de contrôle au terme de laquelle :

- pendant une durée de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la convention, le transfert à des tiers des actions détenues par Bolloré SA dans Autolib', ou par l'une de ses filiales ou une société placée sous le même contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) que Bolloré SA, est interdit lorsque ledit transfert aurait pour effet la perte pour celle(s)-ci du contrôle d'Autolib' ;

- à l'issue de cette période, la majorité de contrôle détenue par Bolloré SA et/ou l'une de ses filiales et/ou une société placée sous le même contrôle que Bolloré SA ne pourra être abandonnée ou transférée d'une quelconque façon que ce soit, sans l'approbation préalable d'Autolib' Métropole. Cette dernière ne pourra refuser son autorisation s'il apparaît que la société concessionnaire continue à posséder un ensemble de garanties techniques et financières similaires à celles sur le fondement desquelles la convention de délégation de service public a été conclue, apportées directement ou indirectement par des actionnaires composant la majorité du Groupe Bolloré.

La convention a fait l'objet, à la date du présent document, de quatre avenants.

### 22.2.2. BLUELY

#### **Convention-cadre d'occupation du domaine public en date du 3 juin 2013**

BlueLy et la communauté urbaine de Lyon ont conclu le 3 juin 2013 une convention-cadre d'occupation du domaine public pour l'installation de stations de recharge pour véhicules électriques et d'auto-partage pour une durée de dix ans. Cette convention a pour objet d'autoriser BlueLy à installer des stations de recharge (comprenant des bornes de location et des bornes de recharge) pour véhicules électriques à la fois pour les véhicules d'auto-partage et les véhicules appartenant à des tiers.

La redevance d'occupation du domaine public pour les stations est composée d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe est calculée par place, d'un montant de 100 euros par place et par an, soit 500 euros pour une station de cinq places. La part variable est applicable à partir de la redevance facturée en 2016 et est égale à 1,5 % du chiffre d'affaires hors taxe de l'année précédente généré par le service de recharge pour véhicule électrique et d'auto-partage. La redevance d'occupation du domaine public pour les espaces d'abonnement est fixée par la délibération annuelle des tarifs et redevances appliquées par la communauté urbaine de Lyon. En 2014, ces tarifs s'élèvent à 41,31 euros par m<sup>2</sup> la première année et à 28,56 euros par m<sup>2</sup> pour les années ultérieures et sont actualisés chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général, BlueLy pourra prétendre à une indemnisation limitée, excluant notamment le bénéfice manqué.

### 22.2.3. BLUECUB

Bluecub et la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) ont conclu le 31 juillet 2013, pour une durée de dix ans, une convention-cadre d'occupation du domaine public routier pour l'installation de stations de recharge pour véhicules électriques et d'auto-partage.

Aux termes de cette convention, la CUB émet un accord de principe quant à l'occupation de son domaine public routier par des stations pour véhicules électriques et d'auto-partage, comprenant des bornes de location, des bornes de recharge de véhicules électriques accessibles sur abonnement à la fois pour les véhicules d'auto-partage et les véhicules tiers et éventuellement des bornes d'abonnement.

Cette convention sera complétée ultérieurement par des arrêtés d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier par permissions de voiries délivrées par la CUB pour chaque station.

La redevance d'occupation du domaine public routier est fixée par arrêté d'actualisation annuelle pris par le Président de la communauté urbaine, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction. En 2014, cette redevance s'élève à 19,16 euros par an par borne, soit 134,12 euros par an pour une station comprenant cinq bornes de recharge, une borne de location et une borne d'abonnement ; et à 1 100,44 euros par an pour une emprise inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>, dans l'hypothèse de l'implantation d'un espace abonnement. Bluecub ne pourra résilier la convention-cadre qu'à compter de l'expiration d'une période de cinq ans à compter de sa date de signature, moyennant le respect d'un préavis de quatre mois. En cas de résiliation de la convention, Bluecub ne pourra prétendre à une indemnisation que dans le cas d'une résiliation pour motif d'intérêt général, égale à la valeur non amortie des ouvrages installés sur le domaine public et aux coûts correspondant au préjudice direct, matériel et certain, subi par l'occupant du fait de la clôture anticipée des contrats relatifs à l'exploitation du service qu'il a pu conclure ainsi qu'au préjudice immatériel consécutif à cette clôture, à l'exclusion de toute autre somme et, notamment, hors indemnités de remboursement anticipé dues aux établissements de crédit du fait de la résiliation des contrats de prêt.

## 23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

### 22.2.4. BLUEINDY

Blueindy et la Ville d'Indianapolis (US) ont conclu le 8 avril 2014 un contrat de concession aux termes duquel la Ville accorde à Blueindy le droit exclusif de fournir un service d'auto-partage sur des emplacements dont elle est propriétaire ou sur lesquels elle dispose d'un contrôle. Blueindy dispose en outre de la faculté de réaliser des opérations publicitaires et de marketing sur les stations et les véhicules ainsi que d'exploiter un réseau Wi-Fi sur la station.

La concession est accordée pour une durée de deux ans à compter de la date d'ouverture de service et est renouvelée automatiquement par périodes de deux ans sauf notification de refus 90 jours avant l'expiration de la période considérée.

L'objectif à terme est de mettre en service 500 véhicules Bluecar® US, 200 stations de location équipées et 1 000 bornes de charge.

### 22.2.5. BLUEPOINTLONDON

Fin 2013, Transport for London avait attribué au Groupe Bolloré le contrat de gestion et de développement de 1 400 bornes de recharge de véhicules électriques à Londres. Ainsi, tout en ayant assuré le développement du réseau au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a mis en œuvre la solution de gestion informatique complète qu'il exploite déjà dans le domaine de l'auto-partage (connexion des bornes de charge à un système centralisé, mise en place d'un *call center*, géolocalisation des bornes).

### 22.2.6. BLUECAR

Bluecar est propriétaire du design du véhicule électrique Bluecar, mis au point notamment en collaboration avec Pininfarina lorsque cette dernière était associée de la société. Pininfarina a octroyé à Bluecar le 30 septembre 2010 une licence lui permettant d'utiliser la marque Pininfarina pendant une durée de vingt ans pour ce véhicule. Jusqu'au 31 décembre 2013, la Bluecar® était fabriquée par Cecom et sa filiale BC Finizioni Montaggi Carrozzeria Srl.

Par accord du 5 août 2013, Cecom s'est engagée à fournir à Bluecar (et Bluecar s'est engagée à acheter) 2 000 carrosseries nues de Bluecar au cours des deux années suivantes ;

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Bluecar® est fabriquée par Bluecar et sa filiale Bluecar Italy dans le cadre de deux contrats principaux datés respectivement du 24 octobre 2013 et du 11 avril 2014 :

- le premier, conclu entre Pininfarina et Bluecar Italy Srl portant sur la location-gérance de l'usine de fabrication de véhicules de Pininfarina située à Bairo (Italie), et dont Bolloré SA garantit de manière irrévocable la bonne exécution par Bluecar Italy Srl auprès de Pininfarina ;
- le second, conclu entre Bluecar et Bluecar Italy Srl portant sur l'assemblage notamment de la Bluecar®, à partir des composants fournis par Bluecar, dans l'usine de Bairo prise en location-gérance par Bluecar Italy Srl auprès de Pininfarina.

### 22.2.7. PARTENARIAT AVEC LE GROUPE RENAULT

Les groupes Bolloré et Renault ont signé en septembre 2014 un partenariat s'articulant autour de trois accords :

- Un accord de coopération industrielle aux termes duquel Bluecar confie à Renault le soin d'assembler la Bluecar® (jusqu'à présent uniquement fabriquée en Italie) dans son usine située à Dieppe 76200 (France) à compter du second semestre 2015.

L'usine de Dieppe est spécialisée dans la production de petites séries et un atelier de montage dédié sera créé au sein de l'usine pour l'assemblage des Bluecar®.

- La création d'une joint-venture dans l'auto-partage :

Les Groupes ont décidé de créer une société commune dénommée Bluealliance qui a pour objet la détention de participations dans toutes sociétés qui exploitent des solutions complètes d'auto-partage de véhicules électriques en France et en Europe.

Bluealliance est détenue à 30 % par le groupe Renault et à 70 % par le Groupe Bolloré.

Les premiers projets étant Lyon et Bordeaux, Bluecarsharing a cédé à Bluealliance les participations qu'elle détenait dans Bluey et Bluecub.

Dans le cadre de cet accord, les réseaux d'auto-partage de Lyon et Bordeaux proposeront, en complément de la Bluecar®, la possibilité d'utiliser les véhicules de la marque Renault (Twizy, Zoé).

- Étude de faisabilité d'une Bluecar® trois places :

Le Groupe Bolloré a confié à Renault une étude de faisabilité portant sur la conception, le développement et l'industrialisation dans une usine du groupe Renault en France d'un nouveau véhicule électrique urbain de trois places (au lieu de quatre sur la Bluecar®) et qui pourrait accompagner la croissance des opérations d'auto-partage.

Ce véhicule électrique sera doté d'une batterie Lithium Métal Polymère (LMP®) Blue Solutions d'une capacité de 20 kWh.

## 23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Aucune information provenant de tiers, aucune déclaration d'experts ou déclaration d'intérêts ne figure dans le présent document, à l'exception des rapports des Commissaires aux comptes.

## 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les investisseurs et les actionnaires qui souhaitent s'informer sur le Groupe peuvent contacter :

Gilles Alix, Directeur général  
Fabrice Bouteau, Directeur financier  
31-32, quai de Dion-Bouton  
92811 Puteaux Cedex – France  
Tél. : +33 (0)1 46 96 42 81

Blue Solutions  
31-32, quai de Dion-Bouton  
92811 Puteaux Cedex

Par ailleurs, le site Internet du Groupe ([www.bolloré.com](http://www.bolloré.com)) permet de consulter les communiqués de presse et les éléments financiers du Groupe, respectivement sous les rubriques « Communiqués » et « Information réglementée ». Le site Internet de Blue Solutions où sont disponibles les informations réglementées se trouve à l'adresse : [www.blue-solutions.com](http://www.blue-solutions.com).

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2015

4 juin 2015 : Assemblée générale annuelle.

## 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les participations de la société sont mentionnées dans le tableau des filiales et participations des comptes annuels (20.4) et celles du Groupe sont décrites dans la note 9 « Autres actifs financiers » des comptes consolidés (20.3).

## ANNEXES

Tableau de passage entre le rapport de gestion et le document de référence de Blue Solutions	156
Table de concordance entre le document de référence et le rapport financier annuel	157
Table de concordance	158
Rapport du Président sur la composition, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société	160
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	168
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	169
Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015	170
Présentation des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire	170
Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015	172

## TABLEAU DE PASSAGE ENTRE LE RAPPORT DE GESTION ET LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DE BLUE SOLUTIONS

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de la société tels qu'exigés au terme des articles L. 232-1 et R. 225-102 du Code de commerce.

Éléments contenus dans le rapport du Conseil d'administration devant être soumis à l'Assemblée générale par application des articles L. 232-1-II et R. 225-102 du Code de commerce	Rubriques du document de référence contenant les informations correspondantes
Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé	6.1.
Résultats des activités	3. ; 6.1. ; 9.1.
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	6.1. ; 12.1.
Activités en matière de recherche et développement	11.1. ; 11.2.
Évolution prévisible de la situation de la société et des perspectives d'avenir	12.1. ; 13.
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	20.3. note 32
Organe choisi pour exercer la Direction générale de la société	14.1.1.
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs clés de performance de nature non financière (notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel)	9. ; 10. ; 17. ; 20.9.
Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	10.2. ; 10.3. ; 10.4. ; 10.5. ; 20.3. notes 18 et 31
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	4.
Liste des mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux	14.1.2.
Compte rendu de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (et éventuellement des dirigeants)	17.5. ; 17.6. ; 17.8 ; 17.9.
Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement ou de consentir des options d'achat, ou encore d'attribuer des actions gratuites aux salariés et aux dirigeants	NA
Activité des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle	7.1. ; 7.2.
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prises de contrôle de telles sociétés	20.10.
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	20.10.
Renseignements relatifs à la répartition du capital social et aux actions d'autocontrôle	18.1
Opérations réalisées par les sociétés contrôlées majoritairement par la société ou souscription d'actions au titre des options d'achat	17.5.2.2.
Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	21.2.9.c
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices et montant éligible à la réfaction	20.7.1.
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux	15.
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	20.3. note 1
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	4.6 ; 20.8
Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	4.6.3. ; 8.3. ; 17.1.
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de Bourse	4.7. ; 20.3. note 31
Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la société sur ses propres actions (programme de rachat d'actions)	NA
Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions	17.5.2. ; 20.3. note 16
Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur leurs titres	17.8.

## ANNEXES

Éléments contenus dans le rapport du Conseil d'administration devant être soumis à l'Assemblée générale par application des articles L. 232-1-II et R. 225-102 du Code de commerce	Rubriques du document de référence contenant les informations correspondantes
<b>Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique</b>	
– structure du capital de la société	18.1. ; 18.3. ; 21.1.
– restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	14.1.1. ; 18.2. ; 18.4. ; 21.2.3. ; 21.2.4.
– participations directes ou indirectes dans le capital, dont la société a connaissance, en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	18.1.
– détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description	18.2. ; 21.2.3.
– mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionnariat du personnel, accords entre actionnaires dont la société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (pactes d'actionnaires)	18.4. ; 21.2.4. ; 21.2.6.
– règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts	14.1.1. ; 16. ; 21.2.2.
– pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier émission ou rachat d'actions	NA
– accords conclus par la société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle	21.1.9.
– accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	16.4. ; 20.3. note 28
Informations sur les délais de paiement, prévues à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce	20.11.
Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	20.4. p. 143
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	21.1.8.
Rapport du Président du Conseil d'administration	Annexes

NA : non applicable.

## TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Comptes annuels	20.4.	p. 129
Comptes consolidés	20.3.	p. 97
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.4.	p. 144
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.3.	p. 127
Rapport de gestion	Annexes	p. 156
Honoraires des Commissaires aux comptes	20.3.	p. 126
Rapport du Président sur la composition, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société	Annexes	p. 160
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	Annexes	p. 168

NA : non applicable.

## TABLE DE CONCORDANCE

Rubrique	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>	<b>20</b>
<b>2. Contrôleurs légaux</b>	<b>20</b>
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	<b>5 ; 21</b>
<b>4. Facteurs de risque</b>	<b>23</b>
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1. Histoire et évolution de la société	32 ; 149
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	32 ; 149
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	32 ; 149
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	32 ; 149
5.1.4. Siège social et forme juridique	32 ; 149
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	4 ; 5 ; 51
5.2. Investissements	32
5.2.1. Investissements réalisés au cours des périodes présentées	32
5.2.2. Investissements en cours	33
5.2.3. Investissements à venir	33
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1. Principales activités	6-13 ; 33-35
6.2. Principaux marchés	6-13 ; 36-48
6.3. Événements exceptionnels	Néant
6.4. Dépendance éventuelle	30 ; 63
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	35 ; 36-48 ; 51-55
<b>7. Organigramme</b>	
7.1. Description sommaire du Groupe	1 ; 56-57
7.2. Liste des filiales importantes	1 ; 57-58
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	<b>59</b>
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière	61
9.2. Résultat opérationnel	61
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1. Capitaux de l'émetteur	62
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	62 ; 102 ; 112
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	62 ; 116
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	63
10.5. Sources de financement attendues	62 ; 33-35
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>63</b>
<b>12. Information sur les tendances</b>	
12.1. Principales tendances	64
12.2. Tendances connues ou événements susceptibles d'influer sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours	64-65
<b>13. Prévisions et estimations du bénéfice</b>	<b>65</b>
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>	
14.1. Organes d'administration et de direction	65-73
14.2. Conflits d'intérêts	74



## ANNEXES

Rubrique	Pages
<b>15. Rémunérations et avantages</b>	
15.1.Rémunérations versées	74-80 ; 121
15.2.Retraite et autres avantages	74-80 ; 121
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1.Date d'expiration des mandats actuels	65-74 ; 80
16.2.Contrats de service liant des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	80
16.3.Comité d'audit et Comité de rémunération	80
16.4.Gouvernement d'entreprise en vigueur en France	80-82
<b>17. Salariés</b>	
17.1.Nombre de salariés	86-89
17.2.Participation et stock-options	90-91
17.3.Participation des salariés au capital de l'émetteur	91
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1.Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	94
18.2.Droits de vote différents	94
18.3.Contrôle de l'émetteur	94
18.4.Accord relatif au changement de contrôle	94
<b>19. Opérations avec les apparentés</b>	<b>94</b>
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et résultats de l'émetteur</b>	
20.1.Informations incluses par référence	95
20.2.Informations financières pro forma	95
20.3.États financiers	97-143
20.4.Vérification des informations financières historiques annuelles	127 ; 144
20.5.Date des dernières informations financières	145
20.6.Informations financières intermédiaires et autres	145
20.7.Politique de distribution des dividendes	145
20.8.Procédures judiciaires et d'arbitrage	145
20.9.Changement significatif de la situation financière ou commerciale	145
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1.Capital social	148-149
21.2.Actes constitutifs et statuts	149-150
<b>22. Contrats importants</b>	<b>151-154</b>
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts</b>	<b>154</b>
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>154</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>154</b>

## RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA COMPOSITION, SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du 19 mars 2015, (i) de la composition « du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein », des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que (iv à ix) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles et des services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de la mise en équivalence.

### I – COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### COMPOSITION DU CONSEIL

Conformément aux dispositions statutaires, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire, et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre trois membres au moins et 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leurs fonctions est de trois années et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de huit membres : Vincent Bolloré (Président du Conseil d'administration), Didier Marginèdes (Vice-Président), Cyrille Bolloré, Sébastien Bolloré, Virginie Courtin, Valérie Hortefeux, Jean-Louis Milin et Martine Studer.

Le Conseil d'administration, qui compte trois femmes parmi ses membres, respecte à ce jour le calendrier fixé par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, une information complète sur les membres du Conseil est disponible dans le document de référence.

Parmi les huit membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance confirmés par le Conseil d'administration en séance du 19 mars 2015, Valérie Hortefeux, Virginie Courtin et Jean-Louis Milin sont qualifiés d'indépendants.

#### POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, en séance du 30 août 2013, a décidé de retenir l'option consistant à dissocier les fonctions de Président et de Directeur général.

En effet, le Conseil a considéré, compte tenu de l'introduction en Bourse de la société et la mise en place d'une nouvelle organisation, que la dissociation des fonctions constituait le mode de gouvernance le plus adapté.

Le Conseil d'administration a nommé Gilles Alix Directeur général pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Vincent Bolloré a été nommé Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, Vincent Bolloré organisera et dirigera les travaux du Conseil d'administration dont il rendra compte à l'Assemblée générale ; il veillera au bon fonctionnement des organes de la société et s'assurera en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

#### POUVOIRS DU VICE-PRÉSIDENT

Le Conseil d'administration en séance du 30 août 2013 a nommé Didier Marginèdes Vice-Président.

Le Vice-Président pourra être amené à présider les Conseils d'administration et les Assemblées générales dans les circonstances prévues par les dispositions statutaires.

#### RÉUNIONS DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, les administrateurs peuvent être convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président ou par le Vice-Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage.

Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration :

- les dates prévisionnelles de réunion sont fixées à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs ;
- le règlement intérieur du Conseil d'administration autorise, à l'exception des opérations visées aux articles L. 232-1 (établissement des comptes annuels et du rapport de gestion) et L. 233-16 (établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe), la participation aux délibérations du Conseil au moyen de la visioconférence.

#### MISSION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, décide du cumul ou de la dissociation des mandats de Directeur général et de Président du Conseil et approuve le projet de rapport du Président. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède, en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, à l'examen et à l'arrêté des comptes.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à trois reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

#### Séance du 7 janvier 2014 (taux de présence : 100 %) :

- approbation du règlement intérieur du Comité des nominations et des rémunérations ;
- attribution d'actions gratuites ;
- activités, perspectives, principaux dossiers en cours.

**Séance du 20 mars 2014 (taux de présence : 100 %) :**

- activités et résultats ;
- examen et arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2013 ;
- documents prévisionnels ;
- conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- convocation d'une Assemblée générale ordinaire ;
- Code de gouvernement d'entreprise.

**Séance du 29 août 2014 (taux de présence : 100 %) :**

- activité et résultats – comptes consolidés au 30 juin 2014 ;
- documents prévisionnels – situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du premier semestre 2014 – révision du compte de résultat prévisionnel.

**ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL**

Compte tenu de l'introduction en Bourse fin octobre 2013 et des modifications intervenues dans sa composition, notamment par la nomination d'administrateurs indépendants, le Conseil a été appelé à mettre en œuvre l'évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail au cours de l'exercice 2014.

Cette évaluation a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Les administrateurs ont relevé qu'ils disposent de toutes les informations utiles à la compréhension des missions et des objectifs stratégiques du Groupe ainsi que toutes documentations complémentaires utiles à l'analyse des points qui sont examinés.

Les administrateurs sont particulièrement satisfaits de la qualité et de la quantité des informations qui permettent d'appréhender et de traiter les sujets à l'ordre du jour, et ce, dans les délais impartis.

En effet, les informations fournies sont toujours adaptées à la complexité du dossier à traiter, facilitant ainsi les échanges et les prises de positions. L'ensemble des informations permet de débattre de l'évolution de chacune des activités de la société, des orientations stratégiques et des perspectives de développement.

Enfin, la composition du Conseil concentre des compétences reconnues qui contribuent à la grande qualité des échanges et qui font preuve d'aptitude pour contribuer aux prises de décision et aux orientations à retenir pour les activités du Groupe.

Les domaines de spécialisation de chaque administrateur, notamment les connaissances financières, techniques et technologiques, permettent de traiter avec rigueur les orientations stratégiques qui sont soumises à examen en séance.

Ainsi, l'Assemblée générale du 5 juin 2014 a complété l'effectif du Conseil par la nomination de Sébastien Bolloré.

Par ailleurs, afin de permettre au Conseil de dégager des axes de progrès dans son organisation, son fonctionnement et sa composition, le Conseil, avec l'assistance des membres du Comité des nominations et des rémunérations, va mettre en œuvre au cours de l'exercice 2015 une démarche plus formalisée par l'envoi d'un document d'évaluation type « questions, réponses ».

**LE COMITÉ D'AUDIT**

Le Conseil d'administration en date du 30 août 2013 a décidé, dans le cadre du projet de cotation de la société, de constituer un Comité d'audit.

Le règlement intérieur du Comité d'audit précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement a été approuvé par le Conseil d'administration en séance du 20 mars 2014.

Le Comité d'audit est composé de deux administrateurs indépendants :

- Jean-Louis Milin, Président ;
- Valérie Hortefeux, membre du Comité.

Tous les membres du Comité d'audit possèdent des compétences en matière financière.

La mission du Comité d'audit consiste à assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière par l'examen des projets de comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels, avant leur présentation au Conseil d'administration ainsi que l'examen du respect de la réglementation boursière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par l'examen avec le concours de l'audit interne des systèmes de contrôle interne, de l'examen de la fiabilité des systèmes et procédures et de la pertinence des procédures d'analyse et du suivi des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes par l'examen des risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et des mesures de sauvegarde pour atténuer les risques.

En outre, il lui appartient :

- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité dispose de la faculté de recourir à des conseils extérieurs.

Le Comité d'audit de Blue Solutions s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2014.

En séance du 17 mars 2014 (taux de présence : 100 %), le Comité a examiné les points suivants :

- présentation des résultats de Blue Solutions ;
- synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2013 ;
- présentation de l'audit interne Groupe et plan d'audit 2014 ;
- projet de règlement intérieur du Comité d'audit.

En séance du 27 août 2014 (taux de présence : 100 %), le Comité a statué sur l'ordre du jour suivant :

- résultat du premier semestre 2014 ;
- synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2014 ;

Conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, les Commissaires aux comptes sont entendus lors des réunions du Comité traitant du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen des comptes. Par ailleurs, les délais d'examen des comptes par le Comité sont au minimum de deux jours avant l'examen par le Conseil.

**LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS**

La société s'est dotée, en séance du Conseil du 30 août 2013, d'un Comité des nominations et des rémunérations composé de trois membres :

- Valérie Hortefeux, Présidente ;
- Jean-Louis Milin, membre du Comité ;
- Martine Studer, membre du Comité, nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le règlement intérieur du Comité des nominations et des rémunérations précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement a été approuvé par le Conseil d'administration en séance du 7 janvier 2014.

Dans le cadre de ses attributions, le Comité des nominations et des rémunérations exerce les missions suivantes :

**En matière de sélection et de nomination**

- présenter au Conseil d'administration des propositions ou des recommandations sur la sélection des nouveaux administrateurs dans le respect de l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil d'administration au vu de l'évolution de l'actionnariat, de la répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil ;
- présenter au Conseil d'administration ses recommandations sur l'opportunité des renouvellements de mandats ;
- organiser une procédure visant à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et évaluer les qualifications des candidatures présentées ;
- établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible ;
- débattre, chaque année, de la qualification d'administrateur indépendant ;
- assister le Conseil d'administration dans la réalisation de sa propre évaluation.

### En matière de rémunération

- faire des propositions et émettre tout avis sur le montant global et sur la répartition des jetons de présence versés par la société aux membres du Conseil d'administration ;
- formuler toutes propositions au Conseil d'administration sur la rémunération fixe et variable et sur tous avantages en nature des dirigeants mandataires sociaux en prenant en compte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, d'intelligibilité et de mesure énoncés par le Code Afep-Medef de juin 2013 ;
- débattre d'une politique générale d'attribution des options d'actions et des actions de performance et formuler des propositions sur leur octroi aux dirigeants mandataires sociaux ;
- procéder à une réflexion approfondie dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure des conventions réglementées, lors de la conclusion d'un accord de non-concurrence ;
- prendre position sur les éventuels régimes de retraite supplémentaire qui seraient mis en place par la société ;
- collaborer à la rédaction du chapitre du rapport annuel qui est consacré à l'information des actionnaires sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux.

Au cours de l'exercice 2014, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à deux reprises.

Au cours d'une première séance en date du 7 janvier 2014, le Comité des nominations et des rémunérations a débattu sur la politique générale d'attribution des actions gratuites et les conditions d'attribution aux mandataires sociaux.

En séance du 27 août 2014, le Comité a examiné les règles de répartition des jetons de présence, la composition du Conseil et les critères d'indépendance des administrateurs.

### RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La société n'a procédé ni à la mise en place de « parachutes dorés » ni à l'attribution de régimes de retraites supplémentaires au profit des mandataires sociaux.

L'Assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2013 a fixé à 80 000 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil peut allouer à ses membres, étant précisé que ce montant a été fixé jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Le Conseil du 29 août 2014 a décidé de répartir les jetons de présence pour l'exercice 2014 entre les administrateurs non titulaires d'un contrat de travail au sein du Groupe Bolloré et non mandataires sociaux, par parts égales au prorata de la durée de l'exercice de leurs fonctions.

## II – INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration de la société Blue Solutions en séances du 29 août 2014 et du 19 mars 2015 a été appelé à examiner les nouvelles dispositions du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef révisé en juin 2013 et du *Guide du haut Comité de gouvernement d'entreprise* publié en décembre 2014 et a confirmé que la société se référerait aux principes de gouvernance d'entreprises tels qu'ils ressortent de ce Code.

Ce Code de gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site Internet du Medef ([www.medef.fr](http://www.medef.fr)).

Les dispositions du Code qui ont été écartées sont les suivantes :

Recommandations Code Afep-Medef écartées	Pratiques Blue Solutions – justifications
<p><b>Critères d'indépendance des administrateurs</b></p> <p>L'Afep-Medef considère qu'un administrateur n'est pas indépendant s'il exerce son mandat depuis plus de douze ans.</p> <p>Il en est de même si l'administrateur exerce un mandat social dans une société filiale.</p>	<p>Le critère d'ancienneté de douze ans est écarté, la durée des fonctions d'un administrateur ne permettant pas en tant que critère unique de remettre en cause son indépendance.</p> <p>En effet, le Conseil quelle que soit la durée des fonctions des administrateurs s'attache à leurs qualités personnelles, leurs expériences et compétences industrielles et financières permettant de donner des avis et des conseils utiles à travers des échanges où chacun peut exprimer sa position.</p> <p>De surcroît, il doit être considéré que dans un Groupe comportant une multiplicité de métiers à haute technicité et s'exerçant à l'échelle mondiale, la durée des fonctions contribue à une meilleure connaissance et à une meilleure compréhension du Groupe, de son historique et de ses métiers diversifiés.</p> <p>La parfaite connaissance du Groupe dont bénéficie l'administrateur du fait de son ancienneté constitue un atout, notamment lors de l'examen des orientations stratégiques du Groupe, et ne représente aucunement une source de conflit d'intérêt avec la société.</p> <p>L'exercice d'un autre mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.</p> <p>Le Conseil estime que le Groupe Bolloré, contrôlé par la famille fondatrice, présente la particularité d'être un Groupe diversifié aux activités multiples, présent en France et à l'international. Une des orientations stratégiques du Groupe consiste à optimiser et à développer des synergies entre ses différentes activités.</p> <p>La mise en œuvre de cette stratégie requiert les compétences de gestionnaires de haut niveau disposant d'une connaissance approfondie de l'ensemble des activités du Groupe et d'une maîtrise des éventuels enjeux géopolitiques mondiaux indispensable aux implantations à l'international.</p> <p>La nomination de certains administrateurs dans plusieurs sociétés du Groupe répond à la priorité pour le Groupe de bénéficier des compétences d'hommes et de femmes qui à la fois maîtrisent parfaitement les activités et contribuent aux résultats du Groupe.</p> <p>Toutefois, en ce qui concerne Blue Solutions, il doit être considéré que l'exercice d'un mandat d'administrateur au sein de la société Bolloré ne permet pas à un administrateur d'être qualifié d'indépendant au sein de la société.</p>

### III – MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

### IV – INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont disponibles dans le document de référence.

### V – DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

La gestion des risques et le contrôle interne au sein de Blue Solutions s'appuient sur le référentiel de l'AMF, publié en janvier 2007 et complété en 2010.

#### L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un dispositif de gestion des risques visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- un pilotage et une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Cependant, comme indiqué dans le cadre de référence, il convient de préciser que le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

La description du système de contrôle interne qui suit a été réalisée à partir du cadre de référence élaboré par le groupe de place mené sous l'égide de l'AMF, complété de son guide d'application.

Les principes et les points clés contenus dans ce guide sont suivis lorsqu'ils sont applicables.

### CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE : UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DE L'ORGANISATION DE BLUE SOLUTIONS

Le système de contrôle interne de Blue Solutions repose sur les principes suivants :

#### La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau de Blue Solutions.

Les fonctions financières assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

#### Une large autonomie de gestion

Blue Solutions est responsable de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à ses spécificités ;
- l'optimisation de ses opérations et performances financières ;
- la protection de ses actifs ;
- la gestion de ses risques.

#### Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe Bolloré

Le Groupe Bolloré établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible sur l'intranet.

Par ailleurs, le département d'audit interne du Groupe Bolloré évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

#### Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels ou d'actions de formation.

#### LA DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES

##### CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Les directions fonctionnelles de Blue Solutions lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

##### APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire constitue un engagement vis-à-vis de la Direction générale :

- au cours du quatrième trimestre, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget est établi détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles ;
- une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire au niveau du Groupe Bolloré. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultats réunissant les Directions générales de Blue Solutions et du Groupe Bolloré.

## BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT À LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances du Groupe Bolloré, concourt à un suivi précis des actifs corporels de Blue Solutions et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Par ailleurs, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe Bolloré chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie de Blue Solutions est assuré par :

- un suivi quotidien des performances de trésorerie et transmis au Groupe Bolloré ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du Comité des risques du Groupe Bolloré, qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

## FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

### Processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit au 31 décembre, qui portent à la fois sur les comptes annuels des entités du périmètre et sur les comptes consolidés.

Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Blue Solutions s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe Bolloré, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

### Processus du reporting financier

Les services de la trésorerie et du contrôle de gestion de Blue Solutions sont supervisés par ceux du Groupe Bolloré en charge du suivi des informations et indicateurs financiers mensuels, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale de Blue Solutions.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

### Un dispositif de gestion des risques

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, la gestion des risques est un dispositif dynamique de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;

- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Selon ce cadre, la gestion des risques recouvre les composantes suivantes :

- un cadre organisationnel comprenant la définition des rôles et responsabilités des acteurs, une politique de gestion des risques et un système d'information permettant la diffusion en interne d'informations relatives aux risques ;
- un processus de gestion des risques comprenant trois étapes : l'identification, l'analyse et le traitement des risques ;
- un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques faisant l'objet d'une surveillance et d'une revue régulière.

## LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE RÉPONDANT À CES RISQUES

### GESTION DES RISQUES

La Direction juridique de Blue Solutions ainsi que les Directions juridique et des assurances du Groupe Bolloré fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative. Enfin, les modalités de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière approfondie par le Comité des risques du Groupe Bolloré.

Les principaux risques auxquels Blue Solutions est soumis sont développés dans le chapitre « Facteurs de risques » du document de référence.

La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

### Principaux risques concernant Blue Solutions

Certains risques sont de nature à impacter les résultats de Blue Solutions dans son ensemble.

#### Risques liés aux choix technologiques et au secteur d'activité de Blue Solutions

Blue Solutions engage des investissements importants dans le stockage d'électricité avec pour principal enjeu technologique d'imposer la technologie LMP (Lithium Métal Polymère) comme une technologie de référence, aussi bien sur le marché du véhicule que des batteries stationnaires pour le stockage d'électricité. Même s'il est très confiant dans les perspectives qu'offriront ses nouvelles activités, Blue Solutions reste néanmoins prudent face au risque technologique que peuvent présenter de tels investissements et face à d'autres technologies, existantes ou futures, qui pourraient s'avérer plus efficaces. Par ailleurs, ce risque est adressé directement par les Directions générales de Blue Solutions et du Groupe Bolloré lors de comités mensuels.

Par ailleurs, les activités de Blue Solutions et ses applications via Blue Applications sont notamment susceptibles d'être impactées par les facteurs suivants :

- les orientations décidées par les politiques publiques ;
- la compétitivité de l'énergie électrique par rapport aux énergies fossiles traditionnelles (pétrole et gaz) ou aux technologies alternatives (GPL et biocarburants) ;
- l'acceptation par le marché des technologies développées ;
- des difficultés pouvant survenir dans l'industrie automobile ;
- sa capacité à conclure et maintenir des partenariats avec les acteurs du marché de l'automobile ;
- sa capacité à suivre la croissance des besoins en batteries électriques.

Enfin, étant en phase de développement, Blue Solutions pourrait également subir des pertes additionnelles non anticipées à ce jour pour un certain nombre de raisons, y compris les risques mentionnés précédemment.

#### Risques liés aux activités industrielles et à l'organisation de Blue Solutions

En raison de la complexité technologique des batteries fabriquées par Blue Solutions et de leurs applications, et étant à un stade d'apprentissage des technologies et de découverte des problèmes potentiels qui pourraient être liés à la qualité de ses produits, Blue Solutions pourrait expérimenter des défauts ou des problèmes de qualité non anticipés, dus notamment à l'électronique. Ces derniers pourraient également entraîner une impossibilité de répondre aux exigences des clients en termes de qualité des produits et de service après-vente pouvant ainsi porter atteinte à la marque et à sa réputation. Toutefois Blue Solutions a développé des processus afin d'anticiper les déficiences technologiques de ses produits ou, le cas échéant, de répondre aux retours de produits et de mettre en œuvre les moyens correctifs nécessaires.

Par ailleurs, Blue Solutions est fortement dépendant de fournisseurs extérieurs pour la fourniture de matières premières et de composants clés et, en cas de succès de la technologie des batteries dans les transports et dans d'autres applications, l'accès à ces composants à des conditions économiques satisfaisantes pourrait être restreint. Cependant Blue Solutions a conclu des partenariats avec différents industriels du secteur afin de limiter ce risque et d'assurer la fourniture des quantités de produit nécessaires à la fabrication de ses batteries.

Enfin, le succès des activités de Blue Solutions repose notamment sur l'approvisionnement de batteries fabriquées dans deux usines en France et au Canada et sur les compétences de certains personnels clés. L'incapacité de maintenir et de développer sa capacité de production ainsi que la perte de savoir-faire liée aux départs de personnels clés pourraient nuire au développement de Blue Solutions. Toutefois, ce dernier estime mettre en place des actions suffisantes pour pallier ces risques (investissements conséquents, politique de rémunération et de formation attractive).

#### Risques liés à l'organisation des relations entre Blue Solutions et Blue Applications

La totalité des batteries fabriquées par Blue Solutions est actuellement distribuée à Blue Applications, Blue Solutions étant donc directement exposé aux risques auxquels Blue Applications est exposé et fortement dépendant de la capacité de Blue Applications à assurer le développement et la commercialisation de ses applications de stockage. Toutefois, la concrétisation de la négociation de partenariats dans le domaine de la mobilité avec des acteurs de l'industrie automobile, et/ ou une réorientation, partielle ou totale, de la stratégie commerciale de Blue Solutions vers des acteurs du marché du stationnaire autres que Blue Applications, pourrait réduire cette dépendance dans le futur.

Par ailleurs, le développement des activités dépendra de l'exercice des promesses de vente portant sur Blue Applications. En effet, Blue Solutions bénéficie de sept promesses de vente consenties par le Groupe Bolloré lui permettant d'acquiescer auprès du Groupe Bolloré à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016 et jusqu'au 30 juin 2018 chacune des entités de Blue Applications. L'exercice de ces promesses dépendra de la capacité de Blue Solutions à mettre en place un financement à des conditions satisfaisantes. En cas d'exercice de tout ou partie des promesses, la situation financière, les résultats et les perspectives de Blue Solutions dépendront de sa capacité à intégrer les activités de Blue Applications ainsi acquises et à en assurer le développement, intégration qui pourrait en outre rencontrer des difficultés pour réaliser les synergies escomptées dans les délais prévus. Blue Solutions pourrait également supporter des coûts d'intégration supérieurs à ceux initialement envisagés.

#### Risques liés aux relations avec le Groupe Bolloré

Le Groupe Bolloré contrôle Blue Solutions et toutes les décisions prises par sa Direction ; une telle situation pourrait être génératrice de conflits d'intérêts. En particulier, le Groupe Bolloré exerce une influence notable sur l'opportunité d'exercer les promesses de vente portant sur les entités de Blue Applications. Cependant, le risque de conflits d'intérêts à l'occasion de l'exercice des promesses est atténué par l'insertion de stipulations spécifiques dans les promesses de vente qui prévoient que :

- le prix d'exercice de chacune des promesses de vente sera déterminé par un expert indépendant ;
- le règlement intérieur de Blue Solutions impose à son Directeur général d'émettre, en 2017 et en 2018 (lors des Conseils d'administration arrêtant les comptes des exercices 2016 et 2017), une recommandation sur l'intérêt pour la société d'exercer les options ;
- l'exercice ainsi que toute modification des promesses seront soumis à la procédure d'approbation des conventions réglementées ;
- s'agissant de chaque promesse, si Blue Solutions n'a pas exercé ladite promesse au 30 juin 2018 et que les actions sont cédées ou transférées à un tiers par le promettant dans les dix-huit mois suivant cette date, Blue Solutions sera en droit de percevoir le gain qu'il aurait fait s'il avait exercé ladite promesse puis réalisé lui-même la cession en question.

#### Risques juridiques

Blue Solutions dépend dans une large mesure de ses droits de propriété intellectuelle et de son savoir-faire et de leur protection. Toutefois, Blue Solutions mène depuis de nombreuses années une politique active de protection de ses droits de propriété intellectuelle et de son savoir-faire.

Par ailleurs, Blue Solutions pourrait être confronté aux risques juridiques suivants :

- mise en jeu de sa responsabilité en matière de produits défectueux, inhérent au développement, à la fabrication, à la commercialisation et à la vente des produits ;
- non-respect des réglementations et des normes contraignantes en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité ;
- tous risques inhérents au développement international de Blue Solutions (fiscal, monétaire, réglementaire, politique et économique...).

Sur ces sujets, Blue Solutions, appuyé par la Direction juridique du Groupe Bolloré, met tout en œuvre afin de limiter ces risques.

#### Risques financiers

##### Risque de crédit et/ou de contrepartie

L'essentiel de son chiffre d'affaires étant réalisé avec Blue Applications, Blue Solutions estime ne pas être exposé à ce risque.

##### Risque de change

Bien que peu exposé à ce risque, Blue Solutions s'inscrit dans une démarche de gestion du risque de change centralisée au niveau du Groupe Bolloré.

##### Risque de liquidité

Blue Solutions est financé au travers d'une convention de trésorerie avec Bolloré SA qui s'est engagé à la maintenir jusqu'au 30 juin 2016. Blue Solutions estime que le Groupe Bolloré dispose des liquidités suffisantes pour assurer son financement dans les années à venir.

##### Risque de taux

La dette de Blue Solutions est entièrement à taux variable, l'impact d'une variation des taux d'intérêts n'aurait toutefois qu'un impact limité sur les frais financiers. Par ailleurs, les modalités de couverture des risques sur les taux d'intérêts sont décidées par la Direction générale du Groupe Bolloré.

##### Risques sur matières premières

Les principales matières premières sont les sels de lithium, le lithium, le phosphate de fer lithié et le polymère. Blue Solutions considère que, compte tenu des quantités disponibles et de l'évolution des prix, il n'existe pas de risque sur matières premières et n'a pas effectué d'analyse de sensibilité, au vu des enjeux sus-décrits. Compte tenu de la part que représente chacune des matières premières et composants dans ses charges opérationnelles, Blue Solutions n'a pas mis en place de mesures de ce risque, ni de mesures de couverture de ce risque.

#### CARTOGRAPHIE DES RISQUES

En qualité de filiale de Bolloré SA, Blue Solutions est intégré dans les procédures mises en place par Bolloré SA. L'évaluation et le contrôle des risques inhérents aux activités étant au cœur des préoccupations du Groupe Bolloré, Blue Solutions peut toutefois gérer directement les risques opérationnels auxquels il est confronté. L'existence d'un outil informatique permet de donner une dimension active et régulière dans le suivi des risques qui porte sur l'ensemble des métiers du Groupe Bolloré. Les risques identifiés font l'objet d'une série de mesures détaillées dans les plans d'actions élaborés par les différents « propriétaires » de risques nommés au sein de chaque division du Groupe Bolloré, l'objectif étant de maîtriser l'exposition à ces risques et donc de les réduire. L'actualisation de la cartographie des risques consolidée est validée trimestriellement par le Comité des risques du Groupe Bolloré.

## LE PILOTAGE ET LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

### PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

#### Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il veille également à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques tels que définis et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

#### La Direction générale

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi de dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques adaptés et efficaces. En cas de défaillance des dispositifs, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

#### Le Comité mensuel de résultat

Blue Solutions présente mensuellement à la Direction générale et à la Direction générale du Groupe Bolloré et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

#### Le Comité d'audit

Le rôle et les attributions de ce Comité sont précisés ci-avant au paragraphe « Compositions et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ».

#### Le Comité des risques

Blue Solutions ne dispose pas d'un Comité des risques en propre. Toutefois une revue régulière et approfondie des modalités de gestion des risques inhérents à Blue Solutions est effectuée au niveau du Comité des risques du Groupe Bolloré.

#### L'audit interne du Groupe Bolloré

Blue Solutions ne dispose pas de département d'audit interne mais s'appuie sur celui du Groupe Bolloré.

Les missions de l'audit interne du Groupe Bolloré reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale du Groupe Bolloré, fondé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et sur un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale du Groupe Bolloré. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe Bolloré. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financière et générale du Groupe Bolloré.

## LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse semestrielle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière, à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets Constantin Associés (renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010), représenté par Jean-Paul Séguret, et AEG Finances (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2013), représenté par Jean-François Baloteaud.

## VI – UN RENFORCEMENT PERMANENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Blue Solutions dispose d'ores et déjà de procédures de contrôle interne mises en place dans le cadre du Groupe Bolloré qui couvrent l'ensemble de Bolloré SA et de ses filiales consolidées. Ainsi, dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe Bolloré s'efforce d'améliorer l'organisation de son contrôle interne et de sa gestion des risques, tout en maintenant des structures réactives, tant au niveau de la holding que des divisions. Filiale de ce Groupe, Blue Solutions s'intègre pleinement dans cette démarche. En conséquence, plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

### DISPOSITIF ÉTHIQUE

L'ensemble du dispositif éthique finalisé et déployé au sein du Groupe Bolloré est appliqué au sein de Blue Solutions.

La Charte d'Éthique, rédigée en 2000, a été revue afin de prendre en compte les nouvelles dispositions légales et les engagements du Groupe Bolloré. Cette charte est diffusée par la Direction des ressources humaines du Groupe Bolloré à l'ensemble des collaborateurs.

Le Comité éthique s'est réuni deux fois dans l'année ; il a validé l'ensemble des codes et dispositifs éthiques mis en œuvre au sein des entités. Aucun dysfonctionnement n'a été signalé via la procédure d'alerte.

Des informations détaillées sur l'ensemble de nos procédures éthiques et compliance sont largement communiquées aux clients et prospects à leurs demandes.

### LISTE D'INITIÉS

Le Groupe Blue Solutions met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers.

Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans un but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers. L'annexe de la Charte d'Éthique du Groupe Bolloré définissant les périodes pendant lesquelles les collaborateurs devront s'abstenir de réaliser des opérations sur les titres cotés des sociétés du Groupe a été modifiée pour prendre en compte les dispositions de la recommandation AMF n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

### MANUEL DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Les principales procédures financières, mais aussi administratives et juridiques, sont regroupées sur un intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe Bolloré.



## ANNEXES

### CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le suivi des plans d'actions et la mise à jour des risques via le progiciel informatique ont été poursuivis en 2014 au niveau du Groupe Bolloré.

### RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence en matière sociale et environnementale portant application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite « loi Grenelle II ») ainsi qu'aux recommandations de l'AMF concernant les informations à publier par les sociétés en matière de responsabilité sociale et environnementale, Blue Solutions a revu son protocole de reporting et a défini un tableau d'indicateurs.

Les principes retenus dans ce protocole sont cohérents, notamment avec les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI), des IFRS et de l'ISO 26000. Ce protocole est diffusé et appliqué à sa filiale Blue Solutions Canada Inc. qui collecte et communique à Blue Solutions ses informations extra-financières.

Il doit être revu chaque année et doit définir les conditions de collecte et de vérification des données.

Le périmètre des entités interrogées correspond au périmètre financier.

Les questionnaires annuels relatifs à la stratégie RSE et aux actions RH ont été précisés, complétés et diffusés plus largement aux équipes locales afin de remonter au mieux les actions déployées à l'international (Blue Solutions Canada Inc.).

Le document de référence présente les axes stratégiques et grands engagements sociaux, environnementaux et sociétaux de Blue Solutions. Les informations concernant plus particulièrement les engagements et actions RSE des divisions sont regroupées cette année au sein du rapport RSE. Des renvois seront effectués entre les deux documents.

Les Commissaires aux comptes vont procéder à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales sur un périmètre d'entités qui représente 50 % des sociétés consolidées de Blue Solutions. Ils fourniront une attestation sur la présence dans le reporting Groupe des 42 indicateurs demandés par la loi Grenelle II. Ils émettront également un avis motivé sur la transparence des informations qu'ils auront spécifiquement audités.

Le 19 mars 2015

Le Président  
Vincent Bolloré

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Blue Solutions et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances  
Membre de  
Grant Thornton International  
Jean-François Baloteaud

Constantin Associés  
Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Jean-Paul Séguret

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Avec la société Bolloré

##### Administrateurs concernés

Cédric de Bailliencourt et Vincent Bolloré

#### Convention en date du 1<sup>er</sup> juin 2006 de location de locaux à Odet avec la société Bolloré

##### Nature et objet

Votre société a conclu avec la société Bolloré, le 1<sup>er</sup> juin 2006, une convention aux termes de laquelle la société Bolloré lui donne à bail les locaux, situés à Odet – Ergué-Gabéric, nécessaires à l'implantation de l'unité pilote supercapacités, à usage de bureaux, d'une part, et à usage industriel, d'autre part.

##### Modalités

Le bail est conclu pour une durée de trois, six ou neuf années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le coût locatif pour l'exercice 2014 s'élève à 45 446 euros hors taxe, charges comprises.

#### Convention de refacturation des coûts de construction et de maintenance d'un poste de transformation électrique

##### Nature et objet

Le poste de transformation électrique objet du marché de travaux qui a fait l'objet, au cours de l'exercice 2013, d'un transfert au profit de la société Bolloré a vocation à alimenter en électricité aussi bien des installations Bolloré que des installations Blue Solutions.

En conséquence, votre Conseil d'administration du 16 avril 2013 a autorisé la conclusion d'une convention aux termes de laquelle sont refacturés par Bolloré à Blue Solutions des coûts de construction du poste de transformation et de démantèlement de l'ancien poste ainsi que des coûts de maintenance refacturés « at cost ».

##### Modalités

Au titre de l'exercice 2014, la refacturation de la société Bolloré s'élève à 70 924,22 euros.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances  
Membre de  
Grant Thornton International  
Jean-François Baloteaud

Constantin Associés  
Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Jean-Paul Séguret

## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2015

- Rapport de gestion du Conseil d'administration – Rapport du Président sur le contrôle interne – Rapports des Commissaires aux comptes – Présentation et approbation des comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2014 et lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.
- Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels ; quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions et engagements réglementés.
- Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration.
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Gilles Alix, Directeur général.
- Pouvoirs à conférer.

## PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

### APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les **deux premières résolutions** ont pour objet l'approbation des comptes consolidés et annuels de l'exercice 2014 de Blue Solutions.

La **troisième résolution** a pour objet de vous proposer de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2014 s'élevant à - 4 745 169,36 euros au compte « Report à nouveau ».

### APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Par le vote de la **quatrième résolution**, il vous est proposé de prendre acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2014.

### RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Les **cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième résolutions** propose de renouveler les mandats d'administrateur de Didier Marginèdes,

Cyrille Bolloré, Valérie Hortefeux, Jean-Louis Milin et Martine Studer, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### AVIS SUR LES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DUE OU ATTRIBUÉE PAR TOUTES LES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef révisé en juin 2013 (article 24.3) auquel la société se réfère, le Conseil doit présenter à l'Assemblée générale ordinaire la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. La présentation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social est soumise à un vote consultatif des actionnaires.

Par le vote des **dixième et onzième résolutions**, il vous est proposé d'émettre un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée par toutes les sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2014 à chaque dirigeant mandataire social de la société.

### Pour Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration, éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014, soumis à l'avis des actionnaires

(en euros)	Montants	Commentaires
Rémunération fixe	1 499 000	(1)
Rémunération autre	1 250 000	(2)
Rémunération variable annuelle	NA	
Rémunération variable différée	NA	
Rémunération variable pluriannuelle	NA	
Rémunération exceptionnelle	NA	
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	NA	
Jetons de présence	62 610	
Valorisation des avantages de toute nature	6 528	
Indemnité de départ	NA	
Indemnité de non-concurrence	NA	
Régime de retraite supplémentaire	NA	

(1) Rémunération versée par Bolloré Participations qui dans le cadre d'une convention de prestations de présidence facture à Bolloré une somme correspondant à 75 % du coût charges comprises de la rémunération perçue par Vincent Bolloré.

(2) Correspond à des tantièmes versés par les sociétés Financière du Champ de Mars, Nord-Sumatra Investissements et Plantations des Terres Rouges, sociétés contrôlées par Bolloré. Les tantièmes versés par les sociétés ne correspondent pas en tant que tels aux critères fixés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef pour les rémunérations variables.

## ANNEXES

### Pour Gilles Alix, Directeur général, éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014, soumis à l'avis des actionnaires

(en euros)	Montants	Commentaires
Rémunération fixe	1 201 200	(1)
Rémunération autre	NA	
Rémunération variable annuelle	476 000	(2)
Rémunération variable différée	NA	
Rémunération variable pluriannuelle	NA	
Rémunération exceptionnelle	NA	
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	432 250	(3)
Jetons de présence	9 334	
Valorisation des avantages de toute nature	4 665	
Indemnité de départ	NA	
Indemnité de non-concurrence	NA	
Régime de retraite supplémentaire	NA	

(1) En 2014, Gilles Alix perçoit une rémunération fixe en tant que salarié de Bolloré.

(2) En 2014, Gilles Alix, Directeur général du Groupe, perçoit de la société Bolloré une rémunération variable de 476 000 euros. Celle-ci a été appréciée pour 50 % sur la progression du résultat opérationnel du Groupe au regard de celui de l'année précédente et de celui du budget prévisionnel initial et pour 50 % sur la réalisation de diverses opérations (cession, acquisitions) ainsi que sur le développement des activités de stockage d'électricité du Groupe. Le montant maximal de la partie variable pour 2014 a été fixé à 50 % de sa rémunération fixe. Le niveau de la réalisation de ces critères n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

(3) Plan Blue Solutions – Attribution de 25 000 actions le 8 janvier 2014.

### POUVOIRS À CONFÉRER

La **douzième résolution** concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publicités et des formalités légales.

## RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2015

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2014)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne, qu'elle approuve dans tous leurs termes, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve spécialement les dépenses visées par l'article 223 *quater* du Code général des impôts, non admises en charges déductibles pour la détermination du montant de l'impôt sur les sociétés, en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à un montant global de 7 057,28 euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 97 167 milliers d'euros et un résultat net consolidé part du Groupe de - 5 663 milliers d'euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée générale prend acte de la présentation qui lui a été faite du rapport de gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 s'élevant à - 4 745 169,36 euros, de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat de l'exercice	(4 745 169,36)
Report à nouveau antérieur	32 452 179,71
Réserve légale	-
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>27 707 010,35</b>
Au compte « Report à nouveau »	27 707 010,35

Conformément à la loi, l'Assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé ainsi que des conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Didier Marginèdes arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Cyrille Bolloré arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Valérie Hortefeux arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Jean-Louis Milin arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Martine Studer arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Vincent Bolloré, Président du Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Vincent Bolloré, tels que présentés dans le document de référence.

### ONZIÈME RÉSOLUTION

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Gilles Alix, Directeur général)

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Gilles Alix, tels que présentés dans le document de référence.

### DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

## **Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015**

Société anonyme au capital de 144 191 580 euros  
Siège social : Odet – 29500 Ergué-Gabéric  
Siège administratif : 31-32, quai de Dion-Bouton  
92811 Puteaux Cedex – France  
Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 / Fax : +33 (0)1 46 96 44 22  
www.blue-solutions.com  
421 090 051 RCS Quimper

### **AMF**

Le présent document de référence a été enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mai 2015, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Les informations financières historiques, à savoir : (i) les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant, figurant aux pages 103 à 136 du document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2013, déposé auprès de l'AMF le 27 mai 2014 sous le numéro R.14-036 ; (ii) les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2010, 2011, 2012 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant figurant aux pages 233 à 271 du document de base déposé auprès de l'AMF le 12 septembre 2013 sous le numéro I.13-0041.











